TRENTE-QUATRIEME ANNEE — N° 9933 | 26 PAGES | — MARDI 4 JANVIER 1977

Non-lieu dans l'affaire des écoutes au « Canard enchaîné »

LIRE PAGE 26



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 11 sch., Belgique, 12 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Danemark, 3 kr. ; Espagne, 28 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 L.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 1 fl. ; Portugal, 14 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Porto-Rico cinquante et unième État ?

Le nouveau gouverneur de Porto-Rico, M. Carlos Romero Barcelos, élu le 2 novembre 1976, est entré officiellement en fonctions le dimanche 2 janvier. L'événement serait sans doute passé inaperçu si, l'avant-veille, M. Gerald Ford n'avait, de façon tout à fait inattendue, annoncé son intention de proposer au nouveau Congrès américain la transformation du statut de l'île pour en faire un Etat à part entière — le cinquante et unième — de la fédération.

Les milieux politiques de Washington en sont encore à se demander quelle mouche a pu piquer l'homme qui est encore, mais pour moins de trois semaines, le président de l'Union. La proposition Ford n'a, en effet, aucune chance d'être discutée au Parlement avant le 20 janvier, date à laquelle M. Jimmy Carter lui succédera à la Maison Blanche. Et le président élu, interrogé sur les sentiments que lui inspirait la déclaration de son prédécesseur, s'est contenté de rappeler que la plate-forme électorale du parti démocrate reconnaît sans ambiguïté « le droit à l'autodétermination politique de Porto-Rico ».

Beaucoup verront dans cette affaire une « gaffe » de plus de M. Ford — peu au fait d'un certain byzantinisme politique qui est le lot de ce territoire arraché à l'Espagne en 1898, et demeuré depuis lors profondément latin. Un « cartésien » du Michigan peut, en toute bonne foi, avoir mal interprété un scrutin qui a donné la majorité au parti néo-progressiste, en principe favorable à la transformation de Porto-Rico en un Etat à part entière, alors que la majorité de la population — M. Barcelos est le premier à le reconnaître — demeure attachée à l'actuel statut adopté en 1952 à une très large majorité, et confirmé en 1967 par 60 % des citoyens de l'île.

Un porte-parole de la Maison Blanche a indiqué que la déclaration de M. Ford devait être interprétée comme une sorte de message indirect à M. Fidel Castro. Il s'agissait de signifier au leader cubain, avocat chaleureux de l'indépendance de l'île antillaise — il avait accueilli à La Havane, l'été dernier, un congrès de sympathisants de cette thèse — que les Etats-Unis « chérissent Porto-Rico et n'y permettront aucune immixtion ».

Il reste que ni M. Barcelos, ni M. Carter — ni le président Ford lui-même ! — n'ont, dans leurs discours ou messages du 2 janvier, fait allusion à l'« affaire ». Le nouveau gouverneur avait bien dit, tout au long de sa campagne, que la question du statut était secondaire et que, de toute façon, il ne prendrait aucune mesure, s'il était élu, pour en changer durant son mandat.

Pour le leader du P.N.P., le principal problème c'est d'améliorer la situation économique de l'île. Surpeuplé, Porto-Rico connaît un chômage considérable : officiellement, 20 % de la population active — en réalité, plutôt 30 %, et davantage dans la campagne. C'est cette situation qui oblige plusieurs centaines de milliers de Porto-Ricains à s'expatrier aux Etats-Unis en quête de meilleures conditions de vie, qu'ils ne trouvent d'ailleurs, en général, guère plus que chez eux. L'élection de M. Barcelos signifiait donc le rejet de l'ancienne administration du parti démocratique populaire — considéré comme responsable de tous ces maux — et non une prise de position sur le statut de l'île.

Paradoxalement, la proposition de M. Ford pourrait bien avoir pour principal effet d'aiguillonner les partisans de l'indépendance, peu nombreux — 6 % des électeurs le 2 novembre 1975, — mais en progrès.

Pékin admet la persistance de « problèmes » dans plusieurs provinces

Des informations, encore confuses et contradictoires, sur la nature et l'ampleur des troubles reprochés à la « bande des quatre », continuent d'être diffusées à Pékin. Dimanche 2 janvier, un officiel a révélé à des journalistes occidentaux que les affrontements entre « factions rivales » *suscités par les dirigeants déchus avaient, après leur arrestation,* « laissé subsister quelques problèmes », *mais que les informations diffusées à l'étranger à propos des troubles laissaient croire à tort que* « ce qui est passé est actuel... ». *Selon ce responsable chinois, l'annonce de l'arrestation de la « bande » aurait* « mis fin aux inimitiés et aux combats ».

Toutefois, selon notre correspondant, des signes d'agitation ont été enregistrés dans dix provinces après octobre, date de l'arrestation des « quatre ».

Selon l'agence ouest-allemande D.P.A., les affrontements auraient fait « des centaines, sinon des milliers, de victimes » *dans les provinces du Sud, et le gouvernement poursuivrait actuellement* « la liquidation d'une rébellion très dispersée ».

De notre correspondant

Pékin. — Que se passe-t-il dans les provinces chinoises ? Les témoignages directs sur les répercussions locales de la crise que vient de traverser le régime sont très rares. La quasi-totalité des visiteurs étrangers traversent de grandes villes où règne un calme au moins apparent. Déjà, cependant, ces voyageurs ont eu l'occasion d'observer d'innombrables journaux muraux — absents dans les rues de Pékin, — qui constituent une source importante d'information sur les événements de ces derniers mois.

La presse et les émissions des radios régionales constituent une seconde source, particulièrement riche depuis qu'une conférence sur le travail de propagande, réunie à Pékin à la mi-novembre, a engagé les responsables provinciaux du parti à dénoncer les « *crimes de la bande des quatre* » et de leurs « agents » sur leurs territoires respectifs.

Si l'on tente de faire la synthèse de l'ensemble des informations disponibles, la situation est à peu près la suivante : une demi-douzaine de provinces ou de régions autonomes (sur un total de vingt-six) ne paraissent pratiquement pas avoir été affectées par la crise. Il s'agit principalement de régions de minorités nationales (Chinghai, Mongolie, Kwangsi), mais également d'îlots intérieurs, tels le Shensi, où l'influence des « quatre » paraît avoir été négligeable. Du moins n'y montre-t-on guère d'ardeur à la dénoncer.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 2.)

M. Barre insiste sur la nécessité d'une remise en ordre de l'économie

« 1977 doit être l'année du redressement de l'économie française... Une fois qu'une priorité est établie, elle s'impose à tous », a déclaré M. Giscard d'Estaing en recevant, ce lundi 3 janvier 1977, les vœux des membres du gouvernement. *Dans la soirée, M. Raymond Barre devait commenter, à 20 heures, sur TF 1, les efforts faits par le gouvernement pour ralentir le rythme de l'inflation en France.* Au cours d'une allocution de six *minutes, il devait rappeler, d'une part,* l'opération T.V.A. grâce à laquelle l'Etat — *qui va perdre 8,7 milliards de francs — espère modérer* les hausses de prix qui vont se produire du fait du déblocage ; d'autre part, le recours à un strict contrôle des prix pour les industriels, commerçants et *prestataires de services qui ne participeraient pas à l'effort commun* en souscrivant des « *engagements de modération* ». *L'avertissement est net : la fin du blocage de la plupart des prix n'est pas la liberté. M. Barre, qui devait aussi lancer un appel à « la ténacité dans l'effort de remise en ordre et de redressement »* de l'économie, sera de nouveau l'hôte de TF 1 jeudi 6 *janvier, à 21 h. 20, au cours d'une émission* « Edition spéciale ».

Tandis que dans les secteurs public et nationalisé, les dirigeants syndicaux doivent examiner dans les prochains jours les modalités de grèves contre le blocage du pouvoir d'achat des salaires, dans la sidérurgie des négociations difficiles continuent entre les pouvoirs publics et le patronat. L'aide financière de l'Etat pourrait, selon « le Républicain lorrain », atteindre 3 milliards de francs environ, 1 milliard servant à financer la suppression de quatorze mille emplois en trois ans, le reste devant permettre une restructuration de l'appareil de production. Dans une lettre adressée à l'ensemble des élus du conseil régional, dont il est président, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber confirme pour l'essentiel cette information.

L'État accorderait 3 milliards de francs à la sidérurgie

De notre correspondant

Metz. — Trois milliards de francs seront nécessaires pour, d'une part, procéder à une déflation massive des effectifs de la sidérurgie, en évitant au maximum les licenciements, et, d'autre part, pour permettre aux entreprises, et plus particulièrement à Sacilor-Sollac et à Usinor, de franchir le cap difficile de 1977. Cette aide est à rapprocher de celles qui ont déjà été accordées précédemment : 2,8 milliards de francs lors de la convention Etat-sidérurgie, en 1966 ; 2,65 milliards pour le financement de Fos, en 1973 ; 1,4 milliard de francs, cette année, pour financer un certain nombre d'investissements.

Cette intervention massive des pouvoirs publics va s'accompagner de plusieurs milliers de suppressions d'emplois. Pour la seule région lorraine, actuellement la plus touchée par la crise, ce sont près de quatorze mille personnes en trois ans qui partiront à la retraite ou devront chercher un autre travail.

JEAN-CHARLES BOURDIER.

(Lire la suite page 24.)

La mort de M. Amaury

M. Louis Lalanne, préfet de l'Oise, est venu s'incliner, lundi matin 3 janvier, devant la dépouille mortelle de M. Emilien Amaury, dans sa résidence de Vineuil-Saint-Firmin. C'est dimanche matin que le président-directeur général du Parisien libéré *avait fait, près de Chantilly, une chute de cheval qui devait lui être fatale.*

Cet accident survient en pleine tentative de négociation, menée par M. Jean-François Mottin, pour dénouer le conflit du Parisien libéré. *M. Mottin doit remettre « un document » aux représentants syndicaux le 6 janvier.*

Un patron

Comment, à l'heure du bilan, ne pas tomber dans l'un ou l'autre excès, soit parer de toutes les vertus le modèle de l'intransigeance patronale, soit noircir le portrait d'un homme pour qui les rapports sociaux avaient été, une fois pour toutes, figés au dix-neuvième siècle ?

Emilien Amaury produisait une forte impression sur ceux qui l'approchaient. Parfois le physique et l'intellect se contrarient ; là, ils coïncidaient à merveille. Une stature et un visage à la John Wayne au service d'une idéologie de western, simplificatrice et puritaine.

Pour le « président », selon le titre que lui décernait son entourage, le monde est limpide et cohérent. Dieu, les bons et les vertueux, mènent l'éternel combat contre le diable, les méchants et les corrompus.

JACQUES SAUVAGEOT.

(Lire la suite page 6.)

Armes en tous genres

De tous les commerces, celui des armes est le plus ambigu et le plus trouble. On sait que, parallèlement au marché officiel, où les affaires sont traitées de gouvernement à gouvernement, il existe un autre marché, par lequel passent au moins 10 % des armes vendues dans le monde et qui n'a de clandestin que le nom.

Ce dernier ne peut en effet subsister, sans l'assentiment des industriels en armements, sans l'ignorance feinte des gouvernements, sans la complicité active ou passive de diplomates, de hauts fonctionnaires, de ministres et de politiciens qui trouvent intérêt à ces transactions occultes.

I. — L'art et la manière

par MAURICE DENUZIÈRE

De la même façon, la différence est ténue entre les activités des marchands d'armes patentés, pourvus de licences ou représentants de firmes dont le souci primordial est d'écouler leurs productions et le trafiquant qui sait se procurer des armes et les faire acheminer, par des voies détournées, vers des pays ou des groupes qui ne peuvent accéder au marché officiel. Le marchand peut, à l'occasion, se conduire comme un contrebandier, et le trafiquant être reconnu comme négociant, suivant que les intérêts en présence ou les circonstances le commandent.

Le fait que des industriels ne dédaignent pas à l'occasion de recourir aux bons offices des trafiquants, dès lors que les représentants de leurs firmes sont dans l'incapacité de conclure ouvertement certains marchés avec des Etats ou des groupes qu'ils ne peuvent décemment concourir à armer pour des raisons politiques ou idéologiques, complique encore le canevas. Le fait aussi que certains chefs de gouvernements ou souverains du Proche-Orient, acheteurs d'armes, préfèrent passer des intermédiaires officieux, alors qu'ils pourraient s'approvisionner au grand jour, et ce, pour s'assurer au passage des commissions qu'ils ne sauraient réclamer, à visage découvert, ajoute à la complexité des transactions.

Evidemment personne n'est dupe, tout le monde connaît tout le monde, chacun sait le coût des interventions, le prix de telles signatures ou de tels cachets, celui de consciences réputées intègres. Les mœurs sont les mêmes à l'Ouest et à l'Est car, partout, l'argent est bon à prendre et l'on sait, en U.R.S.S. comme aux Etats-Unis, sacrifier l'idéologie aux affaires, quand cela est rentable. Il en va de même en Europe, où la prudente Suisse ne fait pas exception à la règle.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

Passifs ?

Il est épatant, ce bon M. Peyrefitte, ex-prince du sang, déplorant avec une douleur digne que les Français soient passifs.

On nous a proposé, on nous a imposé que l'Etat où M. Peyrefitte était prince s'adore lui-même, que la T.V. ne soit pas un informateur « comme les autres », que le président se dise source de tous les pouvoirs, que les arrière-cabinets décident, que le secret d'Etat s'étende jusqu'aux boutons de guêtre, que des référendums à la hussarde tiennent lieu de participation civique, que naissent même des tribunaux sur mesure, et on nous reproche maintenant d'être passifs !

Comme si c'était fatal. Comme si c'était notre « nature ». Comme on dit des Noirs qu'ils sont paresseux, des femmes qu'elles sont pleurnichardes, des Algériens qu'ils sont migrants...

Comme dans l'histoire du monsieur qui pousse à l'eau un autre monsieur et, le voyant couler, explique : « Que voulez-vous, c'est dans sa nature : il adore se noyer. »

ROBERT DE MONTVALON.

Une victoire à la Pyrrhus

par MAURICE DUVERGER

Les « européistes » viennent de remporter une victoire à la Pyrrhus. Ils ont fait reconnaître la constitutionnalité des élections communautaires au suffrage universel. Mais ils ont ainsi donné l'occasion de préciser les limites des restrictions qui peuvent être apportées à la souveraineté française par des traités internationaux. Dans sa décision du 30 décembre 1976, le Conseil constitutionnel définit une interprétation nouvelle de la loi fondamentale qui s'oppose largement aux théories et aux pratiques antérieures à 1958 et postérieures à 1974. Les conséquences peuvent être importantes pour l'application future du traité de Rome et pour l'orientation générale de notre politique étrangère.

Trois points principaux méritent d'être soulignés. Le Conseil constitutionnel établit d'abord une distinction entre les « limitations » et les « transferts » de souveraineté. Les limitations sont reconnues valables dans le cadre défini par le préambule de la Constitution de 1946 confirmé par la Constitution de 1958, c'est-à-dire en tant qu'elles sont « nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix ». Aux transferts, toute validité est refusée dans les termes suivants : « Aucune disposition de nature constitutionnelle n'autorise des transferts de tout ou partie de la souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit. » La formule est rigoureuse. Elle prend le contrepied direct de l'interprétation donnée officiellement par Robert Schuman devant l'Assemblée générale de l'ONU, le 10 novembre 1953 : « La France, comme le lui permet la Constitution, accepte pour elle-même, sous la seule condition de réciprocité, l'idée d'un transfert et d'un partage de souveraineté librement consentis au profit d'organismes supranationaux. »

(Lire la suite page 5.)

UNE MODERNITÉ SOLITAIRE

Erroll Garner est mort

Erroll Garner est mort dimanche à Los Angeles, victime d'une attaque cardiaque. Il était âgé de cinquante-cinq ans.

Les pianistes de jazz qui peuvent subjuguer un auditoire à eux seuls — soit qu'ils jouent avec deux ou trois rythmiciens, soit, ce qui est plus difficile encore, en concertistes sans aucun accompagnateur — ne sont pas légion. Garner était de ceux-là. Il vient de mourir en Californie des suites d'une affection cardiaque. Il n'était pas passé l'année dernière à Paris pour son concert annuel de Pleyel. Déjà il souffrait, il se reposait. Cette retraite n'aura pas suffi à le sauver.

Garner disparaît à Los Angeles, à l'aube de 1977, dans cette ville où il grava, très exactement trente ans plus tôt, son disque le plus célèbre, celui que découvrirent avec étonnement les musiciens et les amateurs français de l'immédiat après-guerre : « Play Piano Play ». Une main gauche solide, à la Fats Waller, une main droite très libre par rapport à elle, jouant presque « rubato » : tel était le style que venait d'inventer Garner. Cette trouvaille — le décalage rythmique de la main droite par rapport à la main gauche — chacun sait qu'elle fut l'un des charmes du « garnérisme ».

On se tromperait pourtant si l'on réduisait cette méthode à un simple procédé et la manière de Garner elle-même à cette seule méthode.

LUCIEN MALSON.

(Lire la suite page 19.)

Une interview du chef du parti conservateur britannique

JE NE SOUHAITE PAS UNE EUROPE PASSIVE nous déclare Mme Margaret Thatcher

Lire cet entretien dans notre supplément « EUROPA »

PROCHE-ORIENT

Liban

LA CENSURE PORTERA SUR L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS POLITIQUES ET SOCIALES

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — La censure a été établie au Liban, à dater de ce lundi 3 janvier 1977, en vertu du premier décret-loi promulgué par le gouvernement Hoss, qui avait obtenu, le 24 décembre, du Parlement des pouvoirs spéciaux en matière législative. Les journaux suspendus *de facto* depuis environ deux semaines devraient pouvoir reparaître dès le mardi 4 janvier après l'évacuation de leurs locaux par les soldats syriens de la force de dissuasion arabe.

Le président du Syndicat des rédacteurs, M. Karam, qui entretient de bonnes relations avec Damas, a assuré que tous les organes de presse concernés avaient décidé de reparaître sous le nouveau régime de la censure, « *à moins que des obstacles matériels, notamment des dégâts dans les imprimeries, ne nous imposent des délais* ».

Le décret-loi instituant la censure s'applique à toute publication imprimée. Le directeur de la sûreté générale est chargé de le mettre en œuvre. Il a nommé des commissions comprenant vingt censeurs. Il s'agit donc, en principe, d'une censure civile, l'état d'urgence n'ayant pas été proclamé. Les prérogatives du directeur de la sûreté sont larges, puisqu'il a aussi bien le droit d'interdire tout ou partie d'une information que de saisir tout journal contrevenant. Les sujets soumis à contrôle sont essentiellement les suivants :

« *Les dissensions confessionnelles ; le refus de l'allégeance à la patrie ; les appels à la partition du pays ; les accusations contre la présidence de la République ; les relations du Liban avec les Etats arabes, et, en particulier, les attaques contre les chefs de ces Etats ; les mouvements et interventions de la force de dissuasion arabe, à l'exception de ceux faisant l'objet d'un communiqué ; les affaires concernant les armements ; les incidents troublant l'ordre public ; les affaires d'espionnage ; les atteintes aux personnes ; les informations de nature à ébranler la confiance dans l'économie du pays.* »

Les peines prévues contre les contrevenants vont jusqu'à trois ans de prison, avec un minimum d'un mois, et jusqu'à 15 000 livres (30 000 francs) d'amende. En cas de récidive, la licence de la publication peut être annulée.

En ce qui concerne la presse étrangère, on précise de source gouvernementale que les agences seront soumises à la censure, bien qu'elles n'en aient pas encore été averties.

Enfin, il y a lieu de noter que si la censure s'applique aux publications, elle ne touche ni la radio ni la télévision. Or si les deux stations de radio utilisant les émetteurs de l'Etat ont fusionné à la mi-décembre et si les stations de télévision pratiquent une autocensure stricte, la radio phalangiste émettant sous le nom de la Voix du Liban n'a pas cessé ses programmes et n'est pas soumise à contrôle. Elle a ainsi rapporté lundi matin un incident survenu dans la nuit de samedi à dimanche dans le secteur palestino-progressiste de Beyrouth entre des membres du parti socialiste progressiste de M. Joumblatt et des militaires syriens, et qui a fait au moins un mort de chaque côté. Le militaire tué était un officier syrien. Cette information n'est pas rapportée par les quelques journaux qui ont paru lundi matin à Beyrouth.

LUCIEN GEORGE.

A bord de son bateau « Shalom »

M. ABIE NATHAN A FRANCHI LE CANAL DE SUEZ POUR LA PREMIÈRE FOIS

(De notre correspondant.)

Le Caire. — A bord de son bateau *Shalom* (Paix), M. Abie Nathan a franchi le canal de Suez, dans le sens nord-sud, dimanche 2 janvier. Malgré une surveillance particulière, le « Shalom » a traversé la voie d'eau internationale comme n'importe quel autre navire étranger, a indiqué l'organisme du canal. Le *Shalom* battait pavillon panaméen.

Certes, le « pilote de la paix » a la double nationalité, britannique et israélienne. Il reste, et on se plaît à le souligner officieusement au Caire, que M. Nathan est le premier citoyen israélien autorisé à pénétrer en Egypte avec l'accord des autorités de ce pays depuis la fondation d'Israël en 1948. Le Caire espère que sa décision, malgré le caractère « anecdotique » que lui confère la personnalité de M. Nathan, sera considérée par l'opinion publique internationale comme un nouveau « *geste de paix des Arabes* ».

M. Abie Nathan avait déjà tenté, « *dans un esprit de paix* », de venir en Egypte, mais chaque fois il avait été refoulé, d'ailleurs avec égards, par la police égyptienne, au Caire en juin 1969 et à deux reprises à Port-Saïd, en juillet et septembre 1975.

En dépit du démenti palestinien à propos d'une « déclaration commune »

Les contacts entre M. Peled et l'O.L.P. semblent avoir ébauché un rapprochement

Les membres dirigeants du conseil Israël-Palestine, qui regroupe des personnalités israéliennes favorables à la paix avec les Palestiniens, ont présenté à Tel-Aviv, dimanche 2 janvier, un texte élaboré à la suite d'une rencontre à Paris, les 31 décembre 1976 et 1er janvier 1977, entre le général de réserve israélien Péled et un « membre du conseil directeur de l'O.L.P. proche de M. Arafat ».

Le conseil Israël-Palestine a précisé que ce document n'avait pas été signé par cette personnalité palestinienne, mais a estimé qu'il ne sera pas démenti et pourrait être même confirmé « en bonne et due forme ».

A Beyrouth, M. Farouk Kaddoumi, chef du département politique de l'O.L.P., a affirmé cependant que son organisation n'était pas au courant de l'« existence d'un tel texte ». Interrogé ce lundi au sujet de la mise au point de M. Kadoumi, M. Péled a déclaré que ce démenti portait uniquement sur la signature par un représentant de l'O.L.P. d'un communiqué commun. Or M. Péled assure n'avoir jamais fait état de cette signature, et il confirme que la rencontre de Paris avait bien eu lieu. Il ajoute que son interlocuteur palestinien, « après avoir consulté Beyrouth par téléphone à la suite de la publication du document de M. Kaddoumi », lui a pleinement confirmé les termes de la « déclaration écrite » dont il avait fait état au cours de la conférence de presse.

De notre correspondant

Jérusalem. — Il va, semble-t-il, devenir de plus en plus difficile aux dirigeants israéliens de soutenir, comme ils le font actuellement, que l'offensive de paix arabe n'est qu'une diabolique machination en vue d'endormir la vigilance d'Israël et de lui porter un coup fatal.

Les propos conciliants se multiplient dans les capitales arabes des « *pays du champ de bataille* », et le président Sadate est même allé jusqu'à se rapprocher des thèses israéliennes sur le règlement du problème palestinien, affirmant au *Washington Post* qu'un lien institutionnel devrait exister entre la Jordanie et le futur Etat palestinien. L'Organisation de libération de la Palestine elle-même resserre ses relations avec le conseil israélien pour la paix Israël-Palestine, et un pas important a été fait à Paris, au cours d'une rencontre entre son président, M. Péled, et un membre de la direction de l'O.L.P., qui, selon son interlocuteur israélien, est « *chargé de coordonner les efforts de paix* » au sein de l'Organisation. Un membre du conseil israélien pour la paix nous a déclaré qu'il s'agissait de M. Issam Sartaoui, qui, au sein de la direction de l'O.L.P., a pour mission d'assurer le contact avec les Israéliens.

Au cours d'une conférence de presse à Tel-Aviv, M. Péled a déclaré dimanche avoir été autorisé par le représentant de l'O.L.P. à porter à la connaissance du public israélien les termes d'une déclaration écrite confirmant une série de rencontres qui ont déjà permis à des délégués de l'O.L.P. dûment mandatés et aux membres du conseil israélien d'échanger leurs vues pour parvenir à la paix entre Israéliens et Palestiniens.

La déclaration mentionne que l'O.L.P. est favorable à un règlement basé sur le principe du respect mutuel de l'indépendance des deux peuples et estime que le manifeste du conseil israélien est une « *base convenable* » pour la recherche d'une solution au conflit.

Selon M Péled, l'O.L.P. a donc implicitement renoncé à sa charte, qui non seulement n'admet pas l'existence de l'Etat d'Israël mais aussi rejette la notion de « *peuple juif* ». Toujours selon M. Péled, l'O.L.P. va même plus loin puisque, en jugeant que le manifeste du conseil israélien offre une « *base convenable* », l'organisation de M. Arafat ne s'oppose pas à ce que « *l'Etat d'Israël conserve sa vocation inaliénable envers le sionisme et le monde juif* (article 10) » et admet que « *Jérusalem est la capitale éternelle du peuple juif (...) restera réunifiée dans le cadre d'une supermunicipalité (...) et la partie arabe de la ville pourra devenir après l'instauration de la paix la capitale de l'Etat arabe palestinien* (article 6). »

Ce langage de l'O.L.P. n'est perçu pour l'instant par le grand public israélien que par l'entremise de personnalités israéliennes aussi peu marginales que MM. Péled, ancien général et actuellement professeur à l'université de Tel-Aviv, Arieh Eliav, député, ancien secrétaire général du parti travailliste et ancien vice-ministre, M. Yaacov Arnon, ancien directeur général du ministère des finances, et M. Eliahou Eliachar, qui appartient à une très honorable famille sépharade de Jérusalem, et autres écrivains, journalistes et hommes politiques. Il faut bien convenir que ce langage est assez nouveau. M. Eliav l'admet volontiers en déclarant, le 17 décembre, au journal *Haaretz* : « *L'O.L.P. a profondément modifié son attitude, et son réalisme l'a conduit à une véritable métamorphose. Nos interlocuteurs savent qu'ils ont devant eux des sionistes attachés à l'Etat juif et à son lien indissoluble avec le peuple juif : le sionisme.* »

On peut d'ailleurs se demander si l'O.L.P. est bien seule à avoir subi une « métamorphose ». Vendredi 31 décembre c'est par un accès inattendu que seize membres du grand mouvement de femmes sionistes américaines Hadassah ont pénétré en Israël. C'est par le pont Allenby, qui enjambe le Jourdain, que ces femmes sionistes, conduites par leur présidente, Mme Charlotte Jacobson, ont fait leur entrée en Israël sous l'œil incrédule des militaires, qui n'ont jamais vu de sionistes surgir de ce côté-là de la ligne de démarcation. Mme Jacobson n'est pas seulement présidente de la Hadassah, elle est aussi présidente de la Fédération sioniste des Etats-Unis et membre de l'exécutif mondial de l'Organisation sioniste, dont le siège est à Jérusalem. A la tête de ce bataillon de militantes, elle a parcouru l'Egypte, où elle a été reçue par l'épouse du président Sadate, la Syrie et la Jordanie. On est loin du temps où un certificat de baptême était nécessaire pour pénétrer dans certains pays arabes...

L'heure de la réconciliation a-t-elle vraiment sonné ? Pour certains, à Jérusalem, tous ces signes étonnants marqueraient, si rien ne venait les balayer brutalement, l'avènement de l'ère messianique. Mais les sceptiques sont les plus nombreux. Les Arabes, disent-ils, reçoivent Mme Jacobson et ses militantes parce qu'ils veulent plaire aux Américains et s'efforcer de séparer les juifs des Israéliens. Si l'O.L.P., disent-ils encore, n'a plus de griefs contre le sionisme dénoncé il y a près d'un an aux Nations unies comme une forme de racisme, pourquoi ne le dit-elle pas elle-même et dans une capitale arabe ?

C'est dans cet esprit de méfiance totale que s'exprimaient les orateurs à la séance d'ouverture, à Jérusalem, dimanche 2 janvier, du treizième congrès du parti nationaliste Hérouth (force principale du groupe d'opposition Likoud).

Le grand rabbin Shlomo Goren et M. Menahem Begin, président du Hérouth, se sont fait longuement acclamer par une foule de près de quatre mille personnes — dont deux mille délégués, — en affirmant, textes bibliques à l'appui, que tout Eretz Israël (la Palestine) était la propriété exclusive du peuple juif. Il ne saurait être question pour M. Begin de permettre la création d'un Etat palestinien, qui très rapidement deviendrait une « *base soviétique* ».

Ce congrès du Hérouth est le premier des congrès que vont vraisemblablement tenir tous les partis avant les élections générales de mai prochain. Tout porte à croire que l'avenir de la Cisjordanie occupera une place prépondérante dans les débats, et le scrution de mai pourrait avoir sur ce point une importance décisive.

ANDRÉ SCEMAMA.

Egypte

M. CHAARAOUI GOMAA ANCIEN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR EST LIBÉRÉ

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Deux anciennes personnalités politiques nassériennes emprisonnées, MM. Chaaraoui Gomaa, ancien ministre de l'intérieur, et Diaeddine Daoud, ancien secrétaire à l'Union socialiste arabe (parti unique), ont été libérées le 1er janvier sur l'ordre du président Sadate.

Les deux prisonniers appartenaient au groupe d'une dizaine de politiciens nassériens prosoviétiques arrêtés et condamnés en mai 1971 « *pour avoir tenté de renverser le président Sadate* ». M. Gomaa avait été condamné à la réclusion perpétuelle, après la commutation de sa condamnation à mort, et M. Daoud avait été frappé d'une peine de dix ans de prison. La découverte du « complot du 15 mai 1971 » a permis au successeur de Nasser de disposer de tous les leviers de commande et d'évincer l'Union soviétique de la vallée du Nil.

Compte tenu des mesures de libération anticipée déjà prises dans le passé par le Raïs, seules deux anciennes personnalités arrêtées en mai 1971 restent encore incarcérées : MM. Ali Sabri, ancien vice-président de la République et ancien chef de file des nassériens russophiles, et Sami Charaf, ancien ministre. Condamnés à mort, MM. Sabri et Charaf avaient également vu leur peine commuée en réclusion à vie. Leur grâce est maintenant prévue, assure-t-on au Caire. En attendant, si l'on excepte quelques extrémistes islamiques arrêtés récemment, MM. Sabri et Charaf sont actuellement les deux seuls prisonniers politiques égyptiens.

J.-P. P.-H.

● *Troubles dans une ville de Basse-Egypte.* — De violents incidents ont eu lieu, samedi 1er janvier, dans une petite ville de Basse-Egypte à la suite de l'intervention des forces de l'ordre pour arrêter un certain nombre de « hors-la-loi ». Ils ont fait, selon un communiqué officiel, dix-huit blessés ; dix-sept « *repris de justice* » ont été arrêtés.

EUROPE

Espagne

De nombreuses manifestations en faveur de l'amnistie ont eu lieu au Pays basque

Les ravisseurs de M. Antonio Maria de Oriol ont adressé, le dimanche 2 janvier, un nouveau message au quotidien madrilène « Informaciones », dans lequel ils exigent la libération et le transfert à Alger de quinze prisonniers politiques en échange de la vie du président du conseil d'Etat espagnol. Il s'agit de militants maoïstes et de membres de l'organisation séparatiste basque ETA. Le message des ravisseurs, membres du GRAPO (Groupe de résistance antifasciste du premier octobre) ne contenait cependant aucun ultimatum. Nous attendrons « ce qu'il faudra », ont-ils indiqué.

De notre correspondant

Madrid. — Plusieurs manifestations en faveur de l'amnistie ont eu lieu au Pays basque à l'occasion de la nouvelle année. Dans la nuit de la Saint-Sylvestre, près de deux mille personnes ont défilé dans la ville d'Eibar en portant des drapeaux basques. Elles ont été dispersées par la garde civile. Un jeune homme a été renversé par une Jeep des forces de l'ordre, et un ouvrier métallurgiste a dû être hospitalisé à la suite des coups qu'il avait reçus.

Dans la même soirée, cinq mille personnes ont manifesté à Barcaldo, dans la province de Biscaye. Au passage du cortège, les habitants arboraient le drapeau basque à leurs fenêtres et applaudissaient, tandis que les manifestants criaient « *Amnistie totale !* » et « *Liberté !* ». La force publique n'est pas intervenue.

A Saint-Sébastien, où un millier de personnes ont également défilé, vingt-trois maires de la province de Guipuzcoa ont tenté de placer un drapeau basque au balcon du palais de la députation provinciale. Le président de la députation les en a dissuadés en affirmant : « *Le drapeau basque est sur le point d'être légalisé* ». La députation, réunie en séance plénière, a alors approuvé à l'unanimité une motion demandant au gouvernement que soit reconnu le caractère officiel de la langue basque, aux côtés de la langue espagnole, comme c'est le cas depuis peu pour le catalan, en Catalogne. La députation a également demandé la convocation immédiate des « juntes générales du Pays basque » pour discuter la question de l'autonomie : l'amnistie pour tous les prisonniers politiques, enfin, a été réclamée et de nombreuses occupations d'églises ont également eu lieu dans toutes les provinces basques, sauf en Navarre. Des veillées de jeûne se sont prolongées jusqu'au matin du 1er janvier. Les participants réclamaient tous l'amnistie. Au monastère d'Estaberiz, près de Vitoria, chef-lieu de la province d'Alavaz, une centaine de prêtres se sont réunis pendant la nuit avec des parents de prisonniers politiques basques. Durant la veillée, une motion a été rédigée, demandant l'amnistie totale, la « *libération* » du Pays basque, et le droit à la liberté de tous les hommes. La motion encourage le peuple basque à continuer de lutter « *tant qu'il y aura un seul combattant basque dans les prisons espagnoles* ».

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

M. CARRILLO : la légalisation du P.C.E. doit intervenir avant les élections

Dans une interview qu'il a accordée le 31 décembre, à l'agence de presse yougoslave Tanyug, M. Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol, a déclaré : « *La légalisation du parti communiste espagnol devient aujourd'hui inévitable et nous espérons que le gouvernement n'insistera plus pour nous rejeter. Je dois dire qu'en me libérant de prison et en supprimant le Tribunal de l'ordre public (TOP) le gouvernement espagnol a montré qu'il tenait compte de la réalité et des tendances profondes du pays.* »

M. Carrillo a également répété : « *Le parti communiste espagnol n'appartient à aucune internationale, ne reçoit d'instructions d'aucun centre et ne dépend de personne.* » Dans une interview à *l'Humanité*, d'autre part, M. Carrillo confirme qu'il lui a été offert, le jour de son arrestation, soit d'être reconduit à la frontière, soit d'être traduit devant le Tribunal de l'ordre public : *Je ne désirais nullement être reconduit à la frontière : je choisis donc le TOP. Je savais que cette décision, dans l'éventualité d'une exécution de M. Oriol, pouvait me placer dans une situation critique. J'en assumai les risques, ma présence en Espagne étant de nature à poser ouvertement et à faire progresser la question de la légalisation du parti communiste espagnol et celle de mon propre statut* », déclare M. Carrillo.

Le secrétaire général du P.C.E. ajoute : « *Le parti communiste espagnol n'est pas légal. Les autres partis démocratiques non plus, même s'ils peuvent faire comme s'ils l'étaient. Il est absurde de penser que le parti communiste espagnol ne doit être légalisé qu'après les élections. La légalisation doit intervenir avant. Autrement, nous serions arbitrairement exclus du Parlement. J'ai cependant confiance. Le bon sens qui a présidé à ma libération devrait se manifester aussi en matière de reconnaissance du droit du parti communiste espagnol à la légalité. Il y a au gouvernement des gens qui ne partagent pas les idées des communistes ni celles de l'ensemble de l'opposition démocratique. Le problème est celui de l'évolution de la société. Une évolution dont la nécessité est devenue évidente.* »

ASIE

Pékin admet la persistance de « problèmes »

(Suite de la première page.)

Partout ailleurs, y compris dans des provinces frontalières comme le Heilungkiang ou le Sinkiang, on se plaint d'« *influences néfastes* » ressenties notamment dans le courant de l'année 1976 mais aussi, parfois, à des époques beaucoup plus anciennes. Il arrive, par exemple, que les « quatre » soient aujourd'hui accusés d'avoir « *saboté la révolution culturelle* » en provoquant les désordres et les luttes qui marquèrent ce mouvement il y a dix ans

Dans une quinzaine de provinces, on fait état d'incidents récents, de gravité très variable, antérieurs à la chute des « quatre ». Cela va de manifestations d'« *anarchisme* » (Hounan) à la séquestration des responsables provinciaux du parti (Shansi, 23 août 1976) en passant par des « *affrontements armés* » accompagnés ou non de « *pillages* » (Setchouan, préfecture de Paoting, dans le Hopei), des mouvements de grève plus ou moins étendus et prolongés (Chekiang, Hupeh, Kiangsi) et des manifestations de rue avec occupation de bâtiments officiels.

Les responsables locaux de ces désordres sont assez clairement désignés. M. Hua Kuo-feng, dans son discours du 25 décembre, à la conférence nationale sur l'agriculture, a lui-même nommé deux « *nouveaux contre-révolutionnaires* » : MM. Wong Sen-ho et Tchang Tie-cheng, tenus pour responsables de désordres, le premier à Hangchow, le second dans le Liaoning et le Shansi. Un troisième personnage, M. Chu Ko-chia, s'identifie sans peine dans le Yunnan, où il avait rang de vice-président du comité révolutionnaire provincial. Enfin, le propre neveu du président Mao, M. Mao Yuan-hsin, qui occupait les fonctions de secrétaire du parti dans le Liaoning, fait l'objet d'attaques virulentes et précises. Ailleurs, diverses périphrases sont employées pour désigner « *la main noire* » ou le « *partisan juré* » des « quatre » dans telle province ou préfecture. D'une manière générale, il est question d'un « *petit nombre de personnes* » qui ont localement trempé dans la « *conspiration* ».

Fréquemment, on n'en déplore pas moins les « *pertes sérieuses* », voire « *extrêmement sérieuses* », causées par les désordres, les arrêts de travail et la perturbation des transports ferroviaires

Assez rares, en revanche, sont les cas où l'activité des « *quatre* » ou de leurs agents sont dénoncés au sein de l'armée. La vanité de leurs tentatives pour détourner les militaires de leur devoir est au contraire signalée. Dans le Kiangsi, toutefois, la « *bande des quatre* » est accusée de s'être appuyée sur d'anciens partisans de Lin Piao mal repentis pour « *prendre pied dans l'A.L.P.* ». La référence à Lin Piao n'est pas tout à fait un cas isolé. Dans le Liaoning, par exemple, des affiches ont réclamé la libération d'un personnage emprisonné à l'époque de la chute de l'ancien ministre de la défense.

Un « poison résiduel »

Que subsiste-t-il aujourd'hui de ces désordres ? Des signes d'agitation et d'instabilité plus ou moins graves ont été enregistrés après « *l'écrasement de la bande des quatre* », c'est-à-dire postérieurement à la première semaine d'octobre, dans une dizaine de provinces. Quatre d'entre elles ont fait l'objet d'instructions spéciales de Pékin : ce sont le Chekiang, le Fukien, le Hupeh et le Hopei. Une directive particulière pour le Shansi avait, d'autre part, été émise le 24 août, après la séquestration des responsables provinciaux du parti. Dans les autres provinces, les autorités dénoncent la persistance de « *rumeurs politiques* » — dont les origines doivent être identifiées — et évoquent les « obstacles » que « *le mouvement de critique des quatre* » rencontre encore par endroits (Kiangsi).

Au Yunnan, des « *mesures efficaces* » sont réclamées pour « *éliminer le factionnalisme bourgeois* », ce qui laisse supposer que ce dernier sévit toujours dans le Kwantung, le Setchouan, le Shansi, le Heilungkiang. Il est question du « *poison résiduel* » laissé par l'influence des « *quatre* » et qui doit à tout prix être éliminé. Les personnalités coupables d'avoir trempé dans le « *complot* » sont invitées à se dénoncer elles-mêmes au plus tôt si elles veulent être pardonnées.

Les fauteurs de troubles sont menacés de graves sanctions.

Six de ces dix provinces ont pour premier secrétaire du comité du parti une personnalité « réhabilitée » après avoir été condamnée à l'époque de la révolution culturelle (Chekiang, Fukien, Hupeh, Kiangsi, Setchouan et Yunnan) ; trois autres ont pour premiers secrétaires des personnages qui furent « critiqués » à la même époque (Hopei, Shansi, Kwantung). Peut-il s'agir d'une simple coïncidence ? Il semble légitime de penser que la lutte a été d'autant plus âpre dans ces provinces et qu'elle y laisse des séquelles d'autant plus graves que le « *groupe de Changhai* » s'y heurtait à des adversaires déclarés. Il n'est pas exclu non plus que les « séquelles » actuelles correspondent moins à des velléités de résistance de la part des partisans que la « *bande des quatre* » qu'à la détermination de personnages rétablis récemment dans leurs grades et leurs privilèges de liquider avec ceux qui les abattirent il y a dix ans un contentieux qui les tenait à cœur.

ALAIN JACOB.

Sri-Lanka

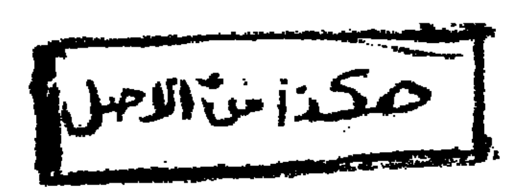
● L'AGITATION SOCIALE SE DEVELOPPE. — *Les employés* des postes et télécommunications se sont joints, le 1er janvier, au mouvement de grève déclenché le 22 décembre par les cheminots, et suivi par les dockers. Les travailleurs réclament une revalorisation de leurs salaires. Les autorités affirment qu'il s'agit d'une « conspiration » animée par des syndicats hostiles au gouvernement.

Népal

● L'ANCIEN PREMIER MINISTRE, M. B. P. KOIRALA, a été appréhendé, le 31 décembre, à Katmandou alors qu'il rentrait d'exil à la suite des mesures d'amnistie prononcées par le roi Birendra (*le Monde* du 31 décembre 1976).

Cambodge

● LES PAYS-BAS ont établi lundi 3 janvier des relations diplomatiques avec Phnom-Penh. — (A.P.)



EUROPE

Italie

L'« Europeo » accuse le Vatican de se livrer à la spéculation immobilière

De notre correspondant

Rome. — Le quart de Rome est entre les mains du Vatican. C'est ce qu'affirme dans son dernier numéro l'hebdomadaire *Europeo*, qui publie également sur sept pages la liste complète des terrains, des immeubles et des palais appartenant au Saint-Siège. Mais les biens immobiliers du Vatican ne sont pas fixés pour l'éternité. Tel terrain pourrait être vendu à la commune de Rome pour y construire des immeubles à loyer modéré. Tel palais sera cédé à une banque, tel immeuble à une chaîne d'hôtels.

Les services financiers du Vatican, directement rattachés à la secrétairerie d'Etat, évitent en règle générale de vendre ces biens à seule fin de se procurer de l'argent frais. Un immeuble sera cédé de préférence à une société dans laquelle le Saint-Siège a une participation. Cavalieri Hilton, par exemple, a été construit sur un terrain appartenant à l'Eglise catholique par l'intermédiaire de la Societa Generale Immobiliare qui s'est empressée d'acheter les trois quarts des actions de l'hôtel. On ne reproche pas à un Etat de bien gérer ses finances, mais le Vatican est-il un Etat comme un autre ?

Europeo rappelle que le concordat de 1929 stipule l'exterritorialité d'une partie du patrimoine immobilier du Vatican, comme la basilique Saint-Jean de Latran, qu'on imagine mal faisant l'objet d'une transaction. La plupart des immeubles appartenant au Saint-Siège et à des associations religieuses bénéficient d'exemptions fiscales considérables, toujours en vertu du concordat. Lorsque le Vatican vend un bien immobilier à un tiers, ou une société qui lui appartient, ce n'est donc pas un marché tout à fait comme les autres.

L'Eglise est propriétaire de biens immobiliers à Rome par l'intermédiaire de quatre-vingt-sept ordres religieux masculins et trois cent vingt-cinq ordres féminins. La plupart de ces immeubles ont comme unique vocation d'abriter les serviteurs du culte. *Europeo* cite pourtant des cas où ce qui était religieux est devenu nettement spéculatif. Le Vatican crée même des sociétés spécialement destinées à faire fructifier une propriété immobilière. C'est ainsi que l'ordre des sœurs franciscaines a vendu l'une de ses résidences à une société pour 1 milliard 100 millions de lires. Cette société fit démolir l'immeuble et construisit un hôtel de luxe vendu par la suite 4 milliards 500 millions de lires à une autre société entièrement contrôlée par le Vatican. L'intérêt de ce genre d'opération est évident : les biens immobiliers protégés par le concordat se transforment en investissements spéculatifs qui continuent à rapporter de l'argent au Saint-Siège.

Europeo cite également l'exemple d'un couvent de la congrégation des frères de la charité qui fut transformé en bureaux locatifs par l'intermédiaire d'une société appartenant au Vatican, dont le siège légal se trouve à Panama. Dans d'autres circonstances, il s'agira d'une vente pure et simple, mais pas avec les exemptions fiscales prévues par les accords du Latran. *Europeo* mentionne aussi le cas d'un immeuble vendu à une agence de presse pour 1 milliard et demi de lires. La transaction n'a rapporté que 2 000 lires à l'Etat italien puisqu'il s'agissait d'un *« bien immobilier situé dans un Etat étranger »*. Tel immeuble vendu à un prix dérisoire à une société contrôlée par le Saint-Siège rapportera sous forme de loyer 10 millions de lires par an. Tel autre sera acheté à moindre prix par une société du Vatican afin d'être revendu au prix fort à un tiers. *« Nous nous trouvons en face de biens appartenant au Vatican, mais gérés par des sociétés qui, en pratique et en droit, sont italiennes,* commente *Europeo. Elles devraient être soumises à nos lois et à notre fisc. C'est une évasion fiscale légalisée. »*

L'Eglise fait valoir que ce statut permet de maintenir des communautés religieuses et des ordres dépourvus de sources de revenus. Mais, à partir du moment où le Saint-Siège fait fructifier ce patrimoine qui se trouve sur le territoire italien, il paraît difficile de justifier l'application des normes du concordat.

(Intérim.)

PAUL VI S'EST ENTRETENU EN TÊTE A TÊTE AVEC LE MAIRE DE ROME, ÉLU SUR UNE LISTE DU PARTI COMMUNISTE.

(De notre correspondant.)

Rome. — Le pape Paul VI a reçu en audience privée en fin de matinée, ce lundi 3 janvier, M. Giulio-Carlo Argan, maire de Rome, indépendant de gauche, élu sur une liste du parti communiste. Le chef de l'Eglise catholique et le premier citoyen de Rome s'étaient déjà rencontrés à deux reprises, mais en public et non en tête à tête.

La première occasion s'était présentée le 8 décembre 1976 lorsque le pape alla bénir, comme il le fait chaque année, la colonne érigée place d'Espagne en hommage à l'Immaculée Conception. Le maire de Rome avait tenu à assister à la cérémonie.

Le deuxième entretien, toujours bref et public, eut lieu le 1er janvier. M. Argan assista à la messe pour la Journée de la paix, célébrée par Paul VI dans une église de la banlieue romaine. Dans un cas comme dans l'autre, on se limita à échanger des compliments et les vœux sous les flashes des photographes.

Dans l'esprit de M. Argan, ces rencontres étaient destinées à confirmer l'existence des rapports normaux instaurés avec le Saint-Siège depuis son élection à la mairie au mois d'août 1976, ainsi qu'il le déclarait au *Monde* le 8 septembre 1976. M. Argan n'a fait que respecter la tradition. L'audience de ce jour ne déroge pas à la règle puisque le conseil municipal et le maire présentent traditionnellement leurs vœux au pape le premier lundi de l'année nouvelle.

L'entretien entre Paul VI et M. Argan a précédé cette cérémonie rendue traditionnelle par les municipalités démocrates-chrétiennes depuis la guerre. Cela justifie-t-il que le parti radical dénonce *« la politique d'obséquiosité et de servilité suivie par le conseil municipal de Rome à l'égard du Vatican »* ?

Les quatre députés radicaux et un député socialiste ont d'ailleurs présenté une motion demandant l'ouverture d'urgence d'un débat sur les biens immobiliers du Vatican à Rome. Cette initiative fait suite à l'article publié dans l'hebdomadaire *Europeo* (voir ci-dessus). — *(Intérim.)*

Union soviétique

La « Pravda » poursuit sa campagne contre la presse occidentale

De notre correspondant

Moscou. — La campagne déclenchée par les commentateurs soviétiques contre la presse occidentale n'a connu aucune trêve, même pendant les fêtes de fin d'année. C'est ainsi que la *Pravda* est revenue sur le sujet dans son numéro du 1er janvier. Sans doute pour faire bonne mesure, l'un des observateurs politiques du journal, M. Ratiani, n'a pas hésité à établir une comparaison entre la *« campagne antisoviétique »* qu'il croit déceler dans la presse bourgeoise et la propagande organisée pendant la dernière guerre mondiale par les services de Goebbels pour inciter les soldats de l'armée rouge à déserter...

M. Ratiani, qui ne s'embarrasse pas de nuances, laisse entendre que ceux qu'il appelle sans autre précision les *« journalistes bourgeois »* feraient aujourd'hui le même travail que les sbires de Goebbels il y a trente-cinq ans.

Leur objectif serait simplement de faire échec à la détente et d'en revenir à la guerre froide. *« Nous vivons sous un beau ciel pacifique,* écrit l'observateur de la *Pravda, où la détente progresse sur la planète... Toutefois, la lutte idéologique se poursuit. La propagande bourgeoise diffuse jour et nuit des informations calomnieuses pour dénigrer la société socialiste. Cette propagande gagne de plus en plus la presse occidentale. Au fur et à mesure que le socialisme remporte de nouveaux succès et rehausse son prestige, en parcourant journaux et hebdomadaires, on se convainc que leur rédaction veille strictement à ce qu'aucun numéro ne paraisse sans une information antisoviétique. »*

Après avoir égratigné au passage *le Figaro* et le *New York Times*, M. Ratiani s'en prend ensuite à deux anciens correspondants américains à Moscou, Hedrick Smith, du *New York Times*, et Bob Kayser, du *Washington Post*. Tous deux ont publié un livre sur l'U.R.S.S. à leur retour aux Etats-Unis ; celui de H. Smith, *les Russes* (*le Monde* du 30 avril 1976), a eu un grand succès en Occident, mais la presse soviétique avait toujours évité, jusqu'à présent, d'en parler, ne serait-ce que pour l'attaquer.

M. Ratiani expédie le sujet en quelques mots : il ne s'agit, selon lui, que d'un ramassis de *« potins petits-bourgeois »* et d'une *« pasquinade de mauvais aloi »*. Et à tous les correspondants en poste à Moscou, ces *« témoins de l'édification de la société communiste »* qui pourraient être tentés de publier un ouvrage, l'observateur de la *Pravda* recommande de s'inspirer plutôt de l'Américain John Reed, l'auteur des *Dix jours qui ébranlèrent le monde* (écrit immédiatement après la révolution). *« Tous se souviennent de ce livre immortel »*, dit-il.

M. Ratiani a raison sur ce dernier point. Pour être plus précis, on peut même affirmer que l'ouvrage de Reed ne constitue plus qu'un souvenir en U.R.S.S. Sa dernière édition (avec les préfaces originales de Lénine et de Kroupskaïa) remonte, en effet, à 1957, au lendemain du vingtième congrès. L'ouvrage, qui fait la part trop belle à un certain Trotski, est introuvable dans les librairies depuis de longues années.

JACQUES AMALRIC.

M. BORISSOV REFUSE D'ÉMIGRER AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉ SAIN D'ESPRIT

Le dissident soviétique Vladimir Borissov, qui a été arrêté à Leningrad le jour de Noël et envoyé dans un hôpital psychiatrique, a refusé d'émigrer dans les mêmes conditions que Vladimir Boukovski, affirme l'hebdomadaire britannique « Observer ».

Dans un entretien téléphonique avec un autre dissident soviétique, M. Victor Fainberg, qui vit à Londres, Mme Irnina Borissov a précisé que son mari avait refusé de quitter l'Union soviétique, comme on le lui proposait, tant que les autorités ne l'auraient pas relâché de l'hôpital psychiatrique et déclaré officiellement parfaitemnet sain d'esprit.

M. Fainberg a précisé à l'« Observer » que Vladimir Borissov risquait en refusant de quitter l'Union soviétique d'être définitivement classé comme malade mental ou bien d'être accusé de distribuer de la propagande antisoviétique, délit passible de sept ans de prison.

D'autre part, au Costa-Rica où il réside, le fils de M. Huber Matos, ancien guérillero cubain, emprisonné depuis dix-sept ans, pourrait être échangé très prochainement contre M. Jorge Montes, ancien sénateur communiste chilien. — (A.F.P.)

Grande-Bretagne

CINQ CHALUTIERS ROUMAINS ET BULGARES ONT VIOLÉ LA NOUVELLE ZONE DE PÊCHE

(De notre correspondant.)

Londres. — Le temps n'est plus où les écoliers apprenaient à définir la Grande-Bretagne comme *« un morceau de terre entouré par la Home Fleet »*. Au cours des premières quarante-huit heures durant lesquelles la marine et l'aviation britanniques ont surveillé la zone de pêche communautaire contrôlée par Londres, établie depuis le 1er janvier jusqu'à 200 milles des côtes, cinq chalutiers au moins appartenant aux pays de l'Est ont défié impunément la nouvelle réglementation.

Trois des « braconniers » repérés par les avions Nemrod sont de nationalité roumaine ; les deux autres appartiennent à la Bulgarie. Il est vrai que, dans l'immédiat, les autorités britanniques affirment ne pas vouloir intervenir de façon trop active.

En fait, il est assez clair dès maintenant que la Grande-Bretagne dispose de moyens très limités pour assurer la surveillance d'une zone couvrant près de quatre cent cinquante mille kilomètres carrés d'océan. Les trois frégates vont recevoir le renfort de onze dragueurs de mines en attendant que quatre navires patrouilleurs en construction puissent être mis en service. — J. W.

Irlande du Nord

UNE SÉRIE D'ATTENTATS A MARQUÉ LE DÉBUT DE 1977

Belfast (A.F.P.). — Une série d'attentats à la bombe et de fusillades ont marqué le début de l'année en Irlande du Nord. A Crossmaglen, un soldat britannique a été tué et deux autres blessés au cours d'un échange de coups de feu. Un bébé de cinq mois a été tué par l'explosion d'une voiture piégée. A Belfast, trois jeunes femmes ont été blessées de la même façon. L'une d'elles a dû être amputée des deux jambes.

Ces incidents semblent venir appuyer les récents communiqués de l'IRA provisoire et de son aile politique, qui ont annoncé leur intention de se montrer particulièrements dures, en 1977, devant « la mauvaise volonté de l'armée britannique face au cessez-le-feu de trois jours respecté par les « provos » pour les fêtes de Noël ».

Personne, cependant, n'a revendiqué l'attentat qui a causé la mort du bébé. M. Ciaran Mckeown, l'un des leaders du Mouvement pour la paix en Irlande du Nord, a rappelé que la victime était le quatre-vingt-treizième enfant qui trouvait la mort depuis le début des troubles en Irlande du Nord, en 1969.

Selon le « Daily Express », l'Ulster Défense Association, la plus importante organisation paramilitaire protestante, fabriquerait clandestinement des mitraillettes pour combattre les commandos de l'IRA. D'un calibre de 9 mm, ces armes équiperaient mille cinq cents hommes dans un délai de deux mois.

AMÉRIQUES

Pérou

Les milieux syndicaux et universitaires sont particulièrement touchés par la répression

De notre correspondant

Lima. — La répression au Pérou, encore bien moins intense que dans d'autres pays du « cône sud » du continent, commence cependant à revêtir un caractère inquiétant. M. Camilo Valqui, un avocat qui défendait les intérêts de syndicats de mineurs, a été expulsé du pays le 30 décembre. C'est le sixième Péruvien qui connaît ce sort depuis la proclamation de l'état d'urgence en juillet. Une mesure similaire avait, auparavant, atteint deux autres juristes qui s'occupaient, eux aussi, de syndicats proches de l'extrême gauche, MM. Ricardo Diaz Chavez et Jose Oña. Un autre avocat, M. Genaro Ledesma, en voyage, s'est vu interdire de rentrer au Pérou. M. Hugo Blanco, ancien dirigeant d'organisations paysannes, et M. Alberto Ruiz Eldredge, membre d'un groupe d'extrême gauche, fils de l'ex-président du Conseil national de justice, avaient également été expulsés. Une décision identique a été prise pour la première fois, le 27 décembre, contre un membre de la C.G.T.P., la centrale syndicale communiste, M. Julian Sierra, dirigeant de la Fédération des métallurgistes.

La répression semble se concentrer surtout sur les milieux syndicaux. Les grèves sont, en principe, interdites depuis six mois en raison de l'état d'urgence. Mais la crise économique que connaît le pays (l'inflation a été de 45 % en 1976) provoque divers conflits sociaux, invariablement qualifiés par le gouvernement de « *subversifs* », voire de « *sabotages du redressement économique* ». Dans la plupart des cas, les dirigeants syndicaux des secteurs en grève sont arrêtés ou démis de leurs fonctions, et de nombreux travailleurs sont licenciés. Ce fut le cas, en août, des mineurs du centre du pays et, en octobre, de la Fédération des pêcheurs. Une trentaine de dirigeants de Siderperu, la grande usine sidérurgique de Chimbote, sont en prison depuis deux mois pour avoir organisé un arrêt de travail le 4 novembre dernier. De même, lors d'une grève, des ouvriers municipaux, en octobre, onze personnes avaient été emmenées en prison, où elles se trouvent toujours, et deux cents travailleurs ont perdu leur poste. Une tentative de grève des enseignants, à la mi-novembre, a provoqué la détention de six dirigeants du Sutep (le syndicat des enseignants) de Lima. Une dizaine d'autres membres de cette organisation avaient déjà été arrêtés en juin 1976. Ces derniers jours, à nouveau, un mouvement de grève dans les postes de Lima provoquait la détention de plusieurs dirigeants de la fédération unique des travailleurs des postes, non reconnue par le gouvernement.

Le syndicat communiste prend ses distances

Ces arrestations touchent principalement les syndicats proches de l'extrême gauche.

La C.G.T.P., communiste, qui, pendant sept ans, avait appuyé fermement le régime militaire, prend ses distances. Dans un communiqué récent, non publié par la presse de Lima, elle affirmait, par exemple, que les récentes dispositions légales sanctionnant la « *baisse de production pour arrêt de travail* » permettaient, en fait, aux entreprises de licencier des dirigeants syndicaux en invoquant une diminution du rendement souvent due à d'autres facteurs. Même la centrale syndicale progouvernementale, aujourd'hui divisée, a protesté contre des cas de licenciements abusifs.

La répression atteint aussi les milieux universitaires. Douze étudiants de l'université nationale d'ingénieurs sont en prison depuis plus de quatre mois, après des incidents survenus en août dernier. La mort, dans les locaux de la police, à la fin du mois de novembre, de Fernando Lozano, ex-étudiant de l'université catholique et membre d'une organisation trotskyste, avait provoqué de vives protestations. Un communiqué du ministère de l'intérieur attribuait le décès à une difficulté pulmonaire : la victime souffrait effectivement d'asthme. Dans les jours suivants, une déclaration souscrite par plus de cent professeurs d'université demandait une « *enquête exhaustive* » sur les circonstances du décès.

Le gouvernement a décrété, ces derniers mois, diverses amnisties. En fait, celles-ci profitent surtout, pour ce qui est des « politiques », à des personnes proches des partis de droite, condamnées à l'époque du président Velasco Alvarado — elles aussi, d'ailleurs, de manière parfois abusives. Aujourd'hui, les secteurs visés principalement par les opérations de « *maintien de l'ordre* » ne sont plus les mêmes, et la répression s'amplifie.

Alors que le ministre de l'économie vient d'annoncer que les hausses de salaires, en 1977, seront, en principe, limitées à 15 % pour l'ensemble de l'année, le problème social risque de demeurer brûlant au Pérou.

THIERRY MALINIAK.

Etats-Unis

LA POPULATION AMÉRICAINE A DÉPASSÉ LE CAP DES 216 MILLIONS D'HABITANTS

Selon les projections de l'Office fédéral des statistiques (Bureau of the Census), la population des Etats-Unis comptait au 1er janvier 1977 quelque 216 450 000 personnes, ce qui représente une progression démographique annuelle de 0,7 %. Par rapport à 1976, la population s'est accrue d'environ 1 600 000 âmes, chiffre inférieur de 200 000 à celui enregistré il y a un an. L'excédent des naissances sur les décès atteint 1 200 000, auquel il convient d'ajouter plus de 300 000 immigrants légaux.

Si le taux de reproduction naturelle des Américains de souche tend à décliner depuis 1960 (il n'est plus que de 14,4 pour 1 000 habitants), tandis que le taux de mortalité reste remarquablement stable (il était de 9,5 pour 1 000 en 1960, et, malgré les modifications apportées à la méthode re recensement, se situe à 9,4 en 1973), le bilan démographique des Etats-Unis est assuré à long terme d'un solde positif par l'appoint constant de nouveaux arrivants : de 300 000 à 400 000 immigrants « légaux » chaque année. Entre 1964 et 1974, 3,5 millions d'étrangers ont été intégrés à la communauté américaine, sans parler des entrants « illégaux », fournisseurs de main-d'œuvre au rabais, dont, pour la même période, le nombre se situerait, selon diverses estimations, entre 8 et 12 millions.

Argentine

Le chef de file de la droite militaire se prononce en faveur d'un retour à la démocratie

Buenos-Aires (*A.P.*) — Le général Benjamin Menendez, qui est considéré comme un partisan de la droite militaire argentine, s'est prononcé le 2 janvier en faveur du retour de la démocratie dans le pays. « *Les forces armées luttent pour rétablir le libre et authentique fonctionnement des institutions démocratiques* », a déclaré cet officier dans une interview publiée par le journal *la Voz del interior*, de Cordoba. « *Les militaires n'ont pris le pouvoir en Argentine que parce que notre démocratie était en crise* », a-t-il indiqué.

Le général Menendez commande le 3e régiment cantonné à Cordoba, la deuxième ville du pays. Il est également considéré comme le chef de file de la faction la plus dure des forces armées, qui préconisait jusqu'alors le maintien indéfini des militaires au pouvoir. Le mois dernier, le président Jorge Videla, partisan d'un retour rapide à un régime démocratique, avait limogé huit chefs militaires, parmi lesquels trois des principaux partisans du général Menendez.

D'autre part, une centaine d'hommes politiques argentins, parmi lesquels des personnalités de premier plan, se sont réunis cette semaine, alors que, neuf mois après le coup d'Etat militaire, le chef de la junte, le général Jorge Videla, venait de parler d'un éventuel « *dialogue* » avec des civils en 1977.

Les militaires, qui ont interdit toute activité politique depuis le 24 mars et qui avaient empêché une assemblée de dirigeants péronistes de se tenir la semaine dernière dans la banlieue de Buenos-Aires, ont laissé, cette fois, la réunion avoir lieu.

Parmi les personnalités présentes figuraient M. Ricardo Balbin, président de l'Union civique radicale, deuxième force politique du pays après le péronisme, ainsi que certains péronistes modérés opposés à Mme Peron dans les derniers mois de sa présidence, parce qu'ils estimaient qu'elle avait abandonné les idées de son mari. Il s'agissait, en particulier, de M. Italo Luder, ancien sénateur et président de la République par intérim, et de M. Angel Robledo, ancien ministre des affaires étrangères. D'après certains milieux politiques, ces deux hommes pourraient devenir les nouveaux dirigeants du mouvement péroniste si la démocratie était restaurée.

Etaient aussi présents le dirigeant du parti intransigeant (gauche), M. Oscar Alende, et plusieurs personnalités de la gauche modérée et de la droite. Seuls l'extrême droite et le parti communiste n'étaient pas représentés.

La formation d'un « front intermédiaire de régénération politique », qui pourrait être présidé par M. Balbin, aurait été envisagée. Ce « front » regrouperait les organisations politiques présentes à la réunion. Un « *ensemble de propositions* » visant au retour des civils au pouvoir serait, d'autre part, présenté à la junte.

Les messages de Nouvel An

M. Vorster a adressé des vœux distincts à chacune des quatre communautés raciales

De notre correspondante

Johannesburg. — On ne peut accuser M. Vorster, premier ministre sud-africain, d'incohérence. Fidèle à sa politique de « *développement séparé* », il a décidé cette année d'adresser des vœux distincts à chacune des quatre « *communautés* », indienne, métisse, africaine et blanche.

Aux Indiens, les plus calmes pendant ces six derniers mois de troubles, il a souhaité prospérité dans leurs commerces. Il s'est ensuite félicité du dialogue établi avec leurs leaders.

Il a remercié les métis qui ont accepté de le rencontrer au sein du conseil de cabinet ; aux autres, les membres du parti travailliste de M. Sonny Leon et les manifestants, il a brandi la menace du chômage.

C'est par des considérations météorologiques qu'il a commencé son message aux « *leaders et membres de chaque nation* » africaine. Je souhaite, a-t-il dit en substance, que la *pluie revienne et que les récoltes* soient à nouveau bonnes cette année. Abordant, enfin, les récentes manifestations, M. Vorster a demandé que de tels incidents ne se renouvellent pas, que « *personne ne prête oreille aux agitateurs, que les adultes ne permettent pas aux jeunes intimidateurs et aux perturbateurs de les mener par le bout du nez... Toutes les portes sont ouvertes, et, s'il existe quelque problème, il n'est pas nécessaire d'utiliser la violence pour attirer notre attention.* ».

Le plus long discours, et le plus important, était adressé aux Blancs, en anglais pour les anglophones, en afrikaans pour les Afrikaners. On peut le résumer par ces quelques phrases : « *L'Afrique du Sud est menacée par les communistes, et « le monde libre » ne fera rien pour l'aider. J'ai eu l'occasion de vérifier cette thèse au cours de plusieurs entretiens en 1976 : en cas d'attaque communiste directe ou indirecte, l'Afrique du Sud sera seule, et certains pays qui se proclament anticommunistes refuseront même de lui vendre des armes pour repousser cette attaque.* »

Un ton alarmiste aussitôt nuancé : « *Je vous ai peut-être choqué. Mais il ne servirait à rien de fermer les yeux... L'orage n'a pas encore éclaté. Nous ne connaissons actuellement que les tourbillons qui le précèdent. Il peut nous dépasser ou même se dissiper avant de nous frapper de toute sa fureur...* » M. Vorster, le « Sphynx », comme le surnomment les journaux anglophones, ne s'était pas exprimé aussi nettement sur la situation sud-africaine depuis bien longtemps.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

● PORTUGAL : appel au travail, à l'austérité et à la réconciliation.

Travail, austérité, réconciliation nationale, ont été les mots-clés du message de Nouvel An du général Eanes, président de la République portugaise. « *Il n'y a plus d'excuses*, a-t-il dit, *pour ajourner la solution des problèmes de fond. Plus on tardera, plus pesants seront les sacrifices.* »

Le président a déclaré qu'il était urgent de réduire la dette extérieure. C'est, a-t-il dit, « *la seule voie vers l'indépendance nationale, menacée par tous ceux qui, en son nom, ont outragé nos valeurs et dilapidé nos réserves* ».

● EN AFRIQUE : pessimisme.

En Afrique, les vœux des chefs d'Etat ont généralement été l'occasion de commentaires pessimistes.

● EN COTE-D'IVOIRE, le président Houphouët-Boigny a déclaré : « *L'année a vu persister des situations de domination insupportables : guerres fratricides, répressions sauvages, terrorismes aveugles, qui ont encore entraîné des populations entières dans leur sinistre danse macabre.* » « *La lenteur des progrès de la concertation pour une meilleure entente n'a d'égale que la rapidité avec laquelle se déchaînent les catastrophes* », a-t-il ajouté.

● AU CAMEROUN, le président Ahidjo a évoqué la coopération internationale, qui doit, selon lui, « *passer par l'instauration d'un nouvel ordre économique mondial* ». « *Elle continue*, a-t-il dit, *à se heurter aux égoïsmes nationaux et à la volonté de puissance des Etats avancés, comme en témoigne le piétinement de la conférence Nord-Sud.* »

● EN ANGOLA, le président Neto a souligné que « *la réaction interne n'a été ni encore éliminée ni domestiquée. Elle est souvent alimentée de l'extérieur, d'autres fois provoquée par la frustration de certaines couches sociales.* » Il a ajouté qu'« *en grande partie le gauchisme s'est trouvé obligé d'exiler ses responsables et de vivre les contradictions de son irresponsabilité* ».

● EN GUINÉE cependant, le président Sekou Touré a indiqué que les perspectives économiques étaient favorables. Il a annoncé que le projet d'Ayekoye pour la mise en valeur d'un gisement de bauxite, dans la région de Boke, avec la participation de sept pays arabes, de la Guinée et de la société helvétique Alusuisse, avait « *trouvé des soutiens financiers garantissant sa réalisation* », ainsi que les projets de barrages hydroélectriques de Kamarato et de Konkoure. Le chef de l'État a déclaré que de « *grandes perspectives sont assurées aux recherches de pétrole et d'uranium ainsi qu'à la pêche maritime* ».

A TRAVERS LE MONDE

Comores

● UN PREMIER GROUPE DE QUATRE CENT CINQUANTE COMORIENS de Majunga (Madagascar) était attendu lundi 3 janvier à Moroni, où il devait être transporté par le navire *Ville-de-Tulear*. Cette mesure fait suite à plusieurs réunions tenues à Antananarivo entre délégués comoriens et malgaches pour résoudre les problèmes pratiques du rapatriement des Comoriens de Majunga, à la suite des incidents qui ont eu lieu dans cette ville dans la semaine qui a précédé Noël (*le Monde* du 2 2décembre). — (*A.F.P.*)

Tunisie

● « *LA GREVE qui s'exprime comme une manifestation de violence répugne à tous les Tunisiens, quelles que soient leur tendance et leur concep-de la vie* », a déclaré le premier ministre, M. Nouira, en commentant, dans un discours du 31 décembre, les incidents déclenchés à Jendouba, une localité du nord du pays, par les élèves du lycée de garçons auxquels s'étaient jointes des écolières du lycée de jeunes filles de la ville et « *une poignée d'agitateurs étrangers à l'établissement* ». — (*Corresp.*)

Pérou

● SEPT REVUES interdites il y a six mois seront autorisées à reparaître, a annoncé, le 1er janvier, le gouvernement péruvien. Six d'entre elles représentent des courants du centre et de la droite. La septième est l'organe du parti communiste, dont la diffusion est très limitée. En revanche, six publications représentant les opinions de différents secteurs de gauche demeurent interdites. — (*Corresp.*)

AFRIQUE

Maroc

LE BUDGET POUR 1977

L'État continuera à subventionner les denrées de première nécessité

De notre correspondant

Rabat. — La loi de finances pour l'exercice 1977 a fixé à 26 milliards 103 millions 763 904 dirhams (1 dirham : 1,10 F environ) le montant des charges publiques (budget général de l'Etat, budgets annexes et comptes spéciaux du Trésor) et à 21 milliards 578 millions 473 172 dirhams les ressources attendues à divers titres. L'impasse est donc légèrement supérieure à 4,5 milliards de dirhams. Des données fournies le jeudi 30 décembre, dans une conférence de presse, par le ministre des finances, M. Abdelkader Benslimane, il ressort que l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des dépenses de la dette amortissable et de la dette flottante est couvert par les recettes courantes, laissant même un excédent de 328 millions de dirhams qui concourra au financement des investissements.

Une réforme, « *dont l'objectif principal est d'arriver à une meilleure justice fiscale* », doit être soumise à l'examen du gouvernement dans les prochains mois. Son application est prévue en 1977.

Les traitements et salaires de l'Etat pèsent plus lourdement sur le budget, en raison d'augmentations favorisant les rémunérations les plus basses. Cette décision fait suite au relèvement de 10 % du salaire minimum légal (*le Monde* du 30 décembre). L'Etat donne ainsi l'exemple au secteur privé, soumis à de vives revendications. Malgré les incidences financières qui en résultent, l'Etat continuera à subventionner les prix des denrées de première nécessité — sucre, huile, blé — ainsi que des engrais. Mais, face à la hausse périodique du pétrole brut, il a été conduit ces jours derniers à limiter cet effort et à « ajuster les prix » de vente au public des produits pétroliers raffinés.

Les dépenses de fonctionnement les plus élevées concernent l'enseignement 2 211 millions de dirhams) et la défense nationale (1 559 millions de dirhams).

L'effort de développement ne sera pas pour autant ralenti, et un programme d'urgence est prévu pour les provinces sahariennes. Sur les 21 679 millions de dirhams du budget général de l'Etat, les dépenses d'investissements figurent pour 11 744 millions. A cela s'ajoutent des crédits d'engagement, qui portent le budget d'investissements proprement dit à 29 188 millions de dirhams. Le Maroc parvient, en effet, au terme de son plan quinquennal 1973-1977. Il entend donc mener à bonne fin les actions engagées, dont certaines sont très importantes. Cette politique a eu principalement deux conséquences en 1976 : un accroissement de 10 % en termes réels de la production intérieure brute, grâce, en particulier, à une nette progression de la production agricole, favorisée par les conditions climatiques, et un déficit important de la balance commerciale, laquelle a supporté le poids d'importations massives de biens d'équipement nécessaires au développement du pays, sans la compensation suffisante des exportations que continue d'affecter la mévente des phosphates.

La balance des paiements, prévoit-on, « *sera quasiment équilibrée* » par les transferts des travailleurs marocains à l'étranger, les recettes touristiques et les concours financiers extérieurs provenant de l'aide multilatérale ou bilatérale, consentie en majeure partie sous forme d'emprunts, ainsi que des investissements privés.

LOUIS GRAVIER.

Soudan

Le président Nemeiry adresse un avertissement solennel à l'Éthiopie

Khartoum (*A.F.P.*) — Le président Nemeiry a déclaré samedi 1er janvier que le Soudan était en mesure de repousser toute attaque de la part du régime militaire éthiopien, et qu'il utiliserait éventuellement pour ce faire les quelque cent mille réfugiés érythréens entrés au Soudan au cours des quatorze années de conflit entre Addis-Abeba et la résistance érythréenne.

Le chef de l'État, qui prenait la parole à Kadugly, dans le Soudan occidental, à l'occasion du vingt et unième anniversaire de l'indépendance, a accusé le régime militaire éthiopien d'aider à la formation de troupes hostiles dans des camps établis près de la frontière soudanaise et de participer aux « complots » contre le Soudan.

Le Soudan, a-t-il dit, n'attendra pas cette fois-ci d'être envahi, mais il poursuivra les conspirateurs dans les pays où ils trouvent refuge avant qu'ils n'atteignent le Soudan pour y perpétrer leurs desseins. Le président a demandé à l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) de transférer son siège d'Addis-Abeba vers une autre capitale africaine, où les représentants des Etats africains seraient protégés et bien accueillis.

De son côté, le général Bachir Mohamed Ali, ministre soudanais de la défense, dans une déclaration publiée le 2 janvier par le quotidien *Al Sahafa*, a annoncé que les forces soudanaises demeuraient vigilantes le long de la frontière avec l'Ethiopie, « *constamment prêtes à repousser quiconque nourrit des desseins d'agression contre le territoire soudanais* ».

[Les déclarations belliqueuses des dirigeants soudanais illustrent la dégradation des relations entre les deux pays intervenue depuis plusieurs mois et qui pourrait bien aboutir à une reprise de la guerre des chrétiens sécessionnistes du Soudan du Sud. Sous l'ancien régime du Négus, en effet, c'est un accord entre Addis-Abeba et Khartoum (en 1972) qui avait permis au régime soudanais de mettre fin au conflit avec les Anya-Nyas du Sud. L'Ethiopie avait renoncé à aider cette guérilla (qui était également soutenue par Israël) ; en échange, Khartoum avait cessé d'aider les fronts de libération de l'Erythrée. Depuis 1975 — et la relance de la guerre en Erythrée, — les Ethiopiens avaient menacé, à plusieurs reprises, de « rouvrir » le front du Soudan du Sud si Khartoum continuait à aider les Erythréens en leur offrant une « *base arrière* » et en facilitant l'acheminement des armes dans la région de Kassala. On estime que l'Ethiopie abrite quelque vingt mille ou trente mille réfugiés soudanais dans le sud-ouest du pays. Les Erythréens réfugiés au Soudan sont plus nombreux (une centaine de milliers).]

APRÈS UNE ENTREVUE « ORAGEUSE » AVEC M. SMITH

M. Ivor Richard s'entretient avec le premier ministre sud-africain du règlement du problème rhodésien

M. Ivor Richard, envoyé spécial du gouvernement britannique et président de la Conférence de Genève sur la Rhodésie, est arrivé dimanche soir 2 janvier à Pretoria, venant de Salisbury. Il a aussitôt quitté la capitale sud-africaine pour Port-Elizabeth, où il a passé la nuit avant de rencontrer, lundi matin, M. J.-B. Vorster, premier ministre de la République Sud-Africaine, dans sa résidence d'Oubosstrand.

M. Richard avait successivement rencontré, au cours de deux étapes précédentes, MM. Kaunda, président de la Zambie, et Smith, premier ministre rhodésien.

Cette seconde entrevue, samedi, a duré deux heures et demie. M. Richard, visiblement de mauvaise humeur à l'issue de cet entretien, s'est borné à dire que sa conversation avec M. Smith avait été « *orageuse* ».

Il semble que M. Smith ait écarté la proposition d'installer un conseil des ministres provisoire dirigé par un président nommé par Londres, pour gouverner durant la période de transition. En revanche, le premier ministre rhodésien étudie d'autres propositions et fera connaître sa réponse à leur sujet dans dix jours, quand, après s'être rendu au Botswana, au Mozambique et en Tanzanie, M. Ivor Richard retournera à Salisbury. Parmi les suggestions estimées recevables par M. Smith figurerait celle de nommer un commissaire britannique résidant à Salisbury pendant la période intérimaire.

Enfin, les forces rhodésiennes de sécurité ont annoncé, samedi 1er janvier, qu'un policier africain avait été tué et qu'un prêtre blanc avait été blessé la veille par des guérilleros nationalistes dans le sud de la Rhodésie, à une vingtaine de kilomètres de la frontière du Mozambique. — (*A.F.P.-Reuter.*)

POLITIQUE

L'ÉLECTION DU PARLEMENT DE STRASBOURG

Une victoire à la Pyrrhus

(Suite de la première page.)

Les membres du Conseil constitutionnel ne pouvaient ignorer cette interprétation, ni le fait qu'elle correspond à une doctrine très répandue, ni la portée exacte du terme « transfert » qui est couramment employé à Bruxelles, bien qu'il ne figure pas dans le traité de Rome. La Cour de justice des Communautés voit notamment un caractère fondamental de la C.E.E. dans le fait que celle-ci détiendrait des pouvoirs « issus d'une limitation de compétence ou d'un transfert d'attributions des Etats à la Communauté », affirmant même que ce transfert entraîne une restriction définitive de leurs droits souverains (1). La décision du Conseil constitutionnel met fin à ces interprétations laxistes des accords communautaires. Elle interdit aux pouvoirs publics français de s'y plier désormais. Aucun président de la République, aucun gouvernement, aucun ministre des affaires étrangères, ne peut plus reprendre la formule précitée de Robert Schuman parce qu'elle est contraire à la Constitution.

La décision du 30 décembre 1976 ne se contente pas de poser ainsi des limites étroites à l'application du traité de Rome. Elle rappelle que toute extension des compétences attribuées par lui aux organes communautaires exige un nouveau traité, l'élection au suffrage universel ne modifiera aucunement « la nature de cette Assemblée qui demeure composée des représentants de chacun des peuples des Etats ». Les députés élus par notre pays ne seront donc pas des députés européens, représentant une fraction d'un peuple européen : mais des députés français représentant notre peuple dans une institution internationale.

Cela n'est pas une question de mots, mais concerne directement les modalités des élections communautaires. A ce propos, la décision du 30 décembre formule un deuxième principe fondamental. Le Conseil constitutionnel affirme que les termes de « procédure électorale uniforme » employés par l'acte qui lui a été soumis « ne sauraient être interprétés comme pouvant permettre qu'il soit porté atteinte [au] principe de l'indivisibilité de la République » réaffirmé par l'article 2 de la Constitution. Le même principe devra être respecté par la loi française appliquant l'acte en question. Cela exclut toute élection dans des cadres régionaux. Il semble que deux procédures seulement soient possibles juridiquement : la proportionnelle à l'échelle de la nation entière, ou un scrutin uninominal dans de petites circonscriptions dont aucune ne coïncide avec une région ou une sous-région.

Le Conseil constitutionnel ne se borne pas à définir ces principes. Il souligne en même temps les moyens qui permettent d'en assurer l'application : c'est le troisième aspect essentiel de sa décision. Il rappelle par exemple que toute modification du traité de Rome serait « susceptible de donner lieu à l'application tant des articles figurant au titre VI que de l'article 61 de la Constitution ». Le titre VI prévoit que les traités ou accords « relatifs à l'organisation internationale » ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi. L'article 61 dispose que toute loi peut être déférée au Conseil constitutionnel par le président de la République, le premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, le président du Sénat, soixante députés ou soixante sénateurs. Les défenseurs de la souveraineté nationale sont assez nombreux au Parlement pour permettre ainsi au Conseil constitutionnel de bloquer une loi qui s'écarterait des principes qu'il vient de poser.

La décision du 30 décembre 1976 rompt avec un lent glissement vers la supranationalité. Interrompu par le général de Gaulle en 1958, il avait repris depuis 1974. Pour y revenir, il faudrait désormais modifier profondément la Constitution, dans des conditions très difficiles. Souveraineté inaliénable, République indivisible : le fil est renoué avec ces principes fondamentaux du droit public français. Il ne s'agit pas de rhumatismes de l'Histoire, puisque l'organe compétent pour interpréter la Constitution d'aujourd'hui proclame qu'elle est établie sur ces bases.

MAURICE DUVERGER.

(1) Affaire 6-64, recueil de jurisprudence de la cour, vol. X, p. 1159 et 1160.

M. SANGUINETTI : s'il le faut j'irai jusqu'à la rupture.

M. Alexandre Sanguinetti, ancien ministre, ancien secrétaire général de l'U.D.R., interrogé par « le Nouvel Observateur » sur son attitude envers le projet de ratification de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, a déclaré :

« Je ne sais pas ce que feront ceux qui pensent comme moi. Pour ma part, s'il le faut, j'irai jusqu'à la rupture. J'estime, et je le lui ai dit, que Chirac a commis, en approuvant ce projet, non seulement une erreur politique, mais aussi une faute à l'égard des Français. Je ne peux avaliser un abandon si flagrant des principes mêmes du gaullisme. (...)

» Pour l'instant, ce que l'Europe a de mieux à faire, c'est de permettre la conclusion d'accords précis et ponctuels entre les nations européennes. Et quand je dis nations européennes je ne veux pas parler seulement des Neuf. Le reste est utopie, et utopie dangereuse. »

● *La Nouvelle Action française* (royaliste) estime que « *la question de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct n'est en rien résolue* » par l'avis exprimé à ce sujet par le Conseil constitutionnel, car « *il s'agit de savoir si ce Parlement aura, ou non, des pouvoirs réels* ». « *S'il n'en a pas, pourquoi l'élire ?* » demande la NAF, qui « *appelle tous les patriotes, sans exclusive, à se mobiliser pour défendre la souveraineté nationale* ».

Jeudi 6 janvier

UNE CONFÉRENCE DE PRESSE DE M. GEORGES MARCHAIS

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., donnera une conférence de presse, jeudi 6 janvier, à 11 heures, au siège du parti communiste, 2, place du Colonel-Fabien, à Paris.



CORRESPONDANCE

L'attitude de Louis Pradel en mai 1968

Après la publication, dans le Monde *daté 28-29 novembre 1976, du portrait de Louis Pradel, maire de Lyon décédé le 27, nous avons reçu de M. André Pierret, directeur honoraire du service d'incendie de la communauté urbaine de Lyon, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :*

Cet article contient une grave accusation, sans fondement, et je ne puis laisser passer cela.

Votre collaborateur écrit : « En 1968, disparu pendant que des événements spectaculaires et même tragiques surviennent dans cette ville... » M. Bernard Elie a repris une vieille calomnie dont l'origine est bien connue.

Pendant ces événements, le maire était effectivement très souvent absent de la mairie, mais conformément à ses habitudes il était « sur le tas ». Comme chaque jour en temps normal, il effectuait la tournée des chantiers. Pendant les troubles il a effectué la tournée des services municipaux en grève. Je l'ai reçu toute une journée — 19, rue Rabelais, — et il est venu se mêler aux discussions et contacts avec le personnel gréviste. Je puis l'attester, ainsi que tous les délégués syndicaux, avec lesquels il a déblayé le terrain pour les discussions futures. Son attitude et sa présence ont été pour moi, chef du service d'incendie, dans une ville en révolte, un réconfort et un appui (...)

J'ai connu pendant cette période d'autres autorités qui sont restées derrière leurs encriers, entourées d'un copieux service d'ordre, et qui ont été rigoureusement muettes pendant les troubles.

Je m'étonne que M. Bernard Elie, qui était Lyonnais à cette époque, ne soit pas mieux renseigné. On pourrait croire qu'il a une oreille sélective.

Quoi qu'il en soit, accuser le premier magistrat d'une cité d'avoir déserté son poste est une atteinte grave à son honneur, et c'est une manœuvre particulièrement odieuse devant une tombe ouverte.

[En évoquant « des événements spectaculaires et même tragiques », ce n'est évidemment pas à la grève des sapeurs-pompiers de Lyon que nous songions, mais aux affrontements qui opposèrent, dans la nuit du 24 au 25 mai 1968, notamment aux abords du pont La Fayette, manifestants et forces de l'ordre. Ces heurts, extrêmement violents, provoquèrent la mort du commissaire de police René Lacroix et firent plusieurs dizaines de blessés, tant du côté des représentants de la force publique que des manifestants.

Il fut facile alors de constater que si le maire de Lyon n'avait pas « disparu » — au sens physique du terme — de sa ville, il témoigna d'une singulière discrétion, aussi bien au lendemain de cete nuit d'émeute que les jours suivants. Rappelons deux faits à ce propos. Ce n'est pas Louis Pradel mais son premier adjoint, M. Armand Tapernoux, qui se rendit à l'hôpital Edouard-Herriot pour s'incliner devant la dépouille de la victime de ces événements. Et c'est le 28 mai, soit trois jours pleins après les faits, que Louis Pradel lança à la radio un appel à ses concitoyens leur demandant de « conserver le calme le plus grand et de ne pas participer à des manifestations qui puissent dégénérer en émeute ».

Louis Pradel réapparut en public le 31 mai, au balcon de l'hôtel de ville, d'où il salua amicalement les quelques dizaines de milliers de Lyonnais défilant rue de la République, drapeaux tricolores déployés, donnant d'ailleurs à cette occasion un sens bien particulier à l'« apolitisme » dont il se réclamait si souvent. — B. E.]

● *La Fédération anarchiste* a publié lundi 3 janvier une déclaration dans laquelle on lit : « *La crise mondiale nécessite une prise de conscience mondiale qui implique, par-delà les continents et les Etats, la possession et la distribution de toutes les richesses à l'aide d'une gestion fédéraliste et mutualiste. (...) Les anarchistes appellent les travailleurs à maintenir le plein emploi, sans accord du patronat ni du pouvoir, en organisant la gestion directe de leur entreprise, ou de leurs terres, en développant la distribution des biens de consommation et la pratique de l'entraide sociale par les coopératives, par les mutuelles et par les caisses de solidarité.* »

● *A propos de l'ENA.* — M. Pierre Racine, ancien directeur de l'ENA, nous prie de préciser que l'article qu'il a écrit dans la revue *Promotions*, parue fin décembre, avait été rédigé au début d'octobre, c'est-à-dire « *avant la parution du livre de M. Giscard d'Estaing* » qui a été mis en vente le 11 octobre. L'ancien directeur de l'ENA nous indique qu'il n'entendait donc pas « *contredire le président de la République* », mais répondre « *à diverses affirmations énoncées dans plusieurs articles parus cette année même* » (le *Monde* du 25 décembre).

● « PARIS ECOLOGIE », collectif d'associations qui présentera des candidats dans tous les arrondissements de Paris lors des prochaines élections municipales, a lancé un appel aux jeunes et à tous ceux qui se sont détournés de la vie politique pour qu'ils s'inscrivent sur les listes électorales de Paris. Ces nouveaux électeurs pourront ainsi « *exprimer leur désir de mettre en place une authentique démocratie locale tournée vers l'amélioration de l'environnement* ».

M. et Mme Giscard d'Estaing ont passé le Jour de l'an dans une famille du « quart-monde »

M. et Mme Valéry Giscard d'Estaing ont déjeuné, samedi 1er janvier, dans une famille du « village promotionnel » d'Herblay (Val-d'Oise), œuvre du mouvement Aide à toute détresse, que préside Mme Geneviève Anthonioz-de Gaulle, nièce du général de Gaulle. Ce village réunit vingt familles venues pour la plupart de bidonvilles et considérées comme membres de ce « quart-monde » qui rassemble les plus déshérités.

Le chef de l'Etat a d'abord visité le centre international du mouvement, à Pierrelaye, où Mme Giscard d'Estaing s'était déjà rendue en décembre 1975 (*le Monde* du 9 décembre). Puis il a déjeuné dans le petit pavillon où l'avaient invité M. Gérard Macaud, O.S. 2 dans une usine voisine, son épouse Liliane et leurs six enfants. Le Père Joseph Wresinski, secrétaire général et fondateur du mouvement, assistait également au repas, ainsi qu'un couple ami, M. et Mme Jeandet.

M. Giscard d'Estaing s'est enquis notamment des problèmes de logement, de transports, d'éducation rencontrés par les familles du « quart-monde ». Il s'est inquiété de l'exclusion sociale dont celles-ci sont victimes. A ce sujet, le Père Joseph a noté : « *Il faut les comprendre de l'intérieur. Ils forment une population. Ce ne sont pas des cas d'étude pour ethnologues. La société pense avoir réglé le problème des pauvres, mais elle n'a rien compris, bien qu'en France les gens soient plus accueillants qu'ailleurs.* »

Arrivés à 12 h. 30, le président de la République et son épouse ont quitté, à 16 heures, le village, dont les habitants leur ont offert un livre illustré sur Paris.

Mme Macaud a déclaré ensuite, au micro d'Europe 1 : « *Le président est un homme simple, et je ne m'y attendais pas. Il nous a posé toutes sortes de questions. Il voulait vraiment savoir ce qu'est la vie chez les pauvres. Nous lui avons parlé de notre logement, de nos soucis d'argent, nos difficultés avec certaines administrations... Je lui ai expliqué qu'on est obligé de mettre les enfants à l'hôpital quand ils sont malades si on n'a pas de quoi payer le médecin.* »

Quant à M. Macaud, il a dit : « *Pour moi, cette visite inattendue du président de la République a été une grande joie. Nous avons véritablement dialogué. Il faut voir ce qu'est la misère, et je pense qu'il a vu, qu'il a senti ce que nous éprouvions, qu'il a compris qu'il fallait essayer de faire quelque chose pour nous.* »



(Dessin de KONK.)

● *Le comte de Paris*, admis vendredi 31 décembre à l'hôpital Broussais à la suite d'un malaise cardiaque (*le Monde* du 1er janvier), y poursuit son traitement dans « *un état stationnaire et satisfaisant* », indique la direction de l'hôpital dans un bulletin de santé publié dimanche 2 janvier.

● *Le P.S.U.* tiendra son congrès national à Strasbourg du 28 au 30 janvier et non du 22 au 24 comme il l'avait prévu tout d'abord (*le Monde* du 1er décembre).





PRESSE

La disparition de M. Émilien Amaury

Victime d'une chute de cheval, dimanche matin 2 janvier à Chantilly, M. Emilien Amaury, président-directeur général du « Parisien libéré », est décédé le même jour vers 18 heures. Transporté d'abord à l'hôpital Lariboisière, où l'on devait déceler un traumatisme crânien et un traumatisme thoracique, il était ramené à son domicile de Vineuil-Saint-Firmin (Oise) à 16 h. 30.

Au cercle hippique de Chantilly, où il se rendait tous les dimanches, M. Amaury — qui avait servi dans les spahis — s'était vu donner un cheval réputé difficile, selon l'enquête des gendarmes. Une première fois, après 5 kilomètres de promenade et dans des circonstances mal établies, « Chouan-d'Ive » faisait chuter son cavalier. Remis en selle par deux promeneurs, M. Amaury était à nouveau désarçonné quelques centaines de mètres plus loin, après avoir perdu sa « bombe » et heurté de plein fouet un arbre bordant le sentier.

Peu avant 20 heures, on apprenait qu'un expert vétérinaire avait fait sur « Chouan-d'Ive » des prélèvements. On connaîtra dans les jours qui viennent les résultats de l'analyse.

Un témoin a déclaré, d'autre part, que « si « Chouan-d'Ive » paraissait nerveux, il avait pourtant été monté par une excellente cavalière avant l'arrivée de M. Amaury ».

De la publicité à la grande presse

Né le 5 mars 1909 à Etampes (Essonne), Emilien Amaury débute sa carrière comme secrétaire de Marc Sangnier, fondateur du Sillon, mouvement catholique de gauche. Il fonde, en 1930, l'Office de publicité générale, dont il sera le gérant jusqu'en 1945.

Nommé en 1937 conseiller technique au ministères des colonies, il est mobilisé en 1938. Officier au 4e Spahis à Senlis, fait prisonnier en 1940, il s'évade rapidement et entre en contact avec la résistance, notamment avec Honoré d'Estienne d'Orves, fondateur d'un des premiers réseaux.

Vichy et la Résistance

Tout en organisant la propagande familiale du gouvernement de Vichy (il gère le budget du commissariat à la famille), Emilien Amaury anime une organisation de résistance connue sous le nom de « groupe de la rue de Lille ».

Membre fondateur de la Fédération nationale de la presse clandestine il édite les Cahiers de l'Organisation civile et militaire (O.C.M.) *et participe à la fondation du Mouvement républicain populaire, dont il s'éloigne quand il soutint le Rassemblement gaulliste, le R.P.F.*

A la libération, il fonde l'hebdomadaire Carrefour, *devient directeur de l'agence Havas, fait paraître, dès le 21 août 1944, le* Parisien libéré. *Autour de ce quotidien, Emilien Amaury va constituer, au gré des fluctuations d'après-guerre, un groupe de presse qui comprendra* Point de vue-Images du monde, Marie-France, *des journaux de province :* Oise-Matin, Seine-et-Marne matin, le Courrier de l'Ouest, le Maine libre, *enfin, le quotidien sportif* l'Equipe *et ses périodiques spécialisés.*

Cependant, c'est à Carrefour *et au* Parisien libéré *qu'Emilien Amaury consacre la majeure partie de son attention. Chaque jour, par téléphone, il « fait la une » du* Parisien *selon ses propres critères, donnant la vedette aux faits divers, aux « têtes couronnées », et décernant des prix de vertu et des idoles de son choix. Peu sensible à la nécessité de la décolonisation, il dénonce tous les « abandons » au nom de la défense des « valeurs de la civilisation occidentale ». Il luttera jusqu'au bout pour l'Algérie française, et il aidera Georges Bidault dans son action et son exil.*

Le Parisien libéré *atteignait en 1974 une diffusion de 785 000 exemplaires en deux formats (« courant » et « tabloïd »). Mais M. Amaury, qui avait absorbé plusieurs quotidiens départementaux de l'Ile-de-France, constatant que le* Parisien libéré *« était devenu un grand quotidien régional » exigeait de se voir appliquer la même convention collective que la presse de province. Le 20 novembre 1974, la direction et les représentants du personnel se mettent cependant d'accord pour rechercher ensemble de nouvelles conditions de travail permettant l'introduction de nouvelles techniques dans l'entreprise, en particulier l'offset.*

La crise de 1975

Mais, le 30 janvier suivant, le syndicat du Livre argue que tout accord particulier à l'entreprise passe par la conclusion d'un accord parisien. Le 3 mars, M. Amaury supprime l'édition du grand format du Parisien libéré *et ses vingt-deux éditions régionales, ce qui entraîne le licenciement de cinquante-deux journalistes et de quelque deux cent soixante ouvriers des imprimeries.*

Congédiés de fait, les travailleurs du Livre décident, les 7 et 8 mai, d'occuper les imprimeries de la rue d'Enghien et de la rue des Petites-Ecuries tandis que M. Amaury entreprend de faire imprimer le Parisien libéré *en Belgique : la guerre est déclarée entre l'un des plus grands patrons de la presse parisienne et l'un des syndicats dont les traditions de lutte sont les plus anciennes. « Le conflit du* Parisien libéré *» devient une rubrique permanente de la chronique sociale, et même politique, de l'actualité française.*

La bataille est ponctuée de grèves générales de la presse en 1975 et en 1976. Les heures de travail et les sommes perdues par les quotidiens se chiffrent par millions.

« Ni grévistes, ni licenciés », comme ils le rappellent à chacune de leurs manifestations, les ouvriers du Parisien *demeurent dans leurs imprimeries inemployées, tandis que le journal, dont la diffusion est paralysée, est finalement imprimé à Saint-Ouen, à Chartres et à Amiens par des ouvriers non syndiqués à la C.G.T.*

Chaque nuit ou presque, les camionnettes de livraison sont attaquées et leur contenu dispersé. Une double bataille judiciaire s'engage entre les ouvriers, privés de leur travail, et un titre soumis à un perpétuel harcèlement.

En 1976, M. Amaury maintient sa position intransigeante et, seul de toute la presse parisienne, refuse de signer le protocole d'accord avec le syndicat du Livre, qui prévoit la révision des conditions de fabrication des quotidiens.

La médiation

Le 5 décembre dernier, la police, appliquant la décision des magistrats rendue le 12 juin 1975, fait évacuer les imprimeries de la rue d'Enghien et de la rue des Petites-Ecuries. Après deux jours de grève et une importante manifestation organisée par les syndicats, un « médiateur », M. Jean-François Mottin, est nommé par le gouvernement pour tenter de dénouer le conflit.

Après des entretiens préliminaires, M. Mottin envisage une rencontre le 27 décembre entre le Livre C.G.T. et M. Amaury, qui pose des conditions telles que la tentative échoue. Les contacts devaient reprendre cette semaine.

Président du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne, M. Amaury avait été également président — pendant un an, en 1966 — de la Fédération nationale de la presse française.

Grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de la rosette de la Résistance, M. Emilien Amaury avait perdu en décembre 1974 son épouse, Mme Geneviève Amaury, agrégée de l'Université.

Ses deux enfants, Francine et Philippe, à qui nous adressons nos condoléances, ont l'un et l'autre consacré leurs travaux universitaires à la presse française.

C. D.

Un patron

(Suite de la première page.)

Les spécialistes de sociologie étudieront un jour dans *Carrefour*, hebdomadaire quelque peu confidentiel mais édifiant, le mythe du « chef d'orchestre clandestin », coupable de saper toutes les valeurs de l'Occident. On croit pouvoir discerner pêle-mêle, ici Mao Tse-toung ou Staline, là MM. Wilson ou Willy Brandt, ailleurs l'une des bêtes noires favorites, MM. Mendès France ou « S.-S. J.-J. », et surtout l'actuel président de la République, curieusement baptisé « le faux prélat », à qui Emilien Amaury — pourtant sévère, au temps où il luttait pour l'Algérie française — ne pardonne ni ses anciennes oppositions au général de Gaulle ni des « réformettes » qui sapent la foi et les mœurs.

Chaque numéro de *Carrefour*, chaque exemplaire du *Parisien libéré*, témoignent d'une philosophie simpliste et efficace qui exalte le sportif, la mère de famille nombreuse et le défenseur de l'ordre, mais cloue au pilori — avec un racisme insidieux — l'immigré tapi derrière tous les mauvais coups, comme ceux qui tolèrent qu'on délivre la pilule aux « minettes », ceux qui (l'antisémitisme n'est pas loin) sont les mauvais Français.

Il fallait un certain courage pour braver ainsi quotidiennement l'opinion de la plupart, jouer les censeurs dans une société dite permissive, les pères la pudeur à l'heure de la libéralisation des mœurs. Il lui fallait aussi un courage certain pour ne pas mettre en veilleuse ses options extrémistes, alors que, engagé dans une lutte sans merci, il devait pouvoir compter sur l'appui de ceux qu'il fustigeait sans désemparer. On sait pourtant que les soutiens gouvernementaux ne lui ont pas fait défaut, et le jour de gloire d'Emilien Amaury fut, en juillet 1975, celui de l'arrivée du Tour de France qui le vit, aux Champs-Elysées, assis aux côtés de MM. Giscard d'Estaing et Poniatowski.

Comment séparer cet homme d'exception du conflit qu'il menait depuis vingt mois ? Rares sont les patrons qui poussent l'intransigeance au point de risquer dans une épreuve de force la vie même de leur entreprise. Il faut que soient réunis l'esprit de croisade et la puissance due à l'exercice sans partage des droits de la propriété. L'empire Amaury était monolithique. On n'y discutait pas les décisions, et nombreux sont ceux qui ont fait la cuisante expérience de ce qu'il en coûte de braver le maître. Plus rares sont ceux qui, jusqu'au bout, avec la même ardeur et le même fanatisme, ont partagé son combat.

C'est le propre des êtres de caractère que de susciter les passions. Le nom d'Emilien Amaury évoquera pour les uns la synthèse entre l'esprit de Vichy et celui de la Résistance, puis l'esprit de résistance tout court ; leurs larmes aujourd'hui sont sincères. Pour d'autres, l'homme qui vient de disparaître incarnait l'arrogance de caste, le mépris des lois, l'absolutisme.

Lorsque, dans le Livre blanc qu'il consacra il y a quelques mois au conflit du *Parisien libéré*, Emilien Amaury fit ajouter un cahier à sa gloire pour retracer son « destin mystérieux », il avait voulu citer *le Monde*, qui soulignait un jour sa « fabuleuse énergie ». C'est probablement l'épitaphe qu'il aurait choisie alors qu'il entre — fabuleusement — dans la petite légende de la presse.

JACQUES SAUVAGEOT.

Les réactions

M. GEORGES BIDAULT :

« La mort qui a frappé d'une manière foudroyante Emilien Amaury me cause un vif chagrin. Ce n'est pas parce que, dans sa vie combative, il en était arrivé à un moment où il ne comptait plus le nombre de ses adversaires, que je tairai le salut que notre passé amical m'impose d'adresser à sa mémoire.

» J'ai écrit pendant plusieurs années un article hebdomadaire dans Carrefour, *à l'époque poignante de la guerre d'Algérie. Amaury n'a jamais changé un mot ni une virgule à mes textes sans concession.*

» Je ne peux rien oublier de ce qu'il a fait pour garder libres ma pensée et mon action. Il s'en va à un moment où, quel que fût son courage, il était devenu un homme seul. Il a été toute sa vie fidèle aux hommes qu'il aimait, ce qui lui a permis de supporter l'exécration des autres. »

M. JACQUES GODDET :

« Quand je dis homme de caractère, a déclaré M. Jacques Goddet, directeur de *l'Equipe*, au micro de France Inter, *je ne pense pas aux combats qu'il a menés depuis un certain temps dans sa vie professionnelle, je pense surtout à son existence privée. Il l'a montré en montant ce cheval qui l'a désarçonné. Il aimait la lutte, le danger.*

» Je l'ai rencontré sous l'occupation, à une époque où il préparait déjà la presse de la libération. Par conséquent, je l'ai toujours vu prêt à combattre pour ce qu'il estimait être une bonne cause, pour l'ordre moral, pour la France. »

L'HUMANITE : une ignominie.

Commentant la dépêche selon laquelle un acte de malveillance ne serait pas à exclure totalement, *l'Humanité* écrit : *« Que veulent donc insinuer ceux qui lancent une telle information ? Sans doute qu'il ne serait pas exclu que M. Amaury ait été victime d'un machiavélique attentat, qu'il faudrait donc chercher du côté de ceux qui ont été ses adversaires (sous-entendu parmi les travailleurs du Livre). Les « coups bas » sont habituels dans certains milieux. On ne s'étonnera donc pas de l'ignominie. »*

Libération écrit : *« Il savait caresser dans le bon sens le poil de la bête, celle qui dort dans le ventre immonde, et, grâce à lui, dans les cerveaux de deux millions de lecteurs. Au bas mot. Il n'avait pourtant pas si mal commencé. Militant du* Sillon, *groupe précurseur du christianisme social en France, et même secrétaire de son dirigeant charismatique Marc Sangnier, il sut se garder des méandres de la démocratie chrétienne. »*

Enfin, *Rouge* conclut ainsi son article : *« Non, les ouvriers du Livre et tous ceux qui les ont soutenus ne pleureront pas Emilien Amaury. Ses méthodes de patron de choc ne lui auront valu que la haine. »*

LE PARISIEN LIBERE : comme le général de Gaulle.

Le Parisien libéré publie en première page la photo préférée « d'Emilien Amaury le montrant aux côtés du général de Gaulle en 1956 à La Boisserie ».

Cette photographie, écrit le journal, *« illustrait, aux yeux du président Amaury, que l'on voit ici à droite, la qualité qu'il appréciait par-dessus tout : la fidélité.*

» Une fidélité qui n'impliquait aucun aveuglement, aucun renoncement aux principes d'honneur, de liberté et de respect de l'homme auxquels il avait adhéré d'enthousiasme, dès sa jeunesse, aux côtés d'un autre Français qui marqua son époque : Marc Sangnier, mais une fidélité sans concessions.

» Comme le général de Gaulle, et à son image, le président Amaury fut l'homme des tempêtes. Le rôle déterminant qu'il joua dans la presse clandestine, puis libérée, il le continuait sans relâche, à la tête du groupe de presse qu'il avait créé, qu'il animait et qui porte son nom, comme dans la vie professionnelle où, depuis trente ans, il n'avait pas cessé de demeurer au premier plan... »

Grève dans le « labeur »

LES FORCES DE POLICE FONT ÉVACUER L'IMPRIMERIE OCCUPÉE HÉLIO-CACHAN

L'imprimerie Hélio-Cachan, située à Chilly-Mazarin (Essonne), qui était occupée par ses deux cents employés depuis juillet 1975, date de sa mise en liquidation judiciaire, a été évacuée dimanche matin 2 janvier. Il n'y avait que six employés à l'intérieur de l'imprimerie quand les forces de l'ordre ont agi, à 7 h. 15 précises, juste avant la relève de 7 h. 30, heure après laquelle il y aurait eu soixante-dix employés à l'intérieur de l'imprimerie.

En fin de matinée, les grévistes, ayant à leur tête le député communiste de l'Essonne, M. Pierre Juquin, ont manifesté sans incident dans les rues de Longjumeau, où une délégation a demandé à être reçue par M. Jean Colin, sénateur et maire.

Pour protester contre l'évacuation par la police de l'imprimerie Hélio-Cachan, le Comité intersyndical du livre C.G.T. a lancé, dimanche soir, un appel aux ouvriers des imprimeries parisiennes du labeur pour cesser le travail pendant vingt-quatre heures lundi 3 janvier.

Hélio-Cachan, imprimerie de labeur, spécialisée dans la carte postale, était une des dernières entreprises occupées après dépôt de bilan ou liquidation judiciaire. Auparavant, l'évacuation de l'imprimerie Caron-Ozanne à Caen le 21 avril 1976 avait entraîné une grève de vingt-quatre heures dans la presse et le labeur. D'autres interventions de la police ont été suivies d'arrêts de travail limités.

RELIGION

Archevêque de Turin

LE CARDINAL PELLEGRINO ANNONCE QU'IL A PROPOSÉ SA DÉMISSION A PAUL VI

Le cardinal Michele Pellegrino, archevêque de Turin depuis 1965, a annoncé, le 1er janvier 1977, lors d'une homélie dans sa cathédrale, qu'il avait présenté sa démission à Paul VI *« en raison de sa santé précaire et de son âge avancé ».*

Cette initiative est difficile à interpréter. En effet, d'une part Mgr Pellegrino a devancé de deux ans la date de sa demande au pape qui réglementairement se fait à soixante-quinze ans. D'autre part, il n'est pas de coutume de communiquer aux fidèles une telle décision avant que soit connu le refus — ou l'acceptation — du pape.

D'autres raisons s'ajoutent-elles à celle avancée d'une mauvaise santé ? On ne le sait, mais il est de notoriété publique que l'archevêque de Turin a toujours eu un comportement très personnel. Pendant le concile et depuis, il n'a pas hésité à prendre des positions « progressistes », tant sur le plan intellectuel que sur le plan pratique.

[Lorsque, en 1965, Paul VI a nommé Mgr Pellegrino cardinal, un mois après son entrée en fonctions à Turin, cette double promotion avait été interprétée comme le désir du pape de modifier le style traditionnel de la hiérarchie en Italie. — H. F.]

SOCIÉTÉ

DANS LES VILLES AMÉRICAINES

Endiguer le « sex business »

De notre correspondant

New-York. — La pornographie et la prostitution qui, depuis quelques années, déferlent sur les Etats-Unis, viennent de se heurter pour la première fois à une digue solide : la décision de la Cour suprême de Detroit, par cinq voix contre quatre, de reconnaître la légalité de la loi sur les « zones » promulguée par la municipalité. Cette décision est invoquée à présent par Los Angeles, Des Moines, Portland, Kansas-City et New-York.

La réglementation en vigueur à Detroit n'autorise pas la ville à fermer des établissements pornographiques ou voués à la prostitution (« massages parlours ») ni à les empêcher de fonctionner, mais elle prévoit qu'une distance de 300 mètres doit obligatoirement séparer entre eux ces négoces (librairies, cinémas, sex-shops, etc.). Elle oblige d'autre part le propriétaire d'un nouvel établissement voué à la prostitution ou à la pornographie à obtenir un avis favorable de 51 % des résidents et des commerçants dans un rayon de 150 mètres. En contraignant de cette façon les « commerces du sexe » à s'espacer, les autorités municipales espèrent pouvoir empêcher la formation, dans le centre, de quartiers « chauds » — comme c'est le cas à New-York aux alentours de Broadway et de la 42e rue.

Las Vegas, Oklahoma et Boston avaient, au contraire, tenté de concentrer le trafic du sexe dans des ghettos appelés « quartiers adultes », où l'on trouve des établissements de strip-tease, des cinémas pornographiques, des « massages parlours » et des librairies spécialisées. Ils se transformèrent vite en repaires de criminels. La « zone de combat » de Boston (sorte de super-Pigalle) faisait tache d'huile et menaçait de s'étendre au-delà de ses limites.

Depuis que la Cour suprême avait refusé, dans les années 60, de valider les lois anti-obscénité parce qu'elles restreindraient la liberté d'expression prévue par la Constitution, l'évolution des mœurs, si elle n'a pas substantiellement modifié les attitudes individuelles, a permis à l'industrie du sexe de prospérer et de bouleverser le paysage urbain de l'Amérique. Il ne s'agit plus pour l'Amérique moyenne de faire reculer le « sex business », mais de l'endiguer.

LOUIS WIZNITZER.

AÉRONAUTIQUE

L'Union soviétique n'aurait pas renoncé à mettre en service commercial son supersonique Tupolev-144

Contrairement à des informations de source américaine qui ont fait état, récemment, de l'abandon, par les Soviétiques, de leur idée de confier des passagers payants à l'avion de transport civil supersonique Tupolev-144, il semble bien que le gouvernement soviétique n'ait pas renoncé à mettre en ligne commerciale et régulière des exemplaires de l'appareil, dont l'un des prototypes, on s'en souvient, s'est écrasé au Salon du Bourget en juin 1973

Plusieurs indications très récentes donnent à penser que le concurrent du Concorde franco-britannique continue de figurer dans la panoplie des prochains matériels de la compagnie aérienne Aeroflot et, parmi ces indications, la plus importante est sans doute la conclusion, la semaine dernière, d'un accord entre les Soviétiques et la société britannique Lucas.

Depuis décembre 1975, il y a donc un an presque jour pour jour, le Tupolev-144 est exploité sur la distance Moscou-Alma-Ata, la capitale du Kazakhstan, pour le transport de marchandises pondéreuses et du fret postal. La ligne ne dépasse pas 3 700 kilomètres de distance, alors que le supersonique soviétique avait été donné primitivement comme devant être capable de parcourir plus de 6 000 kilomètres. D'autre part, le Tupolev-144 n'a pas acheminé de passagers payants, ni sur cette ligne ni ailleurs.

A plusieurs reprises, des observateurs occidentaux se sont faits l'écho d'informations, jamais démenties par Moscou, selon lesquelles la construction en série du Tupolev-144 était interrompue ou, tout au moins, très notablement ralentie, et la desserte Moscou-Alma-Ata était progressivement réduite : d'abord bi ou tri-hebdomadaire, elle serait devenue hebdomadaire en juin.

Des ennuis techniques

De ces considérations et de rumeurs circulant, dans les milieux spécialisés, sur des ennuis techniques de l'avion, les observateurs occidentaux ont tiré argument pour conclure que le Tupolev-144 connaissait des difficultés dans son exploitation commerciale. Cette conviction était renforcée par la publication, par le quotidien les *Izvestia* du 29 novembre, d'un article de M. Boris Bugayev, ministre soviétique de l'aviation, qui paraissait ignorer l'existence de Tupolev-144 dans sa description des avions de transport civil en service régulier dans l'Aeroflot entre 1978 et 1980.

Selon ces mêmes sources occidentales, le supersonique soviétique a encore besoin de mises au point techniques importantes. En particulier, des vibrations excessives de l'appareil en vol le rendraient inconfortable à l'heure actuelle, ce qui expliquerait qu'il ne transporte aucun passager payant. De plus, le niveau de bruit des réacteurs serait loin d'être négligeable et le système de pressurisation interne devrait être amélioré. Enfin, le manque de puissance des réacteurs contraindrait l'équipage à utiliser, plus longtemps et plus souvent que prévu, la post-combustion (dispositif de réchauffe supplémentaire), d'où une consommation accrue de carburant en croisière qui expliquerait que l'autonomie de vol du Tupolev-144 soit réduite.

Tout nouveau modèle d'avion, surtout s'il est aussi révolutionnaire que l'est un appareil de transport civil supersonique, connaît des imperfections et doit subir des ajustements techniques. Concorde n'a pas échappé à la règle. Mais, dans le cas du Tupolev-144, l'accident précédent du Bourget et l'annonce d'un contrat récent avec une importante société britannique ont donné du crédit aux rumeurs sur de sérieux ennuis techniques de l'avion.

Le 23 décembre dernier, en effet, la société britannique Lucas Aerospace a conclu un accord, à Londres, avec le ministère soviétique de l'aviation sur la fourniture de matériels électroniques adaptés au Tupolev-144.

Employant plus de quinze mille personnes, Lucas Aerospace n'a pas précisé la nature de ces matériels. Il a seulement été indiqué qu'il s'agissait de mettre au point, pour un montant équivalant à 80 millions de francs, un équipement électronique du même type que celui qui a été expérimenté avec succès sur Concorde. Pour le supersonique franco-britannique, Lucas Aerospace a été chargée de concevoir les équipements électriques de pressurisation, de propulsion, de dégivrage et d'éclairage ainsi que le système de pompes d'alimentation en carburant qui fait partie de la régulation des réacteurs.

Des spéculations

Selon des informations de source britannique, l'Union soviétique a acheté à Lucas Aerospace un système électronique d'injection du carburant. Ce qui, du même coup, confirme que les Soviétiques n'ont pas renoncé à perfectionner et, donc, à mettre en service commercial le Tupolev-144, et que le supersonique soviétique connaît suffisamment de difficultés techniques pour qu'il soit fait appel à une assistance technologique occidentale.

L'accord avec *Lucas Aerospace* peut, d'autre part, inciter les observateurs à des réflexions supplémentaires, qui sont spéculatives pour l'instant.

Si l'on en croit les services de renseignements occidentaux, il existe de bonnes raisons de penser que le quadriréacteur de transport civil supersonique Tupolev-144 et le bombardier stratégique biréacteur dénommé Backfire par les spécialistes de l'OTAN sont équipés, tous les deux, du même modèle de moteur, le réacteur Kuznetsov NK-144, qui développe jusqu'à 17,5 tonnes de poussée avec post-combustion. Du reste, le supersonique civil et le bombardier ont été conçus par la même société Tupolev.

Une telle parenté est logique. Mais cette constatation ouvre également d'autres perspectives et incite à deux réflexions inattendues. D'abord que le Backfire — dont l'existence est considérée comme l'un des obstacles majeurs à la conclusion d'un nouvel accord entre Washington et Moscou sur la réduction des armements stratégiques — connaît, lui aussi, entre autres difficultés de mise au point, des ennuis techniques de propulsion. Ensuite, qu'une assistance technologique occidentale pourrait servir indirectement à l'Union soviétique à achever la finition d'un bombardier stratégique pour peu qu'elle sache s'inspirer des procédés britanniques utiles au Tupolev-144.

JACQUES ISNARD.



SOCIÉTÉ

TROIS ÉTUDES SUR LE TRAVAIL FÉMININ

Une querelle dépassée

Le débat sur le travail des femmes s'apparente parfois, en France, à une véritable guerre de religion. On échange des anathèmes : les uns sont pour, les autres contre, comme s'il s'agissait d'une affaire d'opinion et de croyance, et non d'une réalité sociologique à cerner, analyser et organiser. Les Françaises qui ont des responsabilités politiques, professionnelles ou syndicales sont vigilantes : il suffit qu'un ministre, comme ce fut récemment le cas de M. Christian Beullac, paraisse souhaiter un retour des femmes au foyer pour que se lèvent les étendards de la révolte contre l'obscurantisme.

Ces querelles paraissent byzantines quand on s'en tient aux faits. Un document de l'Institut national d'études démographiques montre que le travail des femmes est un phénomène d'une remarquable stabilité si on l'observe sur une longue période (1).

Globalement, en effet, depuis 1896 la proportion des femmes dans l'ensemble de la population active s'est constamment située entre 32 % et 40 %. On a enregistré trois périodes de hausse : pendant les deux guerres mondiales, ce qui s'explique aisément, et depuis le début des années 60. Cette stabilité cache pourtant des évolutions considérables : en 1901, sur 6 300 000 actives, 2 660 000 travaillaient dans l'agriculture. En 1975, sur 8 250 000 femmes actives, 630 000 seulement étaient agricultrices. En investissant, depuis le début du siècle, les secteurs secondaire et tertiaire, les femmes ont surtout changé de lieu de travail. S'il était difficile, pour une agricultrice, de faire la part de l'activité professionnelle et des activités domestiques, cette distinction est, aujourd'hui, inscrite dans l'espace et dans le temps de chaque journée pour les salariées. L'évolution, depuis trois quarts de siècle, a eu pour principal effet d'éloigner les femmes de leur foyer et de leurs enfants, mais non d'accroître leur charge globale de travail.

Depuis une dizaine d'années, on constate une lente augmentation du taux d'activité féminin, qui s'est accélérée depuis 1968 et atteignait en 1975 environ 33 %. D'autre part, le taux d'activité masculin diminue régulièrement depuis 1946 et se situait, en 1975, aux alentours de 54 %. L'INED publie un graphique qui montre un processus de relève partielle du travail masculin par le travail féminin. Les auteurs de l'étude écrivent : « *De vingt et un à cinquante-huit ans, le taux d'activité féminin est plus élevé en 1975 qu'en 1954 (...) alors que le taux d'activité masculin a fortement baissé de vingt et un à trente ans, augmenté seulement de 1 % entre trente et un et quarante-huit ans et diminué au-delà.* »

« Voleuses d'emplois ? »

Peut-on prévoir l'évolution future du travail féminin ? Pour les spécialistes de l'INED, si l'on en juge par « *les taux d'activité atteints dans les pays de l'Est (en 1972, 51 % en Union soviétique, 48,8 % en République démocratique allemande), par la propension croissante à travailler des jeunes femmes et surtout de celles qui ont fait des études, et par la réduction des années de maternité consécutives à la réduction de la natalité, c'est un effectif de plusieurs millions d'actives potentielles qui pourrait se présenter sur le marché du travail dans les prochaines années* ».

Cette perspective est-elle redoutable ? Pour ceux qui craignent que les femmes ne soient des « voleuses d'emplois », les tensions sur le marché du travail vont s'accroître. Mais peut-on freiner ce mouvement et faut-il le vouloir ?

Mme Paulette Hofman, secrétaire confédérale de Force ouvrière, responsable des questions féminines, est catégorique. Elle écrit, dans le numéro spécial sur le travail féminin que vient de publier sa confédération : « *Trop nombreux sont encore ceux qui pensent, y compris parmi les travailleurs et les travailleuses, que, si le salaire du mari était suffisant, si les allocations familiales étaient plus importantes, cela permettrait aux femmes qui travaillent de rester chez elles et de dégager des emplois pour les jeunes et les chômeurs. De toutes les idées surfaites, c'est probablement la pire.* »

Outre que le droit au travail est inscrit dans la Constitution et que le revenu supplémentaire apporté par la femme est, en moyenne, de 40 %, Mme Hofman voit une autre raison de renoncer à cette idée « surfaite » : « *Les emplois abandonnés par des femmes qui ont la possibilité de rester ou de retourner à leur foyer ne sont jamais attribués à des hommes, ni même acceptés par eux : ils sont toujours octroyés à d'autres femmes (...) qui sont dans l'obligation de travailler et que l'on continuera d'exploiter imperturbablement.* » La querelle femme au foyer-femme au travail apparaît donc à Mme Hofman « *stérile, inopportune et dangereuse* » (2).

Si cette querelle du travail féminin a gagné bien des pays développés, elle a un caractère très théorique dans les pays en voie de développement. Dans ceux-ci, estime le dernier numéro de la revue *les Carnets de l'enfance*, éditée par l'UNICEF, « *l'absorption de leur force de travail par les corvées d'eau et de bois, les travaux agricoles et les soins aux enfants, qui se soldent par seize heures d'activités journalières, sous-tend et renforce les autres formes de dépendance qui paralysent les possibilités de développement des femmes* » (3). Ce numéro de la revue consacré à l'allégement du travail des femmes étudie notamment une conséquence peu connue des plans de développement : « *Ils ont eu le plus souvent pour effet, notamment, d'aggraver la condition des femmes.* »

BRUNO FRAPPAT.

(1) *Population et sociétés*, décembre 1976, édité par l'Institut national d'études démographiques, 27, rue du Commandeur, 75675 Paris Cedex 14.

(2) *Force ouvrière*, mensuel de la confédération Force ouvrière, décembre 1976, 198, avenue du Maine, 75014 Paris.

(3) *Les Carnets de l'enfance*, octobre-décembre 1976. Unicef, palais Wilson, case postale II, CH 1211 Genève 14, Suisse.

ÉDUCATION

UN COLLOQUE EUROPÉEN A BERLIN-OUEST

Les enfants d'immigrés à l'école maternelle

Berlin-Ouest. — Réunis sur l'initiative du Conseil de l'Europe, une cinquantaine de spécialistes de l'enseignement préscolaire — venus de dix-huit pays européens — viennent d'étudier pendant une semaine les problèmes posés par la scolarisation des enfants de migrants à l'âge de l'école maternelle.

Malgré la crise économique, quelque treize millions de migrants séjournent actuellement dans les pays industrialisés d'Europe occidentale.

De notre envoyé spécial

Environ 10 % des enfants nés en Suède aujourd'hui sont d'origine étrangère. En République fédérale d'Allemagne, cent mille enfants étrangers sont nés en 1975 et, dans plusieurs grandes villes, — Cologne, par exemple — un enfant sur trois est né cette année-là de parents migrants. A elle seule, la Turquie a donné, en 1976, à l'Europe sept cent trente-deux mille travailleurs (dont 83 % en Allemagne), et trois cent quatre-vingt mille enfants d'âge scolaire. En France, enfin, la population étrangère avoisine aujourd'hui quatre millions de personnes, dont huit cent mille enfants.

L'afflux massif de nouveaux travailleurs migrants est aujourd'hui stoppé, mais les « anciens » commencent à envoyer leurs enfants à l'école, ce qui bouleverse bien des habitudes. Et d'abord, comment accueillir dans de bonnes conditions des enfants qui, dans la plupart des cas, ne connaissent pas la langue du pays d'accueil et, souvent, connaissent mal la langue de leur pays d'origine ?

Tous les participants au symposium de Berlin ont estimé — ce fut une des rares occasions d'accord général — que la scolarisation n'intervenait jamais trop tôt. Même si la famille n'a pas l'intention de rester dans le pays d'accueil, même si l'enfant a déjà vécu une première épreuve avec le déracinement de son milieu d'origine, le passage par la maternelle ne peut que lui être profitable. « *Il serait coupable de ne pas scolariser les enfants de migrants le plus tôt possible* », a estimé M. Jean Clévy, inspecteur départemental chargé de recherche au CREDIF (Centre de recherche et d'étude pour la diffusion du français).

Là où les spécialistes divergent, c'est lorsqu'il s'agit de choisir une langue d'enseignement. D'une manière générale, les « pays d'envoi » souhaitent que l'enfant apprenne d'abord sa langue maternelle. Les délégués grecs et turcs, notamment, ont insisté pour que les enfants ne soient pas détachés de leur culture d'origine. Il est vrai — tous l'ont constaté — que l'apprentissage d'une deuxième langue est moins rapide que la régression de la langue maternelle, lorsque celle-ci n'est plus pratiquée. On aboutit alors à des situations de « semi-linguisme », où l'enfant ne connaît plus ni l'une ni l'autre langue. « *Mieux l'élève connaît sa langue maternelle*, lit-on dans le document final, *mieux il est armé pour en apprendre une seconde.* »

Mais comment peut-on enseigner la langue familiale à l'école maternelle ? Sur ce point, chaque pays, chaque région, est un cas particulier. A l'école maternelle hispano-allemande de Munich ou à l'école gréco-allemande de Berlin, il est relativement facile de pratiquer un enseignement bilingue. Mais que faire, lorsqu'une maternelle suédoise compte des Finlandais, des Danois, des Turcs et des Grecs dans la même classe ?

En France aussi, il est bien rare que le groupe des migrants soit homogène : on ne peut pas atomiser chaque classe en lusitophones, hispanophones, arabophones et... francophones. Que faire, lorsque la langue familiale est un dialecte (catalan, berbère, sicilien, etc.) ? Il existe cent trois langues et dialectes répertoriés, en Europe, qui sont autant de « *premières langues* » distinctes des langues nationales. Dans une pareille situation, l'« *introduction progressive du bilinguisme* » souhaitée après l'âge de trois ans apparaît comme un beau rêve.

La Suède, pourtant, a décidé de prendre le problème à bras-le-corps. En mai 1976, le Parlement a adopté une loi accordant aux enfants de migrants le droit à l'enseignement de la langue familiale dès l'école maternelle, à raison de six heures par semaine.

D'autres pays, comme la Grande-Bretagne et la France, se montrent sceptiques à l'égard de cette formule. La longue tradition « *d'impérialisme culturel* », mais aussi dans beaucoup de cas une certaine expérience pédagogique, poussent à préférer l'enseignement unilingue pour tous, quitte à maintenir un certain « biculturalisme » dans l'environnement physique et affectif de l'enfant.

Dans son rapport introductif, Mme Hélène Gratiot-Alphandéry, professeur de psychologie à l'université René-Descartes de Paris, a rappelé que l'éducation préscolaire n'est pas seulement l'apprentissage du langage. « *Cette insistance mise sur l'expression verbale menace de bloquer toute autre forme d'expression* », a-t-elle dit, en soulignant l'importance des autres moyens d'expression (gestuelle, corporelle, artistique). L'intégration d'un petit migrant passe autant par les soins et l'attention que lui porte la femme de service que par les leçons de l'institutrice.

Tous les participants ont insisté sur ce rôle d'accueil de l'école maternelle, lien entre la famille migrante et le pays de séjour. « *Une famille qui accepte de mettre un tout-petit à l'école, c'est déjà un pas dans l'adaptation au pays d'accueil* », notait une institutrice. Mais c'est le plus difficile à obtenir. Tout, en effet, crée des barrières : la langue, l'hygiène, les habitudes alimentaires, les traditions religieuses, la conception même de l'école, où beaucoup de migrants ne comprennent pas qu'on perde son temps à « jouer ». Il est donc nécessaire que le contact soit préparé à l'avance, par le truchement des offices d'immigration, des municipalités, des écoles et de toutes les bonnes volontés. Les familles doivent apprendre ce qu'est l'école maternelle. Quant à l'équipe pédagogique (institutrices, puéricultrices, infirmières, psychologues), elle doit apprendre ce qu'est la condition de migrant, essayer de connaître les familles et, si possible, les éléments de base de leur culture d'origine.

ROGER CANS.

JUSTICE

APRÈS L'ASSASSINAT

La fille de M. de Varga affirme qu'elle possède des preuves pouvant contredire la version des policiers

Six jours d'une enquête rondement menée et brillamment terminée sous l'égide d'un ministre de l'intérieur qui apparait à point pour souligner l'éclat de la réussite. Six coupables et six inculpations : un tueur, un policier vénal, deux hommes de main et deux commanditaires à particule. Un mobile aussi simple que sordide : l'argent. L'affaire de Broglie paraissait bien ficelée. Ne restait plus à la justice qu'à conclure, dans le silence serein de l'instruction.

A-t-on voulu trop vite trop démontrer ? Le doute s'est installé et n'a cessé de grossir. A peine les policiers avaient-ils donné leur version de l'affaire que les principaux intéressés — tant les deux hommes d'affaires impliqués que la famille du député assassiné — la contestaient, se promettant de livrer sous peu la preuve que les enquêteurs se sont trompés. Tout repose en fait sur la réponse apportée hâtivement à la question essentielle : à qui profite le crime ? Selon les policiers, le doute n'est plus permis : c'est bien pour éteindre une dette trop lourde que deux affairistes sans scrpules ont commandé l'assassinat du prince de Broglie.

Mais cette thèse reste seulement étayée par les accusations de Guy Simoné, le policier « marron » du commissariat de la Défense, engagé pour organiser l'attentat. Simoné n'a « chargé » que M. Pierre de Varga, s'abstenant de toute allusion à l'autre instigateur présumé : M. Patrick Allenet de Ribemont. Or, si l'on en croit Mlle Pascale de Varga, le prêt consenti par l'ancien ministre l'aurait été... à M. de Ribemont et non à son père. Mieux : toujours selon Mlle de Varga, un protocole aurait été signé sous seing privé prévoyant qu'en cas de décès du créancier les sommes dues seraient versées à sa succession.

Quant à la solvabilité des débiteurs, la fille de l'homme d'affaires précise qu'elle ne pourrait être mise en doute, eu égard au chiffre d'affaires de la Reine Pédauque, le restaurant dont les deux relations d'affaires de M. de Broglie avaient fait l'acquisition : « Lorsqu'un établissement fait quelque chose comme 700 000 F de chiffre d'affaires par mois et qu'un bilan provisionnel pour 1977 devait amener l'affaire du milliard d'anciens francs, a déclaré Mlle de Varga, un remboursement de 72 000 F ne joue pas. »

Si tout cela est vrai, à qui donc le crime a-t-il vraiment profité ? Guy Simoné, devant le juge d'instruction, a — un peu tardivement — laissé entendre qu'il y aurait quelques plus « gros bonnets » au-dessus de MM. de Varga et de Ribemont. Il n'en fallait pas plus pour que l'on se mette à parler d'un « M. X... » que les policiers auraient... oublié.

A admettre que ce mystérieux personnage existe, il faudra sans doute chercher plus avant qu'on ne l'a fait jusqu'à présent dans les affaires du prince de Broglie. Elles étaient nombreuses, variées, souvent discrètes, et parfois judicieusement placées à l'étranger (voir ci-dessous notre enquête à Luxembourg). Ira-t-on y découvrir la clé d'un crime qui, dès lors, pourrait faire place à une nouvelle « affaire » ? — D. P.

Secret bancaire oblige

De notre envoyée spéciale

Luxembourg. — Parmi les quelque cinq mille six cents sociétés anonymes holding répertoriées dans la liste 1976 de la Banque internationale à Luxembourg, figure la Sodetex S.A., dont le conseil d'administration était présidé par Jean de Broglie.

C'est le 14 mai 1966 que la société a été constituée, devant M. Pierre Metzler, notaire à Grevenmacher, dans le Grand-Duché. Le capital social, de 10 millions de francs luxembourgeois (environ 1 million de francs), est représenté par dix mille actions, réparties de la façon suivante : 9 946 pour la Banque internationale; 25 pour M. Joseph Leydenbach, président du conseil d'administration de la banque, à titre personnel ; 25 pour M. Ady Colas, attachés de direction, et 1 action pour chacun des quatre autres actionnaires, employés de la banque.

« *La société*, précise l'article 3 des statuts, *a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle gérera ses participations en les mettant en valeur, par ses études et par le contrôle des entreprises où elle est intéressée, ainsi que de toute autre façon généralement quelconque.*

» *Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets et licences de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.*

» *Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.* »

Le même jour, les actionnaires nommaient, à l'unanimité, les trois administrateurs de la société : M. Jean de Broglie, propriétaire, demeurant à Broglie, président ; M. Robert Leclerc, banquier, demeurant à Genève; M. Charles Bignon, propriétaire, demeurant à Paris. Un employé de la banque, M. Théo Schartz, était nommé commissaire aux comptes. L'assemblée générale autorisait « *le conseil d'administration à déléguer tous ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière à M. Jean de Broglie, administrateur-délégué, qui, par sa seule signature, peut valablement engager la société* ».

L'acte est signé par les actionnaires, et non par les membres du conseil d'administration. « *C'est le seul acte que nous avons reçu* », affirme le notaire, M. Pierre Metzler, qui reconnaît volontiers qu'il s'agit d'actionnaires fictifs.

Il semble pourtant que, selon l'habitude luxembourgeoise, M. Jean de Broglie ait dû signer avec les actionnaires de la société un acte privé par lequel ces derniers lui rétrocédaient les actions ; les deux autres administrateurs devaient également apporter leur signature, soit personnellement, soit par le truchement d'un pouvoir. Le secret professionnel empêche de connaître les modalités exactes de l'opération.

Enregistrée le 27 mai 1966 au tribunal de commerce de Luxembourg, la création de la société était notifiée le 5 juillet suivant dans le *Recueil spécial des sociétés et associations* que publie le *Mémorial*, journal officiel du grand-duché de Luxembourg.

Au tribunal de commerce, le mince dossier de la Sodetex S.A., sous la cote B 7 972, comporte seulement un feuillet supplémentaire, signé de la Banque internationale à Luxembourg, en date du 3 août 1970 : « *Le siège de la société, jusqu'alors établi au 2, boulevard Royal, Luxembourg, est dénoncé avec effet au 31 juillet 1970. M. Théo Schartz, commissaire de la société, s'est démis de ses fonctions avec effet immédiat.* »

Bien qu'elle ne fonctionne apparemment pas, la société est toujours inscrite sur les registres du commerce. La Sodetex semble s'être mise hors la loi dès les premiers mois de sa création : l'assemblée générale qui devait se tenir en octobre 1969 n'a pas eu lieu ; le premier bilan, qui devait être déposé en décembre de la même année, ne l'a pas été. Le seul acte officiel qu'elle ait jamais réalisé est donc celui par lequel elle a été constituée. Quant à ses activités proprement dites, elles sont couvertes par le secret bancaire.

On peut rappeler, d'une façon générale, que la balance commerciale du Grand-Duché est la plus déficitaire du Marché commun et que les autorités luxembourgeoises ont intérêt à fermer les yeux sur les tractations financières qui se produisent sur leur territoire, même si la rumeur parle parfois de trafic d'armes.

Dans une interview accordée au *Républicain lorrain*, le premier ministre, M. Gaston Thorn, socialiste, déclarait récemment : « *Nous vivons en ce moment sur des opérations financières, c'est-à-dire par des fonds qui viennent d'Allemagne ou des pays arabes, et transitent par le Grand-Duché.* »

FRANÇOISE BERGER.

LES RÉFUGIÉS BASQUES RÉPONDENT A M. PONIATOWSKI

Mes Yann Schoucq et Abeberry, conseils des réfugiés espagnols assignés à résidence à l'île d'Yeu, ont adressé une lettre de protestation au ministre de l'intérieur, M. Michel Poniatowski, en réponse aux déclarations de ce dernier à propos d'une question orale de M. Louis Lepensec, député du Finistère (P.S.). M. Michel Poniatowski avait rappelé le « *devoir de discrétion et d'obéissance à la loi* » qui incombe aux réfugiés et justifié les « *mesures de surveillance étroite* » prises par le gouvernement par la nécessité d' « *assurer le respect des décisions d'assignation à résidence par les étrangers qui s'y trouvent soumis* » (*le Monde* du 31 décembre 1976).

Les auteurs de la lettre adressée au ministre de l'intérieur considèrent les mesures d'assignation à résidence prises à l'encontre de la majorité des réfugiés basques comme injustifiées, ceux-ci n'ayant subi aucune condamnation par les tribunaux français pour participation aux activités de l'ETA.

JUSTICE

DE JEAN DE BROGLIE

QUI EST INNOCENT ?

Serpent de mer des rencontres entre magistrats et journalistes, le secret de l'instruction et la *présomption* d'innocence se sont de nouveau trouvés sur la sellette à l'occasion du meurtre de Jean de Broglie. De l'un et de l'autre, le ministre de l'intérieur a fait litière par sa conférence de presse du 29 décembre.

Une telle violation de la loi, commise par un ministre d'État, représente un double rappel : en dehors des codes, le secret de l'instruction n'existe pas, la présomption d'innocence pas davantage. D'autant que les deux principes découlent l'un de l'autre.

Les déclarations précipitées du ministre de l'intérieur démontrent plus que le mépris de la loi. Pour ce qui concerne l'affaire, bien sûr, l'évident désir de « *servir à point un dénouement bien cuit* ». Du moins espérait-il qu'il en serait ainsi et que sa caution personnelle suffirait à faire avaler... ce qui fut, par la plupart, jugé un peu gros.

M. Poniatowski prouve aussi que ce secret de l'instruction pèse sur ceux (principalement les magistrats) qui n'ont plus rien à dire quand ils se voient saisis d'un dossier. Tout a été dit avant eux par des policiers qui, à tort, se croient dispensés de cette obligation de secret. Tout est dit... sauf, très vraisemblablement, dans l'affaire de Broglie. Plus exactement, ce dossier a permis de vérifier que les policiers ne violent pas la loi à tort et à travers, que s'ils parlent, ce n'est pas par révérence au droit du public à être informé. Encore que ce droit ne puisse être présenté comme une fin en soi quand on voit quelquefois à quel abus il sert de justification.

Plus ou moins consciemment, la presse sert à faire authentifier, par le recours à la publicité, par l'appel aux opinions publiques, par le savant usage d'une « *prime à l'accusation* », une vérité de police. Celle qui, précisément, sera, pour l'institution judiciaire, la seule armature du dossier (1). Certes, le magistrat doit tout reprendre à zéro ? Qui le fait ? Qui le veut ? Qui le peut ? Ce n'est pas si simple de paraître tenir en suspicion une police avec qui on travaille quotidiennement et de qui tant de choses dépendent dans cette vie de tous les jours. En sorte que l'institution judiciaire ne se rebelle que quand sa dépendance apparaît de manière trop éclatante.

Un noble courroux est aujourd'hui manifesté par la chancellerie, alors que l'initiative aurait pu lui revenir. Ce courroux peut-il faire oublier son silence face à la chronique des faits et gestes de policiers, trop complaisamment reproduite par trop de journaux (écrits ou parlés). Serait-ce l'intérêt public qui le commanderait ? Ou bien ne serait-ce pas plutôt l'inverse ? Qui ignore que, pour un délit mineur, le nom dans le journal (et la photographie, le cas échéant !) représente pour le délinquant présumé une peine bien supérieure à celle que, peut-être, lui infligera le tribunal ? Le pilori a disparu de nos places publiques, la police lui a trouvé un bon substitut.

Car c'est le deuxième rappel que nous apporte l'affaire de Broglie : la présomption d'innocence est une « fichaise ». Tout le monde s'en prévaut et tout le monde s'asseoit dessus, et, au premier rang, le ministre de l'intérieur. MM. de Varga (en vérité « *M. Hirsch* », comme l'a si délicatement glissé M. Poniatowski) et de Ribemont, ne sont probablement pas des enfants de chœur. M. de Broglie était leur associé ainsi que d'autres dont on ne dit encore rien. Les premiers sont peut-être mêlés au meurtre de ce dernier. Un policier dévoyé, et se reconnaissant comme tel, l'affirme. Est-ce là ce qu'on peut appeler une preuve suffisante pour promettre, fût-ce théoriquement, deux hommes à l'échafaud ; pour affirmer qu'ils résument à eux seuls cette affaire politico-financière ?

PHILIPPE BOUCHER.

(1) A la prison de Fleury-Mérogis, la fiche de renseignements relative à la personnalité et au comportement contient un « 5e » ainsi libellé : « Exposé très sommaire des faits (voir coupure de journal). » Le cheminement police-administration pénitentiaire emprunte de curieux détours.

SPORTS

BASKET-BALL

Alain Gilles en dix questions

Après une courte trêve, le championnat de France de basket-ball a repris avec la rencontre entre le Stade français-Evry et Villeurbanne, avancée du mercredi 5 janvier au dimanche 2 pour les besoins de la télévision. Pour son premier match de l'année, le Stade français a bien failli créer une grosse surprise, puisqu'il s'inclina d'un seul point (83-82) devant le leader de la compétition, après une partie qui valut surtout pour son indécision. Malgré un départ catastrophique (12-0), les Stadistes ne renoncèrent jamais à remonter leur handicap (45-38 à la mi-temps) et prirent même l'avantage à moins de six minutes de la fin du match (73-71). Il fallut alors toute l'expérience d'Alain Gilles, qui obtint deux des trois derniers paniers de son équipe, et surtout de l'Américain Carter, qui provoqua la sortie pour cinq fautes personnelles de ses deux compatriotes du Stade dans les deux dernières minutes, pour que les Villeurbannais conservent toutes leurs chances d'obtenir un quatorzième titre national. Après ce match nous avons rencontré Alain Gilles qui, à trente et un ans, effectue sa dix-septième saison en première division, où son talent et son expérience font de lui un des atouts majeurs de Villeurbanne.

« *Contre Bagnolet, Nice et Berck vous avez obtenu dans les cinq dernières secondes le panier qui a décidé de la victoire. Était-ce le hasard, de la réussite, le fruit de l'expérience ou le résultat d'une préparation spécifique ?*

— Il y a un peu de tout cela, mais quand le résultat d'un match dépend de la dernière passe ou d'un ultime tir, il faut je crois, qu'un joueur accepte d'en prendre la responsabilité. J'aime cela, mais encore faut-il que les circonstances soient favorables. Il ne faut pas non plus vouloir assumer ce rôle à tout prix.

— *Après Bagnolet, Nice et Berck, Villeurbanne s'est encore imposé devant le Stade Français dans les ultimes secondes. Cela démontre la ressource de votre équipe mais indique aussi qu'elle ne domine pas autant la compétition que son classement pourrait le laisser supposer. Est-ce plutôt encourageant ou un peu inquiétant pour la suite du championnat ?*

— Je crois que c'est plutôt bon signe. Nous avons peut-être plus d'expérience que nos adversaires, mais, surtout, cette saison la chance a toujours été de notre côté dans les moments décisifs. L'an dernier Tours a été champion en gagnant quatre ou cinq matches de un ou deux points. Il faut connaître cette réussite pour obtenir un titre.

— *Vous avez désormais rencontré toutes les équipes. La hiérarchie qui s'établit à la fin des matches aller est-elle conforme aux forces des équipes en présence ?*

— La logique me semble à peu près respectée avec, toutefois, une grosse déception causée par Tours.

— *Quelles équipes restent en cause pour le titre ?*

— Le titre devrait se jouer entre Caen et Villeurbanne, avec peut-être Le Mans comme outsider. De ces trois équipes, Caen a le programme le plus favorable lors des matches retour, mais nous aurons l'avantage de recevoir les Caennais.

— *C'est votre dix-septième saison en première division. Le championnat de France a-t-il beaucoup évolué depuis vos débuts ?*

— Enormément. Tout est devenu beaucoup plus sérieux. Avant, on s'amusait à l'entraînement, en déplacement, après les matches. Désormais, on ne peut plus rapide, et les joueurs sont doit constamment se surveiller. Les entraînements sont beaucoup plus sévères, les consignes plus strictes. Le jeu aussi est devenu plus rapide et les joueurs sont plus athlétiques. Et puis, depuis quelques années, il y a les Américains...

— *Ces Américains vous ont-ils personnellement apporté quelque chose ?*

— Techniquement, ils ne m'ont rien appris. Mais, comme je suis un gagneur, ils m'ont amené à travailler beaucoup plus à l'entraînement pour me hisser à leur niveau.

— *Avec la venue des Américains, le basket-ball est passé en France de l'amateurisme au semi-professionnalisme. Les joueurs s'entraînent de plus en plus dans tous les clubs. Pourquoi, pendant cette période, l'équipe de France n'a pas cessé de rétrograder dans la hiérarchie européenne et internationale ?*

— Il n'y a pas eu de politique suivie en équipe de France. Il faut, je crois, établir une base réduite de joueurs sélectionnés pour en constituer l'ossature et s'y tenir pour pouvoir entreprendre un travail en profondeur avec eux. C'est ce que veut faire désormais Pierre Dao. Sa nouvelle équipe de France ne manque pas au départ des qualités physiques et techniques indispensables dans les compétitions internationales.

— *Vous avez volontairement renoncé à l'équipe de France à vingt-huit ans, après cent cinquante-cinq sélections. Pourquoi ?*

— Uniquement pour convenance personnelle. Quand on décide de se consacrer sérieusement à son métier, que l'on continue à faire le maximum pour son club, on ne peut éternellement prendre sur son temps de vacances et sacrifier sa famille pour participer aux stages et aux tournées avec l'équipe de France.

— *Que pensez-vous de la décision de la fédération de faire appel aux joueurs naturalisés pour renforcer l'équipe de France ?*

— Je ne suis pas contre. Des joueurs qui ont choisi la nationalité française, qui paient leurs impôts, et font même leur service militaire ici, doivent avoir les mêmes droits que n'importe quel joueur français. Si j'étais à la place de Robert Riley, qui est dans ce cas mais ne peut pas jouer avec son club à cause d'un règlement fédéral qui l'assimile encore à un étranger, je refuserai de jouer en équipe de France.

— *Que pouvez-vous encore attendre du basket-ball ?*

— Dans l'immédiat, un septième titre national, mais surtout beaucoup de plaisir à jouer. Le jour où je ne m'amuserai plus sur un terrain, je m'arrêterai immédiatement. »

Propos recueillis par
GÉRARD ALBOUY.

PATINAGE DE VITESSE

Un septième titre de champion de France pour Richard Tourne

De notre correspondant

Grenoble. — Patineur de vitesse le plus complet, Richard Tourne, du Club des patineurs de course de Paris, a gagné pour la septième fois consécutive le titre de champion de France disputé sur 500, 1 500, 5 000 et 10 000 mètres. Plus à l'aise dans les courtes et moyennes distances, Richard Tourne, qui se classa vingtième dans le 1 500 mètres des Jeux olympiques d'Innsbruck en 1976, a battu dans l'épreuve du 500 mètres le record de la piste de Grenoble de 1/10 de seconde, record qui avait été établi par l'Allemand Erarhd Keller (médaille d'or des Jeux olympiques en 1968) en 40 sec. 3/10. Sur les longues distances, le champion de France a pour la première fois été dominé par un Grenoblois âgé de vingt ans, Olivier Belle. Cet athlète (il mesure 1 m. 92 et pèse 95 kilos) est le plus brillant espoir du patinage de vitesse français. Il se classe second des championnats de France 1977 ; Marie-France Vivès (Paris) et Anne Kozoul (Grenoble) sont respectivement championnes de France cadettes et seniors.

Ces championnats ont paradoxalement montré qu'il y avait en France de moins en moins de patineurs, mais que leur niveau ne cessait de progresser. La France ne compte en effet que quatre cents licenciés, alors que six cent mille personnes pratiquent ce sport en Norvège et autant aux Pays-Bas. Et pourtant, en quelques années, le nombre des patinoires a été multiplié par dix, passant de onze en 1964 à cent douze en 1976. Mais, lorsqu'une section sports de glace est ouverte, les jeunes préfèrent se diriger vers le hockey sur glace ou le patinage artistique. Ainsi, à la patinoire de Franconville, dans la région parisienne, ouverte il y a deux ans, deux cent trente enfants pratiquent le patinage artistique, cinquante ont choisi le hockey sur glace et vingt-cinq le patinage de vitesse.

Discipline difficile, exigeant une très grande rigueur dans l'entraînement, peu spectaculaire malgré la beauté du geste du coureur, « *ce sport est trop dur* », déclare un patineur de seize ans qui abandonnera la compétition après ces championnats de France.

« *Ce qui me manque*, déclare un autre patineur, *c'est un véritable anneau de vitesse où je pourrais m'entraîner pour les longues distances.* »

Aucune municipalité, en dehors de celle de Grenoble, qui a bénéficié des infrastructures sportives laissées après les Jeux olympiques, ne s'est lancée dans la construction de pistes de 400 mètres de long. Il est vrai que le coût pour l'entretien et le fonctionnement d'un anneau olympique est très élevé. En moyenne 3 000 F par jour pour maintenir la couche de glace en parfait état. « *J'espère que nous parviendrons à entraîner une municipalité du Nord à construire un anneau de vitesse*, déclare M. Serge Bocquet, président du Comité national de patinage de vitesse ; *dans le Nord, les gens aiment souffrir, savent souffrir ; ce sport serait là-bas presque sans concurrence.* »

Pour pallier cette quasi-absence d'anneau de vitesse, la Fédération française des sports de glace organisera les 5 et 6 mars prochain, sur la patinoire de Reims, des championnats de France de patinage sur petite piste. Un « *moyen pour relancer le patinage de vitesse, pour le faire mieux connaître, pour recruter* », déclare M. Bocquet. Si les coureurs disputent des compétitions par groupes de quatre ou six sur une piste de 100 mètres, ce type de patinage risque cependant d'enlever à ce sport une part de sa beauté esthétique. Le geste du patineur sur petite piste est beaucoup moins beau, le coureur est plus droit sur ses patins, luttant non plus contre le chronomètre — comme c'est la règle sur les anneaux olympiques, — mais pour ne pas se faire éliminer. « *Il y aura de la bagarre et des chutes, cela attirera le public* », avoue un patineur, qui constatait, au terme des épreuves, que quelques dizaines seulement de Grenoblois étaient venus assister à ces championnats de France de patinage de vitesse, disputés, il est vrai, sous la pluie.

CLAUDE FRANCILLON.

Témoignage

Les écoles sportives en U.R.S.S.

La formulation « d'usine à champions » est fréquemment utilisée pour désigner les écoles sportives des pays socialistes. Certains commentateurs n'hésitent pas à opposer ce qui serait une conception française — dite libérale — à une conception « non conforme à la dignité humaine » et qui serait celle de ces pays.

Yvon Adam, responsable des relations sportives à l'association France-U.R.S.S., apporte son témoignage, après un séjour au Kazakhstan.

Mes activités me conduisent à des séjours fréquents en U.R.S.S. et c'est ainsi que, quelques jours après avoir quitté Montréal, je me retrouvais au pied de l'Himalaya, à Alma-Ata, capitale du Kazakhstan (1), là où étudie Nelly Kim, triple médaille d'or de gymnastique. Mieux encore qu'à Moscou, c'est dans cette ancienne colonie du tsar, en Asie centrale, que j'ai pris la dimension réelle de la place accordée à la « culture physique » dans le développement de la société soviétique. Il convient de préciser que le Kazakhstan, sous-développé il y a quarante ans, est devenu un pays prospère où la scolarité pour tous est effective jusqu'à seize ans au moins. J'y ai donc visité les « usines à champions » :

- Le club d'entreprise du bâtiment : six mille travailleurs ; trois mille adhérents au club, dans vingt-sept disciplines, pour 30 à 50 heures de pratique par mois ;
- L'école secondaire, où le professeur d'éducation physique, Anatoli Bikov, champion olympique de lutte en 1976, venait d'effectuer sa rentrée scolaire ;
- La section de lutte du club Dynamo, où le médaillé d'or Valéri Resentsev anime une école de lutte de trois cent quarante enfants et adolescents ;
- L'institut de culture physique, où l'on forme annuellement cinq cent cinquante professeurs (2) — quatre à cinq ans d'études après le baccalauréat, — avec des moyens scientifiques incomparablement plus avancés que ceux dont disposent nos instituts ;
- La patinoire Médéo, à 1 600 mètres d'altitude, qui faisait son ouverture le dimanche 5 septembre avec trois mille cinq cents patineurs, dont l'équipe d'U.R.S.S. de patinage de vitesse.

Le secret des neuf médaillés du Kazakhstan réside dans ces faits et dans quelques chiffres significatifs : 13 millions d'habitants, 2,8 millions d'adhérents à 11 470 clubs avec une pratique de 30 à 50 heures par mois ; 18 480 cadres rémunérés à temps complet (13 700 en 1970), 1 100 enseignants nommés annuellement, c'est-à-dire davantage qu'en France, qui est pourtant quatre fois plus peuplée. Le grand secret, c'est la généralisation de la culture physique et du sport obligatoire, du jardin d'enfants à l'université. A partir de ce réservoir, 425 écoles sportives spécialisées regroupent 165 000 enfants et adolescents et se prolongent dans 9 écoles de « haute maîtrise sportive ». Ces écoles sont toujours intégrées au club sportif ou à l'école secondaire.

Selon les spécialités sportives et l'âge des enfants, l'horaire moyen hebdomadaire va de dix à vingt-cinq heures, de trois à six jours par semaine. Le climat y est sérieux certes, mais le plus détendu qui soit. Ce qui est remarquable, ce sont les précautions d'ordre pédagogique, psychologique et médical qui y sont prises. Tous les entraîneurs ont effectué des études supérieures en éducation physique et sont, le plus souvent, anciens champions ; le nombre d'enfants dont ils s'occupent est très limité : 4 à 10 simultanément et selon les spécialités. Médecins et infirmiers y travaillent en temps plein.

Afin qu'ils ne peinent pas ultérieurement dans leurs études, seuls sont admis les enfants de très bon niveau scolaire. Lorsqu'une sportive comme Nelly Kim, par exemple, est étudiante, on adapte aux exigences de son entraînement et de ses déplacements un plan personnel de travail et d'examens ; jamais elle n'est devant le choix : le sport ou les études.

Les difficultés de la natation

Concernant la natation, les professeurs-entraîneurs ne nous ont pas caché que c'est la discipline la plus difficile : l'école sportive de natation fonctionne auprès du Club du bâtiment d'Alma-Ata ; elle est fréquentée par deux cent quarante enfants encadrés par sept professeurs. Ces enfants sont évidemment les meilleurs de la région mais quelques-uns seulement parviendront à la section de « haute maîtrise sportive ».

Dans un premier temps, pendant plusieurs mois, ils ne font que quatre séances par semaine qui permettent de juger de leurs aptitudes et de leur persévérance. Le contrôle médical — un médecin et quatre infirmières à temps plein, — les tests morphologiques et psychologiques aident à aiguiller ceux qui ont une chance de parvenir à la compétition de haut niveau et devront s'imposer les deux séances journalières. Les autres s'orienteront dans les vingt-sept sections du club ou continueront la natation dans une autre perspective.

Tous les responsables des écoles sportives que nous avons rencontrés ont insisté sur l'idée que deux entraînements par jour sont physiologiquement et psychologiquement très bien supportés à condition d'être bien intégrés au régime de vie... La question finalement la plus importante c'est : que fait l'enfant en dehors des heures d'entraînement ? Les activités scolaires et culturelles, la détente, les transports, l'environnement familial, c'est tout cela qui conditionne la stabilité affective et sociale des futurs champions. L'unanimité se fait pour remarquer que d'une façon générale, les enfants de ces écoles transfèrent dans le travail scolaire le sérieux, la méthode et la persévérance acquis dans l'entraînement physique.

Loin de la formule « d'usines à champions », qui évoque le travail à la chaîne, la caractéristique de ces écoles nous semble être la sérénité et la joie de vivre qui règnent grâce à une excellente relation pédagogique maître-enseigné.

Pour en rester à la haute performance — alors qu'il me semblerait nécessaire à ce point de relater les liens avec le sport de masse, — je voudrais témoigner de tout ce qu'il y a d'erroné à croire que les champions soviétiques n'auraient pas d'activité professionnelle du moment qu'ils ne sont plus étudiants. Non seulement ils en ont le temps, mais c'est une nécessité du développement du sport de masse que de ne pas en faire des êtres à part, même si leur emploi du temps est normalement allégé et aménagé. Tous les champions professeurs de culture physique ou professeurs-entraîneurs doivent, durant deux ou trois ans, enseigner dans des écoles traditionnelles.

Notre témoignage a ses limites, le sport de haute performance n'est vraiment explicable que si l'on a bien vu qu'il n'est qu'une facette, une résultante, et que l'objectif central est de « *passer du sport de masse au sport du peuple tout entier* », comme me l'a précisé M. Chevtchenko, chef du département de la presse au comité d'organisation des Jeux olympiques de Moscou en 1980.

YVON ADAM.

(1) Le Kazakhstan est l'une des quinze républiques soviétiques rattachées à la Russie tsariste en 1731.

(2) En 1976, quatre cent quatre-vingt-dix-sept candidats et candidates ont été admis au CAPEPS.

SKI

LES DEUX FRÈRES HEMMI A EBNAT-KAPPEL

Heini Hemmi, vingt-sept ans, champion olympique de slalom géant, et son frère Christian, vingt-deux ans, se sont classés premier et deuxième du slalom géant d'Ebnat-Kappel, une station suisse du canton de Saint-Gall, proche du lac de Constance, à laquelle les dirigeants de la Coupe du monde, aussi avisés que ceux du Tour de France, apportent leur caution promotionnelle.

Gustavo Thoeni a terminé troisième et Ingemar Stenmark huitième. Quant à Philippe Barroso, quarante-troisième sur le premier parcours, il a abandonné au cours de la deuxième manche.

ENQUÊTE

Armes en tous genres

(Suite de la première page.)

Depuis quelques années, on l'a vu avec l'affaire Lockheed, et si certain rapport d'un inspecteur des finances, M. Pierre Mayer, émerge enfin de l'ombre où le tient la peur du scandale, on le verra bientôt en France, les fabricants d'armes eux-mêmes se sont mis aux méthodes des trafiquants et se passent quelquefois de ces intermédiaires distributeurs de commissions.

Ces serviteurs astucieux des marchands de canons en prennent parfois ombrage et, voyant des gains substantiels leur échapper, se mettent à divulguer des pratiques condamnables.

Le trafic d'armes proprement dit est, avant tout, un trafic de papiers. En effet, le maître document dont doit disposer, pour s'approvisionner en armes, l'Etat ou le groupement qui ne peut officiellement se porter acquéreur auprès d'un fabricant de fusils ou de bombes, est le « certificat de destination finale » que les Anglo-Saxons appellent « *end-use* ». Ce document, qui décidera un gouvernement à autoriser ses fabricants nationaux à accepter une commande, doit prouver au vendeur que les armes qu'il va fournir sont destinées à un client acceptable, à un gouvernement ami dont on n'a rien à redouter. Assorti d'un engagement de non-réexportation de la part de l'acheteur, le certificat de destination finale donne bonne conscience au fournisseur, même s'il subodore que les armes prendront une destination toute différente de celle qui était initialement prévue.

Le premier travail du trafiquant sollicité par un acheteur d'armes ayant toutes raisons de demeurer inconnu consiste donc à se procurer un « *end-use* » en bonne et due forme, qui permettra l'exportation du matériel désiré. Il lui suffit de trouver, parmi les clients acceptables, celui qui, moyennant finances, se résoudra à faire écran en passant la commande au nom de son gouvernement. Les trafiquants français ont beaucoup regretté le départ de Paris du colonel-prince Sisowath Methawi, attaché militaire de l'ambassade du Cambodge à Paris. Pendant des années, ce membre de la famille royale fit le bonheur des amateurs de « *end-use* ». Il acceptait, en effet, de fournir, pour une somme forfaitaire — de 10 000 à 25 000 dollars, suivant l'importance du contrat, — des certificats établissant que les armes et munitions commandées étaient bien destinées à son pays. Nous avons eu en main certains de ces documents portant commande de 400 bombes ou de 5 000 roquettes SNEB de 37 mm à têtes explosives, ainsi que d'autres joujoux de même genre, et signés du colonel-prince qui vit aujourd'hui — confortablement — à Miami-Beach, en Floride.

Le défunt Moïse Tschombé, chef du gouvernement du Katanga, et l'abbé Fulbert Youlou, alors chef de l'Etat du Congo-Brazzaville, tirèrent naguère eux aussi de substantiels profits des certificats qu'ils délivrèrent à l'époque où leurs signatures avaient quelque valeur. Aujourd'hui, d'autres représentants de certains gouvernements africains et d'Amérique du Sud ont pris le relai. Il serait désobligeant pour les pays du tiers-monde de donner plus de précisions, mais les initiés savent à quelle porte il convient de frapper et connaissent les tarifs des diplomates ou ministres compréhensifs.

Le « *end-use* » obtenu, encore faut-il le faire avaliser par les autorités. En France, il serait, dit-on, difficile de tromper son monde, depuis l'installation d'une commission interministérielle qui n'a jamais été officiellement créée. Il s'agit du BLIRTA (Bureau de liaison interministériel pour la répression des trafics d'armes). Siègent dans cette commission, qui se réunit chaque mois, des représentants du ministère de l'intérieur, des affaires étrangères, des finances (douanes), de la défense, de la gendarmerie, de la sécurité du territoire et du S.D.E.C.E.

Toutes les commandes et demandes d'exportation d'armes y sont examinées et les solliciteurs testés. Les organismes représentés mettent en commun leur documentation et leurs « tuyaux » afin de dépister les truquages. Ce filtre devrait être efficace. Cependant, si les marchands détenteurs d'une licence et les trafiquants notoires sont connus, il arrive que de nouveaux venus — souvent associés à des anciens — réussissent à passer au travers et fassent tenir pour loyal un « *end-use* » de contrebande. Et puis, l'avis de la commission n'est pas tout.

La reconnaissance des amateurs

La direction du matériel et de l'armement (D.M.A.), la direction des affaires internationales (DAI), au ministère de la défense, ont aussi leur mot à dire, et telle commande, qui parut suspecte au premier barrage, se voit parfois réputée valable au dernier. On se doute qu'interviennent à ces hauts niveaux des considérations politiques certes, mais aussi (et on a tout lieu de supposer que le rapport de M. Pierre Mayer auquel nous avons déjà fait allusion réserve dans ce domaine quelques suprises de taille), des manifestations concrètes et privées de la reconnaissance des amateurs d'armes.

Nous croyons savoir que le président de la République aurait été informé il y a quelques mois de certains transferts de fonds à des comptes à numéros, en Suisse, auxquels la Banque de France ne s'est pas intéressée.

Une fois nanti de l'autorisation d'exporter, l'acheteur d'armes aura à prouver sa solvabilité et sa loyauté. En effet, toute autorisation d'exportation d'armes est assortie d'un « acquis à caution » — en général 5 % de la somme engagée dans le marché — qui sera bloqué à un compte spécial des douanes. Le dépôt sera restitué, quand l'acquit reviendra à cette administration, dûment visé par les autorités du pays officiellement destinataire des armes expédiées ou par un agent consulaire français dans ce pays.

On se doute bien que les trafiquants ont prévu ce contrôle. Il est d'autant plus aisé à éluder que le diplomate ou le ministre qui a fourni le « *end-use* » de complaisance trouve facilement, en échange d'un petit cadeau supplémentaire, le fonctionnaire de son pays qui signera l'acquit destiné aux douanes françaises, sans trop se préoccuper de savoir ce que contiennent les caisses qu'on lui présentera, ni même si la cargaison à contrôler ne sera pas réembarquée le même jour pour une « destination inconnue ».

Dans certains cas, quand on ne peut s'offrir le luxe de faire un détour par le pays officiellement destinataire des armes, pour faire viser l'acquit qui suit la cargaison, on abandonnera tout simplement à l'administration française la caution de 5 %. Une telle pratique n'est le fait que de trafiquants d'occasion, qui ne réapparaissent pas une fois réalisée l'opération qu'ils souhaitaient mener à bien. Les professionnels, qui n'agissent pas par idéologie, ne tiennent pas à se faire remarquer, car si la caution n'est pas réclamée, ils doivent prouver que les armes ont été détournées de leur destination officielle à leur insu, et ils courent le risque de se voir retirer leur licence de négocient, s'ils en ont une, ou de voir rejeter toutes les demandes d'exportation d'armes qu'ils pourraient présenter à l'avenir.

Mais là encore, il y a des arrangements et les recommandations des honnêtes fonctionnaires qui siègent au BLIRTA ne sont pas toujours expressément suivies.

MAURICE DENUZIÈRE.

Prochain article :

DES MILLIONS DE DOLLARS



DÉFENSE

CORRESPONDANCE

Une discrimination à l'encontre des sous-officiers

Nous avons reçu la lettre suivante d'un groupe de sous-officiers de l'armée de terre, qui nous demandent de leur conserver l'anonymat :

L'objet de notre mécontentement, pour employer un euphémisme, n'est pas un problème de solde — bien que là encore toutes les promesses faites aux sous-officiers n'aient pas été tenues, — mais un problème que nous considérons comme plus grave, car il touche à notre carrière et à notre orgueil de sous-officier. Ce problème est celui de notre avancement.

Le pourcentage des nominations des personnels sous-officiers a diminué depuis 1974 ; il est encore plus faible en 1976 que les autres années, de 27,3 % au total, soit en diminution de 17 % pour les adjudants-chefs ; de 38 % pour les adjudants, et de 27 % pour les sergents-chefs.

Chiffres donnés officiellement par la direction du personnel militaire de l'armée de terre (bureau études générales). Ceci alors que les nominations d'officiers sont en constante augmentation. Au total, cinq cent cinquante sergents-chefs n'ont pas été nommés en 1975, alors qu'ils figuraient sur le tableau d'avancement de cette même année.

Si la diminution des nominations paraît encore très acceptable et être expliquée par des arguments valables, pourquoi se fait-elle toujours aux dépens des sous-officiers et parmi les moins gradés de ceux-ci ?

Ce qui est encore plus grave et, de plus, provocant en 1976, c'est que, dans tous les grades, le tableau d'avancement des sous-officiers, a diminué alors que celui des officiers a augmenté. Exemple : colonel : + 11,5 %. Les nominations de ceux-ci commenceront le 1er janvier alors que celles des sous-officiers ne débuteront qu'à compter du 1er avril.

Voilà après toutes les injustices nommées ci-dessus la plus caractéristique et la plus inacceptable des discriminations devant laquelle le corps des sous-officiers et, notamment les adjudants au tableau cette année, se rebelle.

[« Terre information » de décembre 1976, la revue mensuelle de l'armée de terre, reconnaît qu'un examen attentif des tableaux d'avancement de 1977 et une comparaison avec ceux de 1976 permettent de constater : pour les officiers, un volume d'inscription comparable pour le grade de colonel, une diminution pour le grade de lieutenant-colonel et une importante diminution pour le grade de commandant ; pour les sous-officiers, une diminution pour l'accès à tous les grades, en particulier un retard de la promotion au grade de sergent-chef de cinq cent cinquante sergents.

« Terre information » explique que ce ralentissement des carrières est lié au volume des départs volontaires des cadres de l'armée, qui a fortement diminué, notamment chez les sous-officiers, depuis 1974, car la situation économique actuelle retient les cadres d'active sous l'uniforme.]

LE VICE-AMIRAL WACRENIER DÉNONCE L'INSUFFISANCE DES MOYENS DE SURVEILLANCE MARITIME EN MANCHE

(De notre correspondant.)

Cherbourg. — Le vice-amiral Jacques Wacrenier, préfet maritime de la 1re région maritime (Cherbourg), a souligné, jeudi 30 décembre, les inquiétudes de la marine nationale face à la nouvelle mission qui lui sera confiée, en juillet 1977, lorsque la circulation maritime sera contrôlée en Manche et dans le pas de Calais.

La question qui se pose actuellement à la marine, a déclaré en substance le vice-amiral, c'est de savoir si la France sera ou ne sera pas capable d'exercer ce contrôle des couloirs de circulation qui seront institués le 1er juillet prochain. Soulignant que les Britanniques sont en mesure de faire la police de la mer en Manche, le préfet maritime de Cherbourg a estimé que le nombre des bateaux, dans la marine nationale, était actuellement insuffisant pour ces nouvelles tâches de surveillance, ainsi, d'une manière générale, que pour le contrôle des zones économiques de 200 milles nautiques si cette extension était décidée par les neuf partenaires de la Communauté européenne.

En Manche, arrivent environ 50 % du ravitaillement pétrolier de la France et 75 % de son commerce en matières premières. On compte, à l'heure actuelle, un trafic journalier de huit cents navires marchands.

Le vice-amiral Wacrenier espère pouvoir disposer à Cherbourg des deux premiers patrouilleurs rapides que la marine a commandés pour un prix de 33 millions de francs l'exemplaire.

هكذا من الأصل

Le Monde DE L'ÉCONOMIE

Europa

SUPPLÉMENT ÉCONOMIQUE PUBLIÉ SIMULTANÉMENT PAR LA STAMPA, THE TIMES ET DIE WELT

AIDE A L'AFRIQUE

La tirelire euro-arabe

REUNION décisive des bailleurs de fonds disposés à contribuer au financement du barrage hydro-électrique de Selingué. Il s'agit d'un projet ambitieux qui tient particulièrement à cœur aux Maliens et dont le coût est considérable : 135 millions de dollars environ. Nous sommes à Bamako en avril 1976. Le rôle assigné au barrage est double : d'une part fournir de l'électricité à Bamako et poursuivre ainsi la mise en place d'une zone industrielle; d'autre part favoriser le développement agricole du sud-est du pays. L'objectif de la rencontre : boucler le plan de financement.

Les délégations sont nombreuses (presque tout ce qui compte en matière d'aide est représenté, sauf, cette fois, la Banque mondiale). Elles vont animer pendant quarante-huit heures le « grand hôtel » de Bamako, vaste bâtiment construit par les Egyptiens et le plus souvent vide, car les touristes préfèrent flâner à Tombouctou ou à Mopti plutôt que de s'attarder dans la capitale. L'Allemagne, la France, l'Italie, le Fonds européen de développement (FED) ont dépêché des délégations puissantes. Il y a là des technocrates remarquables, comme M. Schmidt, qui représente le ministère de la coopération de Bonn, ou sa jeune collègue, Mlle Frechen, brillante économiste de la Kredit Anstalt für Wiederaufbau, de Francfort. Les Français sont conduits par M. Baudet, chef de service au ministère de la coopération ; la délégation du FED par M. Vincent, un polytechnicien dont l'équipe gère le grand projet d'infrastructure financé par la Communauté dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé. A côté de lui « son excellence » Pirzio Biroli, héritier du château des Brassac dans le Frioule. Vénitien raffiné à la carrière africaine déjà bien remplie, il dirige la commission européenne au Mali.

Tous ces fonctionnaires, familiers des itinéraires africains, se connaissent. Et voici qu'ils trouvent à Bamako, en face d'eux, pour la première fois venus aussi nombreux, les représentants de l'aide arabe : six délégations au total. La plus en flèche, qui sera souvent le porte-parole des autres dans la discussion, est celle du Fonds du Koweït pour le développement économique arabe. A sa tête le sultan Abu Ali, un Egyptien d'Alexandrie. On dit qu'il est richissime. Il parle l'arabe, l'anglais, mais aussi parfaitement le français. Les spécialistes qui l'entourent sont anglophones avec, pour la plupart, une solide formation « banque mondiale ».

La délégation de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) est conduite par M. Djim Sylla.

PHILIPPE LEMAITRE.

(Lire la suite page 14.)

Le pétrole comme monnaie d'échange

par
FRANCESCO FORTÉ (*)

L'AUGMENTATION du prix du pétrole à la suite de la conférence de Doha semble inférieure à ce qui avait été généralement prévu. Mais les pays de la C.E.E. n'ont aucune raison de s'en réjouir. Selon les prévisions de nombreux observateurs, il faut escompter en 1977 une hausse d'environ 10 %. Beaucoup de pays ont d'ailleurs inclus une telle augmentation dans leurs prévisions de balance des paiements pour l'année prochaine. L'augmentation moyenne est actuellement évaluée aux environs de 8,5 % : l'Arabie Saoudite et les Emirats ont officiellement augmenté leur pétrole de 5 % pendant que les autres pays de l'OPEP (dont l'Iran, l'Irak, le Venezuela, l'Algérie, l'Indonésie, la Libye, le Nigéria et le Koweït) l'ont augmenté de 10 % (de 11,5 dollars à 12,7 dollars le baril) à compter de janvier et de 5 % de plus (jusqu'à 13,3 dollars) à compter de juillet 1977.

En tenant pour acquise cette hausse de 8,5 % (qui, comme nous le verrons, ne sera peut-être pas la véritable augmentation, spécialement pour certains pays), le total de la facture de pétrole supplémentaire à payer par la C.E.E. sera d'environ 4 milliards de dollars, un autre demi-milliard de dollars représentant la charge des autres pays européens membres de l'O.C.D.E. Les Etats-Unis devront payer pour leur part une note supplémentaire de 2,2 milliards de dollars, le Japon de 1,4 milliard, et les pays en voie de développement non producteurs de pétrole de 1,2 milliard de dollars. Au total, la facture supplémentaire pour les pays importateurs de pétrole sera ainsi de 9,4 milliards de dollars, c'est-à-dire 8,5 % s'ajoutant aux 112 milliards de dollars payés en 1976 aux pays de l'OPEP par ces pays.

Mais la charge supplémentaire variera de pays à pays, selon plusieurs facteurs. En premier lieu, il reste à voir ce qu'il adviendra de l'augmentation saoudienne de 5 % vis-à-vis de la hausse plus forte des onze pays durs de l'OPEP : les compagnies pétrolières internationales répercuteront-elles automatiquement tous les avantages de cette moindre hausse au profit du consommateur et de la balance des paiements, ou bien garderont-elles pour elles-mêmes quelque différence, particulièrement dans les marchés les meilleurs, là où la capacité d'absorption d'une telle hausse de prix est la plus forte, tant du point de vue de la balance des paiements que du point de vue de la demande des consommateurs individuels ?

En second lieu, on ne sait pas encore clairement si l'Arabie Saoudite sera disposée à satisfaire tous les besoins que peuvent avoir les compagnies (nationales) des pays qui achètent normalement une part importante de leur pétrole dans les onze pays « durs » de l'OPEP. Si l'Arabie Saoudite et les Emirats, qui fournissent environ un tiers du pétrole de l'OPEP, augmentent leur offre pour répondre à ces demandes supplémentaires, la seconde hausse, celle que les autres annoncent pour juillet, ne serait pas probable. Beaucoup dépend aussi de ce que nous allons faire et de la façon dont nos économies vont se comporter en 1977. Un ralentissement de la demande globale rendrait évidemment plus difficiles les augmentations du prix du pétrole, mais une politique plus constructive de la C.E.E. pourrait aussi les atténuer.

L'attitude de l'Arabie Saoudite peut même impliquer qu'une augmentation substantielle du pétrole soit évitée.

Israël et la conférence Nord-Sud

Il faut noter à cet égard qu'en 1976 les prix sont déjà montés sur le marché de 5 % au-delà du prix officiel ; or on ne sait pas clairement si l'augmentation saoudienne s'appliquera au prix officiel ou au prix réel sur le marché. M. Yamani, tout en annonçant la modération saoudienne au sujet de la hausse du prix du pétrole, a ajouté un message important, bien que non dénué d'ambiguïté : il a déclaré qu'il espérait que l'attitude bienveillante de l'Arabie Saoudite et des Emirats serait équilibrée par un geste de remerciement des pays occidentaux dans le règlement de la controverse arabo-israélienne à la conférence de Genève ou à la conférence Nord-Sud de Paris.

Il peut sembler que nous sommes devant deux lignes de conduite convergentes, mais en fait il n'en est peut-être pas ainsi. M. Claude Cheysson, commissaire pour les relations de la C.E.E. avec les pays en voie de développement, a déclaré, à l'annonce des décisions de Doha : « *Nous* (les Européens) *ne voulons pas jouer le jeu américain, et voilà le résultat.* » La C.E.E. aurait pu avoir une attitude différente à la conférence Nord-Sud.

(*) Professeur à l'université de Turin.

(Lire la suite page 14.)

L'EUROPE FAMILIÈRE

La santé fait des ravages en Allemagne

LE ministère de la santé allemand, les compagnies d'assurances, les caisses-maladie, la direction des sports, de la République fédérale d'Allemagne sont sérieusement préoccupés : les Allemands font trop de sport, et trop sérieusement. La quatrième vague de l'après-guerre, celle de la santé, qui a succédé à la génération de la maison, de l'automobile et de la bonne chère et en est l'héritière directe (n'est-elle pas en rébellion contre l'immobilité provoquée par le confort et les ventres trop gros ?) s'est révélée un « boomerang ». Ayant pris son envol en autorisant espoirs et enthousiasmes, l'armée de la santé est retombée sur ceux qui l'ont lancée.

Les faits divers rapportent que, chaque jour, des dizaines de personnes, généralement âgées de plus de quarante ans, sont atteintes de malaises ou d'infarctus pendant leur course à travers bois. Les salles d'attente des médecins sont bondées de milliers de patients qui se plaignent d'entorses, de déchirures, de fractures, de troubles circulatoires : il s'agit, dans une large mesure, de personnes qui se sont laissé séduire par l'opération « *Trimm dich* » (littéralement : « équilibre-toi »). Lancée il y a six ans par une colossale campagne de propagande à base de tracts, de prospectus et de publicité offerte gratuitement par des quotidiens, des hebdomadaires et les stations de télévision, elle fait aujourd'hui des ravages.

Dans la forêt du Venusberg

Le président de la République, Walter Scheel lui-même, est intervenu dans la propagande en faveur de « *Trimm dich* » et dans la popularisation de son symbole : un poing avec le pouce levé inventé par les empereurs romains pour gracier les gladiateurs, et utilisé aujourd'hui par les autostoppeurs. Vêtu d'un survêtement et de chaussures de gymnastique, le chef de l'Etat, accompagné par Mme Katharina Focke, ministre de la santé, s'élança au pas de course à travers la forêt du Venusberg, à peine un peu essoufflé. L'invitation « Equilibre-toi » fut donc interprétée comme un ordre...

Des millions d'Allemands qui, pendant le nazisme, avaient fait de la marche ou de la course dans l'organisation « *Kraft durch Freude* » (La force par la joie) et qui, au cours des années précédentes, avaient observé, avec un certain scepticisme, quelques dizaines de milliers de leurs compatriotes, trottinant dans les bois, les parcs ou les prés, les prenant un peu pour des fous ou pour les membres d'une secte d'illuminés, se lancèrent sur les traces du chef de l'Etat. On disait jadis que « l'intelligence court vite », dans la mesure où les courses, et les marathons, considérés comme des fatigues vulgaires, les choses changeaient. Le chef de l'Etat ayant rendu les courses de fond dignes des meilleurs salons. L'intelligence avait ralenti sa foulée...

Le phénomène de la recherche de leur « équilibre » par les Allemands a pris des dimensions de masse quasiment chinoises. De même que les citoyens de la Chine populaire ont suivi le nageur Mao dans l'eau, les habitants de l'Allemagne fédérale ont suivi M. Scheel dans les bois. Malgré leur passion pour les statistiques et leur précision proverbiale, les Allemands sont extrêmement vagues en ce qui concerne le nombre de ceux qui « se trimment ». Selon le promoteur de ce mouvement, un obscur personnage nommé Jürgen Palm, qui fait partie de la Direction des sports, les adeptes étaient l'année dernière d'environ un million sept cent soixante mille, soit à peine plus de 4 % de la population allemande. L'institut de sondages « Emnid » rapporte qu'ils sont beaucoup plus nombreux ; 49 % des adultes, soit une vingtaine de millions.

TITO SANSA.

(Lire la suite page 15.)

La longue-vue et les vœux

IL faut être masochiste pour faire des prévisions par les temps qui courent, tant elles ont des chances d'être mauvaises, dans tous les sens du terme. D'abord, elles n'annoncent rien de bon, et, de toute façon, on les soupçonne (comme celles qui les ont précédées) d'être fausses. Il suffit, pour s'en convaincre, de faire le tour d'horizon des perspectives ouvertes par les instituts spécialisés sur les quatre plus grands pays d'Europe et sur les Etats-Unis.

M. Jimmy Carter a prévu avec ses conseillers, un taux de croissance de 6 % du P.N.B. et un taux de chômage de 6,4 % de la population active pour l'année de son intronisation. C'est, de l'avis des experts, une vision optimiste. Une progression de 5 % du P.N.B. et un taux de chômage d'environ 7 % paraissent plus vraisemblables. Les économistes de la City Bank envisagent pire. En fait, l'ampleur des mesures de stimulation fiscale auxquelles on s'attend décidera en partie. Le président Ford a suggéré 10 milliards de dollars. M. Lawrence Klein a parlé de 15 et d'autres membres de l'équipe Carter de 18. Mais le futur président semble s'être entendu avec le républicain gouverneur de la Banque de réserve fédérale, M. Arthur Burns, sur une « voie moyenne ».

D'où une partie des incertitudes des conjoncturistes d'Allemagne fédérale. Leurs institutions, généralement assez harmonieuses dans leurs prévisions, ont fait inhabituellement preuve de divergences pour la fin de 1976. D'abord, les « cinq sages » qui rédigent normalement le rapport économique officiel destiné au gouvernement n'ont pas fait une mais deux prévisions pour 1977, l'une avec relance, l'autre sans. Quant aux cinq instituts allemands indépendants, quatre prévoient une croissance de 4,5 à 6 %, mais le cinquième s'en tient à 4 %, ce qui est encore plus que l'O.C.D.E., qui prévoit... 3,5 %. A l'origine, ce sont les hypothèses faites sur l'environnement international qui divergent, les plus optimistes sous-estimant visiblement les difficultés auxquelles les pays qui doivent mettre en place des plans d'austérité devront faire face. En tout cas, le chômage restera relativement élevé, aux alentours d'un million de personnes (neuf cent mille disent les plus optimistes, en supposant acquis un plan de relance).

L'O.C.D.E. voit « plus noir » que ses pays membres

Ce n'est encore rien à côté du million et demi de personnes prévu en Grande-Bretagne, où l'O.C.D.E. n'envisage qu'un taux de croissance de 2 %. Il est vrai que le National Institute of Economic and Social Research, plus optimiste, prévoit pour sa part une progression de 3 %. Mais c'est surtout au-delà de 1977 qu'il met ses espoirs, comptant sur les revenus du pétrole au point de s'attendre même à un « boom » anglais. En fait, il s'agit plutôt, dans l'immédiat, de savoir dans quelle mesure le gouvernement britannique rééquilibrera le budget de l'Etat. Faire passer le déficit de 11 à 9 milliards, comme l'aurait souhaité le F.M.I., signifierait quatre cent mille chômeurs de plus et une diminution de 1,25 % du taux de croissance de la production intérieure brute, signalait l'institut britannique, en repoussant cette possibilité.

Est-ce par indépendance, ou par souci de cohérence internationale ? L'O.C.D.E. fait dans l'ensemble depuis quelques mois des prévisions particulièrement pessimistes par rapport à celles des autres experts. Ainsi, pour l'Italie, elle prévoit 0 % de croissance pour 1977, ce qui semble un peu sévère alors que le taux est d'environ 4,6 % en 1976. 2 à 3 % seraient plus vraisemblables. Avec le gouvernement allemand, aussi, l'O.C.D.E. a des divergences. Mais c'est surtout avec le gouvernement français, dont ils soupçonnent les prévisions de quelque volontarisme, que les experts de l'O.C.D.E. sont en opposition. Il est vrai que la croissance de 4,8 % prévue officiellement à Paris n'est attendue par personne dans aucun ministère (elle n'a pourtant rien à voir avec les taux « à la japonaise » des années 60...). Les 3 % de l'O.C.D.E. n'en semblent pas moins un peu courts. Sans doute la vraisemblance est-elle à mi-chemin. En tout cas, il semble exclu de voir le nombre des chômeurs français tomber en dessous du million.

Quant aux spécialistes américains de la Chase Econometric Associates, réputés pour le sérieux de leurs analyses, ils viennent récemment, en sortant du cadre américain qui leur est habituel, de traiter le septième plan français de « wishful thinking ». Selon eux, l'inflation ne descendra pas au-dessous de 10 % par an avant 1981. La situation de l'emploi va se détériorer ; et le gouvernement ne parviendra pas à rétablir l'équilibre de la balance des paiements. Finalement, le taux de croissance moyen sera probablement de 4 %, tombant d'environ 5,7 % à un niveau de récession inférieur à 3 % en 1979.

Pour une bonne part, la situation de l'économie française s'explique par celle de l'Europe, dont la croissance semble devoir être assez faible dans la décennie à venir. En conséquence, la diminution des investissements américains dans notre partie du monde est, dit-on, prévisible.

Seuls les Japonais font preuve d'un inébranlable optimisme. Ils s'attendent pour 1977 à un taux de croissance de 7 %. Mais, bien que leur relance ait déjà eu lieu, certaines courbes indicatrices de leur situation semblent pointer vers le bas, et leurs partenaires commerciaux étrangers semblent montrer de plus en plus de résistance à la poursuite de leurs exportations dans des conditions mal définies.

Finalement, entre les écarts de prévisions des uns et les vœux pieux des autres, la sagesse consiste peut-être simplement à formuler pour nos lecteurs... nos souhaits de bonne année.

JACQUELINE GRAPIN.

Soyons sérieux

A l'ouest rien de nouveau ?

A Washington, c'est la fin du donquichottisme du docteur Kissinger et le début d'aventures inconnues. A Paris, on fête un Rassemblement pour la République... et contre son président ? A Bonn, les C.D.U. et C.S.U. pactisent encore dans une entente peu cordiale. A Rome, l'Eurocommunisme affiche un certain sourire. A Londres, le Royaume-Uni s'apprête à se désunir dans la régionalisation. A Bruxelles, enfin, une jeune commission européenne s'installe sous une présidence britannique.

Ces changements marqueront-ils des progrès réels ? Les hommes se remplacent ; les problèmes demeurent. Aux Etats-Unis, comme en France, c'est la lutte contre l'inflation et le chômage. En Allemagne, il faut transformer un « miracle » jusqu'ici trop matérialiste. En Italie, on essaie de récupéréer des excommuniés politiques. En Grande-Bretagne, on refait avec prudence une constitution non écrite, mais autrement rigide. Dans la Communauté européenne, on espère réviser une petite administration dont le grincement des rouages fait beaucoup de bruit.

La plupart de ces questions, hélas, ne seront pas résolues par des échanges de portefeuille, ni même par des revirements politiques. Les vraies transformations demandent du temps. Il n'y aura donc rien de nouveau sous le soleil de janvier.

PANGLOSS.

LE panorama des gestions à court terme comparées de l'Allemagne de l'Ouest, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie est réalisé par une équipe de conjoncturistes européens avec la collaboration de Cégos-Economie.

Ont été sélectionnés six indicateurs (taux de croissance de la production industrielle, prix à la consommation, taux de chômage, équilibre des échanges commerciaux, goulets de production et investissement, degré de sensibilité au marché international). Les quatre premiers font l'objet de graphiques, de manière à montrer aussi nettement que possible la position relative de chaque pays. Ce qui permet ensuite de les noter (pour les deux derniers indicateurs, on se limitera à ces notes).

Ces appréciations seront obtenues par regroupement des résultats autour des trois objectifs majeurs d'une bonne gestion à court terme : a) croissance la plus forte possible ; b) croissance de bonne qualité (inflation et taux de chômage limités) ; c) croissance pouvant être maintenue (rythme d'investissement suffisant, échanges équilibrés, degré de sensibilité au marché international limité).

LES CLÉS DE LA CONJONCTURE

Desserrer certains freins

COMMENT l'économie mondiale pourra-t-elle retrouver le tonus qui lui permettra en 1977 de reprendre sa marche en avant ? Faut-il à nouveau que les gouvernements interviennent ? Avec quelle intensité et quels objectifs ? Telles sont les questions que se posent à l'heure actuelle les responsables et leurs conseillers économiques. Tout au moins est-ce le cas pour les pays forts, Etats-Unis, Allemagne et Japon, qui n'ont pas de problème d'équilibre et de trésorerie à court terme. Car les autres, les faibles, sont acculés à la défensive et ne peuvent espérer une reprise que de l'extérieur.

Ainsi, aux Etats-Unis, M. Jimmy Carter, qui devra prendre à partir du 20 janvier des mesures de relance dont l'ampleur n'est pas encore décidée, s'interroge-t-il sur la conjoncture américaine. La nature exacte de la pause actuelle se trouve dans le secret des comportements des entreprises et des ménages que vont bientôt révéler, il faut l'espérer, les statistiques du début de 1977. Les derniers chiffres indiquent cependant déjà que la *production industrielle, qui a été en recul de 0,8 % à 0,9 % en septembre et en octobre, a augmenté à nouveau de 1,2 % en novembre.*

D'autres signes montrent que la détérioration semble s'arrêter. Ainsi les ventes au détail de novembre ont-elles à nouveau progressé de 2 %. De même les mises en chantier de logements sont plus satisfaisantes, avec un rythme annuel de 1 800 000. A l'opposé, il est vrai, les constructeurs automobiles sont moins optimistes. Ils revoient leurs prévisions en baisse, 1976 devant se terminer par une production de *10, 2 millions d'automobiles au lieu de 10,5 millions.* Cela les amène à fermer des installations et à licencier. Les sidérurgistes, comme partout d'ailleurs, sont en difficulté. Dans l'ensemble donc, il y a une incertitude qu'exprime bien l'indice des douze indicateurs qui permet *habituellement de prévoir l'activité des mois à venir : après avoir reculé en août et en septembre, cet indice a marqué en octobre une pause et, après correction, il esquisse à nouveau maintenant une légère reprise de 0,2 %.*

En Allemagne fédérale, la situation semble meilleure depuis peu. Comme on le constate sur le graphique, fait nouveau assez remarquable, le taux de croissance industrielle remonte de 2 % à 5 %. Cette évolution, comme celle de la Grande-Bretagne, dont le taux reprend aussi, légèrement, de 0 à 2 %, exclut toute récession, mais n'annonce pas non plus de remontée franche. Cette petite reprise allemande est étayée par plusieurs chiffres : les offres d'emploi non corrigées des variations saisonnières, qui avaient faibli de 243 000 au deuxième trimestre jusqu'à 221 000 au troisième trimestre, augmentent à nouveau à 238 000 en octobre et 245 000 en novembre. De même l'indice des commandes nouvelles s'est situé au troisième trimestre à un niveau nettement supérieur à celui du deuxième trimestre.

Il est vrai qu'en sens contraire l'Allemagne, comme les autres pays, connaît des difficultés dans la sidérurgie, dont la production est en régression, et se pose des questions pour l'avenir de son industrie automobile. Comme aux Etats-Unis, c'est l'hésitation. Il y a cependant une différence importante entre les deux pays. Si le premier est relativement autonome et indépendant des échanges mondiaux, il n'en est pas de même pour le deuxième, et c'est ce qui rend son évolution plus fragile. C'est la raison pour laquelle les cinq « sages » qui conseillent régulièrement le gouvernement allemand dans sa politique conjoncturelle, se départent un peu de leur prudence habituelle. Ils suggèrent, pour reprendre leur expression, un « programme de prévention pour une politique de croissance » comportant un coup d'accélérateur et une injection de 3 milliards de deutschemarks pour stimuler un peu plus la demande interne.

● DIFFICILE DOSAGE DE L'AUSTERITE

Cette précaution semble justifiée quand on examine le cas des trois autres pays faibles, Grande-Bretagne, Italie, et France, clients importants de l'Allemagne. Ils sont empêtrés dans leurs plans d'austérité et hésitent sur le dosage des mesures, alors que leurs taux d'inflation grimpent à nouveau fortement, ou refusent de redescendre de façon significative.

Prenons le cas du plan présenté le 15 décembre par M. Healey, chancelier de l'Echiquier. Il illustre bien la difficulté qu'il y a à prendre des mesures de déflation et à réduire fortement le déficit budgétaire. Car il faut se garder d'aller trop vite sans compenser par des dépenses privées.

L'Italie se trouve dans une situation voisine. Le plan Andreotti, pris dans l'étau économique, a de la difficulté à se préciser et à s'affirmer *en dépit d'un certain compromis social et politique.* Et l'austérité brusquement renforcée entraîne *paradoxalement* une accélération de l'inflation par l'intermédiaire des hausses considérables de tarifs publics. Cet effet s'ajoute à celui que la chute de la lire fait déjà subir aux *prix* des produits importés et aux prix de gros. Cela explique la brusque escalade des prix que fait apparaître notre graphique.

Quant à la France, son plan Barre lancé en septembre arrive, en ce début 1977, à un passage difficile. L'activité subit depuis l'automne une sensible décélération, alors que simultanément les prix et les salaires augmentent encore fortement et que la balance commerciale continue à se dégrader. Cette dernière se retrouve même en octobre dans la plus mauvaise position des quatre avec un taux de couverture de 77 %. Tout cela s'accompagne, pour des raisons diverses, politiques entre autres, d'un pessimisme qui dépasse sensiblement les réalités. Il bloque l'investissement et les initiatives, et risque en fin de compte... de se justifier lui-même. Le problème essentiel est donc de restaurer la confiance pour tenir jusqu'aux premiers bons résultats d'un assainissement qui permettra ensuite à la France de recueillir plus facilement les fruits de la reprise des pays forts.

Cette reprise qu'on peut en fin de compte espérer pour tous les pays s'esquisse déjà pour les Etats-Unis et l'Allemagne. L'accentuer dépend probablement moins d'une relance massive que d'efforts destinés à lever les freins qui se présentent.

D'abord, pour les entreprises et les ménages, il y a l'inquiétude devant l'avenir, et la peur de s'engager au-delà du court terme. On observe aussi une réticence générale à investir avec des taux d'intérêt qui restent encore élevés, alors que l'inflation s'abaisse. Cela est surtout vrai pour les pays faibles comme la France, coincée entre le souci de défendre le franc par un taux élevé de 10 à 11 % et de relancer l'investissement par un taux bas de 7 à 8 %, ajusté aux perspectives de prix. *Mais* des freins du même genre *existent* aussi, bien qu'atténués, aux Etats-Unis et en Allemagne.

Par ailleurs, les pays dont les balances commerciales sont déjà mal en point sont encore plus menacés par les effets de la récente hausse pétrolière. Enfin, la difficulté d'obtenir dans les échanges internationaux un rééquilibrage général des paiements (autre que celui, illusoire, qu'avait provoqué en 1975 un recul des productions et des échanges) constitue encore un obstacle à la reprise de l'activité.

Des solutions existent, que les gouvernements devraient s'attacher, en ce seuil de 1977, à rechercher et à préciser, ensemble, avec patience.

Déjà, le mouvement est engagé aux Etats-Unis avec les baisses du *prime rate* de 6,5 % à 6 1/4 %, puis à 6 %. Dans cette voie d'autres initiatives devraient suivre pour redonner à l'économie mondiale ce deuxième souffle dont tous les pays *ont* besoin, aussi bien les industrialisés que les producteurs de pétrole et ceux du tiers-monde.

MAURICE BOMMENSATH.

NOTATION DES GESTIONS À COURT TERME COMPARÉES

	TAUX DE CROISSANCE	QUALITÉ DE LA CROISSANCE		MAINTIEN DE LA CROISSANCE		
		Prix	Emploi	Capacité de production	Échanges	Sensibilité (1) internationale
ALLEMAGNE	+	+++	—	+	++	++
(tendance précédente)	+	+++	[illegible]	[illegible]	+	+ +
FRANCE	—	—	— —	—	— —	— —
(tendance précédente)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ITALIE	++	— — —	— —	—	—	— —
(tendance précédente)	+++	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GRDE BRETAGNE	—	— —	— —	— —	— —	— —
(tendance précédente)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

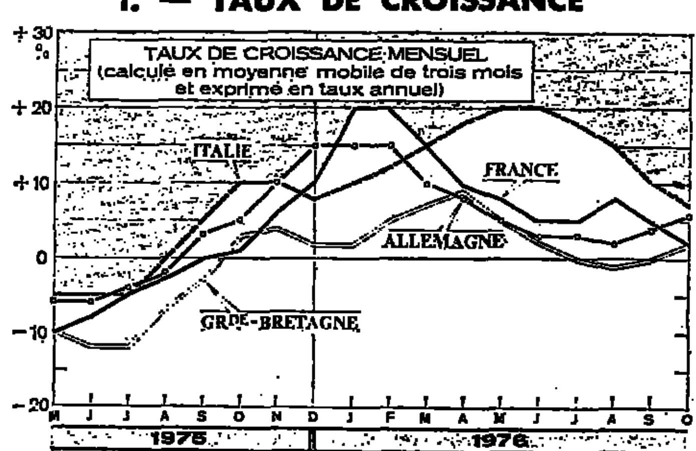
+++ excellent ++ bon + assez bien — médiocre — — mauvais — — — très mauvais [+] tendance précédente

(1) La sensibilité internationale, appréciée par rapport à la structure des échanges, n'est pas comparable d'un pays à l'autre. Plus elle est élevée, plus elle constitue un handicap pour la gestion à court terme.

ÉTATS-UNIS : SITUATION ET INCIDENCES

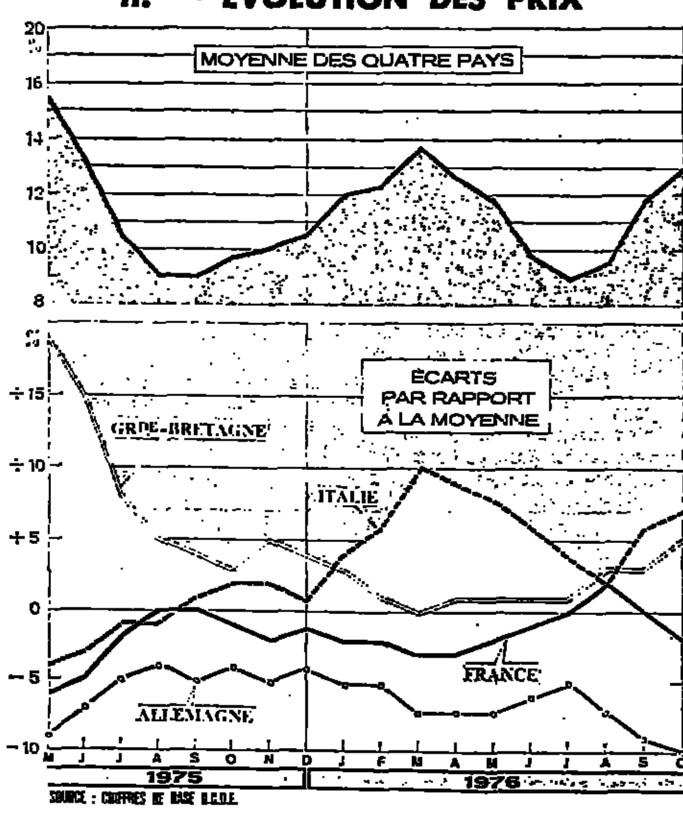
CROISSANCE	+ (+)	La production industrielle, qui a diminué de 0,3 % à 0,4 % en septembre et octobre, augmente à nouveau de 1,2 % en novembre. De même, l'indice des douze indicateurs économiques, qui préfigure l'évolution de l'activité, après son recul de 0,3 % à 0,9 % en août et septembre, est lui aussi à nouveau en léger progrès de 0,2 % en octobre. Autre résultat favorable : augmentation de 2 % des ventes de détail en novembre.
PRIX	++ (+)	L'inflation reste faible, de l'ordre de 4,5 % à 5 % en rythme annuel. Mais l'évolution des prix de gros reste toujours préoccupante : ceux-ci ont à nouveau augmenté de 0,6 % en novembre, taux identique à celui d'octobre. C'est moins le chiffre global de 0,6 % qui est inquiétant que ses composantes : en effet, alors que les prix agricoles diminuent de — 1,2 %, les prix industriels augmentent fortement de 1 %.
CHOMAGE	— — (—)	Le taux de chômage par rapport à la population active a augmenté sensiblement d'octobre à novembre, passant de 7,9 % à 8,1 %. Ce chiffre correspond à un effectif de 7,8 millions de chômeurs pour une population active de 95,9 millions. On notera plus particulièrement l'incidence de la fermeture de plusieurs usines de montage automobile.
CAPACITE	+ (+)	Le taux d'utilisation des capacités de production a été révisé en hausse et est de plus de 81 % en octobre (le chiffre précédent était de 74 %). Pour les investissements productifs, les dernières évaluations font ressortir entre 1975 et 1976 une augmentation en volume de l'ordre de 1,6 %.
ECHANGES	— (—)	La balance commerciale américaine s'est installée maintenant dans un déficit permanent, en dépit du ralentissement de l'activité : calculé en FOB-FOB, il est passé de 780 millions en septembre à 695 millions en octobre. Calculé en FOB-CIF, comme pour les autres pays, il est beaucoup plus important : de 1 580 millions et 1 440 millions pour les mêmes mois et de plus de 11 milliards de dollars sur les dix premiers mois de 1976.
MONETAIRE ET FINANCIER		La baisse des taux d'intérêt continue toujours aux Etats-Unis : la banque Morgan, qui a déjà été la première à ramener son prime-rate de 6 1/2 à 6 1/4, l'a encore une fois réduit à 6 %. Ce recul est possible grâce à la baisse de l'argent au jour le jour revenu de 5 à 4,6 %. Dans les pays européens, l'effet commence à se faire sentir, favorisé par l'accalmie des changes : ainsi le Minimum Lending Rate de la Banque d'Angleterre a été ramené de 15 à 14 3/4 %, puis à 14 1/2 %.
ECONOMIQUE		A l'heure actuelle, les regards sont tournés vers les Etats-Unis et la nouvelle équipe de M. Carter. On parle de mesures de relance et divers chiffres de réductions fiscales sont avancés : 10, 15 ou même 20 millions de dollars. Mais il faudra attendre le 20 janvier, date de l'entrée en fonction du nouveau président, pour être fixé.

I. — TAUX DE CROISSANCE



La croissance industrielle italienne est toujours en décélération et se retrouve à 7 %. La croissance française qui, après son fort recul de février à janvier, s'était maintenue entre 5 % et 8 % jusqu'en août, baisse à 2% en octobre. Mais le fait le plus remarquable est sans conteste la reprise allemande, qui fait retrouver à ce pays un rythme de 5 %. Même constatation mais plus atténuée, pour le taux anglais, qui se relève légèrement à 2 %.

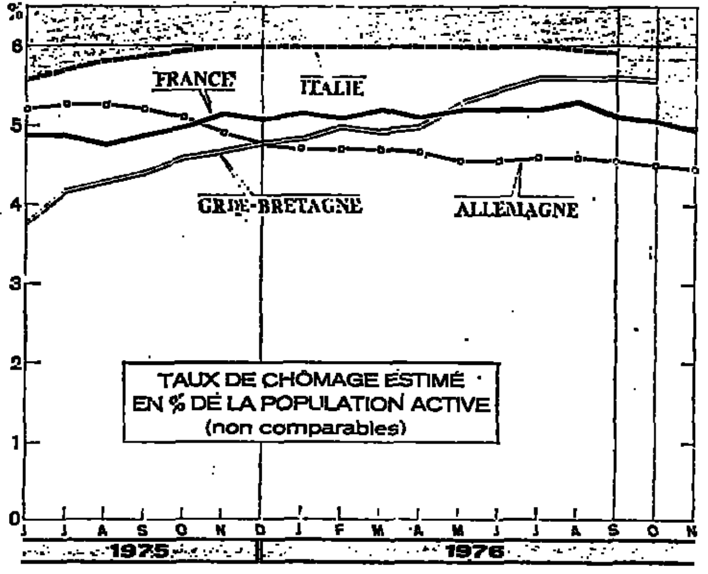
II. — ÉVOLUTION DES PRIX



Le mouvement de remontée très forte de l'inflation moyenne des quatre pays, qui s'est amorcé il y a deux mois, s'accélère à 13 %. Il y a clivage entre la Grande-Bretagne, où le rythme des prix est de 18 %, et l'Italie, où il est de 20 % d'une part, et l'Allemagne où il est d'à peine 2 %, d'autre part.

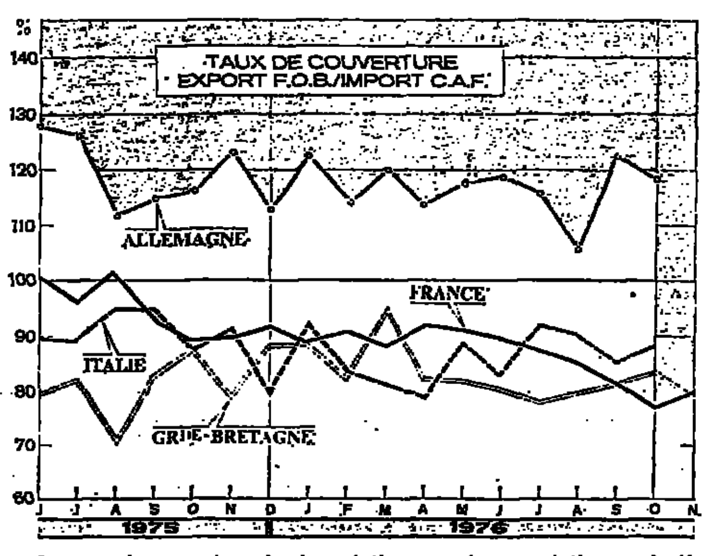
L'inflation française, quant à elle, reste toujours bloquée à 11,5 %, sans redescendre.

III. — NIVEAU DE L'EMPLOI



Le taux de chômage anglais par rapport à la population active, corrigé des variations saisonnières, est toujours stable à 5,60 %. En Allemagne et en France, les taux marquent depuis juillet-août un très léger recul, qui les fait passer en novembre de 4,60 % à 4,45 % pour le premier et de 5,30 % à 4,95% pour le deuxième.

IV. — ÉCHANGES EXTÉRIEURS



Le taux de couverture des importations par les exportations, calculé FOB-CAF et corrigé des variations saisonnières, de l'Allemagne, après le creux de 106 % d'août, a retrouvé en septembre et en octobre son niveau élevé habituel de 120 %. Le taux italien, lui, se maintient ferme à 85-90 %. Le taux anglais, après une remontée régulière de 73 % en juillet à 84 % en octobre, recule à nouveau à 79 % en novembre. C'est surtout le taux français qui est préoccupant : depuis mai il recule sans arrêt, et se retrouve en octobre à 77 %, dans la plus mauvaise position des quatre.

Psychose dépressive à la C.E.E.

La Communauté européenne fait actuellement à Bruxelles une de ces crises périodiques d'introspection et de dépression que ni le début d'une nouvelle année ni l'injection d'un sang neuf dans les artères durcies de la Commission européenne, avec le changement de présidence du conseil des ministres, ne semblent devoir dissiper.

Pour une part, cela reflète le pessimisme ambiant sur la reprise économique du monde occidental, et la crainte que de nouvelles difficultés n'interviennent plus tôt encore que ne le suggéraient l'été dernier les prédictions les plus alarmistes. Aussi, nombreux sont ceux qui s'interrogent à Bruxelles sur la survie de la C.E.E. sous sa forme actuelle, au cas où de telles craintes seraient confirmées par les faits. L'engagement du monde industrialisé en faveur de la liberté des échanges devient dangereusement ténu, et une aggravation, même légère, de la situation des membres de la Communauté qui connaissent les plus grandes difficultés pourrait déclencher un recours général à des mesures de protectionnisme économique. Telle est la vision pessimiste.

A l'extérieur, la C.E.E. se trouve de plus en plus engagée dans des conflits commerciaux avec les Etats-Unis et, plus récemment, avec le Japon. A l'intérieur, les Etats membres de la C.E.E. manifestent une tendance croissante à enfreindre les règles de libre-échange de la Communauté. La Commission examine actuellement trois cents cas d'infraction de ce genre : plus de trois fois le niveau normal.

Les ennuis internes

En dehors des problèmes économiques, chacun des quatre grands pays membres est préoccupé par les incertitudes de sa politique intérieure. La Grande-Bretagne affronte la grande bataille de l'autonomie interne pour l'Ecosse et le Pays de Galles dans un climat de désenchantement vis-à-vis de ses institutions, tandis que l'Italie s'efforce de parvenir à un *modus vivendi* avec ses communistes. En France, le style de gouvernement du président Giscard d'Estaing est paralysé par le renforcement de la gauche et l'assurance grandissante du partenaire gaulliste de la majorité. En Allemagne même, M. Schmidt n'est plus le maître incontesté des événements, ce qui se traduit par des accès d'irritation et d'impatience envers ses partenaires de la C.E.E.

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, que le « sommet » du mois dernier à La Haye se soit terminé dans une atmosphère d'impuissance et de doute quant à la capacité de la C.E.E. de fournir des réponses collectives constructives aux graves difficultés dont souffrent ses membres. D'où la tentation de s'interroger aussi sur l'objet même de ces réunions « au sommet ».

Les réunions, trois fois par an, du Conseil européen (appellation officielle des « sommets ») tendent à susciter des espoirs exagérés, de sorte que les déceptions sont également disproportionnées quand on ne parvient pas à grand-chose. Ce qui nourrit encore la psychose maniaco-dépressive qui saisit si souvent la Communauté et ses observateurs.

La réalité est moins dramatique. Les années qui viennent, avec la perspective des tensions économiques continues et des problèmes posés par l'accueil de nouveaux membres comme la Grèce et le Portugal, annoncent une lutte longue, pénible et pas très enthousiasmante, pour maintenir seulement ce qui a déjà été réalisé.

A quelles fins utiliser au mieux dans un tel contexte le « rôle directeur » du Conseil européen, réaffirmé à La Haye par les chefs d'Etat et de gouvernement ? On se le demande. On sait que le président Giscard d'Estaing n'est pas satisfait de la façon dont les « sommets » se sont déroulés jusqu'ici : il a promis de faire parvenir des suggestions à ses collègues.

Pourquoi les « sommets »

Il est certain que les résultats des Conseils européens — idée française pour l'essentiel — n'ont pas été spectaculaires. Un seul d'entre eux, le premier, qui s'est tenu à Dublin en mars 1975, et qui a abouti à l'heureuse conclusion de la renégociation de son adhésion à la C.E.E. par la Grande-Bretagne, a entièrement répondu à ce qu'on en attendait. Les autres ont surtout servi à mettre en évidence le désarroi de la C.E.E...

Même les Conseils qui, comme le « sommet » de Rome en décembre 1975, ont semblé sur le moment avoir fait œuvre utile, font souvent moins d'effet rétrospectivement. Bien que les chefs d'Etat et de gouvernement aient été capables à cette occasion de dissiper la confusion au sujet de la représentation de la C.E.E. dans le dialogue Nord-Sud, le consensus sur la politique de l'énergie qui devait également être réalisé s'est révélé inexistant dans les faits.

On rencontre actuellement deux conceptions différentes de ce que devrait faire le Conseil européen. L'une le considère comme une réunion sans aucun protocole au cours de laquelle les hauts personnages, sans être embarrassés de fonctionnaires ni de papiers, peuvent discuter des lignes de conduite possibles sans être nécessairement obligés de prendre des décisions.

La seconde conception voit dans le Conseil l'organe suprême de décision de la Communauté, qui finira par se doter de son propre secrétariat et d'un appareil bureaucratique. La justification de cette évolution semble être que certaines décisions sont trop lourdes de conséquences ou trop sujettes à controverse pour être prises à un autre échelon que ce niveau olympien.

Mal préparés

Dans la pratique, les réunions « au sommet » ont combiné en partie ces deux conceptions, mais davantage de la seconde que de la première. Les chefs d'Etat et de gouvernement sont habituellement mal préparés et n'ont pas d'ordre du jour précis. Dans cette mesure, les réunions sont sans protocole. Mais, d'un autre côté, on en attend des décisions sur des questions que les réunions normales du conseil des ministres de la C.E.E. ne sont pas parvenues à résoudre.

On peut raisonnablement se demander si la superposition d'un échelon supplémentaire de décision à un processus d'une lenteur bureaucratique déjà désespérante ne sera pas la source de retards supplémentaires, voire d'une paralysie totale. Combien y a-t-il de sujets que seuls les chefs d'Etat et de gouvernement peuvent résoudre ?

Certains diront que c'est ainsi qu'on a pu sortir de l'impasse dans le conflit sur la répartition des sièges dans un Parlement européen élu au suffrage universel. Mais cette question n'aurait-elle pas pu être résolue par les ministres des affaires étrangères, s'ils n'avaient eu le souci d'en appeler à un organe supérieur ?

Enfin, le Conseil européen tend inévitablement à être dominé par les Allemands, les Français et les Britanniques. Les Italiens luttent pour dire leur mot de temps en temps, et les plus petits Etats de la C.E.E. en sont réduits à des protestations périodiques contre le comportement cavalier de leurs partenaires les plus puissants. Ce n'est pas très « communautaire ». Mais, si l'on va par là, la Communauté actuelle ne l'est pas non plus...

MICHAEL HORNSBY.

ÉCHOS DE BRUXELLES

PRIX D'EXCELLENCE ET LOT DE CONSOLATION

L'Europe est — heureusement — pétrie d'hommes au moins autant que de règlements et de statistiques. Chaque mois, certaines personnalités attirent l'attention, soit parce qu'elles font avancer les idées ou les actions communautaires, soit parce que, au contraire, elles les font reculer. Selon les critères de la solidarité européenne, et avec, bien sûr, un zeste de subjectivité, nous nous efforçons d'épingler ici ceux qui ont mérité ou démérité du Marché commun.

Max Kohnstamm : lys rouge pour un pionnier

L'UNIVERSITE européenne, dont l'inauguration à Florence a été éclipsée dans les derniers jours de novembre par le pâle éclat du Conseil de La Haye, fait partie désormais de cet « acquis communautaire » auquel les Neuf se raccrochent dans les heures difficiles. On peut être sûr qu'à ce titre elle sera l'objet de tous les égards, et de la protection la plus sourcilleuse. Et pourtant elle a bien failli ne jamais naître.

Conçue comme il y a vingt ans, avec le traité d'Euratom, elle avait été oubliée dans le ventre de l'Europe après une tentative d'avortement française en 1960. C'est au talent d'un grand accoucheur qu'elle doit d'avoir enfin vu le jour : Max Kohnstamm, qui avait eu tout le loisir de recueillir les leçons d'un maître de la maïeutique, dont il a été un des plus proches et des plus fidèles collaborateurs, Jean Monnet. La rencontre de ces deux hommes résume l'histoire de la Communauté.

Le 9 mai 1950, un jeune diplomate néerlandais, Max Kohnstamm, délégué à l'Autorité de la Ruhr, lit dans la presse la proposition française de Communauté charbon-acier. Sur l'heure, il rentre à La Haye pour convaincre son gouvernement d'accepter ce qui allait être le plan Schuman. Il se souvient alors de son passage dans un camp de concentration nazi, des angoisses de la vie d'otage pendant deux ans et demi. Il en a gardé la haine de la violence, des conflits entre les nations. Dès le lendemain de la guerre, il avait participé aux premières missions des Eglises réformées pour la reconciliation avec l'Allemagne.

Max Kohnstamm avait été secrétaire de la reine Wilhelmine et connaissait les hommes influents de son pays. Il fera naturellement partie de la délégation néerlandaise qui négocie le plan Schuman, à Paris, jusqu'en 1951. Tout de suite, Jean Monnet reconnaît en lui cet homme qui, écrit-il dans ses Mémoires, « préfigurait réellement l'Européen de demain, ou qui, mieux encore peut-être, rappelait l'Européen de la Renaissance. Il avait cette capacité de comprendre dans leur langue les Français, les Allemands, les Anglais, en plus de ses compatriotes, et il était familier de leur littérature, de leur presse »... Le moment venu, il fera de lui le secrétaire de la Haute Autorité, poste-clé de la première institution supranationale.

Quand Jean Monnet démissionne de la CECA en 1955 pour fonder le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, Kohnstamm le suit. Il sera, jusqu'en 1974, vice-président du Comité, assurant les liaisons politiques entre les partis et les syndicats européens. En même temps, il mène d'importantes négociations avec les Américains pour l'approvisionnement d'Euratom. En 1959, il fonde, à Bruxelles, l'Institut universitaire pour les études européennes, qui contribue à la création d'enseignements et de recherches sur la Communauté.

Aussi lorsqu'en avril 1972 les Neuf signent la convention de Florence, donnant enfin l'existence au vieux rêve de Louis Armand et de Gaston Berger : développer le patrimoine culturel et scientifique de l'Europe dans un centre d'enseignement supérieur de haute qualité, l'accord se fait tout naturellement sur le nom de Max Kohnstamm pour présider la nouvelle université. Pouvait-on faire mieux que de choisir un compatriote d'Erasme pour poser les bases d'un nouvel humanisme européen, aux armes du « lys rouge » de Florence ?

FRANÇOIS FONTAINE.

Peter Shore : pas converti

DEUX ans et demi d'expérience européenne n'ont pas ébranlé les convictions de M. Peter Shore, hostile depuis le début à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C.E.E. Ce membre du gouvernement britannique est un démenti vivant à la théorie qui veut qu'au contact des réalités de la vie internationale naisse inévitablement un certain enthousiasme pour la Communauté européenne. En fait, l'expérience des trente derniers mois l'a plutôt confirmé dans son opinion que l'appartenance à la Communauté était préjudiciable aux intérêts du Royaume-Uni. Il a vu, d'abord en sa qualité de secrétaire d'Etat au commerce, puis maintenant à l'environnement, s'étendre le domaine d'influence de la Commission européenne et du conseil des ministres. Il a vu grandir le déficit du commerce extérieur britannique avec les membres de la Communauté et, en particulier, celui des biens manufacturés et semi-manufacturés.

Plus significatif encore est, pour lui, l'incapacité totale de la C.E.E. à agir efficacement contre la récession mondiale.

Cette manifestation de l'impuissance communautaire a, pense-t-il, provoqué un changement radical dans l'attitude des Britanniques depuis le référendum de 1975 sur l'adhésion.

M. Shore n'est pas un partisan farouche du contrôle des importations. Il préférerait que le Royaume-Uni trouve une solution à ses problèmes dans le développement de son commerce et l'augmentation de ses exportations. Mais, en cas d'échec, les contrôles peuvent être nécessaires ; et là, la C.E.E. et ses procédures — ainsi que ses engagements au sein du GATT, du F.M.I. et de l'O.C.D.E. — sont un facteur de complication.

Quand il s'exprime en public, M. Peter Shore a un style passionné qui surprend. Sa phrase est churchillienne. Une longue mèche raide tombe sur son front et son œil droit... Mais en privé le ton est posé, l'homme est réfléchi et il sait écouter mieux que la plupart des politiciens. Il y a, il faut l'avouer, quelque chose de sympathique dans son regard.

Peter Shore a cinquante-deux ans sans les paraître. Fils d'un capitaine de la marine marchande, il a fréquenté le lycée de Liverpool, puis King's College à Cambridge, avant de passer par le département de la recherche du parti travailliste et de se retrouver, en 1964, membre du Parlement. En partie à cause d'une grave maladie qui a temporairement affecté sa mémoire, il a connu des fortunes diverses aux postes qu'il a occupés dans les gouvernements travaillistes de 1964-1970. C'est comme porte-parole de l'opposition sur l'Europe de 1971 à 1974 qu'il a assis sa réputation.

Ses nouvelles attributions de secrétaire d'Etat post-wilsonien à l'environnement le mèneront certainement moins souvent à Bruxelles que le commerce. Pour la protection de l'environnement, M. Shore est favorable à la coopération européenne, mais il note ici aussi une tendance de la C.E.E. à lier ses partenaires par des lois contraignantes. C'est cette usurpation croissante du rôle du Parlement par les institutions européennes qu'il considère comme la menace la plus sérieuse pour la démocratie parlementaire.

ROGER BERTHOUD.

FORUM

Le faux problème du Parlement européen

par NICOLE FEIDT (*)

A en croire ses partisans ou ses adversaires, l'élection du Parlement européen au suffrage universel est un événement majeur. C'est oublier que, si elle se réalise, l'opération n'aura lieu qu'en 1978. La querelle qui semble devoir surgir ici et là apparaît bien comme un de ces épiphénomènes dont la vie politique française est coutumière.

A travers une grande discussion de principe, on masque les vrais problèmes. Le chômage, l'inflation, la défense des libertés, devraient nourrir la réflexion et l'action politique, plutôt qu'une élection qui entre dans les grandes opérations calendaires des chefs d'Etat et de gouvernement, et pourrait bien, d'ici à mai 1978, avoir rejoint le vaste cimetière des avortements communautaires où gisent déjà, entre autres, l'Union européenne, espoir pompidolien, et l'Union économique monétaire, appelée par tout le monde et torpillée par les Etats-Unis d'Amérique et leurs séides européens.

Pour l'heure, d'ailleurs, le Parlement européen est déjà représentatif du suffrage universel puisque tous ses membres, à l'exception de quelques lords anglais, en sont déjà les élus à l'occasion des scrutins parlementaires nationaux. Certes, on peut voir dans l'élection un facteur important de démocratisation des Communautés européennes. Pour cela, il faut que le type de scrutin le permette et qu'une vraie politique européenne puisse être définie, mise en œuvre et contrôlée. En l'état actuel des choses, il y a gros à parier que le Parlement européen, élu au suffrage universel, n'aura pas plus à faire que maintenant. L'évolution, au sein de l'Europe, du Marché commun est telle que les exécutifs d'obédience nationale conduisent l'action ou la paralysent, et les institutions de type communautaire s'essoufflent à les suivre. La Commission des Communautés n'est plus qu'un super-secrétariat administratif du conseil des ministres. Elle ne joue aucun rôle effectif dans la préparation des conseils des chefs d'Etat ou de gouvernement, même si son président y a un strapontin.

Pas plus maintenant que plus tard, il n'est envisagé de rendre responsable le conseil des ministres ou le conseil européen devant le Parlement européen. Imagine-t-on d'ailleurs le président de la République française, irresponsable devant son Parlement national, partageant soudain avec les autres chefs d'Etat ou de gouvernement une sorte de responsabilité politique devant le Parlement européen ? Les gardiens du temple de la souveraineté nationale se trompent dans leurs cris d'orfraies. Ils créent un problème qui va au-delà du vraisemblable.

Une pure illusion

Certains tenants de l'élection affectent de croire qu'elle va résoudre tous les problèmes communautaires. C'est là une pure illusion. Telle qu'elle est envisagée à l'heure actuelle, il n'y a aucune chance pour que l'élection du Parlement européen se fasse sur des choix politiques clairs. Tout au plus les partis politiques réussiront-ils à se mettre d'accord sur quelques idées, mais aller au fond des choses est impossible. Croire, par exemple, que le parti social-démocrate allemand et le parti socialiste peuvent se mettre d'accord sur une politique, qui devrait être socialiste pour être réaliste, relève de la science-fiction. En revanche, si l'élection doit avoir lieu, il importe d'éviter qu'elle soit une manœuvre pour empêcher l'application, en France, d'un programme politique de gauche si les partis signataires du programme commun arrivent au pouvoir dans un avenir rapproché. La tentation serait grande, en effet, pour les forces de droite, françaises et étrangères, d'user des voies et moyens européens pour tenter d'étrangler une expérience de gouvernement de gauche.

Les types de scrutin sur lesquels on réfléchit en France poursuivent cet objectif. La vieille tentation de conquérir le P.S. n'est pas abandonnée, pas plus d'ailleurs que celle de rejeter le P.C. dans un ghetto en compagnie de cette partie de l'U.D.R. jugée irrécupérable. Dans tous les cas, le mode électoral ne saurait être acceptable que s'il assure une représentation juste de toutes les familles politiques. Il devra cependant éviter le risque de voir les forces politiques pousser sur la scène européenne leurs hommes en fin de course ou victimes des aléas des scrutins nationaux. Ce serait un bien triste avenir pour une Europe déjà malade que d'avoir un Parlement européen composé de « grands-pères » bardés d'expérience, mais ayant l'essentiel de leur avenir politique derrière eux.

C'est pourquoi des garanties doivent être exigées. Il devrait être entendu et clairement dit qu'il ne serait pas acceptable pour la France, gouvernée par la gauche, de se faire imposer, fût-ce à la majorité qualifiée, des décisions communautaires qui iraient à l'encontre des objectifs de la politique gouvernementale des partis de gauche. Quant aux clauses de sauvegarde, elles seraient sans doute inopérantes dans la mesure où il faut l'accord des autres Etats membres et de la Commission pour qu'elles puissent jouer.

En l'état actuel des choses, il y a fort à parier que ni la Commission ni la majorité des autres Etats membres ne feraient montre de tendresse vis-à-vis d'un gouvernement mettant en œuvre certaines mesures prévues au programme commun, par exemple.

Le blocage ne risque pas de se produire au niveau de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, mais bien plutôt à l'occasion d'un rééquilibrage des pouvoirs et des compétences entre les institutions européennes qui pourraient suivre. Pour l'heure, l'élection du Parlement européen au suffrage universel n'est pas, comme vient de le préciser le Conseil constitutionnel, une réelle atteinte à la souveraineté nationale. Mais elle n'est pas plus un effort de démocratisation de la Communauté. Dans des pays de la Communauté où pourtant les assemblées sont élues, les atteintes à la démocratie sont nombreuses. Il est douteux que la Communauté échappe à l'impuissance parlementaire, qui traduit une crise et fait des assemblées des chambres d'enregistrement plus que des moteurs politiques. Il n'est pas à exclure que l'élection du Parlement européen au suffrage universel constitue l'un des *gadgets* dont certains sont si friands. Devant ce que certains essaient de transformer en une opération qui masque les problèmes de la vie du peuple et de la nation, il importe de savoir raison garder.

L'élection du Parlement européen au suffrage universel ne peut être qu'un *acte* politique mais rien de plus.

★ Secrétaire de la commission nationale des femmes du parti socialiste français.

LA SECONDE CRISE DE L'ÉNERGIE

Le pétrole comme monnaie d'échange

(Suite de la page 11.)

Selon M. Cheysson, il nous a été demandé de donner en plus aux pays en voie de développement quelque chose comme un dixième de ce que nous serons obligés de donner pour l'augmentation du prix du pétrole après Doha... Même s'il s'était agi d'un pourcentage plus élevé (quelque 2 milliards de dollars), cela aurait été quand même une très bonne « affaire », indépendamment des aspects moraux de l'aide aux pays en question. Le risque existe maintenant que l'unité de l'OPEP ne se reconstitue sur le front de la controverse arabo-israélienne. Par ailleurs, une politique européenne d'aide accrue aux pays en voie de développement aurait pu donner aux pays de l'OPEP soucieux de cette entreprise une raison de s'abstenir d'une hausse substantielle du prix du pétrole, tout en maintenant l'unité du cartel de l'OPEP.

L'Europe ne peut tenter d'essayer fortement de briser le cartel de l'OPEP, car elle est trop faible et divisée. Elle a besoin du pétrole du Moyen-Orient et d'Afrique. Elle ne peut se permettre de laisser éclater une autre guerre du Kippour. Elle doit donc jouer un rôle positif.

Quant à la politique Nord-Sud, quelques pays de l'OPEP, parmi les onze durs, disent qu'ils ne font plus confiance à la C.E.E. dans son attitude à l'égard du monde en voie de développement. Ils ont donc augmenté le prix du pétrole, ajoutant à la balance des paiements de ces pays une charge de 1,2 milliard de dollars, tout en augmentant de 0,8 milliard de dollars par an leur aide à leur égard. Ils attendent probablement de l'Arabie Saoudite et des Emirats qu'ils fournissent les 400 millions restants. Ils peuvent encore critiquer l'Arabie Saoudite, qui, tout en maintenant bas le prix du pétrole, ne verse pas cet argent supplémentaire pour l'aide aux sous-développés. Mais de toute évidence on peut leur répondre que l'Arabie Saoudite, par sa politique de prix, aide également les pays en voie de développement, parce qu'elle contribue à réduire l'augmentation de leur facture de pétrole.

Cela n'est pas aussi clair pour le tiers-monde, et il nous faut faire quelque chose pour éviter que toute la défense des partisans d'un prix modéré du pétrole (si l'on peut qualifier de modéré un prix de 12 dollars le baril) ne repose, comme justification vis-à-vis du tiers-monde, sur l'aide militaire et politique que les Etats-Unis et l'Europe peuvent se sentir obligés de fournir aux pays arabes contre leurs ennemis israéliens.

Un recyclage européen ?

Et l'on débouche sur le problème connexe du recyclage des revenus pétroliers des pays de l'OPEP. Les principaux canaux en sont les dépenses militaires des pays de l'OPEP (de l'Iran à l'Irak, en passant par l'Arabie Saoudite) et les investissements en dollars de l'OPEP dans les banques américaines. Les importations de produits de base et les dépenses militaires sont montées en flèche, passant de 36 milliards de dollars en 1974, à 59 milliards de dollars en 1975 et 70 milliards de dollars en 1976.

L'excédent financier de ces pays est ainsi descendu du montant énorme de 55 milliards de dollars en 1974 à 31,7 milliards de dollars en 1975 et environ le même chiffre en 1976 (un peu plus en comptes courants). Cela demeure un chiffre énorme, mais il est bien connu que cela implique déjà des difficultés pour certains pays de l'OPEP, comme l'Iran, l'Irak, l'Algérie et le Nigeria. Ils ne peuvent guère augmenter leur production au-delà du niveau de 1976, qui s'est relevé suivant la tendance à la reprise de l'économie internationale. Ils ne peuvent que jouer sur les prix. Mais cela nuit à toute l'économie mondiale, qui ne peut supporter ce recyclage pathologique dans lequel les Etats-Unis non seulement jouent le rôle le plus important, mais le développent encore autant que possible. Les investissements des excédents pétroliers aux Etats-Unis sont montés, en 1976, jusqu'au niveau de 1974, bien que l'excédent pétrolier soit tombé de 65 à 35 milliards de dollars.

Où ira l'excédent de 1977 ? Ici encore, il y a pour l'Europe un rôle actif à jouer. On s'est souvent plaint que les pays européens tentent de donner à leurs relations pétrolières un caractère bilatéral alors que les Etats-Unis agissent par multilatéralisme. En fait, les Etats-Unis disposent de bien plus de cartes, en tenant compte de leurs puissantes compagnies pétrolières et de leurs possibilités de recourir plus que l'Europe à leur propre pétrole et à des sources d'énergie de remplacement. Mais à côté de cela, les Etats-Unis reçoivent la plus grande partie de l'excédent pétrolier de l'OPEP par leurs intermédiaires financiers.

L'Europe doit agir de façon différente. Rien ne l'empêche de mettre au point des méthodes multilatérales, un groupe de pays de la C.E.E. concluant des accords avec des pays de l'OPEP. Plus fondamentalement, elle peut essayer le « vrai chemin » du recyclage, par opposition au chemin financier qui conduit les excédents financiers aux Etats-Unis, c'est-à-dire la politique d'investissements des deux côtés par des entreprises privées (comme Fiat avec la Libye), par des entreprises publiques (pétrolières) et d'une façon trilatérale, comprenant les pays en voie de développement. La déception de M. Cheysson se comprend. Une approche différente de la politique Nord-Sud pourrait ouvrir la voie à un type différent de recyclage, où l'Europe pourrait jouer un rôle européen. A ceux qui diront qu'il vaut mieux laisser régler tout cela par les forces du marché, on doit rappeler que nous avons affaire ici à des marchés monopolistiques et oligopolistiques, et que le pétrole a une forte odeur politique.

FRANCESCO FORTÉ.

Quelles cartes jouera M. Carter ?

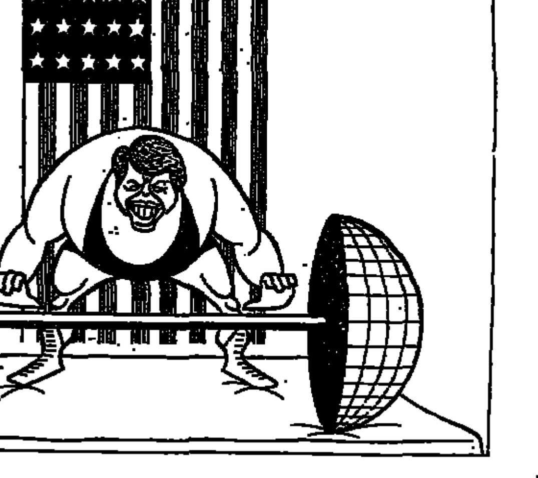
LES Etats-Unis n'ont pas de politique de l'énergie. Le « rapport sur un projet d'indépendance énergétique », publié à la fin de 1974 par la Federal Energy Administration, le texte américain le plus complet jamais élaboré sur ce sujet, est resté sans suite. L'homme qui a supervisé son élaboration, M. John Sawhill, a été renvoyé juste après sa publication. Et il est permis de se demander si le président Ford s'est jamais donné la peine de regarder ce rapport.

L'administration Carter lui accordera peut-être plus d'attention. Le président élu a déjà défini les contours d'une politique de l'énergie qui devrait avoir pour objectifs de renforcer les économies et la production de l'énergie américaines. La coopération entre le Congrès et la Maison Blanche devrait remplacer l'affrontement aigre-doux de ces deux dernières années, si bien que des projets pragmatiques devraient remplacer les plans souvent incohérents élaborés par la Maison Blanche. De plus, les conseillers de M. Carter devraient jouer un rôle plus constructif que ceux de M. Ford dans les délibérations de l'Agence internationale pour l'énergie.

Une telle confiance semble justifiée par le sérieux avec lequel M. Carter a discuté des affaires énergétiques pendant son interminable campagne électorale. Le président Ford avait essayé d'obliger le Congrès à abandonner le contrôle des prix du pétrole et du gaz domestique. L'approche de M. Carter, qui tend à libérer les prix par des actions successives et prévisibles, a beaucoup plus de chances de s'attirer une réponse plus positive de la part du Congrès.

Le nouveau président a l'intention de réunir toutes les agences et de coordonner leurs activités sous la tutelle d'une personne faisant partie de son cabinet. Cela donnera aussi probablement de meilleurs résultats.

Les politiques énergétiques de MM. Ford et Nixon étaient élaborées en grande partie par les agents des compagnies pétrolières, et il n'y a rien d'étonnant à ce que le Congrès les ait rejetées sans ambages de temps à autre. M. Carter a déclaré sa volonté de mettre au point ses stratégies politiques « au grand jour », en complète concertation avec le Congrès, les gouverneurs d'Etats, les compagnies pétrolières, les consommateurs et les associations pour l'environnement.



Il est encore trop tôt pour prévoir dans le détail la politique qui sera celle de l'administration Carter. Mais on sait que le prochain président est préoccupé par la sûreté des réacteurs nucléaires ; aussi ne constitueront-ils pas un secteur de développement prépondérant, et il se peut qu'en même temps on restreigne les ventes à l'étranger de la technologie nucléaire américaine.

Le président élu a déclaré à plusieurs reprises qu'il a l'intention d'augmenter notablement la production américaine de charbon, faisant remarquer que ce produit entre pour 18 % seulement dans la consommation énergétique américaine alors qu'il compte pour 90 % des réserves d'énergie américaines. Il est possible également qu'il présente des programmes nouveaux pour stimuler le développement des énergies solaires et de remplacement. M. Carter a également annoncé son intention d'encourager un plus grand contrôle gouvernemental sur les activités des compagnies pétrolières tout en s'opposant au démantèlement des géants pétroliers.

Ainsi une politique américaine de l'énergie plus complète et plus pragmatique pourrait-elle finir par entrer en œuvre maintenant que les Etats-Unis dépendent de l'étranger pour plus de 40 % de leurs approvisionnements en pétrole. Mais pas avant un certain temps.

FRANK VOGL.

La tirelire euro-arabe

(Suite de la page 11.)

Ce Malien séduisant, ancien conseiller de Mobito Keita, qui a longtemps animé à Bruxelles le secrétariat des pays africains signataires de la convention de Yaoundé, qui n'est pas musulman, se qualifie lui-même de « nègre de service de la BADEA ». Il est conseiller du président. Signalons aussi la présence de délégations de l'Etat saoudien, du Fonds de développement de l'Arabie saoudite, du Fonds du Qatar et du Fonds d'Abu Dhabi, conduite par un Tunisien (l'habile Tunisie fournit l'un des plus gros contingents du personnel arabe international). L'aide canadienne et la Banque africaine de développement sont aussi représentées. Les séances de travail sont présidées par M. Lamine Keita, le ministre du développement industriel et du tourisme du Mali, un ingénieur formé à Grenoble, longtemps directeur de l'hydraulique dans son pays...

Très vite deux blocs se forment : les Arabes d'un côté, les Européens de l'autre. Il ne s'agit pas d'un affrontement, mais plutôt de trouver des ajustements entre des intérêts et des méthodes qui inévitablement ne coïncident pas d'entrée de jeu. Les Européens forment un groupe assez uni et acceptent sans barguigner le leadership de la Commission de Bruxelles, pas fâchés de lui laisser le soin d'opérer pour leur compte les arbitrages nécessaires. Cette façon décontractée de voir les choses suprend les technocrates anglophones « tendance Banque mondiale » qui, indifférents au reproche de paternalisme qu'une telle attitude peut susciter, trouvent d'excellentes raisons techniques pour essayer d'imposer leur point de vue aux autorités de Bamako.

La discussion générale se termine par une réunion « restreinte » à trois : Keita, Abu Ali et Vincent. Enfin l'accord est conclu, et le plan de financement établi, à quelques détails près. Les Arabes prendront en charge 45 % des dépenses, les Européens 45 %, les Canadiens et la BAD 10 %. La cérémonie marquant le début des travaux du barrage a eu lieu le 20 novembre.

Une fructueuse collaboration

Un tel exemple de fructueuse collaboration entre Communauté et pays producteurs de pétrole en terrain africain n'est pas unique, tant s'en faut. Une dizaine d'importants projets d'infrastructure appelés à bénéficier des crédits du FED feront l'objet d'un co-financement euro-arabe : tel est le cas pour les barrages de Kpong, au Ghana et de Mukungwa, au Ruanda, pour la modernisation du chemin de fer Congo-océan, pour celle du port de Douala, au Cameroun, pour le projet CIMAO (Ciment de l'Afrique de l'ouest) qui intéresse le Togo, la Côte d'Ivoire et le Ghana, pour une route en Somalie, pour le projet O.M.S.V. (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal) et pour le projet de chemin de fer de Tambao, en Haute-Volta.

Les experts bruxellois ont calculé que pour 60 % les grands projets d'infrastructure financés par le FED seront exécutés avec le concours des Arabes. Tout prête à penser que cette nouvelle forme d'action combinée en faveur du tiers-monde ira en se développant. La confiance existe ; les fonds arabes puissamment dotés grâce à la manne pétrolière sont apparemment satisfaits de leur coopération avec la Communauté : elle leur permet de diriger leur aide sans perte de temps inutile, et de voter des projets étudiés depuis longtemps grâce au concours des experts européens. Leur propre expérience grandissant, ils désireraient, tout en restant fidèles à la formule de coopération triangulaire, acquérir un contrôle accru dans la préparation et l'exécution des opérations. La Communauté, pour qui l'essentiel est que les projets s'exécutent, semble prête pour sa part à faire preuve de la souplesse nécessaire.

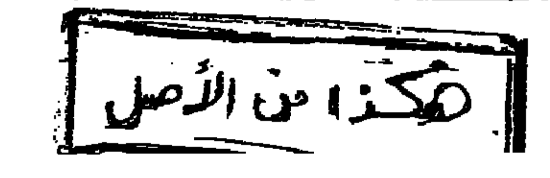
PHILIPPE LEMAITRE.

EUROPE
EUROPA

Conseil de rédaction : Pierre Drouin, Jacqueline Grapin (le Monde), Piero de Garzarolli, Carlo Sartori (la Stampa), John Greig, David Spanier (The Times), Hans Baumann, Gunter Boeddekev (Die Welt).

Rédaction en chef : Jacqueline Grapin.

Publicité : Michel Gérard (le Monde), Riccardo di Corato (la Stampa), Garry Thorne, coordonnateur (The Times), Dietrich Windberg (Die Welt).



Quels nouveaux créneaux pour les pétroliers ?

L'INDUSTRIE pétrolière, ce n'est pas une mais quatre activités distinctes : l'extraction, le transport par tanker ou pipe-line, le raffinage et la distribution aux consommateurs des sous-produits qui résultent de cette dernière opération. L'une des raisons pour lesquelles le pétrole est devenu une arme politique aussi puissante réside dans le fait que les pays qui le produisent ne sont généralement pas ceux qui le consomment.

Le tableau n° 1 montre les statistiques de chaque pays. Les découvertes en mer du Nord risquent de changer les perspectives. Le premier baril de pétrole britannique n'a toutefois pas été exploité avant octobre-novembre 1975, et la production des pays européens n'a pas dépassé, l'année dernière, 2 % de leurs besoins.

Pour l'homme de la rue, pétrole signifie essence. Dans les pays d'Europe occidentale, pourtant, un cinquième seulement de tout le pétrole est consommé sous forme d'essence. Un tiers est utilisé comme mazout ; un autre tiers comme gaz ou carburant pour les moteurs diesel, et le reste de multiples autres manières.

Depuis la guerre, les pays européens, qui s'attendaient à une augmentation de la demande de produits chimiques, ont construit des raffineries. Entre 1973 et 1975, la consommation est tombée de 11 %, ce qui n'a pas empêché de continuer à s'équiper en raffineries. Celles-ci ont, du même coup, vu leur activité baisser, passant de 85 % de leur capacité en 1973 à 60 %. La consommation est aujourd'hui remontée. Mais le désir qu'ont les pays de l'OPEP de raffiner leur propre production pourrait créer un autre problème. Le Royaume-Uni, bien que producteur potentiel, a ralenti le rythme de construction de ses raffineries : sa capacité a même légèrement baissé l'an dernier. Elle semble aujourd'hui cependant capable à *la fois* de répondre à un accroissement immédiat de la demande intérieure et de faire de la Grande-Bretagne un exportateur net de produits pétroliers. L'Italie et la France pourraient, si tel est l'avenir, rester suréquipées. Toutes les grandes compagnies pétrolières sont présentes dans chacune des industries de base (production, raffinage, distribution), mais il n'y a pas d'équilibre entre ces trois activités.

Surcapacités

B.P. dispose de plus de pétrole qu'elle ne peut en raffiner et en distribuer. L'année dernière, la moitié de ses ventes s'est opérée en brut. Si l'on ajoute au gisement des Forties, en mer du Nord, actuellement en exploitation, ceux qui ne le sont pas encore, et surtout la future production de l'Alaska, les surplus de la compagnie sont encore plus considérables. Mais ce pétrole de l'Alaska servira en fait à prendre le contrôle de la Standard Oil Company de l'Ohio (Sohio).

Comme celle-ci utilise 17,5 millions de tonnes par an, et que l'on estime à 30 millions la future production de l'Alaska, B.P. continuera ainsi à vendre la moitié de son pétrole sous forme de brut, à moins que l'exploitation des puits du Moyen-Orient ne soit réduite.

Le groupe Royal Dutch Shell, à 60 % hollandais et 40 % britannique, est, quant à lui, plus spécialisé dans le raffinage et la distribution. En 1975 il a acheté environ 100 millions de tonnes de brut. Il disposait déjà, du fait de ses accords de production et de participation, de 140 millions de tonnes, et ses contrats de livraison de brut fixaient à 112 millions de tonnes ses achats nets.

Le groupe français Total (Compagnie française des pétroles) — dont l'Etat détient 35 % — est la seconde société pétrolière des pays d'Europe. Mais il dispose de plus de ressources qu'il n'a de débouchés.

En France et en Italie, les sociétés nationalisées Elf Aquitaine et ENI (AGIP) se différencient des autres non seulement par leur taille, mais par leur activité de raffinage relativement importante. Elles sont aussi plutôt des acheteuses que des pourvoyeuses de pétrole brut.

En dépit de l'encouragement du gouvernement allemand, qui a conduit Veba a acquérir Gelsenberg, cette société conserve une place relativement modeste dans l'industrie pétrolière. Deminex, filiale non consolidée, a cependant des intérêts dans le pétrole de la mer du Nord. Autre filiale non consolidée : la chaîne Aral.

Le tableau n° 3 établit des comparaisons entre les ventes des compagnies. Pris comme un tout, le groupe Royal Dutch Shell est le plus important, mais si l'on ne prend en considération que les 40 % détenus par la Shell Transport and Trading comme représentatifs de la part européenne de la société, alors B.P. prédomine.

Diversification

Veba a, évidemment, beaucoup d'autres activités qui n'ont rien à voir avec le pétrole et l'industrie chimique. Elle est un des plus grands producteurs d'électricité, exploite des mines et fabrique du verre. Bien que la moins importante des sociétés pétrolières que nous étudions, l'ensemble de son chiffre d'affaires la place juste avant Total.

Les pressions qui s'exercent sur l'industrie pétrolière ont poussé les sociétés, qui savent que *leurs* réserves ne sont pas inépuisables, à diversifier leurs activités. On a d'abord pensé à développer l'industrie chimique. C'est Shell qui, dans ce domaine, a le mieux réussi. Elle en tire aujourd'hui 10 % de son chiffre d'affaires et plus encore de ses bénéfices. De même a-t-elle utilisé ses connaissances géologiques pour l'extraction de divers minerais et du charbon.

L'ENI aussi a diversifié ses activités. En 1974, un huitième de ses ventes provenaient de la fabrication de produits chimiques et de ciment. Une augmentation de 5 % a été enregistrée, due à d'autres activités non pétrolières, dont le textile et l'engineering.

A l'exception de Veba, les trois autres groupes sont moins diversifiés. B.P., qui s'était déjà tourné vers la chimie, utilise ses connaissances en matière de production de protéines, sur le marché des aliments du bétail. En 1975, *toutefois*, 5 % seulement de ses ventes provenaient de cette activité.

Elf Aquitaine s'est davantage encore que Total éloigné du pétrole. A la pétrochimie, Elf ajoute les produits pharmaceutiques, les articles de toilette et les matériaux de construction. Mais le pétrole et le gaz naturel représentent encore 90 % de ses activités.

La dernière colonne du tableau montre les ventes par employé. Les variations qu'on peut y lire reflètent une plus grande diversification des activités, la part de la commercialisation du pétrole brut et la relative efficacité des compagnies.

JAMES ROTHMAN.

I. — STATISTIQUES PÉTROLIÈRES NATIONALES 1975

	Capac. de raffinage (millions de tonnes)	Consomm. (en % de la capacité de raffin.)	Production (en millions de tonnes)	% du total de l'énergie	
				Pétrole	Gaz naturel
ALLEMAGNE FEDERALE	155	83 %	5,7	53 %	14 %
FRANCE	175	62 %	1,0	65 %	10 %
ITALIE	219	44 %	1,0	69 %	15 %
ROYAUME-UNI	147	63 %	1,2	45 %	16 %
Total	696	61 %	8,9	56 %	14 %
EUROPE DE L'OUEST	1 042	64 %	39,6	56 %	13 %
ETATS-UNIS	764	100 %	473,2	44 %	30 %
Total mondial	3 592	15 %	2.703	44 %	18 %

Source : Revue des statistiques de l'industrie pétrolière mondiale de B.P. - 1975.

II. — ENTRE LE PÉTROLE ET LE GAZ NATUREL EN 1975 (1)

	Pétrole brut		Produits pétroliers vendus	Gaz naturel (3)
	Produit (2)	Raffiné dans leurs propres raffineries		
B.P. (Royaume-Uni)	172	78	86	3
Royal Dutch Shell (Hollande-Royaume-Uni)	141	214	230	56
Total (France)	62	46	55	2
Elf-Aquitaine (France)	22	30	28	9
ENI (Italie)	14	32	30 (4)	18
VEBA (Allemagne Fédérale)	1	16	15	(5)

(1) En millions de tonnes.
(2) Comprenant les accords de participation, etc.
(3) Converti en tonnes sur la base d'équivalents calorifiques proches de 1 million de mètres cubes par jour : 312 000 tonnes par an.
(4) Estimation d'après des données de 1974.
(5) Moins d'un demi million de tonnes.

III. — TAILLE ET DIVERSIFICATION

(Ventes en millions de livres)

	Total (1)	Pétrole + Gaz (1)	Produits chimiques	Autres	Employés (en milliers)	Ventes par employés
B.P. (Royaume-Uni)	7,800	7,400	330	60	78	100
Royal Dutch Shell (Hollande - Royaume Uni)	14,500	12,700	1 470	220	163	89
Total (France)	4,100	4,000	90	70	44	93
Elf Aquitaine (Fr.)	3,200	2,900	130	80	23 (2)	124
ENI (Italie) (3)	3,100	2,500	390 (4)	160	92	34
VEBA (Allemagne Fédérale)	4,200	1 200		3 000	70	60

(1) Sans compter les taxes. (2) Seulement les activités pétrolières. (3) Année 1974. (4) Comprend le ciment.

LA VIE DANS LES ENTREPRISES

Les capitaux américains boudent l'Europe

POUR la première fois depuis plus de dix ans, les investissements directs des Américains en Europe ont été plus faibles que leurs investissements dans le reste du monde en 1975. Cette évolution s'est confirmée en 1976. Elle est due en partie aux fluctuations de la conjoncture, mais pas en totalité.

Pendant la période de haute activité de 1972-1973, les entreprises américaines ont été plus fortement que jamais incitées à développer leurs implantations dans les pays européens ou à en acquérir de nouvelles. C'est ainsi que, d'après les statistiques du ministère américain du commerce, les investissements directs d'outre-Atlantique se sont accrus de 14,6 % globalement en 1973 et de 20 % pour la seule Europe. Le freinage consécutif à la récession de 1974-1975 n'en a été que plus brutal. Les investissements américains en Europe n'ont augmenté que de 11,2 % en 1975 face à un taux de croissance global de 12,1 % (ces taux tiennent compte de la hausse des prix).

Pour les Etats-Unis, l'Europe de l'Ouest demeure l'un des secteurs-clés du monde, celui où s'effectue plus du tiers de l'ensemble de leurs investissements étrangers, à savoir, d'après les statistiques les plus récentes, 37,3 % des 133 milliards de dollars d'investissements directs calculés en fonction du capital social des filiales étrangères et des crédits mis à leur disposition par les sociétés-mères. Par rapport à celle de l'Europe, la part du Canada ressortit à 23,4 %, celle de l'Amérique latine à 16,7 %, et celle de l'ensemble des autres pays en voie de développement à 9,5 %, le reste étant à mettre au compte du Japon.

Pour leur part, les Européens viennent en tête des étrangers qui investissent aux Etats-Unis. Sur les quelque 27 milliards de dollars d'investissements directs effectués à fin 1975 par les pays étrangers outre-Atlantique, 61,8 % provenaient d'entreprises européennes.

Outre les effets de plus en plus marqués des fluctuations de la conjoncture, une divergence dans l'évolution des entreprises américaines est apparue de plus en plus nettement au cours de ces dernières années ; plus particulièrement entre celles qui sont implantées en Europe depuis bien avant la deuxième guerre mondiale et celles qui ont franchi l'Atlantique dans le courant des années 60, et même au commencement des années 70. Alors que les premières — y compris celles qui ont eu à souffrir des fluctuations de la conjoncture — poursuivaient avec constance leur développement, on a pu constater chez la plupart des secondes (nouvelles venues) un net *freinage* des investissements, voire une évolution régressive conduisant dans certains cas à la disparition de filiales européennes.

Un important changement s'est produit — principalement en Europe — durant la seconde moitié des années 60, et il a atteint son plein effet à partir de 1973. Depuis cette date, les filiales et succursales d'entreprises américaines financent, en effet, leurs investissements moins par des capitaux en provenance des Etats-Unis que par des capitaux dont elles peuvent disposer dans les pays où elles sont implantées. A l'origine, elles ont utilisé des crédits empruntés sur place, auxquels se sont substitués peu à peu les bénéfices réalisés dans une mesure toujours croissante, et dont elles ont employé la plus grosse part au développement de leurs actifs immobilisés.

	Ensemble	Pétrole brut	Industrie transformatrice	Autres secteurs économiq.
Niveau à fin 1973	38 255	8 520	20 777	8 954
Investissements totaux 1974	6 527	1 436	3 213	1 878
Apport net de capitaux	3 793	1 023	1 602	1 169
Bénéfices investis	2 768	434	1 586	748
Différence de valeur	— 34	— 21	26	— 39
Niveau à fin 1974	44 782	9 960	23 990	10 832
Investissements totaux 1975	4 839	1 421	2 145	1 273
Apport net de capitaux	2 265	1 262	756	247
Bénéfices investis	2 525	179	1 396	950
Différence de valeur	49	— 20	— 7	76
Niveau en fin d'année 1975	49 621	11 381	26 136	12 104

Source : *Survey of Current Business*, V 56, n° 8, United States Department of Commerce.

	1975	1974
Ensemble de l'Europe (1)	49 621	44 782
Communauté européenne	39 081	35 453
Belgique et Luxembourg	3 314	2 945
France	5 792	4 902
République fédérale d'Allemagne	8 756	7 971
Italie	2 622	2 680
Pays-Bas	3 386	3 257
Danemark	635	688
Irlande	644	472
Grande-Bretagne	13 932	12 537
Autres pays européens	10 540	9 329
Norvège	778	711
Espagne	1 748	1 395
Suède	1 131	1 041
Suisse	5 181	4 679
Autres pays	1 702	1 503

(1) En fin d'année et en millions de dollars.
Source : *Survey of Current Business*, V. 56, n° 8, United States Department of Commerce.

Des financements locaux

Depuis 1972, les capitaux que les filiales de sociétés américaines prélèvent sur leurs propres bénéfices pour financer leurs investissements sont proportionnellement plus importants que ceux qu'elles reçoivent de leurs sociétés mères dans le même but. Depuis 1973, ceci est également valable pour les filiales implantées en Europe.

Des 6,56 milliards de dollars auxquels se sont élevés en 1973 les investissements directs américains en Europe, 3,51 milliards ont émergé des bénéfices réalisés sur place. Pour 1975, le montant a été de 2,53 milliards pour un volume global d'investissements nouveaux de 4,84 milliards

Ce retournement de tendance n'est pas uniquement dû à la croissance des résultats des installations implantées à l'étranger. Il a également pour origine la diminution des transferts de capitaux américains à la suite de la dépréciation et du passage du dollar à un régime de taux de changes flottants.

Par ailleurs, la rapide croissance des salaires en Europe s'est traduite par une moindre propension à investir dans cette partie du monde. Enfin, la détérioration des résultats d'exploitation après le boom de 1972-1973, ainsi que les difficultés économiques et politiques croissantes de plusieurs pays d'Europe, ont joué un rôle décisif.

Ce renversement de tendance consistant à limiter, voire même à supprimer les transferts de capitaux originaires des Etats-Unis et à n'entreprendre de nouveaux investissements qu'à partir des résultats de filiales et succursales étrangères, n'a pas été permis à l'un des secteurs économiques les plus importants : celui de l'industrie pétrolière d'où proviennent 23 % de l'ensemble des investissements directs américains. D'abord parce que les résultats d'exploitation européens des filiales de groupes pétroliers américains se sont tellement détériorés par suite de la hausse des prix du pétrole brut que celles-ci ne sont plus en mesure d'assurer elles-mêmes le financement de leurs nouveaux investissements. Ensuite, parce que le secteur tout entier se voit contraint de centrer dans une large mesure ses programmes d'investissement sur l'Europe. L'exploitation des gisements de la mer du Nord constitue un composant si essentiel de sa stratégie pour les années à venir qu'il ne peut se permettre de réduire ses investissements dans cette région.

Les firmes américaines seront d'autant plus disposées à investir en Europe que la situation conjoncturelle du continent se consolidera. A cet égard, des signes sont déjà visibles en Allemagne fédérale. Dans ce pays, les investissements des sociétés américaines ont porté, au cours du premier semestre 1976, sur 426 millions de DM, soit les deux tiers des investissements totaux de 1975 qui avaient atteint 623 millions de DM.

Il est cependant à craindre que le renversement de tendance de ces dernières années ne se poursuive. Il faut s'attendre à une diminution des créations de nouvelles entreprises en Europe, et à ce que les sociétés américaines établies sur le Vieux Continent y financent leurs investissements dans une mesure croissante à partir de leurs bénéfices locaux.

HEINZ PENTZLIN.

La santé fait des ravages en Allemagne

(Suite de la page 11.)

Les statistiques concernant l'incidence du « trimm dich » sur l'économie de la nation sont également imprécises. Selon les sociétés d'assurances sur la vie, quelqu'un qui « se trimme » perd du poids, réduit son taux de cholestérol et de sucre dans le sang et éloigne les maladies cardiaques et circulatoires qui provoquent chaque année environ cent cinquante mille décès et une perte estimée à plus de 25 milliards de marks. Car ces maladies seraient dues au manque de mouvement... autrement appelé civilisation. Au contraire, celui qui « se trimme », disent les prospectus, « *reste un homme de quarante ans pendant vingt ans* », c'est-à-dire jusqu'à l'âge de sa retraite.

Cinq ans de mieux...

Et après ? On n'en sait rien. Les compagnies d'assurances garantissent que l'exercice allonge la durée de vie d'au moins cinq ans. Cela devrait *vouloir* dire, pour parler argent, que des millions de personnes paient leurs polices d'assurance pendant quelques années de plus. Les caisses-maladie, de leur côté, remarquent que le sport provoque une économie de médicaments et de frais d'hospitalisation qui se chiffre par milliards (combien, on l'ignore). L'industrie observe que l'absentéisme diminue et que la concentration et la productivité augmentent dans la mesure où les gens sont en meilleure condition. Ainsi tout le monde est d'accord, même au sein des partis politiques présentés au Parlement de Bonn, pour considérer que l'opération « *trimm dich* » est (pour paraphraser Adam Smith) une des causes du bien-être de la nation.

La société Bayer de Leverkusen, par exemple, a sélectionné cinquante volontaires pour un test sur l'efficacité du « *trimm dich* » en mettant à sa disposition son gratte-ciel de bureaux, haut de trente et un étages. La moitié des sujets ont été priés de monter chaque jour vingt-cinq étages à pied pendant trois mois et l'autre moitié de se servir des ascenseurs. Résultat : après douze semaines, ceux qui avaient grimpé en tout mille cinq cents étages, l'équivalent du mont Blanc, avaient augmenté leurs performances en moyenne de 26 % (certains même de 100 %). L'autre moitié, qui avait continué à se servir de l'ascenseur, était restée sans changement.

Non seulement la vente de survêtements et de chaussures de gymnastique a augmenté (elle a plus que doublé dans les régions industrielles) mais aussi celle des instruments de gymnastique, machines à ramer, bicyclettes et des skis de fond. Progrès aussi pour la vente des chaussettes de laine, suggérée par des rubriques médicales spécialisées où l'on conseille une visite au pédicure et l'emploi de caleçons longs en coton pendant la saison froide.

Des livres et des disques qui apprennent comment s'« équilibrer » ont figuré parmi les « best-sellers », et la revue *Das Parlament* révèle que les députés du Bundestag sont tous d'accord sur le fait que « *la construction d'installations de sport coûte beaucoup moins cher que celle des hôpitaux, et une fraction seulement de ce que nous devons dépenser pour les retraites anticipées* ».

M. Philip Rosenthal, parlementaire social-démocrate, fait de la course à pied. M. Walter Leisler Kriep, C.D.U., a été immortalisé par une photographie qui le montre en train de sauter agilement une barre, son porte-documents à la main. Joseph Ertl, libéral, fait du saut en longueur (et se blesse au tendon d'Achille). La mode est aux hommes minces, bronzés si possible, comme ceux des réclames pour les cigarettes. Mais six ans après les timides débuts du « trimm dich », et un an et demi après la course qui est restée mémorable du président de la République sur le Venusberg (mont de Vénus), on voit apparaître les côtés négatifs de l'opération. Le fait est que des millions d'Allemands ont pris l'affaire terriblement au sérieux et que — comme nous le disions au début de cet article — des hommes politiques, des assureurs, des médecins sportifs, sont sérieusement préoccupés. Comme l'apprenti sorcier, ils cherchent maintenant à endiguer la vague qu'ils ont mise en mouvement.

« Prescrivez des balles plutôt que des pilules »

Au lieu de trotter tranquillement, des millions d'Allemands se sont déchaînés sur des milliers de parcours forestiers (appelés « vita parcours » et payés par la compagnie d'assurances), tracés un peu partout dans le pays, à l'exception des villages agricoles et des villes de régions minières (il semble, en effet, que les paysans et les mineurs ne veulent pas en entendre parler).

Pour beaucoup, les vingt stations du « vita parcours » sont un chemin de croix. Mais cela ne fait rien, il *faut* aller jusqu'au bout. Et on arrive si bien au bout que les défenseurs de l'opération « trimm dich » cherchent à la freiner désespérément. Dans les salles d'attente, certains médecins ont affiché d'urgence les « *dix règles pour un trimmen effectué avec sagesse* ». Trop tard : on les lit quand on a déjà besoin du médecin. Les journaux rapportent que les orthopédistes des villes ont plus à faire que leurs collègues des stations de sports d'hiver, et que les agences de pompes funèbres font d'excellentes affaires, notamment celles qui sont chargées de rapatrier des personnes qui se sont excessivement « équilibrées » au cours de leurs vacances. Bien que le ministre de l'intérieur de Rhénanie-Westphalie continue à conseiller aux médecins « *prescrivez des balles plutôt que des pilules* », parmi les médecins, un proverbe arabe est devenu populaire : « *Ce qu'on peut rapporter de mieux d'un voyage, c'est sa peau.* »

TITO SANSA.

ENTRETIEN

« Je ne souhaite pas une Europe passive »

nous déclare Mme Margaret Thatcher, chef du parti conservateur britannique

JUSQU'ALORS, Mme Thatcher, chef de l'opposition en Grande-Bretagne, n'avait pas dit grand-chose à propos de l'Europe.

Dans cette interview, la première sur ce sujet, elle expose ses vues à long terme, défendant fermement l'idéal européen, tout en faisant certaines réserves sur la façon dont il est appliqué concrètement.

Selon elle, le « talent » européen se doit avant tout d'être pratique. Et elle donne cet exemple : bien que les Tibétains aient inventé le moulin à prières, ce sont les ingénieurs européens qui ont mis au point la turbine.

« La Grande-Bretagne va présider le conseil des ministres des Neuf pendant les six premiers mois de 1977. Quel devrait, à votre avis, être son but ?

— Notre but principal devrait être de redonner à la Communauté le sens de ses finalités. Nous avons tous l'impression que cela a manqué, ces temps derniers. Les hésitations de mon pays n'y sont pas étrangères. Il est d'une importance vitale que le président Carter et sa nouvelle équipe sentent que la Communauté est un partenaire valable pour les Etats-Unis et peut les aider à promouvoir la prospérité et la sécurité dans le monde. Tel doit être le véritable but de la Communauté, qu'on songe au dialogue Nord-Sud ou à la conférence de Belgrade sur les résultats des accords d'Helsinki. Notre devoir est de rendre à l'Europe sa place dans le monde.

— Pensez-vous que la Grande-Bretagne devrait prendre des initiatives dans certains domaines ?

— Je souhaiterais que la Grande-Bretagne prenne l'initiative d'une concertation communautaire en matière de politique étrangère. La Communauté n'est pas une puissance militaire et, comme vous le savez, je pense qu'il est essentiel que nous conservions notre potentiel militaire aux côtés de nos alliés de l'OTAN. La Communauté européenne est une puissance civile par la simple vertu de ses capacités commerciales et financières. C'est la plus grande puissance commerciale du monde, et elle tend de plus en plus à négocier comme une entité. Ce qui nous a manqué jusqu'ici, c'est la volonté d'utiliser cette capacité de négociation communautaire pour faire avancer nos objectifs de politique étrangère. Il y a nombre de conflits, dans le monde, que nous avons intérêt à voir régler et dans lesquels nous ne sommes pourtant pas intervenus. Prenez l'exemple de Chypre. La C.E.E. a des accords avec la Grèce, la Turquie et Chypre. La Grèce négocie actuellement son entrée dans la Communauté. Ce ne serait sûrement pas hors de notre portée de rechercher, aux côtés de la nouvelle administration américaine, une réponse à ce problème. Les dangers de laisser le conflit pourrir sont évidents.

» J'aimerais aussi que nous ayons une politique beaucoup plus concertée à l'égard de l'Union soviétique et de l'Europe de l'Est. Nous ne devrions pas tolérer que l'Union soviétique « joue » un pays de la C.E.E. contre un autre, par exemple en matière de crédits financiers.

» L'organe de cette concertation diplomatique est évidemment le conseil des ministres. Je n'ai pas encore arrêté mon opinion sur le point de savoir s'il doit être doté d'un secrétariat séparé. Je ne crois pas à la nécessité de créer de nouveaux instruments administratifs pour le principe. La politique étrangère, en tant que telle, va au-delà des traités, mais il est clair que les ministres des affaires étrangères des différents pays de la C.E.E. devront travailler en étroite collaboration avec la Commission européenne. Car ce sera souvent sur la puissance négociatrice de la commission qu'ils devront compter.

Mieux vaut la coopération qu'une mauvaise intégration

— Certaines personnes jugent que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté a été plutôt préjudiciable. Que pensez-vous des effets qu'elle a eus jusqu'ici ?

— Il y a eu évidemment un certain sentiment d'échec depuis l'extraordinaire campagne du référendum. C'était sans doute inévitable. Il y a peut-être eu des gens pour croire que l'Europe nous sauverait de nos faiblesses. Je ne l'ai personnellement jamais cru. L'Europe nous donne certaines possibilités. C'est à nous d'en profiter. Si vous regardez notre bilan économique, vous constaterez que l'entrée dans la C.E.E. nous a coûté beaucoup plus cher que prévu. C'est en partie en raison de l'afflux de prêts et de subventions des divers fonds communautaires. Il faut y compter l'extravagante situation actuelle, qui fait soutenir nos prix alimentaires de détail par la Communauté au rythme de 1 million 500 000 livres par jour...

» Mais je n'ai jamais cru qu'il serait possible de faire un bilan de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun au bout de trois ans. Il faudra beaucoup plus de temps que cela pour que les possibilités de la C.E.E. se révèlent pleinement et aussi pour que l'habitude de travailler ensemble s'enracine.

— Etes-vous en faveur d'une Europe fédérée ? Et, sinon, quelle sorte de communauté souhaitez-vous pour les années 80 ?

— Je m'aperçois que chaque pays que je visite a une conception différente du mot « fédération ». Le terme lui-même est assez ambigu. Je n'espère pas voir, de mon vivant, un gouvernement européen centralisé responsable devant un Parlement européen, chaque pays ne conservant que les pouvoirs que possède, par exemple, chaque Etat des États-Unis. Je crois que nous devrions en rester pour l'instant à un système de nations associées, ayant chacune le droit de protéger ses intérêts vitaux, mais s'habituant à travailler au coude à coude.

» La prochaine génération voudra peut-être une intégration plus complète. Elle s'impatientera peut-être des négociations et des compromis inévitables dans une communauté de nations associés. Mais je ne crois pas qu'il serve à grand-chose de faire des plans pour la prochaine génération. Notre but, dans le cadre des réalités politiques actuelles, est de réussir cette association.

— On a suggéré que la Grande-Bretagne n'est pas en état de jeter tout son poids dans la balance communautaire, et qu'il devrait y avoir une C.E.E. « à deux vitesses », notamment pour la politique monétaire. Estimez-vous que ce point de vue est justifié ?

— Je me méfie de la théorie des « deux vitesses », même si les plus lents continuent à avoir les mêmes droits que les autres dans les décisions communautaires. Si la Communauté doit être autre chose qu'un simple mot, elle doit prendre ses décisions de concert. Sinon, il y a un réel danger que le fossé se creuse entre les pays les plus dynamiques et les autres.

» C'est particulièrement vrai en matière économique et monétaire. Nous autres Britanniques, avec nos amis italiens, devons faire un effort énergique et spectaculaire pour résoudre nos difficultés économique, de manière à rattraper nos autres partenaires.

» La Communauté peut nous aider, mais, en dernier ressort, l'effort doit venir de nous, si les économies de la Communauté doivent arriver à converger plutôt qu'à diverger. Une fois que nous aurons fait cet effort et commencé à en voir les résultats, nous pourrons commencer sérieusement à envisager d'améliorer la coopération monétaire.

Court terme contre long terme

— Croyez-vous légitime que la Grande-Bretagne profite de la politique agricole de la Communauté autant qu'elle le fait après l'avoir tant critiquée ?

— J'admets que la situation actuelle, qui fait que nous recevons des subventions considérables de la C.E.E., n'est pas réaliste. C'est aussi assez déprimant pour nos agriculteurs, qui espéraient que l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté se traduirait par une expansion, mais qui s'aperçoivent que l'attitude du gouvernement britannique sur la livre verte empêche cette expansion.

» Je souhaite qu'on fasse plus d'efforts pour définir la politique agricole communautaire à long terme qu'on nous a si souvent promise. Mais on revient sans cesse aux objectifs à court terme. Actuellement, la Communauté fixe les prix agricoles à un assez haut niveau pour protéger les petits exploitants. Cela signifie que l'exploitant bien organisé peut gagner énormément d'argent. Sauf, s'il en est empêché, comme en Grande-Bretagne, par les arrangements monétaires. Il faut que les programmes destinés à décourager les petits exploitants inefficaces se développent, pour que nous puissions avoir des prix agricoles assurant un niveau de vie raisonnable aux agriculteurs sans être intolérables pour les consommateurs de nos villes.

— Quelle devrait être, à votre avis, la politique du groupe conservateur-chrétien démocrate au Parlement européen ?

— Nous travaillons sérieusement à mettre sur pied un programme de base commun aux partis proches les uns des autres. Mais nous avons à surmonter tout un passé historique, et le terme même de « conservateur » constitue un obstacle quand on le traduit de l'anglais. Je pense qu'il est capital que, pour la première fois, le parti conservateur noue des liens effectifs avec des partis proches de lui, non seulement au sein de la Communauté, mais aussi en Espagne et au Portugal. Je suis persuadée que nous pourrions arriver à un accord dans un vaste domaine, par exemple sur la concertation diplomatique que nous venons d'évoquer. Mais, bien évidemment, ce que nous avons surtout en commun est notre foi dans l'importance de la liberté individuelle, dans celle d'un haut niveau de l'instruction et de la vie publique basées sur notre philosophie chrétienne et, finalement, dans l'importance de l'Europe en tant que force vitale et constructive du monde moderne. Nous avons précisé ces thèmes dans le chapitre de notre rapport, « *The right approach* » (1), consacré à notre philosophie. Nous travaillons maintenant sérieusement à appliquer ces thèmes à une politique européenne que nous discuterons avec nos amis pour préparer les élections directes au Parlement européen.

— Que pensez-vous des relations de la Communauté européenne avec les Etats-Unis ? Souhaitez-vous qu'elles changent ?

— Il y a eu de violentes discussions dans le passé, surtout sur les questions commerciales, ce qui est inévitable, périodiquement, puisqu'il s'agit de conflits d'intérêts. Mais ce qui est essentiel c'est que les Etats-Unis comprennent que la Communauté est d'accord avec leurs objectifs de base et est assez forte et assez unie pour les aider à les atteindre. En 1977, nous devrons rétablir la confiance que les Etats-Unis ont en nous.

Coopération franco-britannique pour la défense

— Pensez-vous qu'il y ait des possibilités de développer la coopération entre la Grande-Bretagne et la France en matière de défense, comme M. Heath le préconisait ?

— Oui. Il y a certainement matière à renforcer cette coopération, comme le montrent les nombreux projets que nous avons en commun. Dans quelle mesure cette coopération est-elle possible, par exemple en matière nucléaire ? Cela dépendra évidemment du degré de concertation diplomatique auquel nous parviendrons.

— Vos points de vue sur l'Europe sont, en fait, très peu connus du grand public. Quelle « européenne » êtes-vous vous-mêmes ?

— Il y a des années que je crois fermement à l'idéal européen. Je crains parfois que cette grande idée ne se dilue dans les multiples discussions sur les règlements et les directives communautaires. Je suis heureuse que, ces derniers mois, la commission paraisse avoir réalisé le danger.

» Chacun a sa façon d'exprimer ce que l'Europe représente. Pour moi, je vois l'Europe d'aujourd'hui, sur son fond d'histoire, comme une source d'idées et d'inventions qui ne pourront venir à maturité que par la volonté des Européens eux-mêmes. D'autres civilisations ont fait des inventions scientifiques, mais elles n'ont pas su les appliquer. La spécificité de l'Europe, depuis la Renaissance, est qu'elle a su appliquer ses inventions et ses idées dans le monde, pour le plus grand bénéfice de l'humanité.

» Nous sommes arrivés à une époque où chaque pays ne peut plus agir individuellement. Nous sommes condamnés à nous unir, à parler et à agir ensemble, si nous voulons poursuivre notre tâche traditionnelle. C'est pourquoi je ne souhaite pas une Europe passive, qui se contente de réagir aux menaces extérieures. Je souhaite une Europe bien vivante et pleine d'énergie, capable de montrer comment des sociétés libres et pluralistes peuvent résoudre les problèmes qui se posent au monde moderne. »

Propos recueillis par **DAVID SPANIER.**

(1) Manifeste du parti conservateur présenté au dernier congrès annuel.



RADIO-TÉLÉVISION

— VU —

Cher papa Moon

Il fallait entendre le soir de la saint Sylvestre un Roger Gicquel décidément ivre de lui-même adresser ses vœux aux rares vedettes de l'actualité — il y en a de moins en moins — jugées dignes de le remplacer plus de trente secondes à l'écran. Bonne année à M. Giscard d'Estaing, bonne année à M. Starckmann, « allez, oui », bien qu'il soit marchand d'armes, bonne année Juan Carlos...

Du côté d'Antenne 2, l'année nouvelle aura bien commencé en tout cas. Et l'enquête à laquelle s'est livré dimanche Georges Arnaud sur la secte Moon, si elle manque un peu de sérieux, n'est certes pas dépourvue d'intérêt. De sérieux parce qu'il accuse sans preuves. Quand il affirme, de façon péremptoire, que le révérend père a fait de la prison — c'est un exemple entre dix, entre cent — pour une affaire de mœurs pendant la guerre de Corée, sur quoi s'appuie-t-il ? Sur quels témoignages, quels documents ? Quand pour finir il le traite de gangster et de paranoïaque, cela part peut-être d'un bon sentiment, mais cela paraît devancer dangereusement les résultats de l'investigation décidée ces jours-ci aux Etats-Unis.

Que l'Association pour l'unification du christianisme mondial fasse le jeu de la C.I.A. en témoignant d'un anticommunisme militant, seul ressort — ressort secret — de cette sinistre mystification, de cette gigantesque collecte de fonds, c'est possible, c'est vraisemblable. Rien cependant, surtout pas les déclarations de ses responsables, ne permet de l'affirmer. En revanche, et c'est de loin le meilleur moment de l'émission, l'évident embarras des dirigeants de la Tongil à Séoul, l'une des quatre ou cinq entreprises (marbre, titane, électronique, gin-seng — une racine, paraît-il, aphrodisiaque — et, justement, métallurgie) auxquelles préside le Messie, leur silence gêné, leur refus d'autoriser la visite de ces usines de fusils à air comprimé, donnaient effectivement l'impression qu'on y fabriquait aussi des canons.

Ce qui frappait surtout c'était l'extrême douceur, la gentillesse, la naïveté des innombrables « bébés » qui ont trouvé, « cher papa, petite maman » en M. Moon et madame, leurs « vrais parents ». C'est cela le plus angoissant, le plus troublant. C'est le désarroi de ces enfants, c'est leur besoin d'être protégés, mobilisés, c'est cette foi, cette immense confiance, détournées avec un sens génial des affaires par qui a su en profiter. On aurait pu être tenté d'accuser les parents de faiblesse, de défaillance, si une mère n'était venue nous rappeler, par sa compréhension, sa dignité, à plus de modestie, d'inquiétude aussi. Ce ne sont pas les gourous qui manquent aujourd'hui. Du Bengale à la Californie en passant par la Dordogne, les communautés religieuses à but plus ou moins lucratif se multiplient au rythme même des besoins. C'est tout simplement la loi de l'offre et de la demande.

CLAUDE SARRAUTE.

L'homme et les questions

Jean-Claude (ex-Bernard) Besret fascine toujours. Hier, il attirait les foules à Boquen, maquette d'une Eglise sans structures ; aujourd'hui, s'il accomplit un travail plus anonyme, au sein d'un « collectif » d'amis, sa visée s'est élargie, puisque l'utopie, cette fois, est une société libre où spiritualité, politique et désirs s'articuleraient parfaitement dans un « orgasme collectif » (le Monde *daté du 14-15 novembre 1976).*

« Il est permis de rêver », *disait Jean-Claude Besret lors de l'émission de FR 3 « L'homme en question ». Mais quand on rêve tout haut, et qu'on s'appelle Besret — une « vedette » qu'il le veuille ou non, — on ne peut empêcher les autres de s'y intéresser.* « J'essaie de me débarrasser de tous les carcans, dogmatiques, disciplinaires, sociaux, *dit-il.* Or, ce qui m'angoisse, c'est que l'écho de mes paroles me revient déformé, qu'on veut ériger en système ou en enseignement, ce qui, chez moi, n'est que recherche. »

« Playboy de la spiritualité » ? *La formule, employée par une des invitées à l'émission, est cruelle et injuste. L'introspection, permanente et publique chez Jean-Claude Besret, est sincère et n'a rien de cabotin. Le seul reproche qu'on puisse faire au débat télévisé, c'est que les vraies questions n'étaient pas posées, ou posées trop tard : que signifie l'absence du mot « foi » dans l'autoportrait brossé par Jean-Claude Besret ? Où en est-il de son itinéraire personnel ? Comment arrive-t-il à concilier la libération des désirs avec un approfondissement spirituel ? L'homme en question. Si nous avons l'impression de mieux connaître l'homme, les questions demeurent.*

ALAIN WOODROW.

LUNDI 3 JANVIER

M. Raymond Barre, premier ministre, ministre de l'économie et des finances, explique la nouvelle politique des prix sur TF 1, à 20 heures.

Le premier ministre interviendra d'autre part sur FR 3, au début du journal de 22 h. 10.

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu ; à 15 h. 55, **C'est un métier (la S.N.C.F.)** ; à 19 h. 3, Feuilleton : La lune papa (premier épisode).

20 h. 30 (R.), **La caméra du lundi** : « Comment épouser un millionnaire », de J. Negulesco (1953), avec M. Monroe, B. Grable, L. Bacall, W. Powell.

A New-York, trois mannequins désargentés s'installent ensemble dans un luxueux appartement et entreprennent de se faire de belles relations dans l'espoir de trouver des millionnaires à épouser. Marilyn, sensationnelle, en coquette myope.

22 h., Documentaire : Histoire d'un film ; 22 h. 55, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu ; à 15 h. (R.), Série : Les rues de San-Francisco.

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 50, Alain Decaux raconte : La bande à Bonnot ; vers 22 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : La chronique du mois ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : M. Jean Mistler, secrétaire perpétuel de l'Académie française : 20 h., Les jeux.

20 h. 30 (R.), Cinéma public : « l'Affaire Thomas Crown », de N. Jewison (1968). Avec St. McQueen, F. Dunaway, P. Burke, J. Weston.

Un riche homme d'affaires de Boston, qui s'ennuie, organise et réussit le cambriolage d'une banque. Une femme, détective privé de la compagnie d'assurances, cherche à le séduire pour le démasquer. Un divertissement un peu laborieux.

FRANCE-CULTURE

20 h., « Lili Motus » (R. Martin), avec H. Virlojeux, R. Villaume ; 21 h. 4, L'autre scène ou les vivants et les dieux : L'Epiphanie ; 22 h. 30, Entretiens avec le docteur C. Olievenstein, spécialiste du traitement des toxicomanes ; 23 h., Musique ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., Petites formes ; 20 h. 30, En direct du studio 105, concert de musique de chambre : « Variations sur un thème de Beethoven » (Saint-Saëns), « Six pièces de Microcosmos » (Bartok), « Variations sur un thème de Paganini » (Lutoslavski), avec les pianistes Billard et Azaïs ; « Trio pour clarinette, cor et basson » (Duvernois), avec G. Deplus, D. Bourgue, J.-P. Laroque ; « Deuxième Quintette » (D. Milhaud), avec les violonistes J. Leber et G. Klam ; « Transparence I » (R. Depraz), par l'Octuor de Paris ; 22 h. 30, Concert : Semaine internationale d'orgue de Nuremberg 1976.

MARDI 4 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu.

20 h. 30, Téléfilm américain : « la Révolte des abeilles ».

Quand des abeilles rares rapportées d'Afrique modifient les rapports d'une famille américaine peu accueillante.

21 h. 45 (●), Des idées et des hommes : Albert Camus, de D. Huysman et M.-A. Malfray ; 22 h. 40, Journal.

CHAINE II : A 2

De 12 h. 25 à 20 h. 30, Programme ininterrompu ; à 12 h. 25, Ski à Innsbruck.

20 h. 30, Les dossiers de l'écran, Film : « Section spéciale », de Costa-Gavras (1974). Avec L. Seigner, M. Lonsdale, I. Garrani, F. Maistre, R. Bertin, H. Serre, P. Dux.

L'histoire de la juridiction spéciale mise en place en août 1941, par le gouvernement de Vichy, pour faire condamner à mort des prisonniers politiques, à la suite d'un attentat de la Résistance contre un membre de l'armée allemande d'occupation à Paris. Cinéma politique spectaculaire et efficace.

Vers 22 h., Débat : Les tribunaux d'exception sous le régime de Vichy ; vers 23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 45, Pour les jeunes : Beep-Beep et Télescope ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Le parti des forces nouvelles ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Westerns, policiers, aventures : « le Secret de la planète des singes », de T. Post (1969). Avec J. Franciscus, Ch. Heston, L. Harrison, K. Hunter, D. Waston.

Chargé de retrouver Taylor et de le ramener sur la Terre, un astronaute américain se pose à son tour sur la planète des singes, à deux mille ans de notre époque et découvre le terrible secret de sa zone interdite. Pour les maquillages et les effets spéciaux, étonnants.

Vers 22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

19 h. 55, Poésie ; 20 h., Dialogues, par R. Pillaudin : L'art et les hommes, avec MM. Maurice Rheims et René Huyghe ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec C. Olievenstein ; 23 h., Musique ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

21 h., Festival du Comminges... récital de clavecin avec J.-P. Bosse : « La Forqueray » et « Médée » (Duphly), « Sonates » (Cimarosa), « Prélude, fugue et allegro en si bémol majeur BWV 998 » (J.-S. Bach), « Sonates en ut majeur » (Scarlatti), « Gronnal en ut majeur » (Purcell) ; 22 h. 30, D'une voix l'autre... (Saeta espagnole, M. Makeba, Jeanne Lee, Archie Shepp, Chick Corea, P. Bley, Colette Magny, Allessandro Grandi, Peron femme seule, Berio, Varese) ; 0 h. 5, Musique électrique française... « Humour et surréalisme » ; 1 h., Trêve.

La justice sous Vichy

« SECTION SPÉCIALE » AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

Le film « Section spéciale » de Costa-Gavras et de Jorge Semprun, fait l'objet des « Dossiers de l'écran » du mardi 4 janvier sur Antenne 2.

● LES FAITS : Le 23 août 1941, à l'instigation de Pierre Pucheu, ministre de l'intérieur, le gouvernement du maréchal Pétain promulgue une loi créant des « sections spéciales », composées de magistrats, dont la compétence est de juger les auteurs d'« activités communistes ou anarchistes ». Les jugements sont rendus sans instruction préalable et ne sont susceptibles d'aucun recours. La loi a force rétroactive. Le 27 août, six hommes, déjà condamnés à des peines légères, sont à nouveau jugés par la section spéciale de la cour d'appel de Paris. Condamnés à mort, trois d'entre eux (juifs ou communistes) sont guillotinés le lendemain.

● LE FILM : Costa-Gavras, réalisateur, et Jorge Semprun, scénariste, s'inspiraient, dans le film daté de 1975, de l'ouvrage d'Hervé Villeré sur l'affaire de la section spéciale pour constituer, sur le modèle de *Z* et de *l'Aveu* (sujet d'une précédente émission sur Antenne 2) un dossier relatif aux perversions de la justice (sous couvert de la raison d'Etat) et à une analyse des « côtés cancéreux » du pouvoir.

● LE DEBAT : sur le plateau d'Antenne 2 sont conviés le procureur général Jean Cosson (de l'Association amicale des magistrats résistants), Mᵉ Germaine Senechal, M. Jean-Pierre Michel (ancien secrétaire général du syndicat de la magistrature), Mᵉ Yves-Frédéric Jaffré (ancien défenseur de Pierre Laval), M. Marcel Paul (ancien ministre, communiste), Mme Simone Rozès (président du tribunal de grande instance de Paris) et Mᵉ Robert Descubes, avocat.

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 3 JANVIER

— *M. Jean Mistler*, secrétaire perpétuel de l'Académie française, dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

MARDI 4 JANVIER

— *M. Jean Cazeneuve*, président de TF 1, est l'invité du « 13-14 » sur France-Inter.

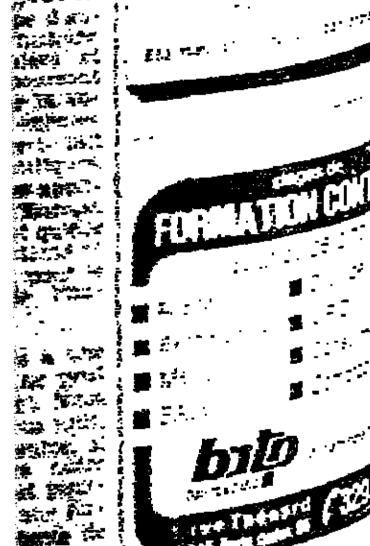
— *Le parti des forces nouvelles* s'exprime à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

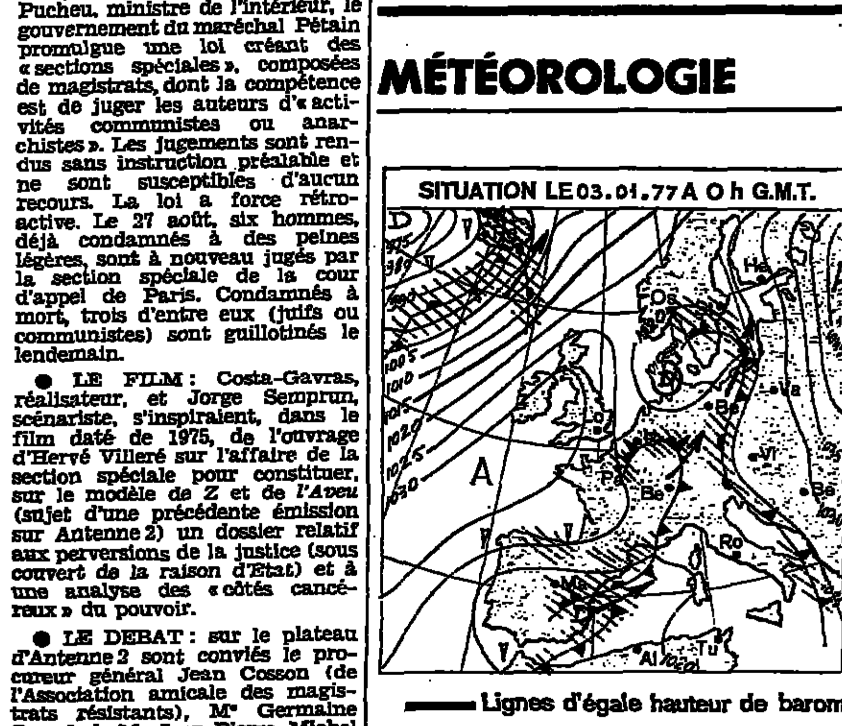
1975

Commission paritaire des journaux et publications : nº 57437.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▼ averses orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le lundi 3 janvier à 0 heure et le mardi 4 janvier à 24 heures :

La crête antirycionique qui s'est développée des Açores aux îles Britanniques se décalera lentement vers le sud-est et atteindra la France.

Mardi 4 janvier, sur nos régions de l'Est et du Sud-Est, ainsi que sur les Pyrénées, le temps sera souvent très nuageux avec des pluies ou des averses sur le littoral méditerranéen, des chutes de neige éparses dans l'intérieur. Les vents, modérés, souffleront du secteur nord.

Sur le reste du pays, après quelques brouillards matinaux, de belles périodes ensoleillées prédomineront. Toutefois, dans l'extrême Nord-Ouest, le ciel se couvrira au cours de l'après-midi, avec quelques pluies possibles le soir. Les vents, faibles et de direction variable, s'orienteront au sud-ouest près de la Manche occidentale. En général, les températures seront en baisse, et des gelées de l'ordre de −2 °C à −5 °C auront lieu au lever du jour sur les régions s'étendant de l'Aquitaine à la Bretagne et au Bassin parisien. Des plaques de verglas sont à craindre sur les routes.

Lundi 3 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 028,6 millibars, soit 771,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 2 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 2 au 3) : Ajaccio, 14 et 7 degrés ; Biarritz, 8 et 2 ; Bordeaux, 9 et 0 ; Brest, 6 et 0 ; Caen, 6 et 0 ; Cherbourg, 4 et 0 ; Clermont-Ferrand, 7 et −3 ; Dijon, 6 et 2 ; Grenoble, 10 et 0 ; Lille, 4 et −1 ; Lyon, 12 et −1 ; Marseille, 9 et 7 ; Nancy, 6 et 3 ; Nantes, 7 et −1 ; Nice, 13 et 8 ; Paris-Le Bourget, 4 et 1 ; Pau, 7 et 3 ; Perpignan, 11 et 7 ; Rennes, 7 et −1 ; Strasbourg, 7 et 1 ; Tours, 5 et 2 ; Toulouse, 9 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 6 degrés ; Amsterdam, 5 et 2 ; Athènes, 12 et 6 ; Berlin, 3 et 0 ; Bonn, 6 et −3 ; Bruxelles, 7 et 1 ; îles Canaries, 20 et 17 ; Copenhague, 1 et 0 ; Genève, 8 et −3 ; Lisbonne, 13 et 5 ; Londres, 3 et −3 ; Madrid, 12 et 3 ; Moscou, −14 et −19 ; New-York, 1 et −4 ; Palma-de-Majorque, 15 et 9 ; Rome, 15 et 10 ; Stockholm, 1 et 0 ; Téhéran, 3 et 0.

Visites, conférences

MARDI 4 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — *Caisse nationale des monuments historiques.* — 14 h. 30, métro Bourse, sortie Vivienne, Mme Oswald : « Le palais du capital : la Bourse de Paris ». — 15 h., devant l'église, métro Censier-Daubenton, Mme Allaz : « Saint-Médard et la rue Mouffetard ». — 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Legregeois : « Hôtel de Lauzun ». — 15 h., 58, rue de Richelieu, Mme Pennec : « Bibliothèque nationale ».

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'Ile Saint-Louis » (A travers Paris). — 15 h., métro Saint-Paul : « Synagogues du quartier des Rosiers » (Paris et son histoire).

Avis de concours

● *Le ministère de la justice* organise, les 11 et 12 janvier, un concours pour le recrutement de dix chefs de travaux (pour les cuisines dans un établissement pénitentiaire), dans les départements suivants : 2, 6, 14, 25, 31, 44, 54, 67, 76 (le dixième poste restant au choix de l'administration).

Les candidatures sont à adresser au ministère de la justice, bureau du recrutement, 13, place Vendôme, 75042 Paris, Cedex 01.

MOTS CROISÉS

PROBLEME Nº 1 652

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I					■				
II					■				
III								■	
IV							■		
V	■						■		
VI			■			■			
VII				■	■				
VIII									■
IX	■	■							
X					■		■		
XI								■	

HORIZONTALEMENT

I. Obstacle à la reconnaissance ; Grince quand on l'oblige à tourner. — II. Se complaît dans les milieux corrompus ; On l'a dite éternelle. — III. Allègent exagérément. — IV. Travaux artistiques ; En activité. — V. Eveillent l'attention de méprisables chasseurs ; Bienheureux. — VI. Vers latin ; Possessif ; Homme d'Amérique. — VII. Apparue ; En Espagne. — VIII. Vraiment plus raisonnables. — IX. Les petites filles en ont parfois plein le dos. — X. Pour César, c'était un risque ; Terme musical. — XI. Non récupérables.

VERTICALEMENT

1. Affection du sang ; Contient une forte proportion de gros sel ; Prendre avec force (épelé). — 2. Chair à pâté (pluriel) ; Pronom. — 3. Avec elle, mastiquer devient un véritable supplice ; S'enfoncer dans un épais maquis. — 4. A fuir ! (fussent-elles petites) ; En Roumanie. — 5. Sur la Saale ; Divinité. — 6. Dans la Drôme ; Familière à certains Normands. — 7. Ancienne bouffée d'encens ; Localité de France. — 8. Désigne un prélat ; A respecter !. — 9. Concourent à un embellissement ; Est sensible aux coups de pouce.

Solution du problème nº 1 651

Horizontalement

I. Pourboire. — II. Ordures. — III. Iso ; Obl. — IV. Son ; Colle. — V. Ode ; Ile. — VI. N.O. ; Mes ; M.A. — VII. Routine. — VIII. Mars ; Vase. — IX. Ut ; Emets. — X. Léa ; Tic. — XI. Eté ; Staël.

Verticalement

1. Poison ; Mule. — 2. Or ; Odorat. — 3. Udine ; Or ; Le. — 4. Rus ; Musée. — 5. Brochet ; Mas. — 6. O.E. ; Oisive. — 7. Isolé ; Natta. — 8. B.L. ; Messie. — 9. Eliera ; Cl.

GUY BROUTY.

● *Une erreur s'est glissée* dans l'énoncé du problème nº 1638. Pour le mot « Eleis », la définition qui convenait était « palmiers », en lieu et place de « vernis ». Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous excuser de ce lapsus.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

SPECTACLES

théâtres

Lundi 3 janvier

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Les salles ouvertes

Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray.
Fontaine, 20 h. 45 : Moi j'aime les bêtes.
Nouveautés, 21 h. : Nina.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Théâtre du Manitout, 18 h. : Vitromagie ; 20 h. 30 : le Souffle.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : Nadine Mons ; 23 h. 30 : Aristide Bruant.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille ; 21 h. : Etrange pâleur ; 22 h. 30 : Félicien Dugrumier.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 45 : la Frappe. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Cour des Miracles, 18 h. 30 : Erostrate ; 20 h. 30 : les Jeannes ; 22 h. : la Flemme.
Dix-Heures, 20 h. 15 : La démocratie est avancée.
Le Fanal, 20 h. 30 : le Président.
Fer-à-Cheval, 22 h. : Tramille, Pavail, Patrie.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Montells.
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.

Les théâtres de banlieue

Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : la Cantatrice chauve.

Les concerts

Maison de la radio, 20 h. 30 : l'Octuor de Paris et le duo de piano Billard-Azaïs (Saint-Saëns, Bartok, Debussy, Lutoslawski, Duvernois, Milhaud, Depraz).

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Dix-Heures, 22 h. 15 : Tu crois que c'est mieux ailleurs ?

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

Les exclusivités

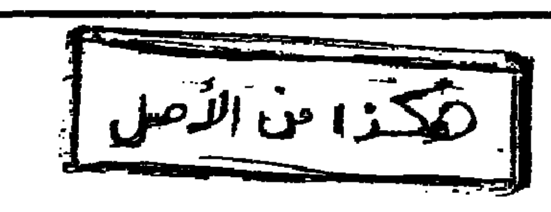
L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o.: Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Rive-Gauche, 5e (548-26-36) ; Olympic-Entrepôt, 14e (532-67-42) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumières, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A.B.C., 2e (233-55-54) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
ASHTON'S MUSIC SHOW (A.), v.o. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA BANANE NOIRE (Isr.), v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99).
BAROCCO (Fr.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Bienvenuë-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It., v.o.) Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Hautefeuille 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHAC (Pér., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Balzac, 8e (359-52-70), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Athéna, 12e (343-07-48), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Biarritz, 8e (723-69-23).
CRIA CUERVOS (Esp., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; V.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LA DERNIERE FOLIE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Calypso, 17e (754-10-68).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; V.f. : Balzac, 8e (359-52-70).
FACE A FACE (Suéd., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Ambassade, 8e (359-19-08), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JONAS QUI AURA VINGT-CINQ ANS EN L'AN 2000 (Suiss.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Les Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Caravelle, 18e (387-50-70).
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Les Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
KING-KONG (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
MADO (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 9e (742-82-54), Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
1900 (première partie) (It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
1900 (deuxième partie) (It., v.o.) (**) : St-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Calypso, 17e (754-10-68) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
MOI, PIERRE RIVIERE, AYANT EGORGE MA MERE, MA SŒUR ET MON FRERE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Studio Logos, 5e (033-26-42).
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82).
NOUS PARLONS, VOUS ECOUTEZ (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
LA PREMIERE FOIS (Fr.) (**) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; St-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
RED (Can., vers. québ.) : Studio St-Séverin, 5e (033-50-91).
SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
SANTHALA NAISSANCE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) à 12 h. et 13 h.
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais, 4e (278-47-86).
SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23).
SI C'ETAIT A REFAIRE (Fr.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), France-Elysées, 8e (723-71-11), Colisée, 8e (359-29-46), Maxéville, 9e (770-72-86).
UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), après 18 h.
UN ELEPHANT ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Maxéville, 9e (770-72-86), Saint-Ambroise, 12e (700-89-16), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Athéna, 12e (343-07-48), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Ternes, 17e (380-10-41).
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (359-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN REVE PLUS LONG QUE LA NUIT (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90).
VICTOIRE A ENTEBBE (A., v.o.) : Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, (606-34-25).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : le Seine, 5e (325-95-99).
LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32), Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02).
WINSTANLEY (Angl., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

Les grandes reprises

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.-o.-v.f.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) : Bretagne, 6e (222-57-97), Ermitage, 8e (359-15-71) : U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) : Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
BROADWAY MELODIES (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) : Bilboquet, 6e (222-87-23) : Vendôme, 2e (073-97-52) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi).
CHANTONS SOUS LA PLUIE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
CABARET (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (551-04-55) (sf mardi).
CLEOPATRE (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
FANTASIA (A., v.f.) : Panthéon, 5e (033-15-04), Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
KING KONG (A.) (1933) : La Pagode, 7e (705-12-15) ; J.-Renoir, 9e (874-40-75).
LE LAUREAT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) (h. sp.).
MY FAIR LADY (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LES MARX BROTHERS AU GRAND MAGASIN (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
LE SIGNE DE ZORRO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) (en mat.)
SHOCK CORRIDOR (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).
SHOW BOAT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78) : Studio Marigny, 8e (225-20-74).
20 000 LIEUES SOUS LES MERS (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 9e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59).
SOLEIL VERT (A., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
ZAZIE DANS LE METRO (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).

Les séances spéciales

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
L'AUTRE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), à 22 h. (Sam. + 24 h.).
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 20 h.
LE DECAMERON (It., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h.
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Châtelet-Victoria, 1er, à 14 h.
FAMILY LIFE (Ang., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h.
LA GRANDE ILLUSION (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e, à 24 h. (sauf le 31).
L'HONNEUR PERDU DE KATHARINA BLUM (All., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 18 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 20 (sf Dim.)
KID BLUE (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
ORFEU NEGRO (Fr.-Brés.) : Châtelet-Victoria, 1er, à 16 h. (Ven. + 24 h.).
LE LIMIER (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
LA SOLITUDE DU CHANTEUR DE FOND (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h. (sf le 31).
SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DESERT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 12 h. 15 (sf Dim.).



ARTS ET SPECTACLES

Jazz

MORT D'ERROLL GARNER

(Suite de la première page.)

Garner, dont on oubliera les trop fréquents exposés de mélodies sans rythme destinés à arracher la satisfaction d'un public lorsqu'il retrouve enfin l'affirmation du tempo, dont on négligera de nombreux slows où abondent les arpèges et les lignes décoratives, restera un maître du piano au tempo medium à l'instar de King Cole.

Garner, né à Pittsburgh le 15 juin 1921, eut pour camarade d'enfance Dodo Marmarosa, autre pianiste de Charly Parker, ce qu'il fut lui-même. Comme Marmarosa, il aimait, quand il ne plaquait pas à droite des accords syncopés dissonants, tracer des dessins sinueux qui contrastaient en ce cas avec les accords tranquillement placés à gauche. Ces deux systèmes, comme la manière si habile d'enrichir et de varier constamment les harmonies des blues et des ballades, comme la frappe des notes très sèches et l'attaque percutante, donnaient à la musique de Garner son originalité et sa puissance. Boris Vian a aimé tous les grands musiciens de jazz, mais il avait une sympathie toute particulière pour deux d'entre eux : Ellington et Garner. Aux critiques qui reprochaient à Garner de n'avoir pas évolué avec le jazz dans son ensemble, Vian répondait très justement que le jazz avait évolué avec lui, grâce à lui. On s'en rend compte aujourd'hui mieux que jadis. Cet artiste, qui est sans élèves de grand renom, on le dit un peu trop vite sans disciples. Garner a marqué beaucoup de pianistes, en vérité : Red Garland et Bobby Timmons d'abord, Herbie Hancock et McCoy Tyner ensuite.

A l'écart du mouvement « bop » pendant et après la guerre — et bien qu'il ait enregistré avec les « boppers », — Garner, comme Milton Buckner, a donné un prolongement heureux au « middle jazz ». Né dans une famille de musiciens, Garner ne savait pas lire une note. Ayant entendu tous les pianistes des années 20 et 30, Garner n'en imitait aucun. De son père, qui lui apprit à se servir d'un clavier, il n'écouta sans doute pas longtemps les leçons (non plus que celles de son frère Linton) : il pointa ses doigts presque à la verticale vers les touches et garda cette habitude toute sa vie. Garner écoutait avant tout Garner.

Nous ne reverrons plus le petit hommes fascinant, au profil de castor, juché sur un tabouret toujours trop bas et qu'il rehaussait d'un bottin du téléphone. Il va cruellement nous manquer.

LUCIEN MALSON.

Cinéma

« BROADWAY MELODY OF 1940 »

L'âge ingrat du « musical » américain

Deux danseurs de claquettes, Fred Astaire (qui dans la réalité vient de quitter la R.K.O. et sa partenaire Ginger Rogers) et George Murphy (le Fred Astaire du pauvre, qui plus tard abandonnera une carrière sans éclat pour se lancer dans la politique), aiment la reine de Broadway, Eleanor Powell (l'athlétique vedette de la M.G.M. alors). Imbroglio, quiproquo, substitution de personnages lors du numéro final : le vrai Fred Astaire triomphe du faux, les bons sentiments des arrière-pensées, l'ingénuité de la bêtise heureuse. La musique de Cole Porter scande cette morale rassurante.

Œuvre mineure s'il en fût, numéro 4 ou 5 de la série — le premier *Broadway Melody* remonte au début du cinéma parlant en 1929. — *Broadway Melody of 1940* se situe inconfortablement à la charnière de deux époques du « musical » américain et d'Hollywood en général, regarde vers le passé plus que vers l'avenir. Metro-Goldwyn-Mayer, la firme productrice, n'a pas encore réinventé la comédie musicale sous l'impulsion d'une pléiade de talents, qui auront nom Arthur Freed (producteur), Vincente Minnelli, Charles Walters, Gene Kelly, Robert Alton, Michael Kidd (metteurs en scène, chorégraphes). Les modèles demeurent ceux des années 30, d'abord la Warner avec les bataillons de girls de Busby Berkeley, même s'ils sont jugés trop onéreux (*42e Rue, Prologues, Chercheuses d'or*), ensuite le couple de rêve Fred Astaire et Ginger Rogers, plus économique. Eleanor Powell prend le relais, c'est tout.

Fred Astaire, en solo, fait toujours merveille, mais n'arrive pas à trouver l'harmonie avec sa nouvelle partenaire. Le film vaut peut-être davantage aujourd'hui par son côté rétro, ses amoureux de chocolat, des sketches isolés comme il est d'usage dans le genre, et d'abord par la composition de Frank Morgan en papa gâteau collectionneur de blondes. L'histoire ne tient pas debout, chants et danses s'y intègrent mal.

Quelques années plus tard, en pleine guerre, cette même M.G.M. « réinventera » effectivement la comédie musicale. Mais l'Europe, coupée de l'Amérique, n'aura aucune part à cette euphorie retrouvée : elle accueillera dans la plus totale indifférence, après 1945, ces « musicals » qui semblent lui parler un langage étranger : *Meet Me in Saint-Louis* (1944), de Vincente Minnelli, avec Judy Garland, considéré dans tout le monde anglo-saxon comme le spécimen achevé du genre rénové, n'éveillera pas chez nous le dixième de l'écho autrefois rencontré par Busby Berkeley ou Astaire-Rogers.

Ici la musique naît naturellement de l'action, et inversement le sujet du décor et des chansons. Aussi intrinsèquement américain, ou plutôt anglo-saxon, que la notion d'*entertainment* dans le vocabulaire anglais, le « musical » à son apogée dit la joie de vivre par des chants et des danses ; étroitement relié à des émotions et des sentiments forts, il symbolise à la fois le refus de tout sérieux et le plus grand sérieux. Rien à voir avec la mièvrerie de *Broadway Melody of 1940.*

Le genre, hélas ! n'a guère survécu à la crise des grands studios et de l'ancien Hollywood. Il est mort avec une certaine Amérique, bien avant le Vietnam, bien avant Jimmy Carter.

LOUIS MARCORELLES.

★ Bilboquet, Marbeuf, Ursulines, Vendôme (v. o.).

Exposition

Une collection d'objets d'art populaire à Reims

« Couleur et art populaire » est le titre un peu hasardeux d'une exposition qui se tient au musée de Reims. Titre-prétexte en fait à montrer une partie de la collection d'un amateur de la région rémoise, M. Henry Y. Faux, passionné d'art populaire depuis longtemps, et qui en trente ans a accumulé à peu près trois ou quatre fois ce qui est présenté au musée Chanzy.

Mais ne cherchons pas la petite bête et disons simplement que pour l'exposition le choix s'est porté de préférence sur des objets peints. Une exposition au demeurant sympathique, faite avec plus de sentiment que de science, et avec de petits moyens (elle est assumée par la Société des amis des arts et des musées de Reims, qui s'offre de temps en temps, une fois l'an à peu près, le luxe de présenter des artistes comme Di Teana, Sima, Charchoune, Szenès, Asse...).

Pas ou peu de pièces rarissimes, mais des objets modestes, courants jadis, oubliés aujourd'hui, qui sont là pour vous faire jouer avec vos souvenirs : quilles, jeux de massacres de fêtes foraines, coffrets de mariage, bouquets de moisson, canevas de dames, marionnettes, etc. Des objets qui n'ont pas forcément été intentionnellement dotés d'un riche décor qui permettrait de les situer d'emblée comme manifestation de l'art populaire, mais qui sont souvent juste un peu plus que des objets utilitaires, pour un galbe avenant, une rosace incisée, une touche de couleur, ou tout simplement une patine, quand le temps a travaillé pour eux.

Des outils de paysans — gros peignes à carder de la région de Reims, colliers de brebis, colliers de sonnailles, jougs — côtoient toute une imagerie militaire du siècle dernier : des « souvenirs de régiments », gouaches, aquarelles ou lithos faites pour untel de la classe dix-huit cent et quelques qui n'avait, grâce à la photographie, qu'à coller son portrait à la place du visage du beau dragon ou du hussard paradant en campagne ou au camp ; des mouchoirs d'instruction militaires rouges, blancs et noirs ; des numéros de tirage au sort bariolés et patriotiques...

Un des « dadas » de notre collectionneur : les appeaux, que les chasseurs des marais connaissent bien, simulacres d'oiseaux et de canards, en bois ou en liège (ceux d'aujourd'hui sont en matière plastique), pour piéger le vrai gibier. Il y en a au moins quatre cents, de Camargue, de la baie de la Somme ou d'ailleurs, présentés en buisson, couronnant un présentoir en pièce montée, qu'il n'est pas inutile de détailler car on y trouve des exemples du juste ce qu'il faut de ressemblance pour leurrer les oiseaux, qui font d'étonnantes sulptures animales aux formes concises et pures.

Enfin, parmi les pièces les plus intéressantes, des girouettes peintes, plaques de métal découpées, historiées, faites comme des enseignes, et des éoliennes de jardin, purement décoratives, avec tout un système ingénieux de rouages qui met en action, lorsque le vent prend dans les pales, des petits personnages de guignol.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Musée Chanzy, jusqu'au 16 janvier.

CARNET

Naissances

— Le docteur et Mme F. Hainsdorf sont heureux d'annoncer la naissance de

Clara,

le 29 décembre 1976.

Mariages

— Denise Sabot,
Jean Proriol,
ont la joie de faire part de leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité familiale le 27 décembre 1976 en l'église paroissiale de Monistrol-sur-Loire.

Rue Louis-Pasteur, 43210 Beuzac.

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Mlle Françoise Granier
et de M. François Ternant,

qui sera célébré le 8 janvier 1977, à 16 heures, en l'église Sainte-Marie-Magdeleine du Plessis-Robinson (92).

— Marie-Thérèse Puig, pédiatre du centre hospitalier de Charleville-Mézières, et

Bernard Menanteau, professeur agrégé radiologiste des hôpitaux, ancien vice-président de l'université de Reims,

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 30 décembre 1976 à Angers.

37, boulevard Gambetta,
Charleville-Mézières.
2909 Méay, Sherbrooke. (Canada).

Adoption

— M. Serge Plamenevsky et Mme, née Denise Hubin, ont eu la joie de célébrer le premier anniversaire de la venue dans leur foyer de

Cyril.

Rés. d'Hennemont, Saint-Germain-en-Laye.

Décès

— M. et Mme Jean Birmant et leurs enfants,
M. et Mme Fernand Schwarz et leurs enfants,
Mlle Anna Meyer,
M. Jean-Claude Jarry,
ont la grande tristesse de faire part du décès subit de

M. Raymond ALEXANDRE,
officier des Arts et Lettres,

survenu le 30 décembre 1976 à Cannes à l'âge de soixante-quatre ans.

L'inhumation aura lieu le mardi 4 janvier 1977, à 11 h. 30, au cimetière Montparnasse. Réunion porte principale.

Cet avis tient lieu de faire-part.
169, avenue de Wagram,
75017 Paris.
219, avenue de Versailles,
75016 Paris.
11 bis, rue Alfred-Roll, 75017 Paris.

— La direction et le personnel de Georges Cravenne S.A., ont la tristesse de faire part de la mort subite de leur ami et collaborateur,

M. Raymond ALEXANDRE,

survenu à Cannes, le jeudi 30 décembre 1976.

G. Cravenne S. A.,
127, Champs-Elysées, 75008 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès du

second maître Pierre BANOUN,

survenu accidentellement à Paris le 27 décembre 1976

De la part de sa famille, sa fiancée, ses amis.

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Saint-Louis le 5 janvier 1977, à 10 heures.

L'inhumation se fera au cimetière de Clichy-sous-Bois (93).

Cette annonce tient lieu de faire-part.

— Mme André Bruet,
M. et Mme Jean Bruet, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Thérèse Bruet,
Mlle Suzanne Bruet,
M. et Mme Jacques Collet, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BRUET,
ingénieur des Arts et Manufactures,
ingénieur civil de l'aéronautique,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
médaille de l'aéronautique,

survenu le 31 décembre 1976, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La levée du corps aura lieu le mercredi 5 janvier 1977, à 10 heures précises, 24, avenue de la Porte-de-Saint-Ouen (hôpital Bichat, 18e).

L'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Saint-Denis (93) se fera dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.
10, boulevard des Batignolles,
75017 Paris.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Louis CHOVÉ,
née Suzanne-Marie-Thérèse Piévet,

survenu le 1er janvier 1977 dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité le mardi 4 janvier 1977, en l'église Notre-Dame de Meudon-Bellevue.

De la part de
M. et Mme Jacques Bourgeois,
Du capitaine de vaisseau et Mme Pierre Chové,
De M. et Mme Jacques Chové.
25, rue Ernest-Renan,
92190 Meudon.
78, avenue du Général-de-Gaulle,
56100 Lorient.
13, rue Gabriel, 78000 Versailles.

— M. Henri Coblentz,
M. et Mme Cohen Potin et leurs enfants,
M. et Mme J.-P. Coblence et leurs enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Mme Simone COBLENTZ,
née Monteux,

survenu le 30 décembre 1976.

Les obsèques ont eu lieu à Paris dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le comte Christian de Fels,
M. Pierre Mâle,
M. Eric de Gaigneron,
ont la grande douleur de faire part de la mort de leur épouse, sœur et mère, la

comtesse Christian de FELS,
née Eliane Mâle,

survenue accidentellement le 31 décembre 1976.

Les obsèques auront lieu dans l'intimité le mercredi 5 janvier, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Hilarion (Yvelines).

Un service sera célébré ultérieurement à Paris.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du* Monde », *sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Raymond GAIRARD,
ingénieur des Arts et Manufactures,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Bordeaux le 24 décembre.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

De la part de :
Mme Raymond Gairard, ses enfants, petits-enfants et de sa famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
13, rue Marceau, Bordeaux.
Saint-Christol (Hérault).

— Mme Charles Haguenauer,
Le docteur et Mme Jacques Bouchet-Haguenauer et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles HAGUENAUER,

survenu à Paris le 24 décembre 1976.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité de sa famille et de ses proches.

— L'Institut des hautes études japonaises a le regret de faire part de la mort de son fondateur et ancien directeur,

M. Charles HAGUENAUER,
professeur honoraire à la Sorbonne,
directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études,

décédé le 24 décembre 1976.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière parisien de Saint-Ouen.

[*Lire page 22.*]

— Le docteur Robert-Henri HAZEMANN,
inspecteur général honoraire de la santé,

est décédé le 19 décembre 1976, dans sa quatre-vingtième année, à l'Hôpital universitaire, 42, boulevard Jourdan, à Paris (14e).

Il a été incinéré le 29 décembre 1976 au cimetière du Père-Lachaise.

— Le président et les membres des conseils d'administration de la Fédération française de crémation et de la Société parisienne,
ont le très grand regret de faire part du décès de leur président honoraire, le

docteur Robert-Henri HAZEMANN,
inspecteur général honoraire de la santé,

survenu le 19 décembre 1976, dans sa quatre-vingtième année.

L'incinération a eu lieu le 29 décembre, dans la plus stricte intimité, au crématorium du Père-Lachaise, à Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Lucien HOYAUX,

survenu le 25 décembre.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'Yonne dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Jean Lévigne,
M. et Mme Daniel Lévigne,
Mlles Catherine, Anne-Christine et Nicole Lévigne,
M. et Mme Daniel Lévigne-Roux,
Mlle Laurence Lévigne,
Mme Gisèle Farrugia et son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François LÉVIGNE,
née Valentine Cannie,
professeur honoraire,

leur mère, grand-mère et tante, survenu le 21 décembre 1976 dans sa soixante-dix-huitième année.

L'inhumation a eu lieu à Ambert (Puy-de-Dôme) dans la plus stricte intimité.

4, rue Poinsot, 75014 Paris.

— Les Peintures PERARMURE S.A., ont l'infini regret de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Grégoire MEDRY.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, le vendredi 31 décembre 1976, en l'église Notre-Dame de Chatou.

Les Peintures PERARMURE S.A.,
Zone ZI n° 1,
8, rue Denis-Papin,
37300 Joué-lès-Tours.

— Mme André Menstrat,
Mme Armance Menstrat, Cyril,
nous prient d'annoncer le décès de

M. André MENSTRAT,

survenu le 30 décembre 1976, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Paul-Saint-Louis, où l'on se réunira, le mardi 4 janvier 1977, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vincelles (89) dans le caveau de famille.

5, rue Semelis,
615 Athènes (Grèce).

— On annonce le décès à l'âge de soixante-trois ans, le 30 décembre 1976, de

Mme Jean-Louis MONNIER,
née France Rousseau.

De la part de :
M. Jean-Louis Monnier, son époux,
Mlle Anne Monnier,
MM. et Mmes Alain et Nicolas Monnier,
Les docteurs Jean et Brigitte Coulbois,
M. et Mme François Mortagne.

Les obsèques seront célébrées en l'église de Tréflez (Finistère), le mercredi 5 janvier, à 11 heures.

— Mme Sven Nielsen,
M. et Mme Claude Nielsen,
M. et Mme Yves Delafond,
Erik, Patrick et Christian Nielsen,
Les familles Clédière et Beaumont,
Et le personnel du groupe des Presses de la Cité,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Sven NIELSEN,
président-directeur général des Presses de la Cité,
consul général du Danemark à Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre du Danebrog,

survenu le 30 décembre 1976 dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

[*Voir le* Monde *daté 2-3 janvier.*]

— Le conseil d'administration du groupe des Presses de la Cité et l'ensemble du personnel ont la grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Sven NIELSEN,
consul général du Danemark à Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre du Danebrog,

survenu en son domicile le jeudi 30 décembre dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— L'équipe de direction et tout le personnel de France-Loisirs ont la douleur de faire part du décès de

M. Sven NIELSEN,

fondateur et animateur de cette filiale du groupe des Presses de la Cité.

— Bertelsmann A.G.,
Et M. Reinhardt Mohn,
ont la douleur de faire part du décès de leur associé et ami

M. Sven NIELSEN.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Maurice TARDIEU,
directeur honoraire de la Caisse des dépôts et consignations,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 22 décembre 1976 dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu le 24 décembre 1976 dans l'intimité.

De la part de Mlle Suzanne Tardieu, maître de recherches au C.N.R.S., sa fille.

1, rue de l'Université, 75007 Paris.

— Mme Henri Teinturier,
Mlle Dominique Teinturier,
M. Jacques Louis-Anteriou,
M. et Mme Roger Genestier,
M. et Mme Jean Genestier,
M. et Mme Paul Bichet,
M et Mme Robert Genestier,
Les familles Cru, Grand, Clerc,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri TEINTURIER,
officier de la Légion d'honneur,
sous-directeur au ministère de l'intérieur,
ancien chef de cabinet du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports,

leur époux, père, frère, gendre, beau-frère et parent.

« L'Eternel est ma lumière [et mon salut
De qui aurais-je crainte ?
L'Eternel est le soutient [de ma vie
De qui aurais-je peur ? »
(Sp. 27-VI.)

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Ambroise-Paré de Boulogne, le mardi 4 janvier 1977, à 9 heures.

Une cérémonie religieuse sera célébrée au temple de La Voulte-sur-Rhône (Ardèche), le mercredi 5 janvier, à 10 heures.

164, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

— On nous prie d'annoncer la mort accidentelle du

Père Jean-Baptiste WARGNY, S.J.

De la part :
Des Pères de la Compagnie de Jésus,
Du Père Paul Wargny,
De Mme Roger Choix,
De M. et Mme Philippe Wargny,
De Sœur Elisabeth Wargny,
De M. et Mme Dominique Wargny,
De M. et Mme Patrice Wargny,
De M. et Mme Louis Boyer-Wargny,
Et de ses neveux et nièces.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, à Paris (6e), le mardi 4 janvier, à 8 h. 30, et l'inhumation aura lieu au cimetière de Montmartre.

Remerciements

— Mme Louis Lains,
M. et Mme J.-M. Laplace et leurs enfants,
M. et Mme Claude Lains et leurs enfants,
M et Mme Jean-Philippe Chauchon,
remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine lors du décès de

M. Louis LAINS.

Messes

— Une messe sera célébrée jeudi 6 janvier 1977, à 12 heures, à Notre-Dame de Paris, à la mémoire du

second maître Pierre BANOUN,

décédé accidentellement le 27 décembre 1976 à Paris.

Messes anniversaires

— A l'occasion du quatrième anniversaire du décès de

Andrée BORDEAUX LE PECQ,
peintre graveur,

une messe sera célébrée le 5 janvier 1977, à 9 heures, en la chapelle espagnole du 51 bis rue de la Pompe, 75016 Paris.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	49,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	81,73

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER "Placards encadrés".	28,00	32,69
	34,00	39,70
Double insertion "Placards encadrés".	38,00	44,37
	40,00.	46,70
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Notre fonderie comprend 300 personnes et est rattachée à un groupe industriel français. Nous créons le poste d'

ingénieur de développement

85.000

Il aura pour mission de mettre en place les investissements importants décidés par le groupe pour le développement de notre unité de fabrication située dans une ville de l'Ouest de la France. L'amélioration des méthodes et l'entretien feront également partie des fonctions à assumer. Ce poste peut convenir à un ingénieur de formation type Arts et Métiers, ayant 3 ou 4 ans d'expérience si possible dans la fonderie de métaux ferreux. Il est rattaché au Directeur de l'usine. Réponse et discrétion assurées à tte lettre man., CV, photo, rém. adressée ss réf. A/3150 à Mme Butterlin.

bernard julhiet psycom
93, avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE
(Matériels de Manutention Marine)
recherche pour
Usine région Ouest de la France

INGÉNIEUR BUREAU D'ÉTUDES CONFIRMÉ

— Formation : E.N.S.A.M. - E.S.E. ou équivalente.
— Expérience de 5 à 10 ans (secteur mécanique électricité).
— Anglais indispensable.
Sera chargé d'animer et de suivre la gestion d'une équipe importante.

Evolution vers poste de responsabilité pour candidat compétent.

Adr. C.V., rémunérat. souhaitée et photo n° 90.792, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.



GROUPE D'IMPORTANCE NATIONALE
recherche

JURISTE D'ENTREPRISE

Ayant expérience en secrétariat juridique de sociétés ainsi qu'en matière de droit du travail pour seconder secrétariat général.

Libre rapidement - Possibilité de logement.

Ecrire avec curriculum vitae détaillé à

Maisons Chalet Idéal
Secrétariat Général
B.P. 39 - 41200 ROMORANTIN.

---

offres d'emploi

SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS DE GRANDS ENSEMBLES INDUSTRIELS
recherche

INGENIEUR MECANICIEN-METALLURGISTE

En tant qu' «Expert Qualité», il sera associé aux études, à la fabrication et à la mise au point de prototypes de manutention et d'examens non destructifs à distance.

Cette fonction s'adresse à un ingénieur de 30 ans minimum, diplômé (CENTRALE - MINES - ARTS et METIERS...) et ayant une expérience de L'ETUDE et de la REALISATION de PROTOTYPES mettant en oeuvre des ensembles mécano-soudés.

Ecrire à No 91.282, Contesse Publicité - 20, Avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transm.



emplois internationaux

EXPANSIAL

Recherche pour Société Algérienne de Travaux Publics et de Bâtiment

- **DIRECTEURS DE TRAVAUX**
  - Ouvrages d'arts REF. 1526 M
  - Travaux industriels REF. 1549 M
- **INGENIEURS DIPLOMES**
  - Méthodes, chargés de créer et de développer un service de méthodes REF. 1503 M
  - Etudes • Béton armé et Béton précontraint REF. 1502 M
    - V.R.D. REF. 1550 M
    - Préfabrication lourde pour Bâtiment REF. 1537 M
- **COORDONATEURS**
  tous corps d'Etat REF. 1514 M
- **CONDUCTEURS DE TRAVAUX** hautement qualifiés en :
  - Constructions traditionnelles REF. 1504 M
  - Bâtiments préfabriqués REF. 1540 M
  - Travaux V.R.D. REF. 1512 M
  - Ouvrages d'arts REF. 1505 M
- **CHEFS METREURS T.P. ET BATIMENT** REF. 1515 M
- **GEOMETRE TOPOGRAPHE** REF. 1551 M
- **PROJETEURS**
  - Calculateurs béton armé REF. 1548 M
  - V.R.D. REF. 1518 M

Pour l'ensemble de ces postes, il est nécessaire de posséder une solide formation de base, une expérience professionnelle de plus de 5 années.

Il est offert :
- Une rémunération élevée (nette d'impôts et transférable)
- Un logement meublé
- La scolarisation des enfants est assurée.

Adresser c.v. détaillé et photo sous référence correspondante à : EXPANSIAL : 6 rue Halévy, 75009 PARIS.

HAVAS CONTACT

IMPORTANTE SUCRERIE
recherche pour
MADAGASCAR :

1) UN INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN EXPERIMENTE

2) UN RESPONSABLE d'ENTRETIEN ELECTRIQUE B.T.S. ou EQUIVALENT

Ayant expérience confirmée entretien électrique et régulation électronique d'installation industrielle.

Adr. C.V. à n° 91.320, CONTESSE PUBLICITE 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

Organisme Para-Public à vocation internationale
recherche

INGÉNIEUR MÉCANICIEN

ayant acquis si possible en Afrique une expérience de quelques années en matériels et chantiers T.P. et motivé par l'aspect formation.
Les ingénieurs intéressés par un séjour de longue durée en Afrique Noire francophone peuvent adr. leur candidature, sous référence 747-103, à
L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS

GROUPE AGRO-INDUSTRIEL
AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE
recherche

INGÉNIEUR MEUNIER
pour Direction Technique d'un moulin (2.000 quintaux)

INGÉNIEUR AGRONOME
pour Direction Générae, nécessitant connaissance approfondie culture du blé.

CONTROLEUR DE GESTION
Expérience de plusieurs années dans poste similaire.
Env. C.V. et photo ss n° 2.303, à L.T.P., 31, boul. de Bonne-Nouvelle - 75002 PARIS.



CERABATI
Très Important Groupe Céramique: CARRELAGE et SANITAIRE
recherche

DIRECTEUR REGIONAL DES VENTES
BOURGOGNE — FRANCHE COMTE
capable :
- d'ORGANISER son action et d'ANIMER celle de son équipe vers un accroissement de la diffusion de la marque.
- de GERER les moyens confiés dans un souci de rentabilité permanent.

— Une réussite prouvée de vendeur.
— Une connaissance des milieux professionnels du Bâtiment.
— Une formation supérieure commerciale.
seront les critères majeurs de sélection.

Poste à pourvoir à PARAY-le-MONIAL 71

Adresser CV, photo et rémunération actuelle à
CERABATI
CVF 25, rue Jean Goujon 75008 Paris

Groupe International de Télécommunications cherche pour sa filiale française un

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL SYSTÈMES

Il sera chargé de la vente à Paris et en Province d'automatismes à base de microprocesseurs.

Il devra avoir :
- plusieurs années d'expérience commerciale ;
- une excellente connaissance des microprocesseurs, de leur programmation et des périphériques ;
- une formation supérieure ;
- une connaissance de la langue allemande ;
- être bien introduit auprès des administrations et des banques ;
- 25 ans minimum.

Une formation en usine est prévue

Env. C.V., photo et prétentions sous le n° 2950 :

SPERAR PUBLICITE
12, rue Jean - Jaurès
92807 Puteaux qui transm.

SOCIÉTÉ DES MAISONS PHÉNIX
recherche pour son SERVICE COMMERCIAL

de l'YONNE et de la NIÈVRE AGENTS CONSEILLERS COMMERCIAUX

Formation assurée - Véhicule fourni.

Envoyez lettre manuscrite, C.V. et photo 24, rue du Général-de-Gaulle, 58000 NEVERS.

DU PONT

propose un contrat temporaire de 6 mois éventuellement renouvelable à un

analyste programmeur

connaissant le Cobol et ayant une expérience du matériel IBM 370/135

Ce poste offre à un jeune candidat (formation type IUT Informatique ou maîtrise de gestion informatique) la possibilité d'acquérir un "know-how" dans les applications informatiques de gestion.

Une bonne connaissance de l'Anglais est indispensable.
Lieu de travail : Proximité Gare St-Lazare.

Adressez votre c.v. sous réf. 401 à DU PONT DE NEMOURS (France) S.A. Service du Personnel, 9 rue Vienne, 75008 Paris.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES FRANÇAISES
recherche
POUR L'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE DIRECTEUR FINANCIER

d'un organisme public financier de développement.

Ils auront la charge de mettre en place les structures de l'organisme et d'assurer sa gestion et son développement.

PROFIL :
— Une formation universitaire ou de grande école.
— une grande expérience en matière de gestion,
— une expérience similaire en matière bancaire ou financière,
— une connaissance approfondie de l'Afrique,
— un sens aigu des relations humaines ainsi qu'une personnalité affirmée,
— un âge minimum de 35 ans.

Rémunération élevée et avantages.
Ces deux postes sont à pourvoir rapidement.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° T 96164 M REGIE PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

GENERAL ELECTRIC
recherche pour ALGERIE

INTERPRÈTES FRANÇAIS-ANGLAIS

— DUREE DE L'ENGAGEMENT : 5 mois, débutant février 1977.
— LIEU : SKIKDA (Algérie).
— QUALIFICATIONS : Licence Sciences Appliquées ou équivalent.
— Conditions de logement et salaire très intéress.

Tél. : 225-52-32
SERVICE DU PERSONNEL pour rendez-vous pour interview qui aura lieu le 10 ou le 11-1-77.

---

chef du personnel et des relations sociales 150 km de Paris

Recherché pour une Usine de 1000 personnes, principale unité de production d'un groupe très important de l'électromécanique, faisant partie d'un complexe industriel européen. Ce poste offre une belle opportunité à celui qui est tenté par une fonction très complète dans ce domaine. Le groupe met en effet à sa disposition des moyens importants pour lui permettre de poursuivre une politique de relations humaines ouverte sur le changement. Il offre à tous ses nouveaux cadres un périple de prise de contact avec l'entreprise qui facilite grandement l'intégration. Il est demandé une bonne formation de base ainsi qu'une expérience pratique de quelques années d'une fonction similaire en milieu industriel.

Envoyer C.V. + lettre manuscrite + photo sous référence 6405-M à I.C.A. qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising
3, RUE D'HAUTEVILLE - 75010 - PARIS

L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL recrute pour son Département des Archives Audiovisuelles, sur épreuves de sélection internes et externes,

4 ANALYSTES

de documentation chargés d'analyser, d'indexer et de rechercher à la demande les émissions de télévision

Diplôme exigé :
I.N.T.D. ou un des diplômes de documentation dispensés par l'une des Institutions suivantes : I.E.P., I.U.T., Paris-III, Paris-VIII, Paris-XIII.

Lieu de travail : région parisienne.
Salaire de début : 2.947 francs bruts.

Les candidatures sont à faire parvenir au Chef du Personnel, I.N.A., 21-23, boulevard Jules-Ferry, 75011 Paris, avant le 15 janvier 1977.

Important CABINET D'AUDIT
du MOYEN-ORIENT
recherche pour ses bureaux d'Afrique du Nord :

AUDIT MANAGER
français/anglais : l'arabe serait un avantage

SENIOR AUDITOR
français/arabe : l'anglais serait un avantage

Candidats doivent avoir acquis une expérience auprès d'un cabinet d'audit international et être titulaires du C.A., A.C.C.A., D.E.C.S. ou équivalent.

Env. curriculum vitae + prétentions à HALWANI, 9, E boulevard Jourdan. — PARIS (14e).

DIRECTEUR COMMERCIAL

REGION SUD - MONDIALEMENT CONNU
NOUS SOMMES UN FABRICANT FRANÇAIS DE VETEMENTS DE SPORT : MOTO - SKI
Nous exportons 50 % de nos fabrications
Nous recherchons un

DIRECTEUR COMMERCIAL

dépendant uniquement de la direction générale pratique de l'allemand et de l'anglais indispensable. — Rémunération de l'ordre de 120.000 F. — Voiture fournie.

Ecrire à HAVAS NIMES sous le n° 57.767

SOCIETE INDUSTRIE PETROLE
recherche pour son réseau commercial jeunes gens dynamiques ayant esprit d'initiatives, sens des responsabilités et bon contact humain pour occuper poste :

• d'agent de vente

Animation de réseau. Bonne expérience de la vente, représentation ou distribution. Connaissance technique générale souhaitée.

Ce poste nécessite grande disponibilité du candidat quant à la région d'affectation

Salaire annuel de départ 45.000 F, indemnisation des frais et régime voiture attractifs.

Envoyer C.V., manuscrit, photo, références à No 91.191 CONTESSE Publicité - 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01 qui trans.

SOCIETE INTERNATIONALE D'ENGINEERING EN PLEINE EXPANSION
Siège Central Athènes - Grèce
RECHERCHE

DES INGÉNIEURS HYDRAULICIENS URBAINS

ayant 5-8 années d'expérience dans le domaine Hydraulique Urbain, pour travailler en Algérie. Les Candidats intéressés doivent envoyer lettres et « curriculum vitae » avec photo à l'adresse suivante :

Directeur du Personnel
B.P. 69 - Kalithea
Athènes - Grèce

Débutants s'abstenir.

BUREAU D'ETUDES à vocation internationale rech. pour une intervention en AFRIQUE DU NORD

SOCIOLOGUE-GÉOGRAPHE

ayant acquis une expérience professionnelle d'environ cinq années, pour partie dans les pays en voie de développement. Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur candidature (C.V., photo et salaire), sous référence 756-101, à
L.T.P. 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
233-44-21

DEVELOPPEMENT REGIONAL

Un organisme économique de la Région Nord (siège à BETHUNE) souhaite confier à un Cadre de Haut Niveau, l'ensemble de ses services de promotion industrielle et commerciale. Ceux-ci sont chargés de créer ou développer des équipements (Port, Z.I., Centres Commerciaux ...), d'apporter conseil, information et assistance aux industriels et commerçants pour la croissance de leurs activités.
Ce poste opérationnel s'adresse à un Cadre de formation supérieure (Lic. Droit, Sc. Eco, ESC ou ingénieur) de plus de 30 ans fortement motivé, habitué aux contacts à tout niveau, d'esprit créateur mais réaliste.

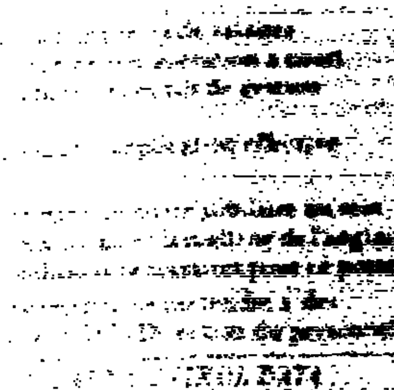
France Cadres 26 rue Marbeuf 75008 Paris vous adressera note d'information et dossier de candidature sur demande. Référence 680 M.

SOCIETE PROCHE BANLIEUE OUEST
recherche

INGÉNIEUR ANALYSTE

pour programmation FORTRAN d'application scientifique.
Disponibilité immédiate requise.

Adresser C.V. détaillé à C.G.P. 478 25, rue Cavendish, 75019 PARIS, qui transmettra.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	46,70
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	49,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,33
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	81,73

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,69
"Placards encadrés"	34,00	39,70
Double insertion	38,00	44,37
"Placards encadrés"	40,00	46,70
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,69

offres d'emploi

CONTROL DATA

SYSTÈMES ET SERVICES INFORMATIQUES

800 personnes dont une majorité de cadres.
Les techniques élaborées de rémunération nous les appliquons, mais nous cherchons le candidat qui pourra les faire vivre et évoluer dans notre entreprise.

responsable de la rémunération

Vous aurez à :
- réaliser et exploiter les enquêtes de salaires
- proposer une politique de rémunération à court et moyen terme et élaborer les outils de gestion correspondants
- suivre au plan individuel l'application effective de cette politique.

2 à 3 ans d'expérience dans un poste similaire au sein d'une entreprise internationale et la maîtrise de l'anglais nous semblent les conditions nécessaires pour ce poste.

Votre réussite vous permettra de prétendre à des fonctions élargies au sein de la Direction du personnel.

Envoyer votre C.V. à M. GARY CONTROL DATA 195, rue de Bercy 75582 PARIS CEDEX 12.

Plein Champs

STE BARRAS, Provence (Manosque), recherche
1 INGEN. ELECTRONICIEN ayant expérience confirmée en étude et mise au point du système logique et analogique, connaissance en informatique hard et soft souhaitées.
1 TECHNIC. ELECTRONICIEN niveau IV 3 et V 1 ayant bne expérience des circuits logiques et analogiques, connaissances en informatique souhaitées.
1 TECHNICIEN EN ELECTROTECHNIQUE ayant expérience en étude et mise au point électrique, automatisme et régulation, niveau B.T.S. électrotechnique.
Ecr. EUROSUD, nº 123.101, 2 b., av. St-Lazare, 04100 MANOSQUE

Urgent. Imp. Cab. kinésithérapie ds groupe médic. banl. Marseille ch. masseur kinésithérapeute D.E. Hom. ou fem. Possibilité association. Tél. (91) 89-18-27.

HOPITAL DE JOUR adolescents et psychotiques, ch. EDUCATEUR SPECIALISE ou EDUCATEUR TECHNIQUE à temps plein, libre immédiatement. Env. C.V. sous nº 54.291, **J.R.P** 39, rue de l'Arcade, 75008 Paris

---

Fondation Curie Institut Radium, 26, r. d'Ulm, 5e, cherche
MANIPULATRICES
diplômées électroradiologie
Ecr. avec C.V. ou se présenter. Tél. 633-23-60 (poste 659)

Service du MINISTERE de l'EQUIPEMENT recherche INGENIEUR chargé d'études, diplômes exigés, expér. 2 ans de bureau d'études Génie civil. libre de suite, 25-30 ans. Ecrire avec C.V. et photo, à nº 8.151, « le Monde » Publicité, 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e.

Importante Société recherche pour son SERVICE INFORMATIQUE JEUNE TITULAIRE Maîtrise Informatique
Ecr. avec C.V. et prétent., à : nº 2.895, Spérar, 12, rue Jean-Jaurès - 92807 Puteaux.

L'O.P.P.B.T.P. (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) recherche :

1) UN CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS
(comptabilité, administration et paye du personnel, relations de travail, gestion administrative). Formation supérieure ou connaissances équivalentes et expérience antérieure de 5 ans au moins dans un poste analogue exigées
Age souhaité : 35/50 ans.

2) UN ATTACHÉ DE DIRECTION
excellent rédacteur, chargé d'études à dominante juridique au Secrétariat général
Formation supérieure ou connaissances équivalentes et expérience professionnelle de 5 ans au moins dans un poste analogue exigées
Age souhaité : 30/40 ans.
Adr. C.V. manuscrit et pret. à O.P.P.B.T.P., 2 bis, r. Michelet, 92130 Issy-les-Moulineaux.

WABCO WESTINGHOUSE
rech. pr son Etablissement de CLAYE-SOUILLY (77410).
CHEF DE SECTION
ADMINISTRATION DES COMMANDES
ayant une bonne expérience de la fonction.
Envoyer C.V. détaillé, à Mme GRELE B.P. nº 2 - 93270 SEVRAN

IMPORTANT CABINET Marques et Brevets recherche
JEUNE FEMME CADRE ADMINISTRATIF
30 ans minimum rédigeant et parlant parfaitement l'anglais
possédant forte capacité de travail, autorité, esprit très méthodique et expérience de la responsabilité d'un service de plusieurs personnes
Ecrire avec C.V., photo et prétentions, à nº 8.421, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui transmettra. Réponse et discrétion assurées.

Peintures ASTRAL recherche
AIDES CHIMISTES
débutants - Bac F. 6
Envoyer C.V. détaillé, à M. LEMIERE Peintures ASTRAL 11-13, avenue S.-Allende, 94400 VITRY

MAG FRANCE
Importateur de machines OFFSET ADAST offre belle situation à
CHEF DES VENTES
DEPARTEMENT « CONSOMMABLES »
ce cadre commercial expérimenté dans la vente des PRODUITS D'IMPRIMERIE devra recruter et animer l'équipe de vendeurs de l'agence de Paris pour réaliser le budget élaboré avec la direction commerciale.
- Possibilité de promotion ;
- SALAIRE DE DEBUT ELEVE EN FONCTION DES REFERENCES ;
- Importante prime d'objectif ;
- Réels avantages sociaux.

Adr. C.V + photo + prétent. à MAG FRANCE référ CVC, 15, rue de la Nuée-Bleue, 67000 STRASBOURG.

STE MAISONS-ALFORT recherche
PROGRAMMEURS
TRES EXPERIMENTES EN ASSEMBLEUR IBM 370 DOS
Hauts salaires.
Envoyer C V et prétentions à : SONOVISION 94700 MAISONS-ALFORT.

GIBERT JEUNE recherche pour rayon philo-lettres
1er VENDEUR-EUSE CADRE
15 bis, BD ST-DENIS, Paris-2e
Env. lettre manuscrite, photo, C.V. et prétentions.

Important Groupe Français recherche POUR GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIERE ET COMPTABLE DE SOCIETES EN
AFRIQUE NOIRE
RESPONSABLES COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
D.E.C.S. ou EQUIVALENT avec expérience
Avantages habituels d'expatriement.
Adresser C.V. et prétentions : nº 90 692, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

ORGANISME PRIVE de RECHERCHES APPLIQ. en Milieu industriel, proche BANLIEUE OUEST s'adjoindrait
SOCIOLOGUES ETHNOLOGUES DÉMOGRAPHES
NIVEAU 3e CYCLE
pour une activité terrain (France, outre-mer), permettant de recueillir de façon incidente des matériaux pour une recherche personnelle.
Ecrire en précisant les travaux effectués et domaines privilégiés sous référence 6411/M à
I.C.A. PETITES ANNONCES 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e

IMPORTANT GROUPEMENT PROFESSIONNEL équipé d'un IBM 370-145 sous DOS/VS recherche
PROGRAMMEUR D'APPLICATIONS
libéré obligations militaires Minimum 1 an d'expérience langage PL/1 OPT et/ou RPG II. Env. C.V. détaillé, photo et salaire annuel souhaité à : A. G. S. A. A., Service du personnel, 118, rue de Tocqueville, 75850 PARIS CEDEX 17.

FONDATION CURIE Section hospitalière 26, rue d'Ulm, Paris-5e - cherche
ÉLECTRONICIEN
BTS pour maintenance appareils médicaux
Adr. candidature avec C.V. à M. ROSENWALD

ADAMEL - LHOMARGY Division D'INSTRUMENTS S.A. recherche pour service études
2 AT3 ÉLECTRONICIENS
Quelques années d'expérience :
- électronique industrielle ;
- instrumentation ;
- logique.

Ecr. avec C.V. au 15, avenue Jean Jaurès, 94200 IVRY.

C.E. PARIS recherche
DIRECTEURS COLONIES
Du 2-4 au 16-4-77 et été
Ecr. nº T 96.100 M Régie Monde, 85 bis, r Réaumur 75002 Paris.

Import. Entr. de Bâtiment et TP
RECHERCHE JEUNES COLLABORATEURS ESSEC
supérieur de commerce, en vue d'être formé dans les domaines : administratif, financier, fiscal, contentieux, social.
Il n'aura nullement un poste de responsabilité dès l'immédiat. Il recevra une formation de longue durée dans tous les services, pour accéder par la suite à un poste supérieur.
Adresser C.V et manuscrit sous pli personnel à : M. GROSSE, 26, rue Sainte-Adelaïde, 78000 VERSAILLES

GROUPE INTERNATIONAL D'ASSURANCES recherche SES
AGENTS GÉNÉRAUX
VOUS DEVEZ
- Aimer la vente et avoir obtenu des résultats probants
- Avoir un bon niveau général
- Avoir 21 ans minimum.

NOUS VOUS OFFRONS :
- Responsabilités et avantages d'une profession libérale
- Formation technique et commerciale complète
- Rémunération importante suivant la qualité du candidat

Envoyer C.V et photo, à nº 605, Publicité MURATET 15, rue Taitbout, Paris 9e qui transmet

---

GROUPE BANCAIRE
recherche
pour le Service ÉTUDES de sa Direction du PERSONNEL
DIPLÔMÉS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES
Une expérience ou une formation complémentaire dans la fonction personnel sera appréciée.
Écrire avec C.V. et prétentions sous Nº 87981 B à :
bleu 17, rue du Docteur Lebel 94300 VINCENNES qui trans.

BANQUE SPÉCIALISÉE
recherche
pour le Département Inspection Générale
INSPECTEUR ADJOINT
Ce poste conviendrait à un candidat, Classe IV minimum, ayant au moins 2 ans d'expérience de l'exploitation bancaire et/ou des engagements.
De nombreux déplacements en province sont indispensables pour mener à bien des missions à caractère varié et formateur.
Ce poste permettra par la suite au candidat retenu de poursuivre sa carrière au sein d'un réseau commercial couvrant le territoire national.
Adr. C.V., photo et prétentions, sous le nº 34.087 à : PUBLICITE ROGER BLEY 101, rue Réaumur. 75002 PARIS, qui transmettra

---

Société multinationale CORBEIL cherche
JEUNE CADRE EXCELLENT COMPTABLE
niveau DECS ou équivalent pour lui confier la direction de son département de comptabilité générale (équipe de 6 personnes)
Esprit d'organisation et d'initiative
Situation stable et d'avenir
Anglais nécessaire
Expérience professionnelle appréciée
Adr. C.V. et photo, à nº 12.147, EMPLOIS et ENTREPRISES 18, rue Volney. 75002 PARIS

Et. privé sous contrat cherche
PROFESSEUR
HISTOIRE-GEOGRAPHIE temps complet. Classe de 6e, 5e, 4e. Institut psycho-pédagogique. 60740 Saint-Maximin. TEL : 455-96-10.

Une des toutes premières sociétés de traitement en informatique recherche dans le cadre du développement de ses activités dans le domaine de la gestion
Jeunes Ingénieurs - Grandes Ecoles
POUR PARTICIPER A LA REALISATION DE GRANDS PROJETS (NOTAMMENT TELETRAITEMENT ET TEMPS REEL)
Les candidats recherchés devront avoir 1 ou 2 ans d'expérience en informatique ou être débutants avec spécialisation informatique.
En fonction de leurs aptitudes, ces candidats pourront très rapidement accéder à des responsabilités.
sélé CEGOS — Adresser lettre man. + CV détaillé et photo à M. CLERE sous réf. 73 370/M Sélé-CEGOS : 33, quai Galliéni 92152 SURESNES

YREL INFORMATIQUE
recherche pour son département périphérique O.E.M.
INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
POUR :
assurer promotion et vente de mémoires à tores et d'ensembles magnétiques compatibles avec les principaux mini-ordinateurs.
AVEC :
Anglais et expérience technique sur équipement D.E.C.
Ecrire avec C.V. et prétentions à YREL, B.P. 149. 78000 Versailles Cedex

---

VOUS SAVEZ ECRIRE, VOUS CONNAISSEZ BIEN L'ANGLAIS...
une agence de publicité en forte expansion vous offre un poste de
RÉDACTRICE CONCEPTRICE
(nous n'avons aucun préjugé à l'encontre de la culture littéraire)
Téléphoner à M. BESSET 281-19-80 (heures de bureau).

Société spécialisée dans opérations financières propose à un nombre limité de commerciaux un poste de
CONSEILLER FINANCIER
Après avoir reçu une formation de base, il lui sera confié la responsabilité de créer et de suivre une clientèle particulière à laquelle il pourra proposer un produit financier spéculatif.
Le poste convient à un homme ou une femme jeune de niveau supérieur
La rémunération, liée à la rentabilité, peut être très importante.
Envoyer C.V. + photo à M. PIERCOURT. CICOMAP. 4, avenue Marceau, Paris (8e)

IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTRONIQUE
recherche pour sa
DIVISION INFORMATIQUE
INGÉNIEUR POSITION II
- ayant plusieurs années d'industrie et de responsabilités de service ;
- des connaissances en périphérique d'Informatique pour la responsabilité d'une plate-forme de contrôle de périphériques d'informatique et matériel de saisie de données.

Envoyer curriculum vitae détaillé et prétentions à SIPEP, 3, rue de Choiseul 75002 PARIS, sous le nº 5.390

ORGANISATION INTERNATIONALE SIEGE PARIS
(Langue de travail Anglais - Français - Espagnol)
recherche 1er FEVRIER
TRADUCTEUR (TRICE)
expérimenté de nationalité et langue maternelle françaises
Ecrire avec C.V. et prétentions à REGIE PRESSE nº T 96120 M. 85 bis, rue Réaumur - PARIS-2e

---

ORGANISATION PROFESSIONNELLE PARIS recherche
FORMATEURS
susceptibles d'élaborer et de suivre cours par correspondance de préparation au C.A.P. comptabilité
Matières : comptabilité, maths, français.
Ecrire nº T 096.048 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur. PARIS (2e).

secrétaires

Secrétaire de direction

Société d'Investissements Immobiliers, Paris (8e), Filiale important groupe bancaire recherche pour son P.-D.G
SECRÉTAIRE de grande expérience
- 30 ans minimum ;
- bon niveau culture générale ;
- excellente présentation ;
- bilingue anglais ;
- suivi et gestion dossiers administratifs et commerciaux ;
- activités variées sur différentes Sociétés ;
- possibilité de voyages si disponible.

Expérience immobilière appréciée mais non indispensable
Adresser curric. vitae détaillé, lettre manuscrite + photo sous le nº 563.117 M à REGIE-PRESSE, 85 bis rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

Secrétaires

Assureur Conseil formerait future COLLABORATRICE excellente secrétaire vive et organisée minimum 30 ans. Env C.V., prét., à M. Chanlaut, 48, rue Taitbout, PARIS 9e

boxes-autos

EMPLAC. PARKING **ZONE BLEUE** CENTRE PARIS (parcmètre) RENTABILITE ASSUREE CREDIT 80 %. 280-60-57

demandes d'emploi

INGÉNIEUR HAUT NIVEAU
Conseil depuis 15 ans, dans groupe bancaire, en Gestion Financière et Gestion Technico-administrative. Secteur Bâtiment - Travaux Publics.
Etudierai toute proposition France ou pays francophone émanant Grande Entreprise ou Etablissement Financier.
Ecrire sous le nº 100 à « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens. — 75427 PARIS (9e)

CENTRALIEN, M.B.A., 29 ans
- 3 ans expérience bancaire en diagnostic d'entreprises et conseil en gestion ;
- étudie toutes propositions conduisant à des responsabilités réelles dans le domaine de la gestion financière (niveau Direction ou Adjoint).

120.000 FRANCS - PARIS
Ecrire sous nº T. 96.775 M à REGIE-PRESSE, 85 bis rue Réaumur, Paris (2e), qui transm.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE COMMERCIAL. — 29 ans. Institut Français de Gestion. Anglais. Allemand. Expér marketing, promotion des ventes, animation des réseaux
CHERCHE : poste à responsabilités. Disponible déplacements (SEC. D).

CADRE COMMERCIAL. — 54 ans. Très bonne expér. Chef des ventes, animation d'équipe, gestion commerciale, contacts haut niveau.
CHERCHE : poste à responsabilités. — R.P. (SEC. D).

CADRE COMMERCIAL. — 36 ans. Ec. Sup. de Commerce. Perfectionnement marketing, commerce international Anglais, bonnes notions Allemand et Espagnol. 10 ans exp. vente, promotion et animation des ventes.
RECHERCHE : poste niveau direction commerciale ou responsable Agence France ou Etranger (SEC. D)

F. 32 ans. CHEF DE LABORATOIRE CHIMIE (3e cycle chimie physique) — 6 ans expér. prof contrôle surveillance et marche usines des eaux au Sénégal, en Mauritanie. Gestion budget, relations clients, fournisseurs. Anglais, Espagnol.
RECHERCHE : emploi France ou Etranger (SEC. E).

ANPE
s'adresser à:
AGENCE SPÉCIALISÉE DES INGÉNIEURS ET CADRES 12, rue Blanche 75436 PARIS CEDEX 09 tél. : 280.61.46 poste 71.

CADRE, 33 ans, rech. poste à resp. animateur F. perm. très bnes conn. dist., ét. tes prop. ds ttes régions. Ecr. nº E 9.811 HAVAS 31002 TOULOUSE

J F., 37 ans, bac, bonne présentation anglais simple, Secrétaire direction confirmée 10 ans d'expérience, cherche poste Presse, Ingén. Conseil, Avocat ou autre si intéressant. Ecr. nº T 096 131 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

J. H., ALLEM., TRADUCTEUR techn., exp. esp.-all., dipl ESIT +licence droit, ch. empl. stable Ecr. nº 3 999 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

BANQUE
H. 30 ans, classe IV, année prep. CESB, bnes connaissances de la profession, 8 ans d'expér dont 4 prospections PME-PMI, étude bilan, constitution dossiers tous crédits, 1 an sous-direct d'agce, étudie ttes prop., rég indiffér CHARLES, 11, rue Pascal. 95160 Montmorency

---

INGÉN. D'AFFAIRES EXPÉR.
Installations générales turbo-machines, générateurs vapeur, capable diriger groupe techniciens ou ingénieurs d'affaires, souh sit. ds engineering ou installat Ecr. nº 3.987 « le Monde » P., 5 r des Italiens 75427 Paris-9e

---

PROFESSEUR CERTIFIÉ PHYSIQUE - CHIMIE
EXPERIMENTE
ferait 10 h semaine, terminale 1re, COURS PRIVE 237-34-39

J. H. 24 a., 2 a. expér. BAC G2 certif. compt DECS, recherche pl ds Sté Française au Maroc Ecr nº 8 153, « le Monde » Pub., 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e

---

J. H 28 a., lic. Sc. Eco., certif compt. du DECS. Certif jurid. en cours, ch. stage expt.-compt DENIS LE MAOUT, 5, rue R.-Berrurier, 78320 Le Mesnil-Saint-Denis

traductions

Demande

Etud. en doct. d'Etat, cherche trad. spéc. doms., litts, angl.-franç. : thème et vers.; ital., catalan : vers. fr. et angl. 554-44-43

capitaux ou proposit. com.

INDUSTRIEL
Référence 1er ordre, disposant capitaux importants, étudierait toutes propositions ou participation FRANCE ou ETRANGER sur références sérieuses.
Ecrire M. BONTIER 65, av. Marceau 75116 Paris q.tr.

cours et leçons

J.F. Irland., 23 a., étud. don. c. angl. T Magennis. 326-66-65 mat.

ENGLISH par professeur américaine experte. 633-83-46 (20 h.).

J F., 1er Prix de Conserv., dne à domic. cours piano. 236-02-79.

autos-vente

A vendre R-5 TS 1976 tr. b. et., 1re main, 2 tons (bleu metal. et bleu foncé), 29 000 km. Px 18 500 F T. 205-70-71. H.B.

BMW 2,8 l 1977 V.T. Peinture métal. Radio. Possibil. location pour STES. - PROFES. LIBERALES Tél (34) 65-43-42.

Voir notre immobilier en page 22

LETTRES

Mort de Charles Haguenauer

Le maître des études japonaises et coréennes en France

Les études japonaises et coréennes sont en deuil. En la personne de Charles Haguenauer, qui vient de mourir quelques semaines après son quatre-vingtième anniversaire, elles ont perdu le maître qui, pendant plus de cinquante ans, les a stimulées et portées à un haut niveau de développement scientifique dans notre pays.

Né en 1896 à Caen, où il passa sa jeunesse, Charles Haguenauer éprouva très tôt un grand intérêt pour les langues. Durant toute la guerre de 1914, dont l'horrible souvenir n'avait cessé de le poursuivre, il vécut avec dans son sac à dos une grammaire japonaise éditée en Allemagne. L'épreuve terminée, il commença à travailler sous la direction de ces grands hommes qu'une conjoncture exceptionnelle avait su réunir pour le plus grand bien de l'étudiant du temps : les sinologues Marcel Granet, Henri Maspero et Paul Pelliot, l'indianiste Sylvain Lévi, le linguiste Antoine Meillet, le sociologue Marcel Mauss. Mais c'est vers le Japon et la Corée, domaines demeurés longtemps fermés aux étrangers et qui constituaient pour leurs recherches des terres quasiment inexplorées, qu'allait se porter surtout sa propre attention. Parti au Japon en 1924, il allait, l'année suivante, y devenir le premier pensionnaire de la maison franco-japonaise, fondée sous l'égide de Paul Claudel et où il eut la joie d'avoir pour maître Sylvain Lévi. Durant huit ans, il parcourra en tous sens le Japon, la Corée, la Mandchourie, les îles Ryûkyû, Formose et fera des voyages à travers la Chine.

Travailleur infatigable, esprit inlassablement en éveil, il s'intéressera à tout ce que lui révèle un monde traditionnel en train de disparaître. Archéologue, linguiste, ethnographe, historien des religions, des institutions, de la littérature, aucun point de vue n'échappe à sa curiosité ardente en même temps qu'à un esprit critique bien ancré, qui le gardera toujours des enthousiasmes trop faciles. Il n'était pas pour autant coupé des réalités de l'heure et faisait fonction de correspondant de l'Agence Havas.

Rentré à Paris en 1932, il allait y occuper la chaire de japonais de l'Ecole des langues orientales, qu'il ne devait quitter qu'en 1953, date à laquelle il fut nommé professeur à la faculté des lettres et sciences humaines de Paris. Il enseigna, à partir de 1933, à l'Ecole pratique des hautes études, qui le nomma officiellement en 1940 directeur d'études des religions de l'Extrême-Orient. Il obtint en 1959, de l'université de Paris, la fondation d'un Institut des hautes études japonaises et d'un Centre d'études coréennes, aujourd'hui intégrés aux instituts d'Asie du Collège de France. C'est grâce à ses efforts qu'ont été créés les cours de langue et de civilisation coréennes, tant de l'Ecole des langues orientales que de la Sorbonne. Il prit sa retraite en 1968.

Son œuvre, à la rigueur exemplaire, fondée sur une documentation combien vaste et dont il ne manquait pourtant jamais de dénoncer sans illusion les limites, est beaucoup trop considérable pour qu'on puisse en faire prendre ici la mesure. La pièce maîtresse en est sa thèse, dont la première partie fut éditée en 1956 sous le titre Origines de la civilisation japonaise, introduction à l'étude de la préhistoire du Japon *(éd. Klincksieck). Citons encore sa* Morphologie du japonais moderne *(1951) (même éditeur), sa présentation du coréen, du japonais et des parlers aïnous dans* les Langues du monde *(1952), et des articles sur des sujets religieux ou historiques tels que* Sorciers et sorcières en Corée, la Représentation de la mort dans le Japon antique, Lieux d'asile au Japon et en Corée, les Japonais à Formose, *etc. Tous ces articles sont actuellement l'objet d'une réédition en volumes aux éditions Brill de Leyde. Est par ailleurs en voie d'impression son dernier ouvrage,* Nouvelles Recherches comparées sur le japonais et les langues altaïques *(Asiathèque, Paris).*

Derrière une sobriété d'expression, une bonhomie qui servaient en partie à protéger une sensibilité très vive, l'homme cachait d'inépuisables trésors d'affection. A ceux qui le reconnurent tel qu'il était au fond de lui-même, il inspira un sentiment d'attachement extrêmement intense. En tant que maître, il passait pour rude, mais il était intuitif et juste. Ironique ou marmoréen à l'égard de tout ce qui relevait de l'esprit de facilité, il se découvrait d'un dévouement sans limites à l'étudiant qui avait acquis sa confiance. Loin de le diminuer, la vieillesse n'avait fait que le grandir. Sa mort, qui a été celle d'un sage, a été son ultime enseignement.

BERNARD FRANK.

directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

CIRCULATION

Les routes dangereuses des retours

Les retours sur les routes en cette fin de week-end, qui coïncidait avec la fin des vacances scolaires, auront finalement été plus étalés et moins difficiles qu'on ne le redoutait. S'il y a eu une sorte de trêve dans le mauvais temps, le brouillard et le verglas ont toutefois provoqué plusieurs accidents.

Le plus grave a eu lieu en Haute-Savoie, dans la matinée du samedi 1er janvier, près du Petit-Bornand-les-Glières. Un autocar transportant cinquante-huit enfants d'une colonie de vacances dijonnaise et douze moniteurs a dérapé sur le verglas alors qu'il descendait un chemin et s'est retourné en tombant dans un torrent peu profond qui coulait en contrebas. Les secours furent rapidement organisés ; vingt-cinq enfants blessés furent conduits à l'hôpital de Bonneville. Aucun ne paraît en danger.

A Douai (Nord), une automobile est tombée dans un canal durant la nuit de la Saint-Sylvestre, après une fausse manœuvre. Cinq personnes se trouvaient à bord ; quatre se sont noyées.

Sur un plan plus général, l'augmentation du nombre des accidents et des victimes de la route en 1976, et le désir des pouvoirs publics de lutter contre les consommations excessives de carburant, devraient entraîner, au cours des prochains mois un net renforcement des contrôles de dépassement des vitesses réglementaires. Nul doute qu'à ce propos se développe la polémique sur la nécessité et la manière de sanctionner les chauffeurs récalcitrants. Un de nos lecteurs verse une idée au dossier.

— Libres opinions —

Excès de vitesse et répression

par PIERRE LEBÈGUE

SELON les contorsions du « serpent » monétaire, les incidents au *Moyen-Orient* ou *la publication des statistiques relatives aux accidents de la circulation*, les limitations de vitesse nous sont présentées comme le fondement de la sécurité routière, une conséquence du conflit *israélo-arabe* ou un devoir d'économie nationale.

En la matière, une seule chose est indubitable : ces limitations sont mal respectées.

Pourquoi ?

La question, si elle a jamais été posée, ne semble pas avoir reçu de réponse.

Il faudrait remédier à l'insouciance des chauffeurs quasi supersoniques, *même* si la nécessité de limiter la vitesse n'est ni évidente ni expliquée de façon convaincante.

La méthode chirurgicale d'amputation du permis de conduire est d'application *trop sélective* pour être retenue :

Même si le délinquant peut prouver qu'il est bon citoyen, qu'il paie ses impôts et entretient de bons rapports avec ses voisins, le bistouri le privera inexorablement de ce cher appendice rose s'il ne peut faire « examiner son cas avec bienveillance par... ».

Il est extrêmement improbable, l'amputation étant intervenue, que ses moyens lui permettent d'engager un chauffeur jusqu'à l'amnistie ou l'expiration de la peine.

La thérapeutique de l'amende est trop susceptible d'irriter 49,5 % (ou 50,5 %, je ne sais) des électeurs, au nom de l'égalité. Surtout en cette période d'hypersensibilité au capital et à la richesse.

Enfin, l'application sur-le-champ d'une sanction classique est trop aléatoire, selon l'identité du contrevenant, son âge ou le sourire décoché par la passagère au gendarme.

Une nouvelle approche du problème semble donc indispensable si *les limitations* de vitesse — quelles qu'elles soient — doivent être respectées par TOUS.

Certains « psychosociologues » comparent volontiers l'homme au volant à un extra-terrestre dont la conscience est totalement étrangère au comportement.

Plus prosaïquement, je penche à croire que l'automobiliste n'a pas tout à fait achevé son adolescence, et qu'il a parfois des réactions puériles devant le panneau « Radar ».

Alors, plutôt que lui assèner un coup de bâton blanc, coup de bâton, hélas ! sélectif, infligez-lui, Monsieur le ministre de l'intérieur, deux heures de retenue, *quelle que soit son identité.*

Comment ?

Excès de vitesse = arrêt au barrage de police. Confiscation du permis de conduire et remise d'un «laissez-passer» horo-daté. Circulation libre jusqu'à l'aire de stationnement indiquée par le représentant de l'autorité, puis attente d'une durée proportionnelle à la gravité du délit.

Liaisons périodiques par estafettes entre le lieu d'embuscade et le purgatoire pour la restitution du trésor rose en fin de pénitence.

Si pour réduire (de très, très, très peu) la pression fiscale, les frais de fonctionnement du système proposé devaient être imputés directement aux contrevenants, un modeste timbre-amende vendu sur place ferait l'affaire. Mais, surtout : pas trop cher, car si pour une faute — excès de vitesse — deux sanctions étaient prises, retenue et amende, la règle *Non bis in idem* serait violée. (Cela lui est-il jamais arrivé ?)

L'idée mérite-t-elle un essai ? Même près de chez moi, je m'y soumettrai, parole...

Corse

L'année de la violence

De notre correspondant

Ajaccio. — Deux cent quatre-vingt-dix-huit actions violentes ont été commises en Corse pendant l'année 1976. On en avait dénombré deux cent vingt-six en 1975, cent onze en 1974, quarante-deux en 1973, dix-huit en 1972, neuf en 1971 et une centaine au cours des années 1964 à 1970. Le moins que l'on puisse dire est que les appels à la réflexion, qui se sont pourtant multipliés, n'ont pas été entendus.

Mgr Jean-Charles Thomas, évêque de l'église de Corse, qui à la fin de 1975 en appelait à *« l'âme et conscience de ceux qui arment les bras des plastiqueurs »*, peut, un an après, constater : *« On sait toujours quand commence un conflit par action violente, on peut rarement prévoir quand et comment il finira et combien de personnes auront à en souffrir. »*

En attendant un hypothétique dialogue entre « adversaires », on se préoccupe d'analyser la statistique 1976 des actions violentes : deux cent quarante-six attentats par explosif (dont deux cent vingt-trois réussis), sept coups de main par commando armé et masqué, cinq incendies, trente mitraillages d'établissements publics ou privés. Beaucoup de ces actions n'ont aucun mobile politique ; plus de la moitié, en effet, relèvent du droit commun (racket, intimidation, rivalité commerciale, etc.).

Les actions de caractère politique sont au nombre de cent quarante environ. Cent douze ont fait l'objet de revendications précises : dix-neuf par l'ex-Front paysan corse de libération, organisation qui a prononcé sa propre dissolution fin mars 1976 ; soixante et une par le Front de libération nationale de la Corse (F.L.N.C.), organisation créée le 5 mai de la même année ; onze par l'Action révolutionnaire corse, onze par le Front de Balagne anti-italien et dix par des mouvements divers (dont une par M. Max Simeoni, qui devait ensuite prendre le maquis, où il se tient toujours).

Au total, 38 % des actions ont été revendiquées en 1976, contre 47 % en 1975 et 49 % en 1974. Mais il faut observer que les attentats ayant visé des personnalités autonomistes ne peuvent être imputés à des organisation de fait. Cette constatation conduit autonomistes et nationalistes à y voir *« la main des barbouzes »*.

Quoi qu'il en soit, 1977 a commencé sous le signe des attentats. Dans la proche région bastiaise, deux pylones d'Electricité de France ont été détruits et le courant coupé pendant plusieurs heures dans la nuit du 1er au 2 janvier. Les bureaux d'une société immobilière à Borgo et ceux du Crédit hôtelier à Ajaccio ont également été plastiqués.

Au sujet de ce dernier attentat, M. Emile Arrighi de Casanova, président du Comité économique et social régional et du Comité régional du tourisme, a déclaré : *« La violence est décidément mauvaise conseillère. Voilà qu'elle s'exerce contre le Crédit hôtelier. La cible est bien mal choisie pour qui sait le rôle de cet établissement en faveur des petites et moyennes entreprises insulaires, la compréhension de ses dirigeants pour les problèmes d'échéances consécutifs à la mauvaise saison et la part qu'avec le réseau des banques populaires il semble décidé à prendre dans la création d'une société d'établissement régional reconnue par tous les milieux professionnels sans distinction d'opinion comme indispensables. »*

PAUL SILVANI.

FAITS DIVERS

Réveillon tragique dans le Val-d'Oise

UN PÈRE DE TROIS ENFANTS EST TUÉ D'UNE BALLE AU COURS D'UNE BAGARRE

La nuit de la Saint-Sylvestre a donné lieu à plusieurs incidents dont certains ont dégénéré en drames. Le plus grave d'entre eux a eu pour théâtre le petit bourg d'Eragny-sur-Oise (Val-d'Oise) et a coûté la vie à un jeune père de famille âgé de trente ans.

Il était 2 heures du matin, samedi 1er janvier, le réveillon battait son plein à La Grillardine, une auberge de la place de la République, qui accueille d'ordinaire les jeunes de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Soudain, trois hommes entrent et demandent des provisions au patron de l'établissement, qui refuse de leur servir autre chose que du champagne.

Furieux, les trois hommes quittent La Grillardine non sans briser une vitre, et rentrent dans un pavillon voisin, chez M. et Mme Chatelain, où eux-même participaient à un réveillon.

Vers 4 h. 30, une trentaine de clients partent de l'auberge et, équipés de barres de fer et de manches de pioche, se dirigent vers la maison de la famille Chatelain. A l'aide de pierres prises sur un chantier voisin, ils brisent les volets et les vitres du pavillon avant de crever les tableaux et de décrocher les suspensions. Un invité de M. et Mme Chatelain, M. Charles Bousquet, quarante et un ans, se saisit d'une carabine et fit feu en direction du groupe d'assaillants, atteignant en pleine tête M. Lucien Prigent, trente ans, père de trois enfants, et le tuant sur le coup. Un second projectile frappe M. Alain Martel, vingt-neuf ans, à la poitrine ; ce dernier est toujours dans un état grave.

M. Bousquet a été longuement entendu par les policiers de Pontoise. Selon les premières observations des enquêteurs, il ne paraît pas avoir agi sous l'empire d'un état alcoolique, mais sous l'effet de la peur.

QUALITÉ DE LA VIE

— PORTRAIT —

Rémi Parmentier, l'ami des baleines

Ce jeune homme est l'ami des baleines. Orques, rorquals bleus, baleines blanches et autres cétacés comme les marsouins et les dauphins n'ont pas de secret pour lui. Et il tremble pour eux, car certaines de ces espèces sont en péril. Rémi Parmentier, dix-neuf ans, étudiant en histoire et en anglais, est aussi un militant. Sillonnant Paris sur sa bicyclette, il fait partie de la célèbre association les Amis de la terre. Il est, en outre, le représentant en France du Projet Jonas (1), mouvement international qui lutte pour obtenir l'arrêt de la chasse aux cétacés.

Le sort de ces grands mammifères marins est de plus en plus précaire. Décimés depuis l'invention, en 1868, du canon lance-harpon, pourchassés par les flottes japonaise et soviétique, transformés en margarine, gélatine ou produits de beauté, les baleines et leurs « parents » sont sur le point de disparaître. Les rorquals bleus, qui, avec leur 33 mètres de long et leur 120 tonnes, sont les plus grands animaux de tous les temps, ne sont plus que quatre mille... Quant aux vraies baleines, on n'en trouve plus que quelques dizaines dans les mers du Nord.

Pourtant, Rémi Parmentier ne désespère pas. « Nous avons obtenu, *dit-il,* que la France applique un embargo sur les produits baleiniers, finis ou non finis. Cet embargo entre en application à partir du 1er janvier. Nous avons entrepris des démarches pour qu'il soit étendu à tout le Marché commun. »

Diverses espèces de cétacés, dauphins et marsouins surtout, fréquentent les côtes françaises où ils sont légalement protégés. Cette protection es néanmoins insuffisante. Aussi, et avec l'appui de M. Charles Roux, spécialiste des cétacés au Muséum, le Projet Jonas a demandé au ministère de la qualité de la vie de promulguer un arrêté protégeant, dans les eaux territoriales françaises, tous les mammifères marins menacés. « De plus, annonce *Rémi Parmentier,* nous allons lancer dès janvier une campagne de boycottage de tous les produits japonais et soviétiques, même non baleiniers. Ce genre de campagne est généralement efficace. »

Non contents de tuer les cétacés, les hommes les mettent aussi en prison : les responsables du Projet Jonas regrettent la présence de dauphins au Moulin Rouge et la récente capture d'une orque par le Marineland d'Antibes.

« Si je lutte pour les cétacés, *nous dit Rémi Parmentier,* c'est parce qu'en dépit de leur intelligence ils n'ont pas modifié leur milieu naturel. L'intelligence ne consiste donc pas forcément à surpasser la nature : une leçon pour l'espèce humaine... »

En 1975 et 1976, certains des responsables du Projet Jonas ont participé aux expéditions Greenpeace, qui se sont opposées aux baleiniers dans le Pacifique nord : cette année, un baleinier russe a été abordé et mille quatre cents cétacés environ ont été sauvés... L'expédition Greenpeace a découvert, flottant sur la mer, le cadavre d'un calmar de 10 mètres... Mais Rémi Parmentier croit avoir vu encore mieux : « Au cours de l'été 1975, je campais sur les bords du loch Ness. Un jour, j'ai vu très nettement deux bosses émerger des eaux du lac, progresser quelques instants, puis disparaître... »

JEAN-JACQUES BARLOY.

(1) Projet Jonas, Amis de la terre, 117, avenue de Choisy, 75013 Paris.



هكذا من الأصل

La région parisienne

ACTUALITÉS

André Malraux chez Baltard à Nogent-sur-Marne...

NON loin de la station du R.E.R., à Nogent-sur-Marne, sur l'esplanade envahie par ce silence si particulier de la neige, se dresse, merveilleux de grâce et de légèreté, le dernier survivant des « parapluies » de Victor Baltard. C'est l'ex-« pavillon de la volaille et des œufs », jadis perdu dans l'entrelacs gris de poussière des grandes Halles du cœur de Paris. Son voyage aura duré plusieurs mois. A contempler l'élégant équilibre de cette architecture métallique aujourd'hui reconstruite, cette richesse que la poussière des années avait fini par cacher, on se sent ému. Large assise du premier niveau — de 40 mètres sur 50 mètres — surmonté de deux « lanterneaux », plus étroits — l'édifice haut de 23 mètres est peint dans un « bleu pétrole » dont le ton assourdi s'harmonise avec le paysage environnant.

Ça et là apparaissent de fines ornementations, de inscriptions : « *Fonderies de Mazières, Bourges, 1856* », évoquant le souvenir de Napoléon III. Seules manquent encore, sur les contreforts en façade, les céramiques « rouille » en cours de rénovation. Sous la haute voûte, claire comme celle d'une cathédrale gothique, les travées séparées par de minces colonnes, tout est d'une couleur « vert tilleul », adoucie par la transparence des vitres placées dans les innombrables alvéoles de la structure métallique. Espace immense, vide qu'alourdit à peine la galerie bétonnée qui court tout au long des bas-côtés. Celle-ci est une innovation du temps présent : il a bien fallu compenser l'absence des autres pavillons mitoyens qui stabilisaient, comme dans un jeu de construction, la charpente de l'ex-pavillon de la volaille. Car les vents soufflent parfois avec force sur cette hauteur qui domine les bords de Marne.

Le centre culturel

C'est face à la rivière, loin des bruits de la ville, que, lorsque sera fini l'aménagement intérieur, on entrera et on sortira du pavillon Baltard. Pour se promener dans le « square du vieux Paris », forum circulaire de 3 000 m2, qu'éclairent des lampadaires, copies de ceux qui, le siècle dernier, illuminaient les nuits des Halles. Dans un coin se dresse une vespasienne d'époque, que rejoindront bientôt l'ancienne entrée du métro George-V dessinée par l'architecte Guimard, quelques fontaines Wallace, un kiosque, et de vieux bancs venus de Paris finir leurs jours à Nogent.

Comme est arrivé lui aussi le grand orgue du Gaumont au terme d'une longue aventure. Ainsi va le destin.. Sauvé de la démolition en 1972 par un éditeur de musique qui le récupéra pour 1 franc et se chargea de sa restauration, il fut sauvé une deuxième fois de l'oubli, en mars 1976, lorsque le député et maire de Nogent, M. R. Nungesser, s'en porta acquéreur dans une vente publique à l'ancienne gare d'Orsay. Il avait obtenu, *in extremis*, l'inscription « *en attente de reconnaissance* » nécessaire pour bloquer toute sortie de France, et donc tout achat par les clients étrangers venus en masse à la vente.

Les tuyaux d'orgue attendent, empilés dans le vaste sous-sol du pavillon. Pour peu de temps. Car tout sera prêt, fin février, pour l'ouverture du Centre culturel André-Malraux dans le pavillon Baltard de Nogent. Ce centre fonctionnera de septembre à avril, pour les spectacles ; et d'avril à septembre il accueillera diverses expositions. La scène mobile, les 2 600 sièges et l'équipement audiovisuel ultra-moderne, tous entièrement démontables, assurent à l'espace interne et au forum cette vocation polyvalente voulue par la municipalité. Au théâtre, aux variétés, succéderont le sport, mais aussi l'ex-Foire à la ferraille, le Salon de musique mécanique et automates, ou encore le premier Festival national du cirque, précédant celui, international, de Monaco. Ces opérations seront financées au coup par coup, le fonctionnement permanent du centre étant assuré par un personnel réduit au minimum.

Ainsi donc est né ce Centre culturel, dont l'ouverture était projetée par la municipalité de Nogent lorsque le maire, alors secrétaire d'Etat, apprit que Georges Pompidou, désireux de sauver un des pavillons Baltard de la démolition, envisageait d'en faire don à une municipalité. A une condition près : celle de fournir le terrain et d'en faire un usage non commercial.

« *Nous examinions alors le projet d'un centre culturel qui supposait un investissement important*, se souvient le député et maire. *Et nous nous sommes dit : pourquoi pas le Baltard ?* » Car la proposition présidentielle assurait la municipalité d'accueil d'une aide financière importante. L'affaire fut rapidement conclue. Les subventions du ministère des affaires culturelles, du district et du département couvrirent l'intégralité des frais de démontage, rénovation et remontage. Quant à l'aménagement intérieur, il fut financé par des recettes de la ZAC.

De quoi satisfaire les vingt-sept mille cinq cents habitants de Nogent, un peu inquiets au début. « *Qui fera les frais de l'opération ?* », murmurait-on ici ou là.

Désormais on se réjouit, en attendant tous ceux qui bientôt viendront à Nogent... y boire le « petit vin blanc » ou assister aux fêtes du pavillon Baltard, sur ce terrain de l'ancien dépôt des trains de la « ligne de l'Est », dont Apollinaire chanta les wagons à impériale, propices aux rencontres amoureuses...

DANIÈLE ROUARD.

... et place du Théâtre-Français

LA place du Théâtre-Français, à Paris, dans le premier arrondissement, s'appellera désormais place André-Malraux. Le Conseil de Paris vient d'en décider ainsi. Que pensent les riverains de cette nouvelle appellation ?

« *Que voulez-vous que ça me fasse*, dit en haussant les épaules le patron du café à l'angle de la place et de la rue Saint-Honoré. *Qu'on l'appelle place André-Malraux ou place André-Dupont, cela ne m'apportera pas davantage de clients.* » — « *Fini ? Place du Théâtre-Français ?* s'étonne la petite Japonaise qui déballe des sacs de grand couturier. *Au Japon, très célèbre, André Malraux. Surtout les jeunes filles connaissent. Plus facile pour notre clientèle.* » Un problème cependant. Il faudra refaire toutes les cartes. Pendant la saison, la boutique en distribue deux cents par jour dans les hôtels, les restaurants et les agences de voyages.

« *Le Théâtre-Français, c'est le théâtre français*, déclare un jeune employé de banque. *En plus, c'est commode, le nom de la place correspond à l'édifice qui s'y trouve. Personnellement, j'aurais plutôt vu Malraux dans une ville nouvelle.* » Son voisin, un marchand d'armes, pense autrement : « *La place du Théâtre-Français, cela ne veut pas dire grand-chose !* »

« *Elle était bien dénommée*, dit le maroquinier, un vieux monsieur à la moustache blanche. *C'est dommage de la changer.* » — « *Je ne suis pas d'accord avec toi*, lui dit sa femme. *On n'a pas tellement de grands hommes. C'est bien de les honorer. Mais il ne faut pas se faire d'illusions. Pour les gens nés dans le quartier, cela ne changera pas grand-chose, ils continueront de l'appeler place du Théâtre-Français. Regardez ce qui s'est passé pour la place de l'Etoile. Il n'y a que les étrangers qui l'appellent place Charles-de-Gaulle.* »

« Fâcheux »

« *Vous voulez savoir mon sentiment ?* dit le pharmacien. *Il est né-ga-tif. J'aurais préféré qu'on lui donne la cour Carrée du Louvre. C'est là qu'il a fait des discours. Pour les touristes étrangers, cela aurait fait « tilt » dans leur cerveau. Bien sûr, je changerai mes adresses. Mais comme Cadet de Gassicourt, le fondateur de la maison, en 1850, je resterai le pharmacien de la Comédie-Française.* »

» *C'est fâcheux*, nous déclare M. Pierre Dux, administrateur de la Comédie-Française. *Comment du reste pourrions-nous trouver agréable qu'on débaptise la place qui porte le nom de notre théâtre ?* »

Passant totalement sous silence l'hommage rendu à André Malraux, le réceptionniste d'un hôtel pousse des hauts cris : « *C'est aberrant ! Il va falloir que nous changions toutes nos adresses. Cela va nous coûter une fortune. Et tout le courrier qui va se perdre !* »

« *Cela va faire des embrouilles*, prédit-on à la brasserie d'en face. *Les gens de province vont chercher la place partout. Déjà, toutes les semaines, nous en avons qui viennent nous dire : « On avait rendez-vous au café de la Régence. Qu'est-ce que c'est devenu ? ». Alors je serais d'avis qu'on garde les deux noms « Place du Théâtre-Français - André-Malraux ».*

Quand le baptême aura-t-il lieu ? La date n'est pas encore fixée mais il faut d'abord commander, non pas les dragées, mais les plaques émaillées au service de la voirie, ensuite prévenir les invités. M. Bernard Lafay, président du Conseil de Paris inaugurera vraisemblablement la place avant la fin de son mandat, c'est-à-dire d'ici les « municipales » de mars.

FLORENCE BRETON.

La rue des Petites-Écuries « libérée »

« *ICI, la nuit, c'est mort, maintenant* », déclare un cafetier de la rue des Petites-Ecuries. Il y a un mois, le dimanche 5 décembre, la police faisait évacuer l'imprimerie du *Parisien libéré* occupée par les ouvriers du Livre depuis plus d'un an et demi. Trente jours plus tard, sans « son » imprimerie, qu'est devenu ce quartier du dixième arrondissement proche du boulevard de Bonne-Nouvelle et de la rue du Faubourg-Saint-Denis ?

« *Moi, je suis cuit. Comme tous les petits cafés qui vivaient surtout avec les ouvriers* », affirme le patron d'un bistrot situé passage des Petites-Ecuries. Un autre commerçant : « *L'imprimerie apportait une animation peu commune dans le quartier. Aujourd'hui, tout cela est bien fini.* » Il ajoute : « *Qu'est-ce qu'on va mettre à la place ?* » Question que se posent tous les riverains de ce gros et lugubre pâté de béton posé entre les rues d'Enghien et des Petites-Ecuries et appartenant au *Parisien libéré*.

Mais cette nouvelle situation ne suscite pas que des regrets. « *C'était bruyant. On retrouve le calme* », confie un riverain. Un restaurateur est encore plus net : « *Avec ce qui s'est passé, on a assisté à la fin du royaume de la Presse. Finalement, pour l'arrondissement, ce n'est pas plus mauvais.* »

En fait, la fermeture de cette immense imprimerie qui employait plus de cinq cents ouvriers n'est-elle pas le symbole qui traduit l'évolution de ce quartier au cours de ces dernières années ? Coincée entre la porcelaine et la verrerie rue de Paradis, et la fourrure rue d'Hauteville, cette imprimerie pouvait paraître anachronique. A l'image de ces passages désuets et de ces arrière-cours d'une autre époque à l'intérieur desquelles se dressent parfois un arbre ou grimpe un lierre le long des murs. « *Dès qu'un commerce ferme, la confection met la main dessus. Nous sommes envahis par ces petites boutiques qui vendent des vêtements à la mode* », affirme un vieil habitant de la rue des Petites-Ecuries.

Tout bouge, change. Les modestes transporteurs de la rue Martel ont disparu : le néon et les devantures clinquantes gagnent sans cesse du terrain. Des immeubles de standing se construisent. Nombreuses, il y a encore quelques années, les marchandes de quatre-saisons se font rares. « *Ici aussi, ça se dépeuple, le caractère du quartier n'est plus le même* », regrette cet habitant du dixième arrondissement qui a toujours vécu à deux pas de la rue du Faubourg-Saint-Denis.

JEAN PERRIN.

MONTREUIL se « bureaucratise »

TOUTE la France connaît une stagnation de l'emploi industriel et un développement rapide des activités tertiaires. Ce phénomène est encore plus accentué en région d'Ile-de-France et notamment en proche banlieue où les usines disparaissent et laissent la place à des immeubles de bureaux. L'exemple de Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) met en lumière les problèmes posés par la disparition de treize mille emplois de métallos en quinze ans.

Dès la fin du dix-neuvième siècle, Montreuil a affirmé une vocation industrielle en se spécialisant, à l'instar du faubourg Saint-Antoine, dans les activités du bois, auxquelles sont venues s'ajouter des entreprises alimentaires. Depuis trente ans, le mouvement s'est amplifié avec la création d'usines spécialisées dans la métallurgie, la petite mécanique et dans la machine-outil. Une main-d'œuvre très qualifiée s'est installée à Montreuil à proximité de ces établissements, donnant à la commune une composition sociologique ouvrière et une municipalité communiste.

A partir de 1960, on a vu apparaître un phénomène de désindustrialisation. La commune a perdu treize mille emplois dans le secteur de la métallurgie entre 1959 et 1974. Depuis quelques années, c'est autour des industries de pointe, et notamment de l'électronique, d'enregistrer une mortalité élevée. Au cours de l'année 1976, ont été définitivement fermées les entreprises L.C.C. (trois cents salariés), Grandin-Artelec (cinq cents salariés) et Barthela (quatre-vingts salariés).

Comment s'explique cette érosion du parc industriel ? « *On peut d'abord l'attribuer à la politique de décentralisation menée par la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR)*, constate M. Marcel Dufriche, maire (P.C.) de Montreuil. *Celle-ci a imposé une procédure d'agrément pour les entreprises de plus de mille cinq cents mètres carrés qui souhaitent s'agrandir. Cette mesure incite beaucoup d'industriels à se loger ailleurs. Il y a aussi la multiplication des fusions et des restructurations d'entreprises décidées par les firmes multinationales. Enfin, depuis 1971, nous enregistrons une montée des faillites.* »

Les conséquences d'une telle évolution sont supportées bien sûr par la population qui est obligée de chercher du travail plus loin de son domicile. Le chômage s'accroît et trois mille demandeurs d'emplois sont inscrits à l'agence locale, chiffre élevé pour une commune de quatre-vingt-seize mille habitants.

Le budget communal a, lui aussi, subi le contrecoup de cette perte de substance industrielle. La patente rapporte, bon an mal an, 45 millions de francs à la ville de Montreuil. La fermeture de l'établissement Pernod, en 1973, a provoqué un manque à gagner de 2 millions de francs et celle de la société Grandin une perte de 1 million de francs. « *Nous sommes proches de l'asphyxie financière*, se plaint M. Dufriche. *Nous avons réalisé des équipements collectifs importants dont les frais de fonctionnement pèsent très lourd. Si nous voulions satisfaire les besoins exprimés par la population, nous devrions augmenter les impôts locaux de 30 % !* »

La municipalité n'est pas restée inactive face à la désindustrialisation. « *Toutes les occasions sont bonnes pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur le comportement des trusts qui ne tiennent pas compte de l'aspect humain à l'occasion de leurs restructurations*, dit le maire. *Nous avions enregistré un succès en obtenant le maintien provisoire de la société Grandin. Hélas, ça n'a pas duré, car c'était un mauvais exemple de combativité ouvrière* ».

La commune a créé la zone industrielle de La Noue (20 000 mètres carrés). Elle est remplie. En revanche, la zone « à étages » de Mozinor (40 000 mètres carrés) reste aux trois quarts inoccupée. Montreuil a eu plus de chance avec l'arrivée de huit cents emplois de bureau dans l'opération de la Croix-de-Chavaux. L'Union pour le recouvrement de la sécurité sociale et des allocations familiales (URSSAF) a reçu, le 23 décembre, l'agrément définitif pour installer dans le centre ville ses trois mille employés. La première pierre sera posée en février 1977. Enfin, la Confédération générale du travail (C.G.T.), actuellement logée à Paris, rue La Fayette (10e), déposera l'an prochain un permis de construire pour son nouveau siège, qui sera situé près de la porte de Montreuil. Les 20 000 mètres carrés prévus devraient apporter à la commune de Montreuil plusieurs centaines d'emplois.

Montreuil se bureaucratise. Des emplois de cadres et des emplois féminins se créent, certes, mais la municipalité redoute de perdre à moyen terme un millier d'emplois industriels. De quoi obliger les élus à des acrobaties budgétaires et à une bataille constante avec les industriels et les pouvoirs publics.

ALAIN FAUJAS.

La DATAR se défend

La Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) est régulièrement accusée par les élus et les syndicats de la région d'Ile-de-France de vouloir vider celle-ci de ses industries au profit de la province.

● *L'industrie parisienne résiste bien.* — La DATAR fait d'abord valoir que, malgré une *baisse du nombre des emplois industriels* (— 0,8 % par an entre 1970 et 1973), l'Ile-de-France est la région qui, avec l'Alsace et la Franche-Comté, résiste le mieux à la crise économique.

● *Rapprocher l'emploi de l'habitat.* — La politique de décentralisation en province et celle de desserrement vers les villes nouvelles et la grande banlieue ont l'avantage de localiser des emplois près des lieux d'habitation.

● *Rééquilibrer, pas démolir.* — « *Il est tout à fait injuste que certaines communes de banlieue soient « surindustrialisées » au moment où d'autres sont démunies d'entreprises industrielles. Nous nous employons à rééquilibrer, cette injustice économique, mais nous ne le faisons pas n'importe comment. Par exemple, nous laissons tranquilles les petites sociétés de moins de cent cinquante salariés et celles dont le chiffre d'affaires n'excède pas 20 millions de francs.*

● *Des traumatismes, mais...* — La DATAR reconnaît qu'à court terme son action traumatise aussi bien les maires et les salariés que les chefs d'entreprises de la région. « *A plus long terme, tout le monde y gagne, car le gigantisme industriel de la région parisienne était insupportable.* »

HORS DANGER

Ve — Les marbres de François Scelles

UNE ancienne et précieuse demeure parisienne, sur laquelle planait depuis plusieurs années une lourde menace, et un hôtel du siècle dernier dont l'environnement aurait pu subir de graves dommages viennent de voir s'éloigner définitivement tous risques de disparition ou d'enlaidissement. Il s'agit du pavillon dit oratoire de Louise de la Vallière, 6, rue du Val-de-Grâce (5e) (*le Monde* du 1er juillet 1975) et du très bel ensemble formé par les bâtiments édifiés dans le quartier de la Nouvelle-Athènes, 16, rue Chaptal (9e) par Ary Scheffer en 1822.

L'histoire de la rue du Val-de-Grâce remonte à la Révolution française. C'est, en effet, sur les vestiges mêmes de l'oratoire occupé par Louise de la Vallière au carmel de l'Incarnation de la rue Saint-Jacques, vendu comme bien national, que François Scelles, sculpteur et marbrier, fit construire en 1796 au milieu d'un jardin, qui existe encore, un hôtel à balustres décoré intérieurement de marbres, de stucs et de ces peintures pompéiennes en trompe-l'œil si en faveur sous le Directoire. L'accès de la maison était commandé côté rue Saint-Jacques par l'ex-portail du carmel à colonnes doriques réédifié au dix-huitième siècle et qui est inscrit aujourd'hui à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Jusqu'à ces derniers mois, on pouvait craindre que la maison de François Scelles ne disparaisse, engloutie dans la construction d'un vaste ensemble immobilier, et que le jardin ne soit complètement dévasté. Ces menaces sont désormais écartées. En effet, un texte réglementaire du 5 novembre dernier émanant de la préfecture de Paris (direction de l'urbanisme) a précisé trois points importants : l'autorisation de construire l'immeuble prévu dans l'enceinte du jardin a été donnée, à condition que la hauteur des bâtiments ne dépasse pas en élévation l'acrotère (1) de l'hôtel conservé en vis-à-vis ; que le plan de conservation et de mise en valeur du portail, rue Saint-Jacques, soit soumis à l'architecte des Bâtiments de France ; que, enfin, durant l'exécution des travaux, les arbres existants soient conservés et préservés.

IXe — Les romantiques d'Ary Scheffer

LA maison construite par Ary Scheffer en 1822 est restée un havre de grâce et de paix. Le portail donnant sur la rue Chaptal ouvre sur une longue allée d'arbres qui aboutit à un jardin encadré d'un côté par l'atelier où Scheffer recevait chaque vendredi l'élite de la société romantique, et, dans le fond, par un petit hôtel à baies cintrées où vécurent les familles Renan et Psichari. Mais ce lieu préservé était menacé jusqu'à ces derniers mois de voir s'élever, au-dessus de ses arbres et de ses murs centenaires, un immeuble de huit étages qui aurait complètement écrasé de sa masse un des plus jolis ensembles que nous ait légués la Restauration.

Une demande en autorisation de construire, qui avait été introduite il y a quelque temps, n'a pas été renouvelée. Une heureuse décision a pu être prise, comme l'indique d'ailleurs un panneau apposé sur la maison voisine qui, agréable construction du siècle dernier, sera « *conservée, restaurée et rénovée* ».

Ainsi seront sauvegardés les lieux mêmes où Ernest Renan connut celle qui devait devenir sa compagne : Cornelia Scheffer, nièce d'Ary. Il reste à souhaiter que la Bibliothèque nationale, à qui les héritiers de Mme Noemi Renan ont fait donation de la maison et de ses indépendances, ne tarde pas trop à lui trouver une affectation digne de son passé.

ALAIN JACOB.

(1) « Socle placé aux extrémités ou au sommet d'un fronton, pour servir de support à des statues et autres *ornements*. » (*Petit Robert*).

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

SIDÉRURGIE

Le projet d'aide de l'État aux aciéries

(Suite de la première page.)

Rien qu'en 1977, les dirigeants ont annoncé qu'environ six mille cent emplois disparaîtront. En d'autres termes, le nouveau plan acier coûtera à l'Etat aussi cher que Fos, à la seule différence que l'on supprimera des emplois au lieu d'en créer.

Bien évidemment, cette véritable intervention chirurgicale, se situant dans un climat social difficile, a d'ores et déjà sensibilisé l'opinion. Les vives réactions des partis politiques de gauche, mais également celles de bon nombre d'élus de la majorité, le démontrent amplement. On voit mal dans ces conditions comment le gouvernement, sous peine de perdre beaucoup de son crédit, pourrait se permettre d'accorder une aide financière, même sous forme de prêt, sans contrepartie directe et surtout publique : c'est tout l'enjeu des négociations ouvertes entre l'Etat et le patronat de la sidérurgie depuis un peu plus de six semaines.

En fait, c'est une véritable « *course de vitesse* » qui est engagée. Le gouvernement veut aboutir à un accord avant les élections municipales de mars. Les sidérurgistes, en revanche, paraissent moins désireux de négocier à chaud le plan financier. Telle est peut-être la raison pour laquelle, curieusement, le volet social et le volet financier semblent avoir été dissociés.

Les négociations autour du plan social sont très avancées. Dans les milieux sidérurgiques on pense que les décisions pourraient être annoncées dans la semaine du 17 au 23 janvier. Le volume des réductions d'effectifs étant déjà connu, il ne reste plus qu'à déterminer les catégories de personnel concernées. Globalement, il faudra entre 800 millions et 1 milliard de francs pour atteindre les objectifs fixés. Très schématiquement, la ventilation de cette somme pourrait être la suivante, si tous les projets des sidérurgistes étaient acceptés : 200 millions seraient nécessaires pour mettre en pré-retraite la quasi-totalité des salariés de plus de cinquante-six ans et huit mois ; un peu moins de 400 millions iraient à certaines catégories de travailleurs postés qui restent encore à déterminer, le reste pourrait servir à financer notamment les stages de reconversion de longue durée et des licenciements, si cela se révélait nécessaire.

Pourtant, les négociations sont techniquement difficiles. Les réductions d'effectifs doivent être programmées avec beaucoup de prudence. Trop massives dans certaines unités, elles risqueraient de perturber dangereusement la marche des entreprises. Ce serait le cas pour Sacilor, avec quatre mille suppressions d'emplois. Par ailleurs, le gouvernement souhaite, à l'occasion de ce plan, satisfaire un certain nombre de revendications des syndicats telles que la pré-retraite pour les travailleurs postés.

Le plan financier soulève des problèmes beaucoup plus ardus à résoudre dans la mesure où il s'agit de redéfinir le rôle de l'Etat dans les activités de la sidérurgie. L'aide que celui-ci apportera sera au minimum de 2 milliards de francs. A en croire certaines informations, les sidérurgistes feraient des évaluations sensiblement plus fortes.

Ce chiffre est confirmé publiquement pour la première fois par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du conseil régional de Lorraine, qui, dans une lettre adressée à l'ensemble des élus du conseil régional, trace brièvement le cadre des négociations en cours : « *L'endettement à la fin 1976 de la sidérurgie est égal à son chiffre d'affaires total annuel (soit près de 33 milliards de francs), ce qui n'est pas tenable et bloque l'investissement. Il s'agit de trouver des capitaux neufs qui soient, pour l'essentiel, consacrés à créer la nouvelle sidérurgie et non à combler les dettes anciennes.* » L'autre chiffre est celui du montant de l'aide (sous toutes ses formes) qui sera demandée à l'Etat : « *Plus de deux milliards de francs* », écrit M. Servan-Schreiber, qui a déclaré à propos d'une éventuelle prise de participation : « *Si, comme l'idée en a été étudiée, cette aide pour plus d'équité envers le contribuable et une gestion plus ouverte des fonds publics était transformée en prise de participation, cela reviendrait d'un coup, étant donnée la capitalisation boursière affaissée des entreprises sidérurgiques, à une prise de contrôle pure et simple de l'Etat : formule stérilisante.* » Cette thèse est en fait celle défendue par le président de la République et énoncée lors des négociations avec les sidérurgistes par les représentants du gouvernement. En effet, pour ne prendre que l'exemple de SACILOR, sa capitalisation boursière n'atteint que 1,6 milliard de francs. En d'autres termes, une aide qui dépasserait huit cent millions de francs (ce qui sera certainement le cas) donnerait la majorité à l'Etat, éventualité que repousse le gouvernement de crainte de créer un précédent et d'être obligé d'agir de la même façon dans d'autres secteurs industriels.

Quelles peuvent donc être les formules retenues ? M. Servan-Schreiber dans sa lettre, sans le citer, fait état de la stratégie que défend le gouvernement. « *Il s'agit d'inventer une nouvelle forme d'aide financière qui ne débouche ni sur la bureaucratie ni sur un cadeau aux propriétaires, mais qui assure à terme une finalité d'intérêt général de la part publique du Plan acier.* » (1) Parmi les formules actuellement étudiées, l'une d'entre elles, proposée par le président de la République, aboutirait à une forme d'actionnariat ouvrier. Or, cette idée est très loin d'être admise par le patronat de la sidérurgie. Certains, publiquement, ne cachent pas leur opposition. Ainsi, dans un mémorandum, les sidérurgistes reprenant l'argument de la faible capitalisation boursière, font état du risque de voir la majorité du capital tomber dans les mains des ouvriers si la prise de participation était égale aux aides consenties. Ils proposent une formule qui consisterait à ouvrir le capital à l'ensemble des salariés en France, en dessous d'un seuil fiscal, une priorité étant cependant accordée aux travailleurs des entreprises concernées.

En fait, certains indices permettent de supposer que les sidérurgistes cherchent aujourd'hui à éviter par tous les moyens possibles une prise de participation sous quelque forme que ce soit. Y parviendront-ils ? Dans les milieux proches du gouvernement, on laisse entendre que les pouvoirs publics sont bien décidés à obliger les sidérurgistes à faire les concessions nécessaires, et cela dans des délais relativement brefs.

JEAN-CLAUDE BOURDIER.

(1) Dans la lettre aux conseillers régionaux de Lorraine, M. Servan-Schreiber écrit aussi : « *Il m'a été confirmé par le premier ministre, le ministre du travail et le ministre de l'industrie que la « surveillance du flux de l'emploi » à l'avenir, avec les moyens appropriés, pourrait être confiée, en collaboration permanente avec l'Etat, aux responsables régionaux sous une forme neuve, à déterminer avec nous.* »

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOGINNOVE

En vue de faire face au développement de son activité, la SOGINNOVE — Société générale pour le financement de l'innovation — créée à la fin de l'année 1973 par la Société Générale avec le concours du Crédit hôtelier et d'importantes compagnies d'assurances, vient de porter son capital social de 10 millions à 20 millions de francs par l'émission de cent mille actions nouvelles de 100 F.

Parmi les nouveaux souscripteurs figurent désormais : l'Omnium financier de Paris, le Crédit chimique, l'Arab Investment Company, la Garantie mutuelle des fonctionnaires et le CINEG, organisme commun des sociétés de développement régional.

DUMEZ

Le conseil d'administration, réuni le 29 novembre sous la présidence de M. André Chaufour, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 10 février prochain et de lui proposer de porter le capital de 80 à 100 millions de francs par incorporation de réserves. Les actions nouvelles seraient attribuées à raison d'une action nouvelle pour quatre anciennes avec jouissance du 1er janvier 1976. Le conseil envisage le maintien du dividende sur le capital augmenté, ce qui majorerait de 25 % la distribution globale.

CREDIT LYONNAIS

EUROPARTENAIRES :
Banco di Roma
Banco Hispano Americano
Commerzbank

SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1976

La situation au 30 novembre 1976 s'établit à 159 259 millions contre 162 745 millions au 3 novembre 1976.

Au passif, le poste Institut d'Emission, Banques et Entreprises non bancaires admises au marché monétaire se chiffre à 48 068 millions. Les Comptes d'Entreprises et Divers totalisent 23 006 millions et les Comptes de Particuliers 45 653 millions. Les Bons de Caisse atteignent 19 637 millions.

A l'actif, les Crédits à la Clientèle Portefeuille s'élèvent à 52 791 millions et les Comptes débiteurs à 24 581 millions.

Les Crédits mobilisés, hors bilan s'inscrivent pour 16 988 millions.

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Série de rendez-vous entre les syndicats des secteurs public et nationalisé

A l'exception de la grève de vingt-quatre heures dans les imprimeries de labeur et de la journée d'action C.G.T. et C.F.D.T. dans la métallurgie, la première semaine de l'année 1977 sera surtout marquée par une série de rencontres intersyndicales dans les secteurs public et nationalisé afin de déterminer un programme de riposte au plan Barre.

Dans la métallurgie, les deux fédérations C.G.T. et C.F.D.T. organisent mercredi 5 janvier une « *journée d'actions et d'expressions* » à l'occasion de la réunion, à Paris, au siège de l'Union des industries métallurgiques et minières (U.I.M.M.), de la commission nationale paritaire de l'emploi. Après l'annonce de plusieurs milliers de licenciements dans la sidérurgie, les deux syndicats entameront, le 5 janvier, une vaste campagne de sensibilisation qui devrait déboucher, d'ici à la fin février, sur des grèves et des manifestations dans la sidérurgie, la machine-outils, puis sur un vaste rassemblement des métallos dans la capitale.

Dans les secteurs public et nationalisé, cette première semaine de l'année 1977 sera surtout celle de la recherche d'un programme d'action contre la politique gouvernementale, en particulier contre le refus de tout accroissement automatique du pouvoir d'achat.

Toutes les grandes organisations syndicales ont en effet affirmé leur opposition à cette politique. La C.G.T. et la C.F.D.T. se sont prononcées pour « *un mouvement de grèves coordonnées, dans l'unité la plus large, au cours du mois de janvier* », tant dans la fonction publique que dans certaines entreprises nationalisées. Il s'agit maintenant de définir le calendrier et les modalités de ces grèves — qui pourraient être de quarante-huit heures — avec les autres syndicats, notamment F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. Plusieurs réunions sont prévues : celle des cinq fédérations de mineurs le 4 janvier, celle des cinq fédérations des gaziers et électriciens, d'une part, et des cinq organisations de fonctionnaires, d'autre part, mercredi 5 janvier, enfin celle de tous les syndicats de la R.A.T.P., jeudi 6 janvier.

En fin de semaine, ou plus vraisemblablement au début de la semaine suivante, les dirigeants des deux confédérations C.G.T. et C.F.D.T. doivent se rencontrer pour faire le point. Dans une déclaration à l'Agence centrale de presse, M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a rappelé la volonté de sa centrale d'engager fermement l'action tout en estimant que la satisfaction des revendications n'impliquait pas un changement radical de politique. En outre, M. Séguy a annoncé que, selon l'indice des prix C.G.T., l'inflation a été de 13 % en 1976, alors que, selon l'indice officiel, la hausse des prix serait de l'ordre de 10 %.

CORRESPONDANCE

Les aspects ubuesques de la nouvelle loi sur la prévention des accidents du travail

M. Patrice de Charette, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Béthune, nous a adressé la lettre suivante après la publication dans le Monde *du 1er décembre d'un article du professeur Jean-Jacques Dupeyroux sur la loi visant à améliorer la prévention des accidents du travail.*

C'est à juste titre que le professeur Dupeyroux souligne le caractère ubuesque de la disposition de la nouvelle loi qui permet au tribunal, après relaxe d'un dirigeant ou préposé d'une entreprise, de contraindre celle-ci à prendre toutes mesures pour rétablir des conditions normales d'hygiène et de sécurité.

Aux éléments déjà analysés, on pourrait en ajouter deux, qui viennent au soutien de cette appréciation : la possibilité donnée à une juridiction répressive de prendre une décision de coercition alors qu'elle vient de constater l'absence de toute infraction pénale, et, plus grave encore, le fait que, par cette mesure de contrainte le tribunal ne « condamnera » l'entreprise à rien d'autre qu'à respecter la loi...

D'autre part, la possibilité donnée au tribunal de mettre la peine d'amende à la charge de l'entreprise, qui aura pour effet de rendre moins redoutables, donc moins efficaces, les conséquences de la sanction pénale, se borne, nous dit-on, à avaliser une pratique déjà courante.

On peut relever sur ce point que le fait pour le dirigeant d'une société commerciale de faire supporter par celle-ci le paiement de l'amende à laquelle il a personnellement été condamné, et de faire ainsi usage à des fins personnelles des biens de la société, correspond à la définition exacte du délit d'abus de biens sociaux, que l'article 425 de la loi du 24 juillet 1966 punit de cinq ans d'emprisonnement. Il ne semble pas que les procureurs de la République, dont l'une des missions est d'assurer l'exécution des décisions judiciaires, se soient un jour inquiétés de l'origine des fonds reçus par le Trésor public au titre du paiement des amendes.

Enfin, l'exigence de la « faute personnelle » est l'une des importantes nouveautés de ce texte, du moins dans l'esprit de ses auteurs. Il est en effet fort probable que le but recherché ne sera pas atteint. L'examen attentif des arrêts de la Cour de cassation rendus en la matière permet de constater que ceux-ci prennent toujours soin d'énoncer que « le chef d'entreprise est tenu de veiller personnellement au strict respect des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité du travail ». Contrairement à ce qu'ont pu soutenir certains commentateurs, cette solution n'est donc pas rattachée à une prétendue responsabilité du fait d'autrui, ou encore à une présomption de responsabilité pénale qui pèserait inéluctablement sur le chef d'entreprise.

Il est donc vraisemblable que la jurisprudence de la chambre criminelle de la Cour de cassation, qui, en matière de droit pénal du travail, a toujours été novatrice et remarquablement protectrice des droits des salariés, trouvera dans ce texte non pas un obstacle, mais bien au contraire une confirmation et un nouvel aliment.

CONSOMMATION

Libres opinions

La publicité comparative est-elle nécessaire ?

par ROBERT LEDUC (*)

AU cours des journées du droit de la consommation, Mme Christiane Scrivener a ouvert le dossier de la *publicité* comparative. Elle reprenait ainsi les recommandations du Comité de la consommation du VIIe Plan pour lequel « l'interdiction de fait de mentionner les produits concurrents dans un message publicitaire est de nature à freiner l'évolution souhaitable vers une meilleure information ».

Introduire la comparaison en publicité est une idée séduisante. Elle a pour elle la logique. Après tout, acheter c'est choisir et choisir c'est comparer. Elle va aussi dans le sens de l'évolution vers une *information plus complète du public qui a besoin d'être guidé dans ses décisions d'achat et qui souhaite être délivré* de cet embarras du choix dont, paradoxalement sinon cyniquement, il se plaint. D'ailleurs plusieurs pays se sont déjà orientés dans cette voie. Autant de bonnes raisons de nous y engager à notre tour.

Mais la question est-elle aussi simple ?

* * *

L'emploi de la comparaison donne au contenu de la publicité une forte apparence d'objectivité puisqu'elle met en parallèle sur des points précis des produits concurrents clairement dénommés.

Or, habituellement, la publicité ne prétend pas à cette objectivité. Elle se présente pour ce qu'elle est. Le public n'en est pas dupe et il la lit ou la regarde avec une distance complice. La publicité comparative, au contraire, porte en elle le germe de la tromperie. Quelle qu'en soit la forme en effet la publicité, par sa nature même, n'est et ne sera jamais désintéressée. Son objectif reste et doit rester de convaincre. Pour s'attirer les suffrages du public, l'annonceur sera donc naturellement amené à faire porter la comparaison sur les points sur lesquels il est sûr s'affirmer sa supériorité sur ses adversaires. Mais les produits de référence seront-ils les concurrents les plus directs et le plus souvent utilisés ? Et les caractéristiques offertes à la comparaison seront-elles celles qui sont les plus importantes aux yeux du public ? Rien n'est moins sûr.

Parce que la publicité sera toujours partielle et partiale, la comparaison publicitaire risque d'être illusoire, voire même trompeuse sans être à proprement parler mensongère si l'intention qui la guide est déloyale. Mais comment le déceler ?

Seconde remarque : du fait même qu'elle ne peut porter que sur certains des éléments objectifs des produits mis en parallèle et parce qu'elle doit exclure tout jugement de valeur qui équivaudrait à un dénigrement, la publicité comparative ne pourrait s'appliquer de façon utile et probante qu'aux véritables innovations ou qu'à ceux des produits existants dont les spécificités sont facilement perceptibles.

Mais précisément, il existe tant de produits quasi similaires dans tous les domaines que le champ d'application de la publicité comparative risque d'en être singulièrement réduit. D'autant plus que pour éviter de mettre en pièces notre conception de la concurrence déloyale et celle de la responsabilité civile, elle devrait faire l'objet d'une réglementation très précise et organiser de façon minutieuse le droit de réponse des concurrents mis en cause.

Quels que soient ces obstacles, la question la plus fondamentale reste encore cell ede savoir si, dans les faits, la publicité comparative présenterait un réel intérêt. Or, il ne semble pas que l'on se soit encore vraiment préoccupé en France d'apprécier par avance son efficacité pour une meilleure information du consommateur.

Quels enseignements peut-on tirer sur ce point des expériences faites à l'étranger ?

D'abord que, même dans des pays comme les Etats-Unis où elle a acquis droit de cité, la publicité comparative y est relativement peu utilisée. On sait aussi qu'elle n'augmente l'efficacité de la publicité ni pour l'annonceur ni pour le public. Les marques ne sont pas mieux identifiées et les promesses publicitaires ne sont pas plus crédibles. Lorsqu'elle se veut technique et détaillée, la publicité comparative engendre la confusion dans l'esprit du public et, lorsqu'elle est superficielle et incomplète, elle devient facilement trompeuse.

Ainsi, au total, aussi séduisante qu'elle paraisse, on peut s'interroger sur la véritable portée qu'aurait la publicité comparative. En autoriser l'usage ne conduirait-il pas à remettre en question une certaine morale des affaires pour un bénéfice illusoire, même si la mesure pourrait paraître spectaculaire ? N'entrerait-on pas aussi dans une confusion entre les genres d'information du consommateur en demandant à la publicité de jouer un rôle pour lequel elle n'est pas faite ?

Il serait aussi vain de vouloir transformer la publicité en tests comparatifs que dangereux d'utiliser ceux-ci à des fins publicitaires.

(*) Vice-président de Ted Bates France. Expert pour la publicité près les tribunaux.

ÉNERGIE

LE PRÉSIDENT CONGOLAIS IMPUTE A L'« IMPÉRIALISME » LA BAISSE DE LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE DE SON PAYS

Brazzaville (*A.F.P.*). — Le commandant Marrien Ngouabi, chef de l'Etat du Congo, a évoqué, vendredi 31 décembre, dans son message de Nouvel An « *la situation générale déplorable* » de l'économie et a sévèrement critiqué l'action des compagnies pétrolières. « *La mauvaise foi dans l'application des lois d'Etat concernant les redevances pétrolières s'inscrit*, a-t-il déclaré notamment, *dans le contexte de sabotage économique dont souffre actuellement le Congo.* »

Parmi les « *manœuvres de l'impérialisme* », le président Ngouabi a cité la « *baisse ou la régression de la production pétrolière au Congo* », la « *fermeture brusquée de certaines entreprises capitalistes* » (le chef de l'Etat avait évoqué la veille, à ce propos, la compagnie française transitaire Mory et la Compagnie française des potasses du Congo), le « *désengagement assez déloyal de certains partenaires au sein des compagnies mixtes* » et surtout la « *mauvaise foi dans l'application des lois d'Etat concernant les redevances pétrolières* ».

Selon un quotidien de Djeddah

L'ARABIE SAOUDITE AUGMENTERAIT SA PRODUCTION PÉTROLIÈRE DE 35 %

L'Arabie Saoudite va porter graduellement sa production de pétrole à 11,9 millions de barils par jour afin de faire face à la demande en 1977, affirme le quotidien en langue anglaise de Djeddah *Arab News*, citant des « *sources autorisées* ».

Le journal précise que cette mesure est destinée à neutraliser les hausses de prix décidées par onze autres pays membres de l'OPEP lors de la conférence de Doha le 17 décembre. La production de l'Arabian American Oil Company (Aramco), qui fournit l'essentiel du pétrole saoudien, a atteint 8,8 millions de barils au mois de décembre ; l'augmentation de la production serait donc de 35 %.

[La capacité de production théorique de l'Aramco est actuellement de 11,8 millions de barils par jour. La plupart des experts estiment cependant qu'une telle production ne pourrait être obtenue, sur une longue période, sans d'importants travaux. La capacité réelle de production de l'Aramco est, en général, évaluée entre 10 millions et 10,5 millions de barils par jour.]

LES MARCHÉS FINANCIERS

ÉTATS-UNIS

Optimisme prudent à Wall Street

New-York (Agefi). — Les milieux boursiers américains sont raisonnablement optimistes pour 1977, tablant sur une hausse des cours qui ne sera pas nécessairement spectaculaire. De l'avis général, le recul de l'inflation se poursuivra, et l'action de l'équipe Carter parviendra à rétablir rapidement un climat de confiance dans l'économie américaine. La politique du nouveau chef de l'exécutif américain pourrait également entraîner, espère-t-on, une amélioration de la situation de l'emploi, ce qui ne manquera pas d'exercer un effet positif sur la Bourse.

Certains analystes vont jusqu'à évoquer la possibilité d'un franchissement du cap des 1 200 par le Dow Jones des industrielles. Rappelons, à cet égard, que le record absolu remonte au 11 janvier 1973, date à laquelle le Dow s'était établi à 1051,70 .

Pour le vice-président d'Oppenheimer and Company Inc., « l'économie connaîtra une croissance constante et progressive, sans résultats spectaculaires, et on peut s'attendre que la Bourse suivra la même évolution ». Lui aussi estime que l'inflation reculera.

Chez Merrill Lynch, le climat général est aussi à l'optimisme. Les analystes de la firme de courtage prévoient que la croissance va s'accélérer, soit d'elle-même, soit grâce aux mesures de stimulation modérée qu'adopterait le nouveau gouvernement. Parallèlement, ils s'attendent que le marché s'orientera nettement à la hausse et que le Dow Jones pourra nettement dépasser les 1 050

En revanche, les experts de Merrill Lynch craignent, au cas où l'administration recourrait à des actions de forte stimulation, que celle dernière n'entraîne une aggravation de l'inflation, avec les répercussions négatives que cela suppose sur les bourses de valeurs. Ils considèrent toutefois que les investisseurs ne conserveront qu'une marge de liquidité assez réduite, de l'ordre de 15 %, ce qui correspond à un volume d'investissements satisfaisant.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	31/12	3/1
1 dollar (en yens) ...	293 ..	292 975

LONDRES

Tous les marchés financiers et commerciaux britanniques ont chômé le 3 janvier. Ils rouvriront normalement leurs portes mardi 4 janvier.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 10 1/4 %

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1975.)

	30 déc.	31 déc.
Valeurs françaises ..	80,9	80,3
Valeurs étrangères ..	111	111,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	63,5	64

M. FLORNOY ENTRE A LA C.O.B.

M. Yves Flornoy, syndic de la Compagnie des agents de change, a été désigné membre de la commission des opérations de Bourse. Il succède à M. M. Borgeaud, président-directeur général de la société Denain-Nord-Est-Longwy, dont le mandat arrivait à expiration.

M. J. Saintoin, syndic adjoint, lui aussi en fin de mandat, a été remplacé par M. J. Pineau, vice-président-directeur général de L'Air liquide.

Précisons que M. J. Donnedieu de Vabres, président de la C.O.B., a été récemment confirmé dans ses fonctions pour une période quatre ans.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Bras. Côte-d'Ivoire, c. 31	1 p. 5	2 50
Centrest, c. 24	3 p. 4	.. ..
CREG, c. 44	1 p. 3	.. ..
Dével. Rég. Nord-Pas-de-Calais, c. 28	1 p. 3	3 80
Forges Clairvaux, c. 22.	1 p. 2	.. ..
Sodecco, c. 23	1 p. 1	.. ..
Union Inter. Im., c. 21.	2 p. 1	.. ..
Rolinco, dr. ou c. 18 ..	1 p. 20	1 82

B. A. L. O.

Le *B.A.L.O.* du 3 janvier 1977 publie notamment les insertions suivantes :

Union de crédit pour le bâtiment. — Emission d'un emprunt de 300 millions de francs, représenté par 300 000 obligations de 1 000 F nominal (jouissance 7 janvier 1977). Ces obligations rapporteront un intérêt annuel de 11,40 % et seront amortissables en sept ans au maximum à partir du 7 janvier 1980.

Société nationale des chemins de fer français. — La S.N.C.F. émet pour un montant maximum de 300 millions de francs des bons à dix ans, dits « bons à lots-kilomètres 1977 ».

Société de développement régional de Normandie. — Emission de 108 000 actions nouvelles de 100 F nominal émises à 105 F (deux actions nouvelles pour trois anciennes), jouissance 1er janvier 1977.

Banania. — Augmentation du capital de 10 420 800 F à 11 462 850 F par prélèvement sur la « réserve spéciale » et par la distribution gratuite de 20 841 actions nouvelles de 50 F nominal (1 pour 10) portant jouissance du 1er janvier 1976.

Sables et graviers Dias et O.T.M. réunis. — Inscription au relevé quotidien des valeurs non admises à la cote (Bourse de Paris) des 35 900 actions formant le capital social.

Le volume global de transactions à la Bourse de Paris pour la séance du 31 décembre 1976 s'est élevé à *126 595 232* francs, dont 45 955 631 francs à terme et 80 639 600 francs au comptant.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

DUMEZ. — Distribution gratuite d'une action pour quatre, créée jouissance au 1er janvier 1976. Le dividende global serait maintenu à son niveau précédent (18,90 francs). Il en ressortirait ainsi une augmentation de 25 %.

HUTCHINSON MAPA. — Diverses mesures d'assainissement ont été adoptées le 21 décembre dernier. Elles entraîneront une perte importante au compte de pertes et profits pour 1976.

SKIS ROSSIGNOL. — Dans la situation provisoire au 30 septembre 1976, le bénéfice avant impôts et provisions s'élève à 13,27 millions de francs contre 11,61 millions de francs un an plus tôt.

APPLICATION DES GAZ « CAMPING GAZ INTERNATIONAL ». — Le bénéfice provisoire au 30 septembre 1976 ressort à 5,95 millions de francs contre 14,83 millions un an plus tôt. Toutefois, le bénéfice consolidé sera vraisemblablement supérieur à celui de l'exercice précédent.

BOURSE DE PARIS - 31 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	36 10	0 756	SAN (Sté) Centr.)	615	617	Lyon-Alemand ..	96 ..	98 ..	UFIMEG........	80 50	80 15
5 %	51 70	4 577	Préservatrice S.A.	328	330	Paris-Réescompt.	..	256	U.G.I.M.O......	112	112
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
133	Olida-Caby..	137	135 ..	135	135
95	Opfi-Paribas.	96 90	89 40	89 40	C 88 60
105	Paris-France.	111 .	111	110 80	109 ..
72	Pechelbronn..	73 10	73 10	72 90	72
466 ..	T.R.I.......	496 ..	489 50	500 ..	490 ..
595 ..	Tél. Electr...	637 ..	658 ..	654 ..	645 ..
121 ..	— (obl.)....	126 ..	C126 ..	126 ..	126 ..
290 ..	Tél. Ericsson	282 50	282 ..	282 ..	288 50
54 ..	Terres Roug..	58 ..	58 10	58 10	59 ..
189 ..	Thomson-Br..	182 .	183 90	182 80	183 90
238 50	— (obl.)..	238 50	C237 50	237 50	237 50
265	Gen. Electric	275	275 90	275 90	273 10
380	Gen. Motors.	384 ..	387	387 ..	385 ..
12 50	Goldfields...	12 80	12 75	12 75	12 50
18 20	Harmony....	16 20	18 20	16	16
225	Hoechst Akti.	283 50	283 50	283 50	281
27	Imp. Chem...	28 30	28 60	27 80	28 10
103	Imperial Ltd.	107 10	C108 ..	107 30	108 ..
11	De Beers (S.)	11 60	12 ..	12 ..	11 80
580	Deuts. Bank.	590 .	595	595 .	585 .
210	Dome Mines.	215 50	215	215 ..	217 ..
690	Du Pont Nem.	669	672	674 .	685
420	East Kodak..	432 10	C434 80	434 80	434 80
15 50	East Rand...	15 80	15 80	15 75	15 45
108	Ericsson....	112 50	110 50	110 50	110 10
260	Exxon Corp..	266 .	268	267 80	265 .
295	Ford Motor..	302 ..	302 .	302 ..	300 ..
57	Free State..	59 50	59 20	59 ..	58 30
47	Sony.......	45 45	45 50	45 45	45 ..
13	Tanganyika..	12 75	12 80	12 80	12 80
240	Unilever....	241 50	244 .	244 ..	240 .
12	Union Corp..	12 25	12 80	12 80	12 80
133	U. Min. 1/10	137 50	138 50	137 ..	134 50
106	West Driet..	112 ..	107 50	108 ..	106 ..
40	West Deep..	41 80	41 50	41 50	40 85
78	West Hold...	80 20	79 90	79 90	78 60
0 82	Zambia Cop..	0 90	0 98	1 09	1 ..

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 31 12	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 974	Marché clos	4 95
Canada ($ can. 1)........	4 912		4 88
Allemagne (100 DM).......	211 025		209 25
Autriche (100 sch.)	29 695		29 60
Belgique (100 F.)	13 855		13 77
Danemark (100 krd)	86 270		85 25
Espagne (100 pes.).......	7 289		7 08
Grande-Bretagne (£ 1)....	8 465		8 45
Italie (1 000 lires).....	5 682		5 425
Norvège (100 k)	96 400		95 25
Pays-Bas (100 fl.).......	202 375		200 50
Portugal (100 esc.)......	15 840		15
Suède (100 krs)..........	120 620		119 75
Suisse (100 fr.).........	203 350		202 ..

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 31 12
Or fin (kilo en barre).....	21290	21225
Or fin (kilo en lingot)....	21340	21290
Pièce française (20 fr.)...	225 80	232 .
Pièce française (10 fr.)...	199	199
Pièce suisse (20 fr.)	204	206 50
Union latine (20 fr.)	193 ..	194 80
Souverain	208 50	220
Pièce de 20 dollars	1004	1018 40
Pièce de 10 dollars	500 ..	520
Pièce de 5 dollars	340 10	... ..
Pièce de 50 pesos	875 50	871 ..
Pièce de 10 florins	199 ..	205 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. PROCHE-ORIENT
— Les contacts entre M. Peled et l'O.L.P. semblent avoir ébauché un rapprochement.

2-3. EUROPE
— ITALIE : « L'Europeo » accuse le Vatican de se livrer à la spéculation immobilière.
— ESPAGNE : nombreuses manifestations au Pays basque en faveur de l'amnistie.

4. AFRIQUE
— RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : M. Vorster a adressé des vœux distincts à chacune des quatre communautés raciales.

4. AMÉRIQUES
— PÉROU : Les milieux syndicaux et universitaires sont touchés par la répression.

5. POLITIQUE
— M. et Mme Giscard d'Estaing ont passé le Jour de l'an dans une famille du « quart monde ».

6. PRESSE
— La disparition de E. Amaury, P.-D. G. du *Parisien libéré.*

6. AÉRONAUTIQUE

6-7. SOCIÉTÉ
— Sex business aux Etats-Unis.

7. ÉDUCATION
— Les enfants d'immigrés à l'école maternelle.

8-9. JUSTICE
— Après la mort de Jean de Broglie.
— Non-lieu dans l'affaire du *Canard enchaîné.*

9. SPORTS

10. DÉFENSE

EUROPA
Pages 11 à 16
— La tirelire euro-arabe.
— Le pétrole comme monnaie d'échange.
— La santé fait des ravages en Allemagne.
— La seconde crise de l'énergie.
— Les investissements américains en Europe.

18-19. ARTS ET SPECTACLES
— CINÉMA : « Broadway Melody of 1940 », l'âge ingrat du « musical » américain.
— EXPOSITIONS : Une collection d'objets d'art populaire à Reims.

22. LETTRES
— Mort de Charles Haguenauer.

22. EQUIPEMENT ET RÉGIONS
— CORSE : L'année de la violence.

23. LA RÉGION PARISIENNE
— André Malraux chez Baltard à Nogent-sur-Marne... et place du Théâtre-Français.

24. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— LIBRE OPINION : « La publicité comparative est-elle nécessaire ? », par Robert Leduc.

LIRE ÉGALEMENT
RADIO-TELEVISION (18)
Annonces classées (20 à 22) ; Aujourd'hui (18) ; Carnet (22) ; « Journal officiel » (18) ; Météorologie (18) ; Mots croisés (18) ; Bourse (25).



LES CÉRÉMONIES DES VŒUX A L'ÉLYSÉE

« 1977 doit être l'année du redressement économique »

déclare M. Giscard d'Estaing

M. Valéry Giscard d'Estaing a reçu lundi matin 3 janvier, au palais de l'Elysée, les vœux des membres du gouvernement. Le premier ministre lui a déclaré notamment, selon le compte rendu qu'en a fait M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole de l'Elysée : « *Ces vœux vont au président élu par le peuple français pour répondre de la stabilité de nos institutions, assurer la continuité dans la direction des affaires de notre pays, en défendre les intérêts supérieurs et permanents.* »

M. Barre a rappelé l'objectif principal de l'action gouvernementale : « *le redressement économique* ». Il a indiqué : « *Nous avons confiance dans les capacités du peuple français et, au-delà des agitations de surface, dans son bon sens, son patriotisme et sa volonté.* » Après avoir analysé l'ensemble des actions que le gouvernement va entreprendre en différents domaines économiques et sociaux, le premier ministre a conclu : « *Notre souhait le plus profond et notre volonté sont de vous aider, monsieur le président, à faire de la France, au cours de cette année 1977, une nation moderne, juste et résolue.* »

M. Giscard d'Estaing a notamment répondu : « *1977 doit être l'année du redressement de l'économie française. Le gouvernement a été choisi et nommé en fonction de cet objectif. Il conduit la politique de redressement avec compétence et fermeté, sous l'autorité intelligente de M. Raymond Barre. Je suis persuadé que l'année qui s'ouvre permettra de constater les résultats de ces efforts et de ceux auxquels il convie tous les Français.*

» *Un gouvernement ne doit jamais disperser son action. Une fois qu'une priorité est établie, elle s'impose à tous, même si, bien entendu, un grand nombre de tâches de gestion doivent être poursuivies avec application et ouverture d'esprit. Le moment venu, les Français reconnaîtront ceux qui se seront consacrés à la solution de leurs vrais problèmes.* »

Le président de la République a ensuite adressé ses vœux personnels au premier ministre et aux membres du gouvernement, ainsi qu'à leur famille.

Au terme de cette cérémonie, les ministres et secrétaires d'Etat ont gagné à pied le ministère de l'intérieur, où un petit déjeuner leur était offert par M. Michel Poniatowski.

« Mon vœu le plus cher : l'unité des Français »

Dans sa réponse aux vœux présentés, en fin de matinée, au nom des corps constitués par M. Bernard Chenot, vice-président du Conseil d'Etat, M. Giscard d'Estaing a notamment déclaré : « *On peut espérer que le monde connaîtra, en 1977, un progrès vers la paix, notamment au Moyen-Orient, et un meilleur équilibre des ressources et des échanges. Mais de toute façon ce monde demeurera un monde dur. Mon vœu le plus cher est que la France et les Français soient suffisamment unis pour affronter le temps présent et faire face à ses difficultés. Si le président de la République n'avait qu'un seul vœu à faire, ce serait celui de l'unité des Français.*

» *Les objectifs sont tracés. Le premier, on le sait, est le redressement économique. Tout le reste en dépend. Les dispositions nécessaires sont en place grâce à l'action ferme et éclairée de M. Raymond Barre et de son gouvernement. Les tout premiers effets, à peine perceptibles encore, apparaissent. Il s'agit de tenir le cap, d'appliquer sans défaillance ce qui a été décidé, bref, de faire preuve de ces vertus, qui sont aussi celles de notre peuple, et sans lesquelles rien de solide ne s'accomplit : obstination, endurance, ténacité.*

» *L'autre objectif pour 1977 est la poursuite de notre progrès dans le respect des disciplines prioritaires du redressement économique. La famille et les personnes âgées doivent en être les premiers bénéficiaires. Des dispositions essentielles sont en préparation, tout viendra à son heure.* »

Dans la seconde partie de son allocution, le chef de l'Etat a défini la fonction « *essentielle et multiforme* » de l'Etat dans le développement de la nation. Il a poursuivi : « *De là le respect dû à son autorité, respect dont je me considère comme le garant. Mais bannissons de nos esprits l'idolâtrie de l'Etat. Avant l'Etat, au-dessus de l'Etat, il y a la France. (...) L'Etat n'est pas un but en soi, c'est un instrument. Sa grandeur est de servir et non d'étouffer ceux qu'il sert, de faciliter le développement de la société et non de se substituer à elle, de permettre aux citoyens d'exercer leur initiative et leur responsabilité, comme leur éducation et leur information leur permettent désormais de le faire, et non de choisir leur bonheur à leur place. La France n'est pas un pays en tutelle. Il n'y a pas deux catégories de Français, ceux qui produisent et ceux qui contrôlent. Ils sont égaux en utilité et en droit.* »

M. Giscard d'Estaing a conclu : « *Il est essentiel qu'à travers votre action, votre comportement, celui de vos subordonnés, peu à peu une figure nouvelle de l'Etat se dégage. (...) L'opinion publique attend avec impatience cette nouvelle attitude de l'Etat et de son administration. Le gouvernement consacrera une grande part de son activité en 1977 à cette réforme du style d'action de l'Etat.* »

MORT DU TÉNOR NOIR ROLAND HAYES

Le ténor américain Roland Hayes est mort, samedi 1er janvier, à Boston. Il était âgé de quatre-vingt-neuf ans.

[Né en Georgie dans une famille d'anciens esclaves, le 3 juin 1887, il a été le premier artiste noir à se produire dans des pays étrangers. Ses interprétations de musique classique, et notamment des lieder allemands, lui avaient acquis une réputation internationale. Il a aussi largement contribué à faire découvrir les « spirituals » afro-américains et ouvert la voie à des chanteurs comme Marian Anderson et Paul Robeson. Membre de l'Academy of arts and sciences, Roland Hayes a enseigné dans plusieurs universités américaines. Il avait pris sa retraite en 1973, après avoir donné un dernier concert à Boston.]

● *Rixe dans la Manche : quatre blessés.* — Une bagarre a éclaté, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, à la sortie d'un bal, à Saint-Sauveur-Lendelin (Manche), entre deux bandes de jeunes gens. L'un des protagonistes, M. Daniel Campain, vingt et un ans, de Cérences (Manche), a sorti un pistolet et tiré à plusieurs reprises sur le groupe de ses adversaires, blessant quatre d'entre eux. Quinze personnes ont été interpellées quelques heures plus tard.

● *Les recherches pour retrouver* les deux jeunes skieuses emportées par une avalanche, vendredi après-midi 31 décembre, près de la Brèche-de-Roland, dans les Hautes-Pyrénées, ont été définitivement abandonnées, dimanche soir, 2 janvier 1977. Mlles Jocelyne Rauna, vingt et un ans, et Marie-France Andrieu, vingt-trois ans, effectuaient une randonnée en haute montagne, cela avec cinq compagnons qui ont été rapidement dégagés par d'autres randonneurs, tous originaires de la région parisienne. D'autre part, un jeune skieur de dix-sept ans, M. Edouard Leba, a également disparu, dimanche après-midi 2 janvier 1977, au sommet des pistes de Val-Louron.

Le numéro du « Monde » daté 2-3 janvier 1977 a été tiré à 427 639 exemplaires.

M. RABIN EST CHARGÉ DE FORMER LE NOUVEAU GOUVERNEMENT ISRAÉLIEN

Jérusalem (A.F.P.). — M. Rabin a été chargé lundi 3 janvier par le chef de l'Etat, M. Katzir, de former le nouveau cabinet israélien, à la suite de la démission de la coalition gouvernementale. Il dispose à cette fin d'un délai renouvelable de vingt et un jours.

En fait si, comme tout le laisse supposer, la Knesset décide entre temps sa dissolution et fixe la date des nouvelles élections, le gouvernement actuel demeurera en place pour expédier les affaires courantes jusqu'à la formation du gouvernement issu des nouvelles élections.

UN ANCIEN MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'UNESCO EST ARRÊTÉ A PRAGUE

L'agence Reuter affirme tenir de source digne de foi à Vienne que l'ancien vice-ministre tchécoslovaque de la culture et délégué de son pays auprès de l'UNESCO, M. Joseph Grohman, a été arrêté il y a environ un mois, à l'aéroport de Prague, à son retour de Paris. Les raisons de cette arrestation ne sont pas connues, mais des rumeurs circulent selon lesquelles on reprocherait à M. Grohman de se livrer au trafic de devises.

[Dans les milieux de l'UNESCO, on déclare tout ignorer de cette arrestation. M. Grohman, ajoute-t-on, n'a jamais été accrédité à l'UNESCO en tant que délégué permanent, mais, de 1968 à 1974, il a fait partie du conseil exécutif de l'Organisation, dont les membres sont élus par la conférence générale.]

BAISSE DU DOLLAR

La baisse du dollar, interrompue les jours précédents, a repris lundi sur tous les marchés des changes. Le cours de la monnaie américaine est tombé à Paris de 4,9650 F à 4,9425 F, et, à Francfort, de 2,3620 DM à 2,3485 DM.

La tenue du franc est restée satisfaisante, notamment vis-à-vis du deutschemark, qui valait 2,105 F contre 2,106 vendredi.

Ancien dirigeant syndicaliste et ministre du travail à Vichy

René Belin est mort

Nous apprenons la mort de René Belin, ancien ministre du travail dans les premiers gouvernements de Vichy, décédé à son domicile de Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne) le 1er janvier. Les obsèques auront lieu à Lorrez le mercredi 5 janvier.

De la C.G.T. au régime de Pétain

Autodidacte, syndicaliste passionné, René Belin, homme de gauche, fut ministre, puis secrétaire d'Etat de Vichy. Il démissionna tôt et rentra dans l'ombre. Mais le souvenir de la « trahison » de l'ancien secrétaire général adjoint de la C.G.T. a souvent pesé, après la guerre, sur le mouvement syndicaliste.

Né à Bourg-en-Bresse le 14 avril 1898, René Belin dut quitter l'école à douze ans et demi. Il devint garçon de bureau et, à quatorze ans, facteur auxiliaire des P.T.T. Titularisé à quinze ans, il passe l'un après l'autre les concours de son administration, devient rédacteur principal. Entre temps, il avait été mobilisé dans le génie et terminé la guerre comme chef du central téléphonique de Constantinople.

Secrétaire du syndicat des P.T.T. de Lyon, il organise une grève, passe en conseil de discipline et il est révoquée. Il devient secrétaire général du syndicat des P.T.T. en 1930. A trente-sept ans, en 1935, il est secrétaire général adjoint de la centrale syndicale. Essentiellement attaché au mouvement syndical et à son indépendance, il lutte contre tout ce qui lui apparaît comme une exploitation politique par le parti communiste, et fonde, en 1938, l'hebdomadaire Syndicats, *où il soutient ses thèses.*

Des mesures sociales

En juin 1940, il donne sa démission du bureau confédéral. Le 13 juillet, Laval l'envoie chercher dans le village du Sud-Ouest où il s'est réfugié, pour le nommer secrétaire général du ministère du travail. Belin montre peu d'enthousiasme, ce qui n'empêche pas Laval de le faire nommer sur-le-champ par le maréchal Pétain ministre de la production industrielle et du travail. Le président du conseil cherche ainsi à donner à son gouvernement, entièrement composé d'hommes de droite et de techniciens, une caution de gauche.

En fait, René Belin, travailleur acharné, n'aura aucun rôle politique direct, mais entreprendra, comme ministre puis comme secrétaire d'Etat, une tâche considérable. La France compte alors un million cent mille chômeurs, du fait de la défaite et de la désorganisation de l'économie. Après avoir réduit pendant quelques mois la durée du travail — trente heures dans la métallurgie parisienne, — multiplié les services de placement, créé les directions départementales et régionales du travail, institué la retraite des vieux, il arrive, fin 1941, à réduire à un million le nombre des chômeurs.

Il ne peut réussir à faire adopter un projet de réforme des assurances sociales dont la Sécurité sociale, après la Libération, reprendra quelques-uns des principes, mais améliore et étend les allocations familiales, remplace l'allocation de la mère au foyer par celle de « salaire unique ». La stricte limitation des salaires l'empêche de mener la politique des salaires qu'il eût voulu suivre.

Entouré, à Vichy, de ministres férus de corporatisme, qui veulent, à tous les échelons, réunir patrons et ouvriers ou employés dans des organismes uniques, il se bat pour sauver le syndicalisme. Il n'en doit pas moins, au début de 1941, accepter la Charte du travail, construction boiteuse, naïvement destinée à abolir la lutte des classes et qui, pour ce faire, interdit notamment, à la fois, la grève et le lock-out.

Lorsque Laval, chassé de Vichy le 13 décembre 1940, revient au pouvoir le 16 avril 1942, sous pression des Allemands, René Belin donne aussitôt sa démission.

La commission d'instruction de la Haute Cour de justice rendit après la guerre une ordonnance de non-lieu en soulignant « son attitude d'opposition aux demandes des Allemands » et son souci d'assurer la défense des intérêts français.

René Belin collabora au Bulletin de Paris, *aujourd'hui disparu. Retiré à Lorrez-le-Boccage, en Seine-et-Marne, il en avait été maire de 1959 à 1965.*

Non-lieu pour les écoutes du « Canard enchaîné »

M. Hubert Pinsseau, juge d'instruction à Paris, a rendu le mercredi 29 décembre une ordonnance de non-lieu dans l'affaire dite des écoutes du « Canard enchaîné ». Cette ordonnance, longue de dix-neuf pages, a été signifiée le lendemain, et Me Roland Dumas, avocat de l'hebdomadaire, a indiqué ce lundi 3 janvier qu'il avait fait appel dans le délai de trois jours imparti par la loi.

M. Pinsseau rappelle d'abord qu'il a été saisi d'une plainte contre X pour « *violation de domicile et tentative d'atteinte à la vie privée* », le 4 décembre 1973, c'est-à-dire au matin même suivant la nuit durant laquelle M. Escaro, administrateur des Editions Maréchal — *Canard enchaîné,* — avait eu « *son attention attirée par la présence de trois agents de police en uniforme et munis d'appareils talkie-walkie, en stationnement devant la porte cochère de l'immeuble sis 173, rue Saint-Honoré et à l'angle des rues des Pyramides et de l'Echelle* ».

M. Escaro avait également constaté de la lumière au troisième étage de l'immeuble où se trouvaient les futurs bureaux du journal. De même que, « *pénétrant à l'intérieur des locaux, il entendit des individus parler à haute voix, et qu'il se trouva bientôt en présence d'un individu en civil qui l'interrogea sur l'objet de sa visite* ».

Dans sa longue ordonnance, M. Pinsseau rappelle que le magistrat instructeur s'est rendu sur place les 5, 7, 8 et 14 décembre 1973, qu'il a, d'autre part, confié à divers experts plusieurs missions d'investigation portant sur les objets trouvés dans les locaux.

Quant à la recherche des témoins, le magistrat indique qu'elle « *fut systématique* », tout comme il vérifia « *avec rigueur et minutie les renseignements divulgués dans* le Canard Enchaîné, *bien qu'ils n'eussent point été portés préalablement à sa connaissance* ».

« Pas de charges suffisantes »

M. Pinsseau fait ensuite l'historique des conditions dans lesquelles il a cherché à obtenir le témoignage des collaborateurs de la D.S.T. mis en cause par l'hebdomadaire. Il remarque notamment qu'il a organisé « *neuf séries de présentations aux témoins de personnages susceptibles d'avoir été mêlés à l'opération de pose de micros dans les locaux du journal, que trois d'entre elles n'ont pu avoir lieu (...), que les six autres ont été totalement vaines, à l'exception de celle au cours de laquelle la dame Bertin, concierge de l'immeuble du 173, rue Saint-Honoré, déclara pouvoir reconnaître l'inspecteur Laborde* ».

« *Mais,* observe le magistrat, *attendu que ce dernier a exposé et qu'il a été largement vérifié qu'à l'époque des faits il portait un collier de barbe dont la description n'a jamais été rapportée par aucun des témoins entendus (...), il ne résulte pas de l'information charges suffisantes contre quiconque d'avoir commis les délits susvisés.* »

Sur la plainte en « *tentative d'atteinte à la vie privée* », M. Pinsseau écrit enfin : « *Attendu que la nature intime des paroles ou conversations, objet de l'écoute, doit encore s'apprécier en fonction du caractère intolérable que revêtirait leur divulgation pour ceux qui les ont prononcées ou auxquels elles étaient destinées ; que là réside la protection voulue par le législateur envers chaque citoyen ; qu'on ne saurait étendre et appliquer cette notion à la cause, car des journalistes ne peuvent et ne pourraient en principe avoir, dans un local professionnel, que des conversations d'ordre politique, général ou professionnel, excluant par là même toute référence à la vie privée.* »

Toutefois, M. Pinseau décharge la partie civile des frais de cette instance « *en raison de sa bonne foi* » et ordonne la restitution du cautionnement, soit 15 200 francs.

Me ROLAND DUMAS : un affront à la justice.

Me Roland Dumas, avocat du *Canard enchaîné,* nous a déclaré :

« *Profitant des fêtes de fin d'année, le juge Pinsseau a fait signifier une ordonnance de non-lieu dans l'affaire des écoutes du* Canard enchaîné *au domicile élu de la partie civile, M. Roger Fressoz, c'est-à-dire chez moi. Pensant que celui-ci ne pourrait interjeter appel dans le délai très court prévu par la loi, c'est-à-dire trois jours. Cette signification n'a été précédée d'aucun avis officieux, d'aucune démarche, alors que le parquet était en possession de ce dossier, en vue de son règlement depuis plus de six mois. Ce petit moyen illustre assez bien l'optique dans laquelle s'est placée la chancellerie depuis le début de cette affaire : parvenir à innocenter les fonctionnaires de police mis en cause, fût-ce au prix des pires affronts faits à la justice.*

» *On se souvient, en effet, que ces policiers, dans le dernier état de la procédure, avaient refusé de déférer aux convocations du juge. Ainsi donc, ce que M. Lecanuet n'avait pas voulu faire, l'autre garde des sceaux l'aura accompli. Connaissant les méthodes nouvelles de notre administration judiciaire et mesurant au plus juste ce qui reste de l'indépendance de la magistrature, j'ai pu prendre toutes précautions et néanmoins faire appel de cette ordonnance, qui sera donc soumise à la chambre d'accusation.* »



